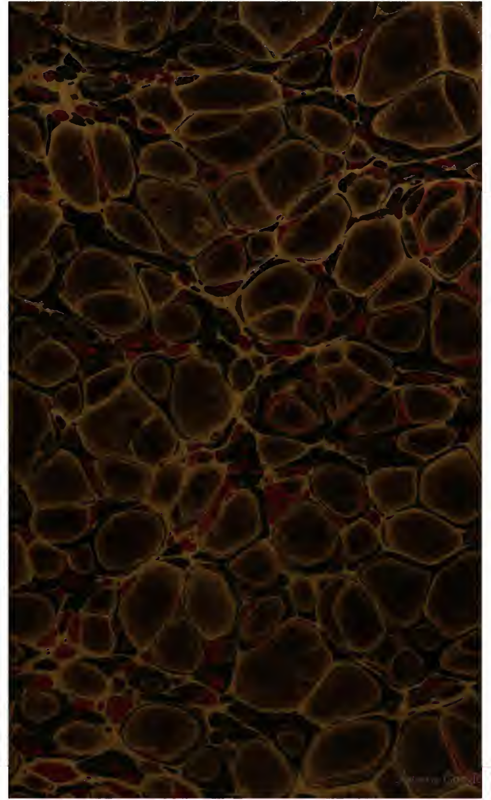




EXTRAITS

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

HISTOIRE CIVILE.

TOME SECOND.

2.

Imprimerie de A. Guyot, rue Mignon, N° 2.



EXTRAITS
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE,
DEPUIS L'ANNÉE 1757 JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

PAR M. DE NORVINS.

TOME SECOND.

PARIS,
LIBRAIRIE DE Mme Ve TH. DESOER ET Cie,
RUE DES POITEVINS, No 12.

1824.

PRÉFACE.

L'ÉPOQUE de la fin du règne de Louis XIV, celle de la régence, celle du règne de Louis XV et la partie du règne de Louis XVI, qui précède la révolution, ont produit une foule de Mémoires soit historiques, soit littéraires, soit simplement anecdotiques. Parmi ces ouvrages, plusieurs sont marqués d'un cachet purement satyrique, qui ne leur donne que la valeur d'un pamphlet, et la confiance de ces écrits de circonstance d'une durée éphémère, comme les sujets qu'ils ont traités, comme les motifs qui les ont fait paraître. Circonscrits par les conditions de notre publication, dans l'espace de deux volumes, pour donner les extraits des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis 1757 jusqu'en 1778, nous avons dû

nous borner à deux divisions principales, l'une de Mémoires ecclésiastiques, l'autre de Mémoires civils. Ceux-là présentent une spécialité positive, qui n'admet de divisions que dans l'espèce elle-même; ceux-ci renferment au contraire tout ce qui concerne la politique, l'histoire proprement dite, la guerre, les finances, les parlemens, la littérature et les anecdotes de la cour et de la ville. Parmi des matières si diverses, nous avons encore été contraints de faire un choix, qui, dans la faible étendue d'un volume, pût offrir, dans les extraits de plusieurs Mémoires, une sorte de tableau politique depuis les dernières années de Louis XIV jusqu'à la révolution.

Les Mémoires du comte de Maurepas, ministre de Louis XVI; du duc de Choiseul, ministre de Louis XV; de l'abbé Georgel, secrétaire de la grande-aumônerie; de l'avocat Linguet et de Beaumarchais, nous ont paru réunir presque toutes les matières

qui appartiennent aux Mémoires civils, et présentent aussi les faits dans un ordre chronologique, qui mérite quelque faveur. Ainsi, nous trouvons dans M. de Maurepas, sous le titre pompeux de Mémoires, une série peut-être trop fidèle d'anecdotes depuis les dernières années de Henri IV, jusqu'aux premières du règne de Louis XVI. Mais nous ne nous sommes pas crus obligés de conserver toute la franchise qui caractérise le texte. Nos mœurs actuelles répugnent au style et à la nature d'une foule de personnalités et d'aventures, que l'on est étonné de rencontrer sous la plume d'un vieillard qui fut principal ministre du chaste Louis XVI. Nous ne croyons pas être blâmés du public, si nous avons ou châtié ou retranché une bonne partie des Mémoires de M. de Maurepas. Il était utile cependant d'en faire connaître la composition, afin que le lecteur fût aussi bien pénétré que nous de la futilité et de la corruption d'esprit qui dominait

la cour à l'époque de la mort de Louis XV, ainsi que du peu d'estime que mérite, d'après la lecture de ses Mémoires, le ministre septuagénaire, qui, chargé par le jeune roi, de sa propre tutelle et de l'administration de la France, s'occupait à rechercher et à transmettre les scandales des deux règnes précédens. Aussi nous avons cru devoir reléguer ces Mémoires à la partie anecdotique, laquelle termine ce volume.

M. de Maurepas régnait sous Louis XVI, comme un roi fainéant ; M. de Choiseul régnait sous Louis XV, comme un légataire de Louis XIV, dont il rappelle souvent la grandeur : en lisant les Mémoires du duc de Choiseul, on voit qu'il était fait pour gouverner une monarchie absolue. Il n'a malheureusement laissé qu'un petit volume, qu'il fit imprimer sous ses yeux, à Chanteloup. Ce n'est que dans cette retraite qu'il a cru devoir écrire pour lui ; il y était poussé par le propre fait de sa disgrace et par l'im-

périeux besoin pour tout homme d'honneur, renversé de si haut, de faire connaître à son pays et à l'Europe, quelle fut son administration, quelles furent aussi les causes et les moyens de sa chute. Deux choses frappent la pensée du lecteur dans ces Mémoires, où le duc de Choiseul s'est peint tout entier ; c'est la manière avec laquelle il semble traiter de puissance à puissance avec son maître, par l'entremise d'un plénipotentiaire, du comte du Châtelet, qu'il a accrédité auprès du ministre qui le remplace, du duc d'Aiguillon, auteur de sa ruine. C'est aussi cette espèce de royauté qu'il exerça dans le lieu de son exil, sur tous les mécontens, qui alternaient entre Versailles et Chanteloup, comme entre deux cours rivales. Ici l'on doit remarquer, à l'éloge de Louis XV, que ce prince ne mit aucun obstacle à ces voyages, dont sa pénétration naturelle saisissait facilement l'objet et l'intention ; car le duc de Choiseul était

ouvertement un chef d'opposition. Mais on doit aussi penser qu'il avait été trop long-temps le premier ministre de Louis XV, pour qu'il pût se permettre de parler de son souverain comme il le fait dans ses mémoires. La disgrace du duc de Choiseul, son attitude et sa grande existence à Chanteloup, sont des documens historiques d'une nature particulière, et d'autant plus précieux à recueillir, qu'ils appartiennent uniquement à son caractère et non à son siècle. Il y a eu depuis le duc de Choiseul une foule de ministres disgraciés, et point de Chanteloup.

Les Mémoires sur l'abbé Terray éclaircissent et prouvent les intrigues dont le duc de Choiseul fut la victime; ils justifient aussi le jugement que M. de Choiseul a porté dans les siens, sur ses ennemis, le chancelier Maupeou, le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray. La première partie de ces Mémoires est écrite par un avocat nommé Coquereau.

L'auteur de la seconde a gardé l'anonyme. On y voit à chaque page expirer la fortune publique sous les exactions du fisc et sous l'empire d'une favorite avide. Louis XV avait trois ennemis, dont il était de sa destinée de ne pouvoir se défendre, madame Dubarry, le duc d'Aiguillon, qui partageait ses faveurs avec le roi, et l'abbé Terray, qui payait les prodigalités de la favorite. Sous ce triumvirat, l'audace fiscale marcha avec une impudeur dont le despotisme profitait, et dont la nation composait sa haine. Une courageuse résistance honora le parlement de Paris, qui, exerçant sa légitime indépendance, refusa, au péril de son existence politique, l'enregistrement des édits bursaux. Dès-lors sa perte fut jurée, et deux hommes sortis de son sein, M. de Maupeou et l'abbé Terray, la consommèrent. La réprobation publique flétrit le nouveau parlement, qui fut et qui est encore condamné à se nommer *le parlement Maupeou*.

La nation prît hautement parti pour les exilés : ce fut sous le règne de Louis XV qu'elle commença à prendre connaissance de ses affaires.

Après les Mémoires sur l'abbé Terray, il nous a paru piquant de placer l'extrait des Mémoires civils de l'abbé Georgel, sur les dernières années de Louis XV, où il donne le titre de *grand homme* au chancelier Maupeou. Ces Mémoires conduisent le lecteur par des routes plus ou moins détournées, par une série de principes en général peu d'accord avec les événemens qu'elle retrace, depuis le ministère de Choiseul jusqu'à l'avénement de Napoléon au consulat. Il était du devoir de notre publication de ne suivre l'abbé Georgel que jusqu'à l'assemblée des notables, la première phase de la révolution. Mais dans cette foule de faits, qu'il trace à course de plume, quand il n'y est pas personnellement intéressé, l'affaire du Collier, cette machination que la raison

nomme encore inexplicable, est, après l'ambassade du prince de Rohan à Vienne, l'épisode favori de son ouvrage. Le soin qu'il met à établir les antécédens, les détails, les manœuvres, les fourberies de cette exécrable mystification, à en peindre les auteurs, à en présenter le procès, à en faire connaître l'instruction, le jugement et les résultats, fait honneur à la fidélité de son attachement pour le cardinal de Rohan; cette intéressante partie des Mémoires de l'abbé Géorgel nous semble prouver jusqu'à l'évidence, l'innocence et l'ambitieuse faiblesse de ce prince de l'Église, pour qui la faveur de la jeune reine était devenue une sorte de monomanie, d'idée fixe, incompatible avec les qualités connues de l'intelligence et de la raison du cardinal. L'observation philosophique s'attache involontairement à ce caractère, qui, dans ce drame également unique dans l'histoire, plane d'une manière si énergique sur tous

les autres rôles; car la crédulité du cardinal fut certainement au-delà, comme elle alla constamment au-devant des artifices les plus grossiers, mis en œuvre par la perfidie. L'abbé Georgel a eu le talent singulier de prouver à chaque page l'innocence du cardinal, par l'excès de la passion de ce prince pour la bienveillance de la reine, et de le montrer d'autant moins coupable, qu'il blessait davantage la raison et la dignité de son rang dans l'Église, comme cardinal, et à la cour, comme grand-aumônier. Mais, s'il s'est montré sous ce rapport le meilleur avocat que le cardinal puisse avoir auprès de la postérité, dans cette scandaleuse affaire, il a aussi poussé trop loin la passion qu'il avait pour l'innocence du prince Louis, en risquant, sur l'inviolabilité de la personne de la reine, des assertions qui déparent son plaidoyer. L'affaire était tellement grave pour la majesté d'une reine outragée dans sa probité comme femme, et associée

par la plus criminelle des intrigantes, à une action vile et infamante, que le baron de Breteuil, une fois chargé de poursuivre les accusés, n'a dû rien ménager pour atteindre les coupables. La reine fut tellement irritée, qu'elle préféra le scandale au soupçon. Cette princesse n'était pas en état de juger elle-même sa position ; mais ses conseillers naturels, les ministres du roi, sont à jamais reprochables, quand ils avaient dans les mains de l'or pour payer et des lettres de cachet pour punir, de n'avoir pas silencieusement désintéressé les joailliers, et fait enlever madame de Lamotte et ses complices. Le cardinal aurait été expier sa crédulité et sa malheureuse passion, dans sa résidence de Saverne, et une défaveur que rien n'a jamais pu détruire, n'eût pas été jetée dès-lors sur Marie-Antoinette : on est encore bien plus convaincu que la cour prit alors le plus mauvais parti, par le rôle que le roi lui-même se trouva forcé de jouer. En

effet, Louis XVI entraîné à ouvrir la scène de ce procès, n'y paraît que pour essuyer la plus grave mortification. Ce prince, que l'on a persuadé de la culpabilité du cardinal, après l'avoir fait arrêter dans l'*OEil-de-Bœuf*, lui donne à choisir entre sa clémence et le jugement, et le cardinal choisit le jugement. L'instruction a lieu, et, malgré toutes les intrigues du pouvoir, le sujet est absous. Ce procès ne fut bon que pour les juges, qui prononcèrent l'innocence du cardinal, et pour le cardinal, dont l'acquittement fut un triomphe presque séditieux. Mais ce qui suivit, d'après le récit de l'abbé Georgel, reste à jamais inexplicable : la cour cassa le jugement de la justice ; tout absous qu'il était, le cardinal dut aller en exil ; et, toute flétrie que fût publiquement et justement madame de Lamotte, elle put sortir de la Salpêtrière, où elle était enfermée pour sa vie ; elle put aller retrouver en Angleterre son mari et la fortune infâme qui provenait de la vente du

Collier. Enfin, et toujours d'après le témoignage de l'abbé Georgel, cette femme osa menacer la reine d'un mémoire, et trouva le moyen de se faire payer un silence qu'elle ne garda point. Jamais ce qui constitue le mauvais gouvernement, le gouvernement qui abdique par sa propre corruption, ne s'est montré avec plus d'imprudence, que dans ce procès ; car il devint une accusation au premier chef, dans cet autre procès, qui s'appelle la révolution.

Ici finiraient nos Mémoires historiques, si la détention de l'avocat Linguet à la Bastille, révélée par lui-même, n'attachait à son ouvrage une autorité plus grave que celle de simples Mémoires privés. L'écrit de Linguet est un tableau de la Bastille, de cette forteresse ministérielle, qui dut tomber sous les premiers coups de la révolution. On y voit la puissance de ces lettres-de-cachet, qui enlevaient tout-à-coup un homme ou une femme du sein d'une famille, pour

les précipiter dans les oubliettes d'une longue solitude. On se rappelle ce prisonnier qui pleurait sur les ruines de la Bastille! Ce malheureux y était entré jeune, il en sortait décrépit; il ne connaissait plus personne; il avait même oublié la cause de son arrestation. Quelle image que celle d'un homme pour lequel un cachot était devenu une patrie. Les Mémoires de Linguet sont éloquens, d'un style nerveux, un peu âcre, peu châtié, inspiré, dominé plutôt par l'indignation. Nous avons, dans notre extrait, conservé avec soin le texte dans toute sa franchise, parce que le Mémoire de Linguet sur la Bastille fut peut-être le premier manifeste de la révolution.

Ainsi, jusqu'à présent, le volume que nous publions a sa marche historique, et indique sans interruption, soit par la nature des événemens et la qualité des personnages, soit par les progrès de la démoralisation politique et sociale, les signes rapides

de la décadence de l'Etat. Mais pour compléter le tableau de l'histoire civile de cette époque, il fallait y attacher une partie purement littéraire, qui, bien que dégagée de toute matière politique, continuât l'intérêt de notre publication, par une application directe aux mœurs de la société. Cette partie, nous avons cru devoir en charger exclusivement le célèbre Caron de Beaumarchais.

Cet homme, si remarquable par la puissance et la souplesse de son esprit, par l'audace et la force de son caractère, par la variété de son génie, de ses aventures, de ses ouvrages et de ses talens, a figuré, d'une manière distinguée, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Fils d'un horloger et horloger lui-même, harpiste habile, auteur de pièces de théâtre et de Mémoires à jamais célèbres, chef d'entreprises commerciales, créateur d'une immense fortune, recherché des hommes les

plus distingués, il occupa, pendant trente ans, la cour et la ville de ses succès en tout genre. Nous avons choisi, pour la partie littéraire de ce volume, ses Mémoires contre le comte de La Blache et le conseiller Goëzman, qu'il parvint à transformer de juge en accusé. Le barreau de tous les âges, offre peu de plaidoyers aussi éloquens, d'une logique aussi forte, aussi sévère, d'une ironie plus spirituelle et plus sanglante. Ces débats privés furent l'affaire de tout Paris; ils eurent lieu sur la fin du règne de Louis XV, en 1775, et furent plaidés devant le parlement Maupeou. Beaumarchais fut blâmé, mais ses juges furent moqués: le public applaudit hautement le condamné. La société, ou, si l'on veut, le peuple de Paris, était, depuis long-temps, en possession d'exercer une grande liberté dans les audiences des tribunaux et au théâtre. L'assiduité aux affaires judiciaires semble être le premier besoin

pour les classes les plus inférieures de la capitale, qui y viennent, comme au théâtre, chercher des émotions. Beaumarchais obtint un triomphe populaire, comme le cardinal de Rohan l'avait obtenu dans l'affaire du *Collier*. Ce triomphe fut appuyé du suffrage du premier prince du sang, qui vint, lui-même, s'écrire à la porte du blâmé. Beaumarchais reçut du public la renommée d'un citoyen courageux. Deux ans après, il assura sa fortune littéraire, par la meilleure comédie peut-être qui eût paru depuis Molière, *le Barbier de Séville*. Cette pièce, comme *Athalie*, tomba à la première représentation, et eut la même destinée. Il donna ensuite *le Mariage de Figaro*; où est retracé, d'une manière si pittoresque, et en même temps si libre, le tableau des ridicules et des vices du temps. *La Mère coupable*, drame en cinq actes, termine la scandaleuse histoire du comte Almaviva, et renferme une des scènes les plus pathé-

tiques du théâtre ; bien qu'elle fût très-inférieure aux deux premières, elle obtint toutefois un succès qui dure encore. Ces trois ouvrages sont des mémoires privés mis en action. L'autorité s'opposa long-temps à la représentation du *Mariage de Figaro*, et ce fut la cour elle-même, dont cette pièce était la satire la plus mordante, qui le fit jouer en 1784. Elle eut deux cents représentations de suite. La cour elle-même entraînée, semblait aller au-devant de la réforme, en assistant aux nombreuses représentations d'un ouvrage où elle était mise en scène d'une manière aussi peu ménagée. La séduction de cet ouvrage fut une sorte de fanatisme, qui envahit tous les rangs de la société. Jamais le *castigat ridendo mores* n'eut une application plus énergique, jamais succès ne fut plus universel. *Le Mariage de Figaro* devint le catéchisme politique du peuple de Paris, et bientôt de celui des provinces. Les mœurs et les caractères

développés dans cette singulière production, ne sont heureusement plus de notre âge, et n'intéressent point la jeunesse. Ces personnages sont totalement vieillis, et il n'y aurait qu'une révolution contraire à celle de 1789, qui pourrait les ressusciter : nous sommes loin de désirer que *le Mariage de Figaro* redevienne une pièce nouvelle.

« Cet écrivain remarquable, dit Chénier, est plein de mauvais goût sans doute, mais il est en même temps plein d'esprit, de verve et d'imagination. Il avait jeté sur la société des regards étendus et profonds. Une vie orageuse avait mis son caractère à l'épreuve, et malgré ses nombreux ennemis, il doit laisser un honorable souvenir fondé sur des ouvrages très-distingués, comme aussi sur le noble usage qu'il fit de sa fortune, en élevant avec tant de frais un monument immortel à la gloire de Voltaire, et par conséquent à la gloire nationale. »

Un choix d'anecdotes, tirées des Mé-

moires publiés par différens auteurs, termine ce volume, et complète notre publication. Si l'on remarquait que beaucoup d'aventures, très-connues, n'ont pas de place dans cette partie délicate de notre ouvrage, le lecteur est prié de vouloir sacrifier avec nous la mémoire du temps passé, à la convenance du temps présent. On prétend, et nous ne saurions être de cet avis, qu'une société n'est jamais plus profondément corrompue, que quand elle se montre plus chatouilleuse sur les objets qui sont mis sous ses yeux. Nous demanderons alors quelles seraient les preuves d'une morale pure et de l'honnêteté publique, à moins qu'on ne trouvât piquant d'objecter que les filles de Sparte, nues comme les garçons, s'exerçaient, avec eux, dans les jardins du Gymnase, et que la vertu régnait à Lacédémone. Malgré tout ce qu'une telle réponse pourrait avoir d'imposant, nous demanderons à nos adversaires, si les pièces de

l'immortel Molière seraient reçues à présent sans corrections ; si un auteur dramatique oserait adopter le titre de certaine comédie de ce grand homme? Non, sans doute ; et c'est aussi pour cette raison, que nous avons châtié les Mémoires du vieux comte de Maurepas, et impitoyablement rejeté, dans ceux des autres contemporains, les aventures et les anecdotes qu'il nous a paru impossible de traduire dans un langage tant soit peu décent.

L'idée de compléter la collection des Memoires antérieurs et postérieurs à la révolution, et de combler la lacune existante, depuis l'année 1757 jusqu'à l'année 1789, appartient à l'ami distingué et à jamais regrettable, que nous avons perdu, à M. Aignan, qui avait voulu nous associer à ce léger service rendu à l'Histoire. Sans doute, s'il vivait, si la mort la plus imprévue ne l'eût arraché à tout ce qui rendait sa vie heureuse, utile et distinguée ; si, au

sein du bonheur domestique le plus pur, le plus parfait qui ait jamais honoré la société, il n'eût été frappé presque subitement, pour laisser de longs regrets aux lettres, qu'il avait illustrées par d'importans travaux, sans doute ce volume aurait dû à la sage critique de M. Aignan, à la sagacité de son jugement, à la finesse de ses observations, le mérite qu'on aura reconnu dans le premier volume, ce dernier travail de sa vie.

ERRATA.

Page 135, ligne 21, terre de Thecy, *lisez:* terre du Thuy.

Page 136, ligne 10, Mercy, *lisez:* Muy.

Page 138, ligne 1, Mercy, *lisez:* Muy.

Page 142, ligne 22, lord Flormont, *lisez:* lord Stormont.

Page 143, ligne 17, Degron, *lisez:* Byron.

Page 145, lignes 16 et 20, Suzay, *lisez:* Pezay.

Page 146, lignes 3 et 13, M. de Suzay, *lisez:* M. de Pezay.

Page 156, ligne 24, Saint-Var, *lisez:* Saint-Vast.

Page 165, ligne 22, cette action mystificative, *lisez:* cette atroce mystification.

EXTRAITS

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'ANNÉE 1757 JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

MÉMOIRES

DE M. LE DUC DE CHOISEUL.

ANECDOTE PARTICULIÈRE DE LA COUR DE LOUIS XV.

Au commencement de l'année 1760, madame de Pompadour me parla d'un mémoire en faveur de la paix: elle m'engagea sérieusement à lui en dire mon avis. Je le trouvai absolument dénué de sens commun et des con-

naissances politiques les plus triviales : j'exprimai là-dessus franchement mon opinion à madame de Pompadour. Telle est l'origine de ma brouillerie avec M. de la Vauguyon, qui en était l'auteur.

Peu de temps après mon établissement à Versailles, il vint chez moi le matin, et me dit beaucoup de flagorneries : il me parla ensuite fort mal de la situation des affaires du royaume. Pensant qu'un gouverneur des enfans de France ne venait chez un nouveau ministre, que pour le juger ou intriguer, je me tins dans une grande réserve vis-à-vis de M. de la Vauguyon, qui ne put me parler de ses projets d'entrer dans le ministère, et d'avoir la place de chef du conseil des finances de son beau-père le duc de Béthune.

Madame de Pompadour dit imprudemment à M. de la Vauguyon mon avis sur son mémoire : dès-lors, sans exhaler sa haine, il me jura toute celle que la bonne opinion qu'il avait de lui-même, et ses espérances trompées pouvaient enfanter.

Au mois de juin de cette même année, étant à Saint-Hubert, je vis par hasard M. le Dauphin remettre au roi un papier, dans sa

garde-robe, après le conseil : je m'aperçus que, le soir et les jours suivans, le roi avait un air embarrassé qui croissait toujours ; madame de Pompadour était triste et réservée, et sans penser que je pusse être pour quelque chose dans cette tristesse et cet embarras, je voulus en connaître le motif.

Madame de Pompadour, à qui je m'adressai, me demanda, après longues instances de ma part, si je n'avais rien à me reprocher? *Examinez-vous sérieusement*, me dit-elle. Indigné de la forme inquisitoriale qu'on employait à mon égard, mais curieux de voir la fin de cette affaire, je m'examinai scrupuleusement. Je ne trouvai rien qui pût mériter un reproche, et je dis à madame de Pompadour le résultat de mon examen : elle me promit d'obtenir du roi la permission de me confier la faute qu'on m'imputait.

Cependant, j'ajoutai aux feuilles de détail que j'avais à faire signer au roi un petit mémoire sur les affaires politiques, qui finissait par ma démission : je voulais quitter Versailles le lendemain. A peine avais-je arrangé mon portefeuille, que madame de Pompadour arriva chez moi avec M. Berryer le garde-des-

sceaux, et me remit un mémoire donné au roi par M. le Dauphin, qui l'avait, soi-disant, reçu en passant dans la salle des gardes, avec une lettre signée *Lefèvre d'Amécourt*, auquel il avait répondu par un pot-de-chambre (1).

Je lus le mémoire dans lequel on disait que, dans un entretien avec M. d'Amécourt, j'avais représenté les Jésuites comme les auteurs des troubles passés, et que le parlement entrerait dans les vues du roi, s'il supprimait un ordre connu trop tard : j'avais fait la même confidence à plusieurs membres du parlement : on m'avait consulté sur le plan à suivre, et j'avais répondu qu'il fallait attaquer les Jésuites par leur doctrine, les abus de leur éducation et la constitution de leur institut, intolérable dans un gouvernement éclairé. Pour rassurer les membres du parlement ef-

---

(1) La phrase de M. de Choiseul présenterait un sens désagréable aux lecteurs qui ne sauraient pas que, par un pot-de-chambre, il veut parler des petites voitures à un cheval, qui vont de Paris à Versailles. Cette expression était de l'ancien langage de la Cour, et l'on disait, par abbréviation : *écrire, répondre par un pot.*

frayés, je leur avais dit, un autre jour, que le roi était un prince faible qui, après des accès de colère, rirait de la rumeur que la perte des Jésuites jeterait parmi les dévots; qu'à l'égard de M. le Dauphin, c'était un prince polonais, qui d'abord monterait aux nues, et qui bientôt retomberait dans la poussière. La suppression des Jésuites avait été par moi irrévocablement fixée au 1er juillet: l'abbé Boucher, janséniste connu, avait fait, d'après mes ordres, une histoire des Jésuites. M. Pinot, autre janséniste, avait traduit des lettres de Portugal, etc. etc.

Après la lecture de ce mémoire, je témoignai à madame de Pompadour et à M. Berryer toute mon indignation, et l'impossibilité où j'étais de travailler avec un prince qui avait en moi assez peu de confiance pour croire à tous ces mensonges: j'écrivis, devant eux, la lettre où je donnais ma démission, je la portai moi-même au roi qui la refusa en me déclarant, d'une manière affectueuse et pénétrée: qu'il croyait sur ma parole que le mémoire était un tissu de mensonges: je le priai de signer une autorisation de porter l'affaire au parlement, il me refusa cette grâce; il

avait les yeux remplis de pleurs; je fus ému, et je me bornai à lui demander la permission d'assembler à Paris, chez M. Bertin, contrôleur-général, MM. Berryer, de Saint-Florentin, le premier président et le procureur général, et de faire venir à cette assemblée, où je me trouverais, l'abbé Chauvelin cité dans ce mémoire, et M. d'Amécourt dont on écrirait les réponses; le roi m'accorda cette grâce.

En quittant Sa Majesté, je fus chez M. le Dauphin, je me plaignis du mémoire, et je lui marquai mon étonnement, qu'il se fût laissé séduire par une intrigue aussi vile : il me répondit avec hauteur qu'il n'avait de compte à rendre qu'au roi, qui vérifierait les faits. *Et oui, lui dis-je, ils seront vérifiés, et les auteurs de cette pièce abominable seront couverts de l'opprobre qu'ils ont mérité. — Ne parlez pas si haut, me dit le prince. — Monsieur, on peut toujours parler haut quand on présente la vérité: vous me quittez* (M. le Dauphin m'avait tourné le dos); alors, j'ajoutai : *Monsieur, je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur.* Monsieur se plaignit au

roi qui se contenta de lui répondre, qu'il m'avait vu bien en colère sur ce mémoire. Le roi aurait pu faire une meilleure réponse à son fils.

Le lendemain tous les personnages avertis de la part du roi, se trouvèrent à l'heure marquée chez M. Bertin : M. Berryer interrogea M. d'Amécourt, et écrivit sa déclararation.

M. d'Amécourt déclara qu'il n'avait point envoyé de mémoire au roi, ni de lettre au Dauphin, qu'il n'avait point reçu de lettre par un pot-de-chambre, et enfin que tous les faits contenus au mémoire étaient faux; qu'il en connaissait peut-être l'auteur et le rédacteur, mais qu'il ne les ferait connaître qu'au roi; en conséquence, il lui demanda un moment d'audience. Il l'obtint, il dit au roi qu'il croyait le mémoire du préfet de M. de Saint-Mégrin, et que l'intrigue venait de M. de la Vauguyon; mais il ne dit pas tout ce qu'il savait : le roi s'en aperçut, puisqu'après m'avoir dit *que son fils avait menti*, il ajouta *qu'il regardait ce M. d'Amécourt, comme un fripon*. A cet égard je pense comme le feu roi.

Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le roi n'ait pas retiré de l'éducation de ses petits-fils un gouverneur tel que M. de la Vauguyon. Ce qui l'est autant, au moins, c'est que je n'aie pas songé à faire punir les intrigans. J'étais bien le maître de la punition, je méprisai la vengeance, comme je méprisais la personne de M. de la Vauguyon; en quoi j'eus tort : *car je pouvais mépriser la vengeance, mais non pas la justice.*

Réflexions sur la liberté de l'exportation des grains en mai 1775.

Il est question de savoir,

1° Combien il y a de bouches en France qui mangent du pain ?

2° Combien la France, chaque récolte, année commune, produit de grains ?

3° Ce que la France, année commune, si elle avait la liberté entière, pourrait exporter de grains à l'étranger ?

Il y a en France vingt millions d'hommes : je mettrai deux septiers et demi par bouche : les

femmes, les enfans, les vieillards n'en mangent que deux; mais, en revanche, dans presque tout le peuple ouvrier, chaque homme en mange trois : il faut compter, de plus, ce qu'on dépense de blé pour les bêtes, pour *la poudre à poudrer*, l'amidon, la farine qui sert pour les pâtisseries, etc. La consommation doit donc être de cinquante millions de septiers de deux cent quarante livres chacun, pour la France (1).

(1) Il est fâcheux que M. le duc de Choiseul ne se soit pas amusé à calculer dans quelles proportions la fabrication *de la poudre à poudrer* était dans l'emploi de la farine, à une époque où les porteurs d'eau eux-mêmes se faisaient coiffer une fois la semaine. Certainement, le calcul eût été très-considérable, et l'on serait bien étonné à présent d'apprendre combien de gens mangent du pain, parce qu'il y en a peu qui *se poudrent.* Tout était solennel à Versailles, même la toilette du roi; et, depuis les pieds jusqu'à la tête, chaque opération de cette toilette était une sorte d'audience pour les gens de la cour. Ainsi, M. du Châtelet, dans sa sixième lettre à M. de Choiseul, lui mande : *Quand je suis arrivé à cinq heures, le débotté était déjà fait: j'ai été à la poudre à six heures. Le roi m'a vu en face*, etc.

L'important maintenant est de savoir la dépense et la recette de chaque province, pour permettre l'importation dans l'une, où le grain sera jugé nécessaire, et la défendre dans l'autre où il n'y en a pas de besoin. Si en calculant avec la consommation le produit des récoltes, on trouve qu'il n'y a pas assez de grains, il faut non-seulement favoriser l'importation, mais l'exciter par l'appât d'un grand profit : si les grains ne sont que suffisans, il faut encore permettre l'importation avec des primes moins fortes : si, au contraire, les récoltes excèdent de beaucoup la dépense, il y aurait barbarie et bêtise à ne point permettre l'exportation.

Il me paraît qu'on peut parvenir à un calcul positif et probable sur la recette et la dépense en raisonnant de cette manière.

Les trente mille lieues carrées que contient le royaume donnent environ cent soixante-treize millions cent soixante mille arpens : il y a environ le quart de ce terrain qui n'est point cultivé, cinquante millions d'arpens ne sont pas employés pour les grains; restent donc cent soixante dix-huit millions d'arpens.

En comptant le tiers de cette culture en blé, seigle, blé noir, blé de Turquie, l'on aura chaque année vingt-deux millions au moins : il faut donc, pour nourrir vingt millions d'habitans et pour ensemencer les terres portant blé en France, soixante-un millions de septiers. Voilà la dépense.

Année commune et très-médiocre, on récolte six pour un : il doit donc y avoir au moins soixante-six millions de septiers de récolte; il y a donc toujours au moins cinq millions de septiers plus que la consommation.

Il y a deux débouchés d'exportation, les pays qui manquent de blé, et ceux qui en tiennent magasin pour le revendre, tels que la Hollande et Hambourg.

Je ne connais que le Portugal qui ne récolte pas assez pour sa subsistance, à un million de septiers près; mais ce royaume tire du blé de plusieurs pays : que la France lui fournisse la moitié de ses besoins, autant en Espagne, le double en Hollande ou à Hambourg, et enfin un million de sacs dans l'Allemagne, la Suisse et la Flandre, la totalité de l'exportation sera de trois millions de septiers : et qu'est-ce que cela pour un royaume qui en produit soixante-

six millions? et cependant ces trois millions de septiers rapporteraient au royaume soixante millions.

Et l'on ne doit pas craindre qu'on en exporte trop; parce que les pays n'achètent que ce qui leur est nécessaire, et jamais ils n'ont besoin de plus de cinq millions de septiers. Dans les bonnes années, le blé ne sort pas, parce qu'il n'y a pas d'acheteurs au dehors; dans les mauvaises il trouve son prix chez lui.

Ainsi, l'exportation est une question oiseuse, qui n'est bonne à agiter que pour échauffer l'imbécillité du peuple, et servir aux manœuvres des intrigans.

Intrigue de l'abbé Terray, de madame du Barry et du duc d'Aiguillon, pour me faire renvoyer du ministère.

Le mensonge et les bassesses étaient aussi faciles à l'abbé Terray, pour faire sa cour à la dame du Barry, que l'injustice, le vol et la barbarie lui étaient naturels pour procurer de l'argent au roi. Comme cette dame et ses auteurs faisaient profession de me haïr, parce

qu'ils croyaient que le roi était attaché à ma manière de le servir, en quoi ils se trompaient infiniment; et que d'ailleurs les entours ambitionnaient mes places, et que je les choquais par le profond mépris que je leur montrais à chaque instant; madame du Barry imagina d'ordonner à l'abbé Terray, esclave de sa faveur, de contrarier, autant qu'il lui serait possible, mes idées et mon administration : je crois même qu'il en prêta serment entre les mains du chancelier Maupeou. Il n'est pas difficile, je crois, de faire jurer à l'abbé Terray qu'il fera mal, quand il aperçoit du bénéfice pour lui.

Dès les premiers jours de son ministère, je compris ses desseins. En d'autres temps, j'aurais pu chercher à ramener un contrôleur-général qui aurait pris un travers vis-à-vis de moi : mais je sentis que ce serait une chimère de vouloir démontrer le bien à un roi qui ne s'en souciait pas, et à des ministres portés au mal naturellement. Je me bornai à fronder avec courage ses principes et sa conduite, et à repousser avec hauteur, souvent avec succès, les attaques qu'il osait me présenter. Je savais le peu de fond qu'il y avait à faire sur

l'estime du roi, et je me serais retiré du ministère, sans des conseils qui me convainquirent d'une vérité importante, c'est qu'il était noble d'être chassé par madame du Barry.

L'abbé Terray prit un moyen simple pour m'embarrasser, ce fut de me refuser les fonds nécessaires pour le paiement des dépenses de mes départemens; je réclamai, et j'eus toujours l'avantage dans la discussion. Il était plus facile de dire qu'on voulait diminuer l'armée, la marine et le paiement des affaires étrangères, pour payer en proportion les fantaisies personnelles du roi, et les folies de la dame du Barry, de sa famille et de ses courtisans.

Le contrôleur-général, conseillé par M. le prince de Condé et M. de la Marche, attaqua le département de la guerre et mon administration personnelle : un mémoire fut écrit, je le réfutai; mais, au lieu de bonnes raisons, on dit que je jetais l'argent du roi par les fenêtres, que je le dissipais, ainsi que le mien, pour me faire des créatures contre le roi, puisque publiquement j'affectais de ne point être l'esclave de sa maîtresse.

Pour confondre tous les bruits, je fis un mémoire justificatif de mes dépenses; je le lus devant le roi et les autres ministres; l'abbé Terray ne dit pas un mot et je restai en place, encore neuf mois après cette explication, qui réduisit mes ennemis à ne plus employer contre moi que des manœuvres cachées.

Compte que j'ai rendu au roi, de mon administration du département des affaires étrangères, depuis 1757 *jusqu'au* 16 *mars* 1770.

SIRE,

L'administration des affaires par la voie des secrétaires d'État est telle, que les ministres ne peuvent être responsables des dépenses de leurs départemens, puisqu'ils ne peuvent rien distraire des fonds qui leur sont assignés, sans un ordre de Votre Majesté; ainsi ceux qui critiquent l'administration d'un secrétaire d'État, critiquent le roi lui-même.

Votre Majesté sait que je n'ai jamais cherché à voiler mes dépenses; je lui ai tout expliqué dans le plus grand détail.

Cette réponse suffirait pour détruire les bruits outrageans que l'on fait circuler sur mon compte; mais je veux, devant Votre Majesté et devant son conseil, justifier même une administration dont je ne puis pas être responsable.

Trois fois, la nouvelle composition de votre armée a été discutée dans le conseil, et arrêtée par Votre Majesté; donc je ne l'ai point introduite à la légère : elle est la meilleure possible, et, à mon avis, nécessaire. Elle n'est pas plus coûteuse que l'ancienne; l'excédant qui se trouve dans les dépenses de la guerre, en comparant l'état de guerre de 1754 à celui de 1770, est l'effet de circonstances étrangères à la guerre.

Département des affaires étrangères.

J'ai été chargé de ce département au mois de décembre de l'année 1758 : ainsi les dépenses de cette année et celles de 1757 étaient consommées. Ces dépenses, en 1757, montaient à cinquante-sept millions, cinq cent

mille, sept cent trente-quatre livres, onze sous, huit deniers; en 1758, à cinquante-sept millions, six cent vingt-deux mille, deux cent vingt-cinq livres, cinq sous, un denier. Il y eut de l'augmentation en 1758; et, si je n'avais pris un parti décisif, il y en aurait eu, l'année suivante, à cause d'un traité de six millions avec le Danemarck, qui n'a jamais été soldé.

Le roi payait, de plus, des troupes bavaroises, Palatines et Virtembergeoises, très-inutiles et très-coûteuses.

Je proposai de diminuer de plus de moitié, soit en troupes étrangères, soit en subsides, les dépenses de ce département : cette réforme n'était réellement avantageuse, qu'autant qu'elle ne ferait perdre à la France aucun allié.

Cette époque, loin de décréditer la France, lui acquit de la considération; comme l'Angleterre, nous avons peu dépensé en temps de paix, mais nous avons consolidé le plan formidable de l'alliance du sud, et nous avons fait tout pour empêcher l'union du nord, de manière que Votre Majesté, unie avec la cour de Vienne et celle d'Espagne, a un sys-

tème de politique, tandis que l'Angleterre n'en a aucun.

J'ai profité de cette heureuse situation pour acquérir la Corse; point important pour le soutien du commerce dans le Levant, en temps de guerre, et plus utile que ne l'eût été le Canada. L'Angleterre et l'Empire ne se sont pas opposés à l'acquisition de la Corse, l'une; parce qu'elle n'avait pas de système politique, et l'autre, parce qu'il en avait un qui l'unissait à nous.

L'acquisition d'Avignon est juste et utile.

Deux vues ont occupé le ministère de Votre Majesté depuis 1763 : l'une, de conserver la paix, l'autre, de compenser, par de nouvelles acquisitions, les pertes faites par les traités en 1762.

On voit que les dépenses que j'ai faites, n'ont point été inutiles à la France.

Le tableau des comptes prouve que j'ai réduit d'abord les dépenses de moitié, dès la première année; et, en comparant l'année 1758, dans laquelle le département coûta au roi cinquante-sept millions, six cent vingt-deux mille, deux cent cinquante-cinq livres, à l'année 1771, qui ne coûtera que sept mil-

lions, on verra s'il faut accuser mon long et pénible ministère de dilapidations. Je n'ai fait qu'améliorer le système politique sans le changer, et suis parvenu à économiser à Votre Majesté, par année, cinquante millions sur cinquante-sept.

•••••••••

Compte que j'ai rendu au roi, de mon administration du département de la guerre, depuis le mois de janvier 1761 *jusqu'en* 1770.

Cent quatre-vingts millions ont été dépensés pour l'année 1761 par M. le maréchal de Bellisle. Il n'y avait qu'une armée sur pied, encore elle manquait de tout, et il y avait quatre-vingts millions de dettes! Je proposai qu'on levât une armée de cent mille hommes. Je secourus l'armée de Hesse, et ne demandai que cent vingt millons : on y ajouta un supplément de sept millions. Voilà donc cinquante-trois millions d'économisés, et une nouvelle armée mise en état d'entrer en campagne.

Cent millions couvrirent les dépenses de l'année suivante 1762.

J'ai proposé, à la paix, une nouvelle organisation des armées de Votre Majesté. Ce projet, après de mûres réflexions, a été approuvé. Les colonels ont été obligés, pour la première fois, de commander leur régiment eux-mêmes. L'instruction qui manquait aux régimens leur a été donnée; cette instruction est uniforme et par conséquent favorise l'immobilité, la justesse des manœuvres et leur célérité. Auparavant, il n'y avait pas deux légions semblables pour la composition; il y avait même, parmi les troupes françaises, des régimens qui n'avaient que treize compagnies par bataillon, tandis que la composition est de dix-sept. A présent, tous les régimens, tant français qu'étrangers, sont uniformes.

Et cette formation n'est pas plus coûteuse que l'ancienne; elle a occasionné des retraites qui coûtent à-peu-près cent mille écus, qui, réunis à un million cinq cent mille livres de réformes nécessitées par le nouveau système, font une augmentation d'environ deux millions pour les premières années; car ces dépenses n'étaient que provisoires, et préparaient évi-

demment une réduction des dépenses ordinaires, d'autant plus qu'on ne peut maintenant réformer que des corps entiers.

La solde de l'armée, constituée comme elle est, n'est pas plus coûteuse que l'ancienne armée !

En 1754, le roi avait sur pied cent cinquante-cinq mille cinq cent dix-neuf hommes; la solde de cette année était de quarante millions, quatre cent soixante-seize mille, cent quarante livres, non compris les taxations des théories.

En 1770, le roi a sur pied cent cinquante-deux mille sept cent cinquante-huit hommes, ce qui fait deux mille sept cent soixante-un hommes de moins; la solde de cette année est de quarante-six millions, deux cent vingt-neuf mille deux cent trois livres, ce qui fait une augmentation de cinq millions, sept cent quarante-trois mille soixante-trois livres; mais Votre Majesté avait accordé en 1758 une augmentation de solde de six millions; donc il y a une diminution dans les dépenses de deux cent quarante-huit mille, neuf cent trente-sept livres, ce qui équivaut aux deux mille sept cent soixante-un hommes qu'il y

a de moins. Je ne parle pas des régimens dans les colonies, dont les recrues coûtent infiniment plus cher, ni du plus grand nombre d'hommes à cheval.

Ainsi l'armée, d'après sa nouvelle organisation, n'est pas plus coûteuse que d'après l'ancienne, pour ne rien dire de plus favorable à la réforme que j'ai introduite.

••••••••

Projet de finance et de liquidation des dettes de l'état, et de borner la dépense du roi. C'était en avril 1777.

Chaque siècle voit naître des changemens qui en nécessitent d'autres. Ainsi la révolution que le roi de Prusse a faite dans la tactique et la discipline des troupes, en centuplant les pièces de canon, a rendu cette pratique nécessaire dans les autres armées de l'Europe.

Dans la partie de la marine, les vaisseaux ne se construisent plus comme il y a cent ans.

Dans la partie de la justice, que de variations depuis un siècle!

En finance, les dettes se sont accumulées, on vit au jour le jour.

Je n'ai pas l'honneur, et ne l'aurai jamais, d'être le ministre de Louis XVI; mais si j'étais à la place de M. de Maurepas, je lui proposerais le projet qu'on va lire.

On veut mettre les provinces en pays d'états; j'admire le projet, s'il ne peut produire aucun trouble dans le royaume, ni nuire à la prérogative de la couronne.

Tout le monde connaît les troubles de la province de Bretagne: les états seront-ils sur le même pied? Ne peuvent-ils pas avoir un commandant comme M. d'Aiguillon? Ce sera toujours une assemblée d'hommes; si elle n'a aucun pouvoir, elle est inutile; si elle a quelque puissance, elle peut être nuisible, surtout par sa communication avec d'autres assemblées : témoin, l'union des parlemens.

Deux avantages résultent de la formation des états : simplicité dans le recouvrement, et crédit, selon les circonstances, pour l'avantage de la couronne; mais si les états ont lieu, plus de ferme de tabac, qui produit vingt-quatre millions; plus de gabelles, qui produisent trente-huit millions; plus d'aides,

qui rapportent trente-cinq millions; à moins qu'on ne conserve, telle qu'elle est, la ferme générale, et alors à quoi bon les pays d'états?

Mais chaque état fournirait un crédit particulier moins onéreux que le crédit actuel du roi; j'en conviens : c'est pourquoi je ne voudrais pas qu'on renonçât au projet; mais, avant de l'exécuter, il faut rétablir l'ordre dans les finances : car quel crédit auraient des provinces qu'on viendrait de surcharger de deux milliards de dettes? C'est la dernière ressource pour faire banqueroute.

Le plan que j'ai formé, pour rétablir les finances, exige cinquante années sans guerre, c'est-à-dire, que les années de guerre ne compteraient pas. C'est une entreprise difficile, mais elle n'est pas inexécutable; je tâcherai de le prouver.

La ferme générale est actuellement portée à.	162,000,000
Le vingtième, et la capitation des fermiers, à. . . .	480,000
La ferme des octrois municipaux, à	1,079,000
A reporter. .	163,559,000

Ci-contre. .	163,559,000
La ferme des droits réservés, à.	6,000,000
Le marc d'or, à	1,500,000
Le dixième d'amortissement à.	2,000,000
Total.	173,059,000

Je choisirais vingt familles les plus fortes et les plus honnêtes de la finance : je leur donnerais la ferme pour cinquante ans, le roi nommerait, en cas de décès, sur la proposition des familles restantes.

L'on supprimera un tiers des charges de la compagnie actuelle, et tous les employés inutiles.

L'on supprimera toute troupe, portion, pension mises sur les places des fermiers-généraux.

Les vingt fermiers auront seuls les bénéfices et les pertes de leur manutention.

La ferme paiera les rentes soit constituées, soit viagères, et ses comptes seront apurés chaque année au Trésor. Il y a pour cent soixante millions de rentes par an ; la compagnie louera

la ferme, sans augmentation ni diminution, deux cents millions.

Les quarante millions qui resteront, après les rentes payées, serviront à payer en trois ans les soixante millions représentant les fonds des fermiers-généraux qui sortent de place; les autres vingt millions seront employés, les premières années, à acquitter les billets des fermes, les inscriptions suspendues en 1770, et les charges des payeurs des rentes supprimées.

Quand les remboursemens seront faits, on prendra dix millions, par année, pour rembourser les charges onéreuses à l'État, comme celles des eaux et forêts, des trésoriers de France, etc., créées pour avoir de l'argent. Et les trente autres millions, ainsi que les extinctions des rentes viagères, serviront à rembourser des rentes constituées : le remboursement se fera à cinq pour cent, non vu le prix de l'achat, mais vu le prix de la rente actuelle. De sorte que, dans cinquante ans, les dettes de l'État se réduiraient à vingt-cinq millions de rentes constituées, et cette dette est nécessaire pour la circulation.

La première difficulté de ce projet, c'est le

prix du bail porté de cent soixante-treize à deux cents millions ; mais on trouvera des fermiers, vu la longueur du bail, la facilité qu'ils auront de faire en billets leur cautionnement, et, enfin, vu la diminution de quinze millions, qu'on peut certainement obtenir dans les frais de la ferme.

Mais il reste les dépenses de l'État à acquitter chaque année? Sans doute. Examinons les moyens de les couvrir : je prendrai à-peu-près l'état de l'année 1775, quoique je le croie susceptible d'économie.

Pour la guerre.	100,000,000
La marine	25,000,000
Les colonies	8,000,000
Ponts et chaussées, turcies et ports maritimes	5,000,000
Maréchaussées	3,000,000
Affaires étrangères, ligues Suisses.	8,000,000
Dépenses de la finance. . . .	14,000,000
Pensions, vu ce que la guerre paie	3,000,000
Dépenses imprévues	6,000,000
A reporter.	172,000,000

Report. .	172,000,000
Maisons du roi, de la reine, Mesdames, pensions des princes, bâtimens, enfin tout ce qui s'appelle maison domestique	32,000,000
Total.	204,000,000

Deux cent quatre millions sont une forte somme : examinons quels sont, outre la ferme, les revenus du roi.

Ferme des postes, messageries, voitures de la cour, et ce qu'on appelle le roulage.	8,000,000
La régie des droits-réunis. . .	8,000,000
La régie des hypothèques. . .	4,000,000
La régie des quatre-membres.	734,000
La régie d'Imbert.	300,000
Les pays d'états.	26,000,000
Le cinquième du clergé, et de l'Ordre de Malte.	1,600,000
Celui de Paris	6,000,000
Celui des princes du sang. . .	500,000
Les domaines et bois.	12,000,000
A reporter. .	67,134,000

Ci-contre.	67,134,000
La taille	60,000,000
Le cinquième sur les terres. .	100,000,000
Total.	227,134,000

En ajoutant, à cette somme, trois millions du clergé par an, le roi aura une passe de vingt-quatre millions, qu'il laissera dans la caisse des recèveurs-généraux, qui lèveront la taille et les cinquièmes imposés sur les terres : la compagnie des receveurs-généraux sera de vingt personnes, et aura les mêmes statuts que celle des fermiers-généraux; ils feront un fonds de quarante millions, le roi y en ajoutera vingt; les receveurs pourront donc donner soixante millions de billets au public. Il est donc possible de couvrir toutes les dépenses, et encore ai-je en entier supprimé la capitation.

Si la guerre survenait, elle augmenterait les dépenses de soixante-cinq millions au plus : ils seraient acquittés par quarante millions de remboursemens suspendus, par vingt millions que le roi laisserait sur les recettes générales, et par la capitation mise sur tous les sujets

qui n'iront point à la guerre. Cette capitation très-juste sera légère : on y joindra, pour compléter la somme de l'augmentation, trois millions par an, que le clergé donne pour la guerre en don gratuit ; ainsi point de nouvelles dettes, et la liquidation des anciennes n'est que différée.

J'ai mis le cinquième sur les terres ; c'est beaucoup, je l'avoue, mais la taille est diminuée, la capitation est ôtée, le roi s'oblige à ne point mettre de nouveaux impôts pendant cinquante ans ; on n'aura plus d'intérêt à paraître pauvre.

Il faudrait que le roi, si mon projet était exécuté, le rendît stable et le développât par une loi, qu'il rendît les ministres responsables, sinon des événemens, du moins de la dépense de leurs départemens ; qu'il fixât les revenus des princes et princesses du sang, et qu'il s'astreignît lui-même à ses propres revenus qui sont les eaux et forêts, et l'administration des postes ; s'il voulait plus, on pourrait s'opposer à cette volonté déraisonnable.

Si le projet s'exécute, la France est sauvée de la ruine qui la menace, les particuliers sont tranquilles ; et, dans cinquante ans, il y aura

une diminution de cent quatre-vingt-deux millions sur les quatre cent vingt-sept nécessaires aujourd'hui.

••••••••

Réflexions sur l'établissement d'États-Généraux en France (1778).

Le roi et son ministère ne purent avoir que deux vues, en essayant de changer l'administration du Berri; 1° le meilleur et le plus prompt service de la couronne; 2° le bien des sujets, par l'égalité et la simplicité de l'imposition et de la perception. Car je ne suppose pas que le ministère veuille amener le roi à faire une banqueroute partielle, qui serait basse, ignominieuse et sans avantage réel.

D'abord, un essai sur le Berri n'amènera aucun résultat fixe; il faudrait le faire sur plusieurs provinces de sol différent et d'un commerce étendu: si l'on eût fait choix de la Normandie, l'essai aurait pu faire base pour tout le royaume; car, à l'exception du vin, elle a tout, sol, commerce, manufactures.

L'essai de constitution consiste à assembler douze membres du clergé, dont l'évêque diocésain sera président des trois ordres; douze membres de la noblesse, douze députés des villes, et douze bourgeois propriétaires.

Cette assemblée répartira la somme ordonnée par le roi, selon les facultés présumées des contribuables ; elle pourra représenter au roi les améliorations dont la province pourrait être susceptible ; il y aura une assemblée provinciale tous les deux ans : une commission intermédiaire, toujours présidée par l'évêque, fera exécuter les délibérations de l'assemblée.

Il y a des inconvéniens dans la forme de la composition de cette assemblée ; vu l'état de la monarchie, il faut un commissaire royal qui inspecte les délibérations, contienne la chaleur des opinions et celle des passions, et tienne la balance entre les trois ordres. L'arrêt ne parle point ou parle trop peu de ce commissaire : il ne le désigne pas même.

On pourrait, à mon avis, prendre, pour premier commissaire, le gouverneur de la province, et pour deuxième, l'intendant.

Il y aurait, dans chaque province, les cantons, les bailliages, les élections : de là les trois ordres.

Cette assemblée s'occuperait d'opérations de quatre natures : 1° la répartition égale de l'impôt sur le sol, 2° l'amélioration de ce sol, 3° l'établissement de manufactures, 4° l'accroissement du commerce.

J'établirais la première opération par arpens, sans distinction, à un taux moyen.

Un député du tiers, de chaque bailliage, en sera le receveur particulier.

Pour la seconde opération, il faudrait que l'assemblée se procurât les plus grands détails sur la nature du sol, sur les causes qui le rendent bon ou mauvais, etc., sur les productions analogues à chaque terroir, enfin, sur les moyens d'amener chaque terroir à la perfection présumable; si la culture est le premier bien d'un pays, l'industrie en est le second, il faut donc l'encourager, il faut donc créer des manufactures, favoriser le commerce, en donnant de nombreux débouchés à la culture et à l'industrie; car le commerce n'est rien autre chose.

Intrigues de la Cour, notamment de M. le duc d'Aiguillon et de madame Dubarry, pour me faire ôter, par le roi, la charge de colonel-général des Suisses et Grisons, etc., etc.

M. le comte d'Eu, ayant donné sa démission de la charge de colonel des Suisses et Grisons, mes amis me conseillèrent de la demander au roi ; d'abord je crus n'avoir pas assez fait pour la mériter; mais ensuite, faisant la réflexion que M. de Soubise, qui la sollicitait, n'avait pas rendu plus de services que moi, je me résolus à faire au moins une démarche à cette occasion ; j'avais entendu dire que M. de Soubise avait la parole de madame de Pompadour. Je l'instruisis donc de mon projet, la priant de ne point m'en vouloir si je réussissais ; elle m'assura qu'elle n'avait rien promis à M. de Soubise, qu'elle espérait que je lui laisserais le plaisir de présenter elle-même ma demande au roi, ainsi que celle de mon concurrent, en exposant simplement nos observations et nos droits respectifs ; elle le fit, et le roi m'accorda la

préférence ; il me dit, en m'en instruisant, *qu'il le faisait d'autant plus volontiers, que, dans quelques circonstances que je me trouvasse, cette charge ne pourrait pas m'être ôtée.*

Je fus reçu et exerçai la charge au mois de mars 1762 ; je m'occupai sérieusement de former un corps suisse parfait pour la composition et la discipline. Le roi m'en fit, en 1769, son compliment *sincère*, puisqu'alors, loin d'être en faveur, je me trouvais en butte à la disgrâce de la toute puissante comtesse Dubarry, auparavant mademoiselle Lange.

Je fus destitué et exilé en 1770 ; mais je gardai ma charge de colonel des Suisses ; le roi n'y songea pas même. *Il fallait que le roi fût poussé par la noire intrigue de M. d'Aiguillon,* pour vaincre l'espèce de honte qu'il sentait à me retirer cette grâce. Ce n'est pas que le roi ne fût très-hardi pour faire le mal ; il n'avait de courage que dans ce cas. Le mal qu'il pouvait faire lui procurait le sentiment de l'existence et une sorte d'effervescence qui ressemblait à de la colère. Alors le pauvre prince sentait qu'il avait une ame.

Il n'en avait pas pour faire du bien. Cependant, malgré cette malheureuse existence, sans M. d'Aiguillon, je doute que le roi m'eût ôté ma charge (1).

M. d'Aiguillon, en me la faisant ôter, avait deux raisons : d'abord de m'empêcher de jamais travailler, à l'avenir, avec le roi ; ensuite il espérait me succéder, s'imaginant que ma charge passerait à M. le comte de Provence, puis à M. de Soubise, ou M. de Richelieu, puis enfin à lui par survivance. C'était la manière de ce petit esprit de demander, pour d'autres, les places qu'il désirait.

Zurlauben, le plus vil de tous les Suisses,

(1) Ceci est tracé de main de maître, et aurait plus de crédit, s'il n'avait pas été écrit dans l'exil. Le duc de Choiseul semble en être effrayé lui-même, quand il ajoute que, sans le duc d'Aiguillon, il n'eût jamais perdu sa charge. Il ne reste donc de cette peinture d'une ame profondément perverse, que la certitude de la faiblesse de Louis XV, et la preuve que ce prince avait besoin d'être dominé. Le duc de Choiseul le savait mieux que personne, lui qui avait régné tant d'années sur le roi, en dépit des favorites.

ce qui est beaucoup dire, fut envoyé pour tirer, dans les différens cantons, quelques signatures contre moi. Il fut méprisé en Suisse comme il devait l'être; cependant madame Dubarry disait sans cesse au roi, que toute la nation suisse désirait qu'il m'ôtât ma charge. Le roi, engagé par sa parole donnée au roi d'Espagne de ne plus me faire de mal, arrêta l'intrigue; mais M. d'Aiguillon leva bientôt cet obstacle.

M. du Châtelet, mon ami, et qui avait été lié intimement avec le ministre tout puissant, s'ouvrit à lui des craintes qu'il concevait à mon égard; M. d'Aiguillon dit, qu'il désirait en effet se venger de moi, que j'avais voulu le faire pendre à l'époque de son procès; M. du Châtelet lui répondit, avec raison, que c'était faux. Je croyais que M. d'Aiguillon avait porté, dans son commandement, le caractère malheureux de despotisme, de basse vengeance et même de cruauté avec lequel il était né. Je savais que le premier motif de toutes les vexations, qu'il avait faites en Bretagne, et des troubles qu'il avait excités dans la province, était celui de se venger de M. de la Châlotais qui, impru-

demment, avait écrit, après l'affaire de Saint-Cast, que les troupes et les Bretons *s'étaient couverts de gloire et leur général de farine*, parce que, pendant l'affaire, M. d'Aiguillon, par précaution, s'était retiré dans un moulin. Je savais bien aussi que n'ayant pas eu de grandes difficultés à vaincre, pour partager, avec le roi, les bonnes grâces de madame Dubarry, il trouverait, dans le crédit de cette femme, et dans le dévouement du chancelier Maupeou, les moyens d'échapper au supplice qu'il méritait. J'ai cru M. d'Aiguillon déshonoré, et je le regarde encore comme tel; mais je n'ai pas cru qu'on pût le faire pendre. M. d'Aiguillon est un homme qui est né jugé. Au reste, il assura M. du Châtelet, que m'ôter la charge était désormais impossible.

Cependant la réponse du roi d'Espagne, à une lettre que le roi lui avait écrite, vint dégager la parole qui me concernait, et M. du Châtelet reçut, le 2 décembre 1771, une lettre de M. d'Aiguillon, dans laquelle il était dit que ma charge n'était point inamovible, et que le roi me l'ôtait pour une somme d'argent; que je demanderais moi-même la somme

qui me conviendrait ; au bas de cette lettre, le roi avait écrit de sa main :

Ce que dessus est ma façon de vouloir (1).

Instruit par mon ami, qu'on voulait, en le chargeant de mes intérêts, me punir d'avoir autrefois obtenu le régiment du roi, de préférence à M. d'Aiguillon, je répondis sur-le-champ au roi, que ma charge avait été bien remplie, qu'elle était inamovible, puisqu'elle était enregistrée au parlement ; que le roi lui-même, en me l'accordant en avait jugé

(1) C'était une manière singulière de prononcer la destitution du colonel-général des Suisses, qui était une grande affaire à laquelle tous les princes prenaient part, et où était intervenu directement, par une autre intrigue, le roi d'Espagne, que de la décider par une apostille, au bas de la lettre du ministre régnant à un ami du ministre disgracié. Il était difficile que *le bon plaisir* s'expliquât d'une façon plus laconique et plus familière. *L'apostille de la main du roi,* dit le duc de Choiseul, *ne mérite aucune réflexion, elle peint sa faiblesse et sa mauvaise diction en français.* Le temps met de la différence dans les jugemens. Sous un gouvernement représentatif, il est permis de prendre moins philosophiquement la conduite de Louis XV.

ainsi; qu'enfin, pour les grâces pécuniaires que Sa Majesté me permettait de lui demander, M. du Châtelet voulait bien se charger de les solliciter.

Je ne donnais ni ne refusais ma démission, et même je fus bien content de cette vengeance de M. d'Aiguillon; car, en me promettant des dédommagemens considérables, elle me laissait tout entier à la vie commode et heureuse que j'avais choisie.

Le successeur désigné était d'une grande valeur pour ma détermination; je n'aurais jamais donné ma démission, si ma charge eût été promise à l'un de mes ennemis. De sorte que M. du Ch.... devait examiner deux choses : la qualité du dédommagement, et le successeur désigné.

Bientôt il me répondit que M. d'Aiguillon soutenait que ma charge était amovible, que, si je faisais des demandes trop fortes, je n'obtiendrais rien : le ministre avait témoigné de l'humeur de ce que je faisais remettre une lettre directement au roi, etc., etc.

Madame Dubarry promit d'abord à M. du Ch... d'appuyer mes demandes; mais, bientôt subjuguée par M. d'Aiguillon qui partageait

avec le roi ses faveurs, elle ne voulut point me servir, même en me punissant de ne point l'avoir encensée.

Le roi ordonna à M. du Ch.... de remettre tout à son ministre. Mon ami, sans donner ma lettre, fit un mémoire, et prit tous les moyens possibles de résister à l'intrigue et d'entraver au moins les mauvaises dispositions de M. d'Aiguillon. M. le comte de Provence était mon successeur désigné : c'était déjà une raison de me déterminer à renoncer à ma charge : je n'approuvais pas que M. du Ch.... s'adressât à madame Dubarry, mais il le faisait pour le mieux ; je ne pouvais l'empêcher.

Enfin, les affaires en vinrent au point où il ne me resta d'autre parti raisonnable que de donner ma démission pure et simple. Aussi, pour terminer aussi brièvement que le roi, quand je reçus la quatrième lettre de M. du Châtelet (1), qui m'apprenait qu'il

(1) Les mémoires du duc de Choiseul renferment six lettres qui lui furent écrites par le comte du Châtelet. Ces lettres sont des modèles de probité et de courage d'amitié, dont on n'eût pas cru trouver, à la

avait reçu ma démission ; je lui répondis par la poste, *afin que le roi pût la lire,* la lettre ci-dessous, qui répond à tous les procédés que l'on m'avait fait éprouver dans cette affaire. *Je crois que le roi a lu cette lettre à la poste.*

Mon ami la remit au roi ; quelques jours après, il revint à Chanteloup, et m'apporta des brevets qui me donnent soixante mille francs sans retenue sur les appointemens de la charge de colonel-général. Cinquante mille francs de pension sur ladite charge, après ma mort, pour madame de Choiseul, et outre cela, le roi m'a donné cent mille écus d'argent comptant.

---

cour de Louis XV, des témoignages aussi authentiques. Elles honorent singulièrement MM. de Choiseul et du Châtelet, et les place, d'une manière bien tranchante, en regard du duc d'Aiguillon, de Mme Dubarry, de l'abbé Terray, etc. etc. Le château de Chanteloup devint la cour de l'opposition. Les grands seigneurs allaient courageusement de Chanteloup à Versailles, et de Versailles à Chanteloup. Sous un roi absolu, le ministre triomphant n'osa imposer aux courtisans le sacrifice de leur estime et de leur amitié pour le duc de Choiseul !

Ces dédommagemens étaient plus forts que ceux que je demandais, et surtout que ceux que j'espérais.

Ni moi, ni madame de Choiseul, ne fîmes de remercîmens ; l'injustice et surtout la manière dure que l'on avait employée nous dispensaient de reconnaissance. Je n'ai commencé que dès ce moment à être vraiment l'ennemi personnel de M. d'Aiguillon ; et la conduite du roi à mon égard acheva l'opinion que j'avais de lui et le dégoût que sa faiblesse cruelle m'inspirait. Je fus fort aise d'apprendre que c'était M. le comte d'Artois, et non M. le comte de Provence, qui avait la charge.

Je ne sais si ce prince sera assez bien conseillé, pour avoir la noblesse de me remettre cette charge, qui m'a été ôtée par violence. Je le désire plus pour sa réputation que pour moi.

La liberté que j'avais demandée et que je méritais, me fut refusée, ainsi qu'une partie de la forêt d'Aguenaud, sur laquelle j'avais des droits réels.

Il paraît certain qu'une lettre de cachet, à la Bastille, m'était réservée, si je n'avais pas

donné ma démission ; tant la barbarie suit de près l'injustice ! la vengeance et la faiblesse ne reculent jamais.

Madame de Choiseul, dans une lettre à M. du Ch...., et dans une autre au roi, refusa la réversibilité de la pension. Ce serait, dit-elle, sanctionner, ou du moins approuver l'injustice dont il a été l'objet. Elle le justifie de tous les griefs intentés, et proteste contre toutes les mesures prises à son égard.

MÉMOIRES

DE L'ABBÉ TERRAY.

Mémoires concernant l'administration des finances, sous le ministère de M. l'abbé Terray, contrôleur-général, imprimés à Londres, en 1776.

Ces mémoires, publiés du vivant de l'abbé Terray, sont précédés d'une préface dont voici la première et la dernière phrase :

« Le ministre dont on dévoile ici l'inep-
« tie, la turpitude et les atrocités, ne man-
« quera pas d'appeler ces mémoires un li-
« belle.

« Si l'histoire peut être utile, c'est sur-
« tout lorsqu'elle présente d'avance son ju-
« gement à ceux qui la doivent redouter ;
« lorsqu'elle imprime sur eux ce caractère
« d'ignominie et d'exécration, sous lequel ils

« passeront à la postérité, mais qui ne pourra « plus rien sur une cendre froide et ina- « nimée. »

M. l'abbé Terray, aujourd'hui (en 1775) ministre d'État et contrôleur-général, est né à Bouin en Four, petite ville près de Lyon; son père était notaire. Il fut reçu conseiller clerc au parlement, en 1736; il joua un rôle considérable dans l'affaire des jésuites; l'élévation de Laverdy, qui, de conseiller au parlement comme lui, monta au contrôle général, lui donna des idées d'ambition. Il fit les remontrances sur les édits bursaux, et composa probablement les *Itératives*, où était tracé un tableau effrayant des malheurs de l'État, et du désordre de ses finances. Ce chef-d'œuvre historique déplut au ministre. Mais, en 1769, par les intrigues du chancelier Maupeou, et malgré le duc de Choiseul, l'abbé Terray fut fait contrôleur-général des finances. Le public, qui, jusque là, l'avait regardé comme un bon patriote, ne vit plus en lui qu'un ambitieux, et fit pleuvoir sur lui une foule de sarcasmes. On disait généralement qu'il avait toutes les qualités de l'esprit pour faire un grand

ministre, et toutes celles du cœur pour en faire un mauvais.

Il commença par mettre la main sur les caisses d'amortissement et par suspendre les remboursemens. Il fit adopter au conseil des édits désastreux, proscrits sous le précédent ministère. Bientôt après, il diminua, suivant différentes proportions, les arrérages de quantité d'effets royaux, et réduisit les rentes purement viagères. Par ces mesures, M. l'abbé Terray mettait contre lui, non-seulement toute la finance, mais même les classes les plus basses du peuple, sur lesquelles elles portaient aussi. Pour se justifier, il disait qu'on ne pouvait sauver la France qu'en la *saignant*. *Cela se peut*, lui répartit le président Hoquart, *mais malheur à celui qui se résout d'en être le bourreau.*

Cependant les Parisiens plaisantaient en souffrant. Un jour qu'il y avait foule à l'Opéra, quelqu'un s'écria : *Ah! où est notre cher abbé Terray! que n'est-il ici pour nous réduire de moitié!*

Dans le même temps, un homme nommé Billard venait de faire une grande banqueroute. On afficha au-dessus du contrôle géné-

ral cette inscription : *Ici l'on joue au noble jeu de billard.*

Le contrôleur, sourd aux malédictions, et riant des saillies, poursuivait infatigablement ses projets. Les pensions, les gratifications ordinaires et extraordinaires furent réduites à-peu-près d'un cinquième, et l'on donna même, à cette loi bursale, une force rétroactive, c'est-à-dire, on la fit reculer au mois de janvier 1768. Il y a peu d'audace fiscale de cette trempe.

Malgré cette manie de réformer, qui ne pesait que sur le peuple, on laissait toujours dans le même état l'administration, où il y avait tant d'abus. Au reste, semblable au cardinal Mazarin, l'abbé laissait rire et se plaindre ; il fit élargir des détenus en matière politique, en disant : *Il faut au moins les laisser crier, puisqu'on les écorche.*

Le moyen qu'il prenait pour sonder le peuple, était de faire courir des bruits conformes à ses desseins. Il les démentait quelquefois, mais n'en agissait pas moins. C'est ainsi qu'il prépara deux édits très-importans. Le premier, en date du 18 février, suspendait

le paiement des billets des fermes générales, réunies à compter du mois de mars 1770; le second du même jour, ordonnait la suspension du paiement des rescriptions sur les recettes générales des finances et des assignations sur les fermes générales unies, fermes des postes et autres revenus du roi, à compter du 1er mars 1770. Ces deux pièces étaient motivées sur la nécessité essentielle d'assurer le paiement des arrérages des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, tant perpétuelles que viagères. C'était un vol manifeste, puisque les rescriptions n'étaient qu'un dépôt. Il en résulta des divisions, des procès, des banqueroutes; mais ce qui est plus horrible encore, c'est de cette époque que commença ce long catalogue de suicides, dont on ne connaissait que des exemples très-rares dans la nation, et qu'on pourrait appeler le martyrologe de M. l'abbé Terray. M. le duc de Choiseul chercha en vain à faire disgracier cette sangsue publique; le contrôleur plus fin que lui, en tira de nouveaux avantages pour de nouvelles mesures financières.

Le peuple se vengeait à sa manière par des lazzis; il disait que l'abbé Terray *était sans foi,*

qu'il ôtait l'espérance, et réduisait à la charité; on substitua au nom de *vide-gousset*, que portait une rue, celui de l'abbé *Terray*.

On rendit un édit qui remettait le denier de la constitution de la rente au denier vingt du capital. Cet édit, très-bon en tout temps, ne servit à rien, lorsqu'il parut. Tout le monde le regarda comme un leurre; personne ne s'y laissa prendre. Les réductions précédentes apprenaient à quoi on pouvait s'attendre.

D'autres édits le suivirent : les uns portaient des augmentations de taxe, et les autres des suspensions et conversions de remboursemens. Ces édits ne furent pas enregistrés sans réclamations, mais les menaces du ministère, au nom du roi, forcèrent le parlement à l'obéissance.

Cependant, pour bien s'ancrer en Cour, l'abbé Terray se rangea du bord de la comtesse Dubarry, qui commençait à devenir le centre des intrigues. Il fit plus, il voulut reconquérir la Cour. Ainsi, pour empêcher que les courtisans, devenus ses ennemis, à cause de la réduction des trois dixièmes, ne se réunissent pour le supplanter, il leur donna

le moyen de ne rien perdre, tout en souffrant l'impôt ; *Faites augmenter vos pensions*, leur dit-il, *vous y gagnerez peut-être.* Cet expédient lui ramena la haute société. Il dit aux financiers, qu'il n'y avait que des injustices qui pussent sauver la France ; que l'intérêt de l'État seul le guidait, au point, qu'il était déterminé à tomber, plutôt que de ne point tout faire pour sauver la patrie. La finance fut la dupe de cette jonglerie patriotique.

M. de Choiseul voulait la chute du contrôleur ; mais tout ce qu'il faisait, dans cette intention, tournait contre lui-même. Le duc de Choiseul, comme ministre de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, tenait table ouverte à Versailles, et donnait, tous les dimanches, un dîner de cent couverts. L'abbé retrancha une grande partie des revenus du duc, qui afficha la réforme, pour jeter de l'odieux sur l'abbé, et supprima les dîners. L'abbé ouvrit alors une table splendide, où vinrent se réfugier tous les parasites transfuges de celle du duc. Les dîners ministériels eurent toujours une grande influence sur les affaires.

Une des plus odieuses opérations de l'abbé Terray, fut la conversion des tontines en rentes viagères. Les domestiques, les artisans, les petits bourgeois plaçaient là leur pécule. D'un coup de plume, le ministre impassible égorgeait deux cent mille citoyens de cette dernière classe.

Voltaire, qui avait trois cent mille francs de rescriptions dans son portefeuille, s'était ainsi trouvé sous la réduction ministérielle. Il s'en vengea par des vers charmans, où il donne le moyen qu'aurait pu justement employer l'abbé Terray, pour parvenir au même but, sans une injustice aussi criante. On venait de le nommer à la dignité de père temporel des capucins du pays de Gex:

Dès que Monsieur l'abbé Terray
A lu ma capucinerie
De mes biens il m'a délivré:
Que servent-ils dans l'autre vie?
J'aime fort cet arrangement,
Il est leste et plein de prudence;
Plût à Dieu qu'on en fît autant
A tous les moines de la France!

L'abbé Terray porta le dernier coup au bel établissement de la compagnie des Indes, et renversa un édifice superbe, qu'avait élevé

à grands frais Louis XIV, et qui subsistait depuis un siècle ; mais Colbert et Terray ne pouvaient ni penser, ni agir de la même manière.

Enfin ce vampire politique suçait le sang de toute la France, il tirait de l'argent de tout le monde, et n'en donnait à personne.

Ce fut durant le cours de toutes ces calamités, que furent données des fêtes à l'occasion du mariage de M. le dauphin. Elles furent dispendieuses. *Le roi, pour s'égayer vis-à-vis de son ministre, dont la figure est toujours nébuleuse, lui demanda comment il avait trouvé les fêtes. Ah! Sire,* répondit-il, *impayables!* L'impudence de cette réponse prouve la position du roi et de la France vis-à-vis de ce ministre. Rien ne l'arrêtait dans ses invasions fiscales. Les rentes de la ville se montent à soixante-dix millions par an, pour lesquelles les fermes donnent, par sémestre, un fond de trente-cinq millions. Les contrôleurs-généraux, jusque là, même dans les temps de crise, avaient regardé cette partie comme sacrée ; c'est ce qu'on appelle *le pot-au-feu de Paris.* L'abbé, plus hardi que ses prédécesseurs, dès le pre-

mier semestre de sa gestion, juillet 1770, en réduisit le fonds à vingt-six millions, ce qui faisait un cinquième de différence et retardait d'autant les rentiers.

L'abbé Terray avait deux ennemis dont il conjurait la perte avec madame Dubarry et le chancelier Maupeou, c'étaient le parlement et le duc de Choiseul. Il préparait, sans relâche, la destruction du premier avec son chef, et il saisit, avec une infernale dextérité, l'occasion de l'humilier dans une de ses cours, dont l'essence était de s'opposer constamment au génie fiscal, de défendre la nation contre les traitans, et de veiller aux surprises multipliées, qu'ils font sans cesse à la religion du roi. On voit que la cour des aides était l'ennemie personnelle de l'abbé Terray. « Son origine remontait aux États-« généraux. Depuis lors elle avait bien dégé-« néré; elle n'avait plus été formidable aux « fermiers du roi. Soudoyée par eux, elle « leur était, en quelque sorte, vendue; les « ministres des finances l'avaient fait mouvoir « ou s'arrêter à leur gré; mais un de ces « magistrats rares, un de ces personnages « uniques, tels que la nature est des siècles

« à les former, ayant été placé à la tête de « la compagnie, il l'avait insensiblement pur- « gée des membres qui la déshonoraient : il « avait rectifié l'esprit, épuré le cœur des « autres ; il les avait animés de *cette vertu* « *républicaine dont il était enflammé lui-* « *même*. Doué d'un génie pénétrant et actif, « d'une éloquence mâle et imposante, il avait « fait passer en eux son patriotisme intré- « pide. La cour des aides, sous *M. de* « *Malesherbes*, devint l'asyle du pauvre et « de l'opprimé » (1).

L'abbé Terray songeait sérieusement à se débarrasser d'un tribunal incommode, qui aurait porté la lumière dans ses opérations té-

(1) J'ai conservé ce passage dans toute sa pureté. Il honore le talent et la justice de l'auteur. L'opposition d'un homme de bien, qui imprime sa dignité à la cour qu'il préside, repose l'esprit, fatigué des intrigues de la corruption, de la misère des peuples, et de l'audace d'un ministre, à la fois ennemi de son pays et de son prince. Le sentiment de *vertu républicaine*, qui animait, en 1770, l'immortel Malesherbes pour le bien de sa patrie, fut le même qui, en 1792, lui fit quitter la Suisse, où il avait un asyle assuré, pour venir défendre Louis XVI, et mourir pour l'avoir défendu. « Je

nébreuses. Un événement qui mit les fermiers-généraux aux prises avec la cour des aides, lui fournit matière à la mortifier et travailler à sa ruine.

Un homme avait été, par lettre de cachet, enfermé à Bicêtre, où il languissait depuis dix-huit mois, quand il fut reconnu qu'il avait été arrêté pour crime de contrebande, qu'il n'avait point commis. Il avait été élargi et il avait porté plainte. Il demandait des dommages et intérêts à MM. les fermiers-généraux, qui avaient surpris au ministre l'ordre de sa détention. Ils lui offrirent un faible dédommagement qu'il refusa, et obtint, de la cour des aides, un arrêt qui les condamnait à

« sais, disait-il, le péril où je marche; mais il m'ap-« partient d'aller défendre le Roi, et de périr avec « lui. » M. de Malesherbes faisait suite aux l'Hôpital, aux Molé, aux d'Aguesseau, et aux Lamoignon dont il était issu. Il avait aussi des ancêtres parmi les grands hommes de la Grèce et de Rome. Les génies privilégiés, épars dans les siècles, forment une famille historique. Leur mission, depuis la formation des sociétés, fut d'instruire les peuples et d'éclairer les rois. Ils ne paraissent malheureusement qu'à de longs intervalles.

lui payer douze cents francs. Excité par la ferme générale, l'abbé Terray eut l'audace de faire casser, par un arrêt du conseil, l'arrêt de la cour. Mais comme cet arrêt du conseil avait paru sans lettres-patentes, il fut regardé comme non avenu, et le poursuivant porta plainte au criminel: d'où il résulta trois décrets, dont un de prise de corps contre le brigadier de la ferme générale, qui l'avait arrêté, et deux d'ajournement personnel contre un entrepreneur de tabac, et un des fermiers-généraux, lesquels avaient méchamment provoqué la lettre de cachet. L'abbé, sollicité de nouveau par la ferme générale, se chargea avec empressement d'une nouvelle injustice, et osa faire insérer dans un arrêt du conseil, qu'il cassait toute la procédure de la cour des aides, lui défendant, *sous peine d'interdiction*, de rendre à l'avenir de pareils arrêts (1). L'autorité ministérielle ne pouvait prendre une forme plus injurieuse.

(1) Il est certain qu'un gouvernement touche à sa dissolution, quand un ministre ose défendre à une cour de justice de rendre la justice. Les hommes qui ont fait la révolution étaient les contemporains de l'abbé Terray et de M. de Malesherbes.

A cette époque, un avocat de la cour des aides, luttait avec succès, par des plaidoyers vigoureux, contre les tyrannies de la ferme générale. Il gagnait toutes ses causes, et publiait des mémoires sanglans sur les exactions de cette société. Elle demanda à l'abbé Terray, en lui dénonçant un de ces mémoires, de faire rayer du tableau cet ennemi implacable. Le ministre en donna l'ordre au bâtonnier, et échoua à l'assemblée qui eut lieu des *députés des Bancs*. Il y fut décidé, *qu'il n'y avait lieu à blâmer le mémoire : qu'on n'y trouvait que cette noble liberté de penser et d'écrire, qui fait le plus bel apanage de la profession d'avocat; cette force d'expressions, cette éloquence véhémente, souvent nécessaire pour faire percer la vérité et défendre plus efficacement l'innocence : qu'au surplus, comme il y avait, à cette occasion, une instance pendante à la cour des aides, c'était à elle à supprimer le mémoire, si elle le jugeait répréhensible*. Cet estimable avocat se nommait Darigrand. Ce renvoi à la cour des aides, prononcé par le banc des avocats, était de toute justice, et irrita au dernier degré le contrôleur-général et ses fermiers-généraux.

L'abbé, à qui rien ne coûtait pour satisfaire sa vengeance, et qui disposait à sa volonté de l'esprit du roi et du chancelier, décida ce prince à faire mander à Compiègne la cour des aides *en grande députation*. « Mais comme « le moment de la destruction de la cour des « aides n'était pas venu, et qu'il était convenu, « avec le chancelier, d'abattre d'abord l'hydre « de la magistrature par sa tête la plus formi- « dable, c'est-à-dire le parlement, il se con- « tenta de faire donner cette fois, par le roi, « un coup de fouet à la cour des aides. M. de « Maupeou et l'abbé mirent tant d'indécence « à ce spectacle, qu'au lieu de s'occuper des « objets de cette mercuriale, ils firent remar- « quer à Sa Majesté les allures, les mines, « les figures de ces conseillers, qu'elle n'avait « point encore vus, et qui pouvaient prêter « au grotesque. Quelques-uns d'entre eux « ayant tourné la tête en se retirant, virent « le roi et les deux ministres qui riaient « comme des fous : ce qui leur fit soup- « çonner assez naturellement, qu'on se mo- « quait d'eux. » A cette étrange mystification, qui avait si notoirement compromis la majesté royale, l'abbé fit succéder un grand acte de

rigueur contre la cour des aides, ce fut l'appareil d'un lit de justice. Toutefois, malgré les persécutions dont la cour des aides était l'objet, depuis plus d'un an, elle n'avait point obtempéré aux *Lettres de jussion* à elle envoyées pour procéder à l'enregistrement d'un impôt qui portait le nom singulier de DON GRATUIT DES VILLES. Alors on usa de violence, et le premier prince du sang fut chargé d'en ordonner l'enregistrement au nom du roi. « Le « prince ne vint procéder à la cérémonie que « dans la plus grande douleur : il y parla à « voix basse, de sorte que peu de gens l'en- « tendirent. Le premier président lui répon- « dit sur le même ton : l'un et l'autre sem- « blaient plutôt causer tristement, que rem- « plir un ministère de législation. »

Les mesures les plus odieuses de la fiscalité se succédèrent. L'abbé Terray s'attacha à accroître les anciens impôts, en attendant le produit des nouveaux. Il autorisa les receveurs du vingtième, à Paris, à envoyer des émissaires dans chaque maison pour constater le prix des loyers, et augmenter l'impôt en conséquence. Il força, à cet égard, la main au parlement qui avait décidé que cet impôt

serait sur le pied ordinaire. Ce fut dans ce même temps que le contrôleur-général fit la guerre aux états de Bretagne. Mais il eut peur, et il abandonna ces hostilités, pour les tourner contre le parti de Choiseul, qui le menaçait. A cette époque la guerre était au moment d'éclater entre l'Angleterre et l'Espagne, et la France ne pouvait s'empêcher d'y entrer. Le duc de Praslin, ministre de la marine, avait dû faire dans les ports des préparatifs extraordinaires, et, dans le conseil, il demanda des fonds. Il fut soutenu par son cousin le duc de Choiseul. Ne sachant que répondre aux reproches qui lui furent faits sur son administration, l'abbé Terray partit furieux pour Paris, offrant sa démission, qu'il savait bien ne pas devoir être acceptée, et laissant ses intérêts entre les mains de Maupeou et de la favorite. Il en revint plus insolent. Il avait attaqué la cour des aides, parce qu'elle s'opposait aux injustices de la ferme générale; il attaqua la chambre des comptes, parce que malgré les *lettres de jussion*, elle refusait d'enregistrer. Il employa le même moyen au lit de justice; car le duc d'Orléans eut encore le chagrin d'être forcé à représenter le roi. Enfin, le parlement fut

supprimé et les Choiseul renvoyés du ministère. Le contrôleur-général gagna à la suppression du premier, d'être affanchi de toute contradiction pour les enregistremens, et au renvoi des seconds, le prétexte de rejeter sur eux l'odieux des accaparemens, des monopoles, et des disettes combinées.

Dans le nombre des opérations qu'il imaginait pour extorquer de l'argent, il en conçut une qui donna à rire au public, parce qu'elle ne frappait que sur des privilégiés. Un édit fut publié, portant imposition d'un marc d'or sur toutes les charges de la maison du roi, sur les lettres d'honoraires de ces officiers, et sur toutes les lettres de noblesse d'honoraires des officiers qui la donnaient. On calcula que cette taxe, qui n'exigeait ni frais, ni formalités, donnait soixante millions. Le chancelier, dont elle augmentait les honoraires, fut bien loin de s'y opposer.

Il y avait long-temps qu'on n'avait ri. On dit d'abord que l'abbé Terray était un enfant gâté, puisqu'il touchait à tout.

A l'occasion d'un arrêt du parlement où l'abbé jouait un rôle, on fit une carricature singulière. Le premier président arrivait avec

un petit panier chargé des bourses, des robes, des mortiers et autres ornemens de la magistrature, et des attributs physiques de la virilité des membres de la compagnie. L'abbé Terray se jetait sur les bourses, le chancelier sur les robes, et M.me la comtesse Dubarry sur le reste. Sa Majesté paraissait étonnée de trouver qu'il ne lui revenait rien.

Le contrôleur après avoir ruiné un grand nombre de familles par les réductions, les destitutions, etc., songea à sortir du mauvais pas dans lequel il s'était engagé, non pas en donnant sa démission, mais en prenant un autre ministère. Chargé par intérim du portefeuille de la marine, il fit tout pour le garder; mais n'ayant pas réussi, il jeta les yeux sur le ministère des affaires étrangères. M. de Boyne, le fabricateur du nouveau parlement, fut placé à la marine; l'abbé et le chancelier étaient brouillés, quand arriva la mort du comte de Clermont. Ce prince avait trois cent mille livres de rentes viagères sur la cassette du roi; Maupeou travaillait à faire épouser au roi la favorite. L'exemple de madame de Maintenon était une autorité pour le monarque. L'abbé, qui avait témoigné beau-

coup d'humeur à la favorite pour avoir échoué dans ses tentatives au ministère de la marine, trouva, dans la mort du comte de Clermont, une occasion de se remettre dans ses bonnes grâces. Il fit aisément consentir Louis XV à donner le tiers de cet héritage à cette dame, laquelle par reconnaisance fit consentir le roi à donner un quart du restant, à l'abbé, lequel aussi engagé par la favorite fit sceller par le don d'un autre quart sa reconciliation avec le chancelier. Il ne restait plus que cent mille francs, qu'ils firent donner au comte de la Marche, en récompense des services que son opposition aux autres princes du sang leur avaient rendus. Telle fut la disposition économique que le trio qui gouvernait le roi, fit des trois cent mille livres de rente, dont ce prince avait doté le comte de Clermont.

Il restait encor un portefeuille vacant de la succession du duc de Choiseul. Il fut donné à son ennemi mortel, au duc d'Aiguillon. C'était aussi en qualité d'ennemi que l'abbé l'avait convoité. Alors l'ambitieux déçu dans ses espérances, mais riche de spoliations et de grâces, intrigua de nouveau pour perdre le chancelier. Il résolut de refuser l'argent nécessaire à Meaupeou.

Le point était de ménager ses refus de façon que tandis qu'il travaillerait à la ruine du chef de la magistrature, celui-ci ne pût le prévenir en opérant la sienne. Il s'agissait donc de le seconder en apparence, en cherchant de nouvelles sources de finances, et de rendre les moyens nuls pour le moment, en faisant porter les impôts extraordinaires, sur des objets dont la perception n'aurait lieu que lentement et pour l'avenir.

Telle fut l'origine d'un édit portant l'imposition du centième denier sur toutes les charges du royaume, qui devait un jour donner un capital énorme; mais qui, assujéti à des formes, ne manquerait pas de traîner en longueur quant à l'exécution. Telle est encore l'origine d'un arrêt du conseil, non moins lucratif, portant révocation des priviléges, de l'exemption du paiement des droits dans la mouvance du roi, et révocation des aliénations faites desdits droits aux engagistes de ses domaines. Cette révocation attaquait spécialement les princes du sang, les grands de l'État et les cours souveraines.

Maupeou sentit le coup perfide de son collègue et ne demanda rien; mais il multiplia les

spoliations; les magistrats destitués payèrent leurs successeurs; et l'abbé Terray, en homme habile, voyant que ses projets avaient échoué, servit enfin Maupeou, et le peuple cimenta leur raccommodement par des tailles nouvelles.

L'abbé Terray savait que pour garder sa place, il ne fallait jamais être à court d'argent, quand le maître ou la maîtresse en voulaient; il connaissait trop bien ce principe pour s'en écarter. Madame Dubarry s'en expliqua elle-même très-clairement, et déclara *que tant qu'il remplirait bien son devoir, on ne le renverrait pas.*

Les finances françaises tombèrent dans un tel discrédit, que, malgré les facilités de toutes espèces proposées par le ministre, on ne put négocier en Hollande un emprunt de trente millions en viager, à un très-gros intérêt.

L'abbé Terray était toujours aux expédiens pour avoir de l'argent, et ses opérations étaient toujours calculées sur une injustice plus ou moins criante; parce que, dès son entrée dans les affaires, tous les moyens légaux avaient été épuisés. Ainsi, il avait, d'un trait de plume, converti *en quinzième annuel*

général sur toutes les rentes réduites de l'Hôtel-de-Ville, *un droit de mutation* sur les contrats des rentes et *un droit de quinzième* sur ces contrats, pour y équivaloir, *par les gens de main-morte*. Le clergé s'était racheté de son *quinzième* par un abonnement. L'abbé n'en tint compte et l'engloba dans son nouvel arrêt. Les agens généraux du clergé se récrièrent contre cette injustice manifeste, « *Suis-je établi pour autre chose?* répondit le contrôleur-général. »

Il ne négligeait pas non plus les petits profits; il rançonnait les huissiers, créait des charges de perruquiers, de courtiers, d'agens de change. Il faisait racheter la noblesse acquise depuis cinquante ans; et toutes ces injustices se commettaient pour satisfaire à la rapacité d'une multitude de commis, d'intrigans, d'espions, d'entremetteuses, insectes dévorans qui s'attachent toujours à de pareils ministres, et pullulent sous leur sinistre influence.

Cependant l'abbé Terray se faisait beaucoup d'ennemis, les princes et les grands seigneurs auxquels il reprit les droits domaniaux aliénés, et qu'il ne remboursa pas;

les créanciers de la Bretagne et les États, en réduisant d'un cinquième les arrérages de quarante millions.

Pour leurrer le peuple, il fit établir des réductions dans les ministères de la marine et de la guerre. Mais, tandis que le mal qu'on faisait était très-réel, le bien qu'on annonçait n'était qu'une mystification. Les impôts augmentaient tous les jours, quoique partout on vantât les réformes.

Il mit une taxe sur le papier et sur les livres provenant de l'étranger, et fit sentir combien il concourait par là aux vues sages du gouvernement de ramener, dans la France, l'heureuse nuit des siècles d'ignorance et de barbarie.

Il prouva, qu'en grèvant ainsi d'une taxe considérable le papier, instrument matériel de la communication des lumières, il les resserrait insensiblement, par la difficulté plus dispendieuse de les répandre.

Les receveurs généraux devinrent aussi les accusateurs de l'abbé Terray, et démontrèrent l'ignorance et la perversité de ses opérations de toute nature, soit en France, soit à l'étranger. Ils établirent qu'au moment où

il faisait banqueroute aux nationaux, il voulait mettre le reste de l'Europe à contribution; que d'une main, il imposait du dixième les rentes viagères qui en étaient affranchies, tandis que de l'autre il créait d'autres rentes viagères, qu'il en affranchissait. Mais toutes ces plaintes s'éteignirent bientôt dans l'indignation générale, que le scandale de la vie privée de l'abbé Terray excita contre lui. Il avait alors pour maîtresse, et logeant au contrôle, une dame de Lagarde, qui spéculait avec une âpreté digne de celle de son amant, sur ceux qui avaient besoin de lui. Il y avait procès entre le marquis de Soyecourt et le comte Duhautoy, au sujet d'une exploitation de forges en Lorraine. L'affaire fut mise en rapport de l'abbé Terray au conseil des finances. M. de Soyecourt publia un mémoire dans lequel il constata que la baronne de Lagarde devait toucher un pot de vin de cent cinquante mille francs, si elle faisait obtenir le bail aux demandeurs. Le scandale fut grand, mais l'abbé s'en tira par un autre. Il eut d'abord l'impudeur de déclarer que sa religion avait été surprise. Ensuite il chassa publiquement sa maîtresse de

son hôtel, et la fit exiler en Lorraine, avec son frère. Mais, pour rendre cette scène complète, il se vengea du marquis de Soyecourt, en faisant ordonner par le conseil que le pot de vin de cent cinquante mille francs, promis à madame de Lagarde, serait versé au Trésor royal. Il jugea que le public était un peu appaisé sur sa conduite, il prit une autre maîtresse, femme du secrétaire des fermes.

SECONDE PARTIE.

La révolution opérée par Maupeou dans le parlement, suspendit pour quelque temps les explosions de haine dont le contrôleur était l'objet, et qu'il avait méritée. Cependant il faut convenir que le mal occasionné par le chancelier, tout étendu, tout immense qu'il fut, ne portait que sur une partie de la France, que son système avait ses partisans; qu'enfin son ouvrage, destructeur d'une multitude de fortunes, n'était dangereux pour la totalité des peuples, que par la facilité qu'il donnait au monarque d'introduire l'arbitraire;

M. de Maupeou avait agi ainsi par vengeance, et l'on pouvait espérer que cette passion fatale une fois assouvie, il s'empresserait de réparer le mal immense qu'il avait fait.

Mais l'abbé Terray poursuivait le cours de ses opérations désastreuses avec une indifférence qui ne pouvait laisser aucun espoir d'adoucissement ; et, d'ailleurs, il n'attaquait pas seulement les individus, les corps particuliers, une portion nombreuse de la nation ; il l'égorgeait tout entière depuis le plus faible sujet jusqu'au premier prince du sang, et il semblait ne devoir se reposer que lorsqu'il manquerait de victimes. On eût dit que, las d'être éclipsé par un bourreau, qui, depuis un an, jouait le premier rôle dans cette cruelle tragédie, il cherchait à le revendiquer, et à reprendre un rang que personne ne devait lui contester. C'est ce qu'il fit d'une façon éclatante par son édit de décembre 1771.

Ce chef-d'œuvre du génie fiscal, qui renfermait dans son ensemble une multitude d'impôts, imposait un vingtième et en annonçait un second après dix ans. Le nouveau parlement l'enregistra par lettres de *jussion*.

Les commis eurent ordre d'augmenter, d'année en année, la valeur des biens, et, par conséquent, le vingtième à percevoir jusqu'à ce que des plaintes s'élevassent de la part des propriétaires. L'édit eut encore un autre effet. Le parlement de Flandre ayant été supprimé, on étendit le génie fiscal jusque sur ce pays, qui fut mis au niveau des autres provinces. Enfin, au moyen de quelques articles obscurs, qu'il fallut interpréter, on obtint des arrêts qui se rendaient toujours au détriment des peuples et au profit du roi. Les deux sols pour livre, sur les droits des fermes, montèrent à quatre, à six et à huit.

La spoliation devint aussi un des moyens financiers du contrôleur-général. Sur sa proposition, un juif de Metz, nommé Corni, achète, pour une somme de deux millions, les charges municipales et les domaines de son pays, et forme une compagnie. L'argent est versé dans les coffres du contrôleur-général; mais celui-ci ne veut plus tenir ses engagemens. Le juif demande alors son remboursement. On le refuse et on lui propose des intérêts. Il réclame en vain ses engage-

mens envers ses associés. Le ministre n'y a nul égard, et le malheureux se brûle la cervelle. « On est toujours étonné, en pareil « cas, qu'un homme, déterminé à mourir, « ne commence pas son exécution sur l'au- « teur de son désastre. »

L'état des finances, loin de s'améliorer, devenait chaque jour plus embarrassé, et la cour, ainsi que l'administration, ne subsistaient que d'injustices et même d'escroqueries.

L'abbé Terray proposa le projet singulier de retirer les appointemens aux officiers, sous prétexte qu'ils devaient servir pour l'honneur. M. de Monteynard démontra facilement l'absurdité de ce projet. L'abbé ne se tint pas pour battu; il demanda la suppression de soixante bataillons. M. Bertin prouva que ce n'était pas le moment de diminuer les forces du royaume, quand l'Europe augmentait ses armées.

Le contrôleur, déterminé à dévorer en silence toutes les mortifications, pour rester aux finances, se fit, plus que jamais, le serviteur de la Dubarry; « il était si soumis, si « dévoué à ses ordres, que les *bons* qu'elle

« donnait, lui tenaient lieu des *bons du roi.*
« On en vit, dans ce temps-là, plusieurs
« datés de Choisy, de Trianon, où la favorite
« ordonnait au sieur Beaujon (1), banquier
« de la cour, de payer telle somme, dont
« il lui serait tenu compte par le contrô-
« leur-général. » L'abbé avait alors un adversaire puissant dans le duc d'Orléans, qui avait envoyé un mémoire au conseil, relatif aux domaines aliénés qu'on voulait lui retirer. Enfin il redoubla de bassesse vis-à-vis de la favorite, et il la poussa au point, qu'il obligea les receveurs généraux d'aller la complimenter au premier de l'an. Elle les reçut en reine, et les assura de sa protection.

Les édits bursaux se succédaient avec une rare impudence. L'abbé en fit enregistrer un, dont l'injustice était manifeste; en 1764, M. de Laverdy avait sottement supprimé les offices municipaux, dont la finance avait été remboursée en contrats. L'abbé Terray rétablit ces offices effectivement utiles; mais

(1) Que reste-t-il de Terray et de la Dubarry, une mémoire infâme? Il reste de Beaujon, l'hôpital du Roule; et sa mémoire est à jamais bénie.

l'édit de leur rétablissement portait, que leur finance serait fournie moitié en quittances des anciens contrats, moitié en argent, et cela, dans un délai de trois mois. Ce temps écoulé, on ne recevrait plus que de l'argent. Ainsi l'abbé trouva le moyen de convertir en friponnerie adroite, la stupide injustice de M. de Laverdy. Le parlement toutefois, malgré sa corruption originelle et sa servitude d'office, n'enregistra cet édit qu'avec des restrictions, qui dévoilèrent hautement l'iniquité du contrôleur-général.

Une injustice, plus criante encore, eut lieu peu de temps après : la caisse des consignations est un dépôt judiciaire, où sont portées, par arrêt, les sommes en contestation entre différens cohéritiers ou créanciers, etc., pour ne pouvoir être touchées qu'en temps et lieu, et suivant la quotité ordonnée par un autre arrêt, etc. On sent que ce dépôt doit être sacré, puisqu'il est sous la sauve-garde de la justice même. Cependant madame la marquise de la Palue étant allée pour retirer de cette caisse une somme de quatre-vingt mille livres, on lui fournit cet argent *en papier*. Cette dame n'en

put retirer que vingt mille livres effectives. Le nouveau parlement, vengeur né d'une telle injustice, n'osa connaître du vol et sévir contre le ministre prévaricateur!

Une affaire d'une grande injustice, qui avait irrité la chambre des comptes contre l'abbé, l'avait aussi brouillé avec le chancelier; mais il était resté supérieur à toutes les haines qui s'ameutaient contre lui.

Lié avec la favorite, il était, dans le fond, maître absolu dans le gouvernement; aussi commettait-il impunément les vexations les plus évidentes. Il continuait de ruiner la France, tantôt par des impôts directs, tantôt par des impôts détournés, d'autres fois par des retranchemens, ou par des soustractions absolues.

Madame la comtesse Dubarry avait eu longtemps l'espoir de jouer le rôle de madame de Maintenon, et même de devenir reine de France. L'abbé Terray lui représenta, qu'elle ne pourrait exécuter ses projets, sans l'abolition préalable de son premier mariage, et que cette abolition serait très-difficile à obtenir de la cour de Rome; et que, lors même qu'on parviendrait à fléchir la rigueur des lois ecclé-

siastiques, on ne pourrait se servir de cet acte, sans causer, dans toute la France, un scandale qui pourrait devenir funeste. Il lui proposa le moyen d'obtenir, quant au civil, le même résultat, en se faisant séparer de corps et de biens avec son mari. Il lui assura que rien n'était plus facile, et que, si elle y consentait, il se chargerait volontiers de cette affaire. Madame Dubarry accepta ses offres avec joie. L'abbé réussit, et dès-lors elle put acheter, vendre, remplacer en son nom, comme bon lui sembla; et le contrôleur lui promit de ne jamais lui refuser l'argent nécessaire pour contenter ses désirs. Cette faveur explique seule comment il resta si long-temps au ministère, haï, comme il l'était, de tout le monde, même de Maupeou, qu'il supplanta auprès de la favorite, surtout à l'occasion de cette séparation, opération qu'il regardait justement, comme étant particulièrement de son ressort. L'abbé avait disposé du lieutenant civil, sans avoir besoin du chancelier.

La France épuisée se vengeait par des plaisanteries, que l'abbé souffrait et rendait avec usure. Il n'en était pas moins imperturbable

dans la route qu'il s'était tracée, de conserver le pouvoir par tous les moyens.

Il parvint à faire agréer, à la comtesse Dubarry, le projet de fournir une maîtresse au roi; et il fit présenter sa fille naturelle, avec laquelle on assure qu'il avait eu lui-même un commerce incestueux! L'essentiel, pour lui, était de garder son crédit, et pour la favorite, d'avoir toujours de l'argent; aussi imagina-t-il de faire, dans les finances, le bouleversement que le chancelier avait fait dans le parlement. Il supprimait un ancien titulaire et le remboursait en parchemin; il en créait un nouveau et le faisait payer en espèces réelles. On ne saurait calculer le mal que cette injustice des deux ministres occasionna dans la France. On ne parlait que de banqueroutes, de bilans mis au greffe, de suicides. Il y avait eu, en 1771, deux mille trois cent cinquante bilans déposés aux consuls, et deux cents suicides. Ces deux calamités ne firent que s'étendre et s'accroître en 1772.

Cependant la suppression des payeurs des rentes fut annoncée. De très-hauts personnages sollicitèrent l'abbé pour l'un d'eux,

et lui demandaient, pour exciter sa commisération, ce qu'il voulait que fît ce malheureux, réduit ainsi que sa famille à la plus déplorable indigence; il répondit : *Qu'il porte un mousquet.*

Ainsi, dans le même temps qu'on augmentait les rentes, en ouvrant de nouveaux emprunts, on réduisait le nombre des payeurs à trente. Les supprimés ne devaient être remboursés qu'à des époques éloignées et qu'on pourrait reculer indéfiniment. Les conservés étaient obligés de fournir chacun une augmentation de finances de cent soixante-quinze mille livres. Les contrôleurs conservés, comme les payeurs, au nombre de trente, devaient donner aussi chacun quatre-vingt-huit mille livres, en sorte que ceux qui restaient, se trouvaient, par cette vexation d'une espèce nouvelle, presque aussi embarrassés que leurs malheureux confrères, auxquels on avait ôté leurs charges, sans les rembourser.

L'Université de Paris ressentit aussi les atteintes de l'abbé Terray. Suivant le projet de la nouvelle place de Sainte-Geneviève, l'Université devait occuper un des côtés de cette place, et figurer vis-à-vis les écoles de droit

déjà construites. Elle avait présenté ses plans au roi qui les approuva, en demandant ce que cela coûterait. Le recteur répondit à Sa Majesté que le devis était d'un million. La dépense parut forte. Le monarque insistant pour connaître les ressources de l'Université, le recteur avoua que par diverses économies, on avait déjà en caisse deux cent mille livres; que d'ailleurs on se proposait de faire un emprunt sur trente mille livres de rentes, sur les postes dont jouissait l'Université.

M. l'abbé Terray n'oublia pas cette conversation; il envoya chercher le recteur, exigea les deux cent mille livres en caisse, ôta les trente mille livres de rentes sur les postes, et lui dit d'annoncer à son corps que Sa Majesté se chargeait du bâtiment. Il n'y a pas encore une pierre de placée pour la construction de l'édifice.

A la fin de 1779, il y avait plus de cent quatre-vingt millions passés en acquits du comptant, c'est-à-dire dont l'objet de dépense n'était point assigné.

Cependant, les suppressions continuaient toujours, et, loin de s'attendrir à la vue des malheurs dont il était la cause, le contrôleur

ajoutait la raillerie à l'injustice. Quelquefois même il osait avouer toute l'horreur de la position où il plaçait, par sa faute, les malheureux supprimés.

Une de ses déplorables victimes, père de seize enfans, vint implorer la protection de madame la Dauphine, de madame la comtesse de Provence, etc. Elles avaient vainement intercédé auprès du contrôleur. Ce père infortuné, dans son désespoir, demanda à l'abbé ce qu'il ferait de ses seize enfans, s'il fallait les égorger? Il répondit froidement : *Peut-être leur rendriez-vous service.* Heureusement pour ce malheureux père, une charge vint à vaquer. Madame la Dauphine et les princesses, obligèrent l'abbé à la donner à leur protégé.

Le bail des poudres venait d'être renouvelé. L'abbé se fit donner cent mille écus de pot-de-vin; mais ayant appris que le roi en était instruit, il eut le génie de triompher de son avidité et d'en faire cadeau à la favorite, lui disant qu'il l'avait pris sous son nom pour ne pas la compromettre. Le roi voulait se fâcher. La favorite n'eut pas de peine à calmer son royal amant en faveur de son bienfaiteur.

Un nouveau chef-d'œuvre du génie fiscal,

en quarante-huit articles, étonna les plus habiles financiers. C'était un arrêt du conseil, portant ouverture du centième denier, dû par les officiers de justice, police, finances, etc., pour l'année prochaine 1773, et les suivantes, et portant réglement pour les revenus casuels.

Malgré les manques de foi continuels, les papiers publics remontaient et se soutenaient beaucoup moins bas depuis quelques temps. Ce phénomène s'explique assez naturellement: on croyait que l'abbé Terray, las de faire le mal, songeait enfin à le réparer. Il était nécessaire que les capitalistes plaçassent, même d'une manière douteuse, des fonds qu'ils étaient las de garder oisifs, et qu'ils ne pouvaient mieux employer, vu le mauvais état du commerce. Enfin le contrôleur avait eu l'adresse de rejeter, sur les autres ministres, la plus grande responsabilité, en disant que ce n'était point à lui de rembourser les charges supprimées dans les autres ministères, quoiqu'il eût pris une part active à presque toutes les mutations. M. Fréteau, son confrère au parlement, avait défini l'abbé Terray *l'homme le plus capable d'opérer le bien, et le moins capable de le vouloir.*

L'audace de l'abbé Terray, à ériger en charge la commission de receveur des vingtièmes, augmenta la mauvaise opinion des politiques un peu fins. C'était annoncer bien clairement qu'on avait le projet de continuer cet impôt à perpétuité.

Le contrôleur, loin d'entrer en disgrâce, s'ancra, pour ainsi dire, à la cour. Il fit épouser, à son neveu, une bâtarde que Louis XV avait eue de la demoiselle Morfi. Les noces se célébrèrent à la Motte. L'abbé de Voisenon, l'académicien, était le vil complaisant de l'abbé Terray; il fit à cette occasion une comédie, et exerça lui-même les acteurs pris dans la société. La fille du contrôleur s'était chargée d'un des principaux rôles. Elle déploya ses talens, et conséquemment prit du goût pour ce genre de plaisir, en sorte que l'académicien fut obligé de continuer à la former. Les mondains rirent beaucoup de voir ainsi deux prêtres présidant ces divertissemens profanes et scandaleux; l'un y contribuant de sa bourse, l'autre de son esprit.

Un fait singulier montre à découvert le caractère et l'administration du contrôleur. On devait, aux secrétaires du roi, vingt mille écus

de rente pour augmentation de la finance dont il leur était dû deux années. L'abbé ministre, sans répondre catégoriquement à la requête de cette somme, leur proposa de débarrasser tout-à-fait Sa Majesté de cette rente, en la prélevant annuellement sur les futurs récipiendaires, et en imposant, sur chacun d'eux, une taxe de mille écus de plus, comme frais de réception. Quant aux deux années dues, il prétendait libérer encore le roi de cette dette, en autorisant la compagnie des secrétaires à prélever, par un effet rétroactif, une somme de quarante mille écus, sur les quarante derniers reçus. Et, cependant, ce ministre trouvait des apologistes; on disait, on imprimait même qu'il ne pouvait éclore de ce ministre que des projets utiles à la France et à l'accroissement de ses finances; qu'il jetait les fondemens de la confiance publique, source de l'activité du commerce et de la circulation, qui est le nerf de l'état!

Il fit répandre dans le public, pour voir comment elles y prendraient, des esquisses d'un plan par lequel il déclarait les maîtrises des arts et métiers héréditaires, supprimait les chefs-d'œuvre comme inutiles, et ordonnait que



les artisans de toute espèce, au nombre de cent dix-sept; payassent des droits de réception, depuis trois mille livres jusqu'à cinquante. Les vidangeurs étaient compris dans cette énumération. Mais la fermentation des divers corps des arts et métiers fit peur à l'abbé. Les pâtissiers, entre autres, dirent qu'ils jeteraient dans leurs fours le premier homme qui viendrait leur intimer des ordres à cet égard.

Mais tous ces maux particuliers, qui n'attaquent que des individus, des familles, des corps, des communautés, des provinces, ne sont rien en comparaison du mal qui pesait sur toute la France. C'était la famine artificielle. Elle subsista durant tout le ministère de l'abbé Terray, qui faisait ployer les nouvelles lois concernant l'exportation, au gré de sa cupidité. Il fermait les ports de certaines provinces, et y vendait par là, à vil prix, le blé qu'il faisait acheter par ses accapareurs; puis ouvrant les ports d'une autre, il y faisait monter la denrée à un prix excessif; il procurait à ses agens des bénéfices énormes. Il avait rendu monopoleur le roi qui aimait naturellement les petits détails. On voyait, dans son cabinet, des cazernets où étaient inscrits régulière-

ment les prix des blés dans les divers marchés du royaume; et on leurrait le prince par les bénéfices qu'on lui présentait, et surtout par le bien infini qui devait résulter pour l'agriculture, en maintenant le prix des grains à un taux un peu fort.

Le rappel du prince de Condé, la réconciliation du duc d'Orléans avec le roi, semblaient présager la chute du contrôleur; mais il flattait de plus en plus la favorite. Au commencement de 1773, il voulut que les fermiers-généraux imitassent les receveurs-généraux des finances, et rendissent leurs devoirs à cette dame. On ne doute point que ces visites ne fussent, en outre, accompagnées de gros présens proportionnés à l'importance de la protectrice.

L'histoire des bartavelles, envoyées à M. de la Condamine, et interceptées par le contrôleur qui les mangea, inspira au poëte octogénaire quelques bonnes épigrammes qui firent, pour le moment, oublier à la ville et à la cour les maux de la France. L'abbé riposta par l'envoi d'une dinde aux truffes à l'académicien. Celui-ci fut moins heureux dans les vers qu'il écrivit pour remercier de la dinde, qu'il ne

l'avait été dans ceux contre le contrôleur ; où il attaquait le voleur des bartavelles.

La guerre du contrôleur avec la chambre des Comptes durait toujours. Il la soutenait par de la ruse et des diminutions des droits, sans s'en inquiéter davantage. Au contraire, son intérieur prêta plus que jamais à la satire publique. La disgraciée baronne de Lagarde revint de son exil, et tint une grande maison à Paris. Elle fut surintendante du sérail de l'abbé. Il se fit faire un lit qui coûta quatre-vingt mille francs, c'était pour le superbe hôtel qu'il faisait construire rue Notre-Dame-des-Champs.

Voltaire avait commencé à plaisanter l'abbé ; la Condamine avait assez bien réussi. Caraccioli s'en mêla aussi, et fit, sur la réduction des rentes, une petite pièce qui finissait ainsi :

> Ou, pour que la loi s'accomplisse
> Faites, par un trait inconnu,
> Que l'estomac se rétrécisse
> Conformément au revenu.

L'abbé Terray répondait à toutes les saillies par le mépris et des arrêts ; ou il mettait de nouveaux impôts, ou il améliorait les anciens. Il fit rendre un réglement du conseil

formidable pour le recouvrement de la capitation sur les bourgeois et habitans de la ville de Paris ; dans un autre arrêt du conseil, il était ordonné qu'il ne serait plus fait fonds que des quatre cinquièmes pour les gages et appointemens de tous les officiers de la maison du roi. A cette occasion, on donna au contrôleur le nom de *grand houssoir* : le sobriquet lui est resté.

Cependant la famine artificielle qui pesait sur le peuple, causa des révoltes dans plusieurs provinces et en particulier à Bordeaux, à Alby, à Toulouse, à Montauban et ailleurs. Mais le ministre s'en tira par son adresse, ou par ses complimens et ses flatteries auprès de la belle favorite.

Une de ces émeutes tourna même à l'avantage du ministre. M. de Gourgues, l'intendant et le commandant des troupes, pour ne point sévir contre une province dont tout le crime était de réclamer ses droits, envoya sa démission. L'abbé Terray la reçut, et fit nommer à cette place son neveu, maître des requêtes, âgé seulement de vingt-deux ans.

Le ministre pouvait donc, sans crainte d'une disgrace, poursuivre le cours de ses

réductions : il le fit. Les militaires furent, cette fois, les objets de sa nouvelle injustice. Il voulut assujétir, au droit du marc d'or, tout le département de la guerre. Ce droit, affecté originairement aux pensions de l'ordre du Saint-Esprit, ne montait autrefois qu'à quatre cent cinquante mille livres ; il était monté déjà à trois millions, et il devait monter jusqu'à douze. Mais M. de Monteynard, ministre de la guerre, s'opposa fortement aux desseins du contrôleur. La question s'agita devant le roi ; mais, selon sa politique ordinaire, il ne se déclara ni pour l'un ni pour l'autre, et les militaires, en attendant une décision à leur égard, ne touchaient pas une paie qui leur était due depuis quatre ans. Ainsi le contrôleur donnait un effet rétroactif, non-seulement à une loi, mais encore à un projet de loi. Jamais la tyrannie ministérielle et les exactions n'avaient été portées si loin.

Il se reploya ensuite sur les receveurs-généraux des domaines et bois, dont il diminuait les revenus, et augmentait la besogne ; sur les fermiers-généraux, dont le bail futur était l'objet qu'il méditait le plus. Il s'occupait non-

seulement de son augmentation par accroissement, c'est-à-dire par la réunion de quantité de petits droits nouveaux; mais encore par réduction, c'est-à-dire en améliorant l'administration de cette manutention compliquée, en diminuant les frais, en supprimant les doubles emplois, les sujets inutiles, etc. Car, au mal qu'il pratiquait sans relâche, il mêlait parfois un peu de bien, ou il en faisait le semblant; et à tous ses vices il joignait celui de l'hypocrisie, pour être un monstre parfait. Dans le même temps, il eut l'adresse de vouloir perdre un procès pour son abbaye de Melesme, dont il refusait de payer, aux fermiers-généraux, un certain droit d'amortissement. Il profita aussi de cette occasion pour se mettre mieux que jamais avec les fermiers-généraux, auxquels il déclara qu'il voulait qu'ils eussent deux cent mille livres de rente nets, tous frais faits. Ce fut alors que se termina la guerre de l'abbé avec la chambre des Comptes. Il lui envoya des lettres de *jussion*, qu'elle fut trop heureuse d'accepter, pour échapper à sa destruction.

Les patriotes furent un peu consolés par *le Mémoire au roi*, de la noblesse de Bretagne.

L'ordre, au nom duquel il avait été souscrit, avait été obligé de le faire seul; les commissaires du roi ayant eu le secret d'intimider par menaces, ou de séduire par promesses les députés des deux autres ordres, pour qu'ils s'abstinssent d'y prendre part. L'abbé Terray les avait fait manœuvrer ainsi, pour fournir un prétexte à la cour de ne pas recevoir le Mémoire dont il désirait anéantir jusqu'à l'existence. Cette intrigue ne servit qu'à en retarder la publicité, et à empêcher qu'il ne parvînt au monarque. C'était un coup de parti pour un ministre prévaricateur. Ce Mémoire imprimé offrait un tableau aussi fidèle qu'effrayant, des coups d'autorité multipliés, par lesquels le ministère, au nom de Sa Majesté, frappait sans relâche la liberté de la Bretagne. Il était bien supérieur à celui de Normandie, qui signalait les mêmes abus, et demandait les mêmes réformes; mais non point avec cette onction, cette clarté, cette précision qui n'auraient pas manqué de toucher, éclairer et convaincre le monarque, si le coupable et rusé ministre ne l'eût point écarté de ses yeux.

Tous ces écrits n'empêchèrent pas que l'abbé

Terray n'obtînt l'abbaye de Throarn, qui valait plus de cinquante mille livres de rentes, et qui excitait l'ardeur de tout le clergé. C'était, disait-il, une faveur de son maître; il ne l'avait point demandée, il ne pouvait la refuser.

Les paiemens que le contrôleur faisait tous les jours et sans difficulté, soit pour la favorite elle-même, soit pour ses parens ou ses créatures, le mettaient à l'abri de tout revers; et lorsqu'il était question d'une femme destinée à la couche royale, il trouvait toujours le moyen de s'en faire un appui au cas qu'elle parvînt à supplanter la comtesse, dont, malgré ces intrigues, il conservait toujours la faveur, tant il y avait de ruse et d'adresse dans ce prêtre d'une espèce nouvelle, qui spéculait sur les passions de son maître, et s'agenouillait bassement devant ses maîtresses réelles ou supposées, présentes ou présumables, comme devant des idoles protectrices.

Mais indépendamment de cette politique, il en avait une autre plus profonde et plus rafinée. Il convoitait, depuis long-temps, la place d'intendant général des bâtimens, qu'avait le marquis de Marigny. Les Dubarry qui

la regardaient comme *l'apanage naturel de la famille de la maîtresse* en titre du monarque, la sollicitaient depuis long-temps ; il se mit en tête, non-seulement d'aller sur leurs brisées, mais de l'avoir par leur entremise. Il y parvint, et le frère de madame de Pompadour fut sacrifié. Son projet n'était point de garder cette intendance ; mais seulement d'avoir en échange les sceaux que le chancelier ne pouvait plus tenir long-temps. Aussi frappait-il peu-à-peu les créatures de M. de Maupeou, qu'il espérait faire tomber sans bruit et sans scandale, après l'avoir isolé de tout le monde. « Le sieur Le Brun (1), attaché au chancelier « Maupeou, son secrétaire intime, son faiseur de préambules d'édits, celui qu'on lui « faisait appeler, dans la correspondance, *mon « cœur*, se ressentit des atteintes de M. l'ab- « bé. Il fit supprimer, par arrêt du conseil, « une commission d'inspecteur des douanes,

(1) Le sieur Le Brun, duc de Plaisance, ex-architrésorier de l'empire, et troisième consul, homme de lettres distingué, mort cette année dans le mois de juin.

« que M. de Maupeou avait obtenue pour son « confident. »

En attendant la disgrâce du chancelier et celle de M. de Monteynard, le plus honnête homme de la cour, il convoita l'intendance des *menus*, qui, sous les princes faibles, sont une mine féconde, parce que rien ne leur coûte quand il s'agit de leurs plaisirs. Il fit jouer les ressorts de son ancienne tactique; il ne voulait que débusquer les gentilshommes de la chambre, et la remettre à un protégé de la comtesse favorite. Il la mit ainsi dans ses intérêts. D'un autre côté, à l'occasion des fêtes magnifiques pour le mariage de M. le comte d'Artois, le maréchal de Richelieu, prévoyant, à cause de son grand âge, que ce serait les dernières auxquelles il présiderait, avait voulu les rendre remarquables. On évaluait les frais des préparatifs d'opéra à deux millions. Le contrôleur fit le bon valet; il adressa des reproches au maréchal, et déclara qu'il n'avait point d'argent pour les payer, que les peuples étaient assez vexés, qu'il n'était pas possible de les surcharger pour de semblables folies. Malgré ce charlatanisme hypocrite, il

échoua cette fois; mais il ne perdit point l'espérance.

L'abbé Terray voulait être garde-des-sceaux et cardinal. On fit courir les vers suivans :

« Certain abbé, visant aux sceaux
Ainsi qu'aux dignités du plus haut ministère,
S'adressa, dit-on, au Saint-Père,
Pour être colloqué parmi les cardinaux.
« Quoi! Saint-Père, dit-il, serait-ce une arrogance
« De tendre au même rang où Dubois fut porté?
« Non moins que lui, j'ai la naissance,
« L'esprit, les mœurs et la subtilité.
« En outre mieux que lui, ne suis-je pas noté?
« Connais-toi mieux, » lui répond le Saint-Père,
Saintement animé d'une juste colère.
« *O Satanas, vade retrò*,
« Va conter ailleurs tes sornettes.
« Jamais tu n'auras de chapeau:
« Il ne te faut que des cornettes. »

L'abbé marchandait, au prix de cinq cent mille livres, la nomination de cardinal, que le pape avait conservée au prétendant, comme aux autres souverains.

Le moment de passer un nouveau bail des fermes arriva. Le ministre, qui présidait à ce contrat important, avait un pot-de-vin de trois cent mille livres, et, de plus, cent pis-

toles par millions. On conçoit maintenant pourquoi le ministre bataillait tant pour en accroître le total. Cet acte passa enfin à cent trente-cinq millions par an. On ne voit, au premier aperçu, qu'une augmentation de trois millions; mais, en y comprenant les accroissemens dont il laissait la facilité au monarque, et le nouveau sou pour livre, dont les fermiers devaient faire la régie gratis, le bail était réellement augmenté de vingt-cinq à trente millions.

Il y a, à cette occasion, une anecdote bien curieuse. On sait que Louis XV était intéressé dans toutes les affaires de son royaume; qu'il aimait les spéculations particulières et à faire des placemens d'argent qu'il tirait de son pécule. C'était M. Bertin, ministre des parties casuelles, qui était chargé de ces intérêts particuliers de Sa Majesté. Le roi avait une place de fermier-général et une autre d'administrateur des postes. Lorsque le contrôleur-général lui parla du nouveau bail et lui fit voir toutes les clauses irritantes pour les entrepreneurs, le monarque se récria, et oubliant que l'affaire était très-bonne pour lui comme souverain, il s'en plaignit comme par-

ticulier intéressé au marché ; il dit qu'il trouvait désormais les places des fermiers-généraux bien détériorées, et qu'il ne savait pas s'il garderait la sienne.

C'est à l'occasion de ce bail que le contrôleur fit publier un arrêt du conseil pour l'enregistrement du bail des fermes et de l'arrêt de prise de possession, avec fixation des sommes à payer pour ledit enregistrement, qui ne coûta pour tout le royaume que cent-soixante-quatorze mille cinq cent vingt-neuf livres, tandis que le ministre avait eu de ce bail plus de quatre cent cinquante mille livres. Mais la magistrature abâtardie abandonna ses intérêts, et fléchit sous la verge du ministre, qu'on avait si plaisamment surnommé *le grand houssoir*.

Le bail ayant traîné en longueur, par la mort de l'un des soixante traitans, reçut quelques additions et fut définitivement signé par le roi, le 1er janvier 1774, sur le pied de cent cinquante-deux millions.

Malgré une si brillante affaire, les finances ne pouvaient pas suffire aux immenses besoins de Louis XV. Il fallut ouvrir un nouvel emprunt, si avantageux pour les particuliers,

que mille vingt-six livres de principal en argent rapportaient cent vingt livres de rente. Ce qui donnait environ douze pour cent d'intérêt.

Le marquis de Monteynard fut disgracié à la fin de janvier, laissa M. de Maupeou sans appui dans le conseil, et réveilla les prétentions du contrôleur, à la simarre : la restitution d'Avignon, et du Comtat Venaissin qu'il était alors question d'effectuer, lui donna l'espérance d'obtenir le chapeau de cardinal ; et son attente était d'autant mieux fondée, que M. d'Aiguillon avait réuni à son département celui de la guerre. Mais ce ministre tout puissant sentit la vaste ambition de l'abbé Terray. Il intrigua contre lui et voulut donner à de Boynes la chancellerie. Le contrôleur découvrit toutes ces intrigues, et se réunit à M. de Maupeou.

Il contraria M. d'Aiguillon, énerva le ministère de la guerre, mit en avant la réforme dont on parlait depuis long-temps, et demanda au roi d'être chargé provisoirement de la comptabilité du département de la guerre. Il voulut s'emparer des vivres de terre, et, pour se venger du même coup du sieur de

Boynes, de ceux de la marine, dont l'adjudication était aussi dans le cas de recommencer. Mais il se désista à temps de ce projet, qui l'aurait inévitablement conduit à sa perte.

Pour conserver la faveur près de la favorite, il n'oubliait ni le zèle, ni l'argent, ni l'autorité. Un sieur Ledoux, jeune homme connu par divers ouvrages annonçant du goût, de la noblesse, de l'imagination, était l'architecte de madame Dubarry. Elle s'y intéressait beaucoup. Une place vint à vaquer à l'Académie d'architecture; le directeur des bâtimens écrivit à la compagnie que madame Dubarry désirait que le sieur Ledoux fût élu, et il l'emporta sur d'anciens architectes non moins recommandables.

L'abbé Terray eut le premier l'idée heureuse de placer au Muséum actuel tous les tableaux, les sculptures, etc., qui se trouvaient entassés, soit dans la salle des antiques, soit dans divers garde-meubles.

Il n'y avait dans la galerie du Louvre que les plans et modèles des places fortifiées du royaume. On trouva plus convenable de transporter cette collection à l'École-Militaire. La

passion que l'abbé avait pris pour le Louvre lui venait d'un mot de M. le dauphin, auquel il voulait se rendre agréable; car il spéculait aussi sur la mort de Louis XV, qu'il jugeait prochaine. Il se trompa, pour la première fois, dans ses calculs. Il se livra donc avec un zèle extraordinaire, à la continuation des travaux du Louvre. Cette ardeur donna lieu à un quolibet, qui se répéta dans tous les salons. On disait qu'il visiterait lui-même les ouvrages, qu'il piquerait de temps en temps les ouvriers, et qu'au moment où on s'y attendrait le moins, il faisait espérer *qu'on le verrait un jour sur l'échafaud.*

Pour conserver sa faveur auprès du roi, il satisfaisait toujours ses fantaisies en bâtimens; et Louis XV, depuis que l'abbé Terray dirigea ce département, n'entendit plus dire par ses jardiniers, ses concierges, les contrôleurs de ses maisons : *Sire il n'y a point d'argent.*

Enfin il était si bien établi que tout le crédit du premier prince du sang, qu'il avait grièvement offensé, ne put décider sa disgrâce.

La mort du roi effectua ce que n'avaient pu les réclamations de toute la France, les injustices les plus palpables. Malgré les moyens

qu'il avait pris pour capter les faveurs du dauphin, en flattant son caractère porté à l'ordre et à l'économie, en rejetant toutes les folles dépenses sur les Dubarry; malgré la hausse qu'il fit jouer à la mort de Louis XV, pour faire comprendre que les Français avaient confiance dans son administration; enfin malgré la diminution du blé, il fut disgracié et exilé. Turgot lui succéda le 25 août. Dans la nuit du 28 au 29, on trouva deux mannequins, l'un vêtu en prêtre, l'autre en chancelier, pendus au carreau de la justice Sainte-Géneviève. Sur l'un était écrit *l'abbé Terray, contrôleur-général*. Sur l'autre *Maupeou, chancelier*. Ils avaient les membre disloqués, comme s'ils avaient été roués. Le peuple s'en amusa jusqu'à six heures du matin.

Une chanson populaire, intitulée *la Poule au pot*, courut les rues :

Grâce au bon roi qui règne en France,
Nous allons voir la poule au pot.
Cette poule, c'est la finance,
Que plumera le bon Turgot.
Pour cuire cette chair maudite
Il faut la Grève pour marmite,
Et l'abbé Terray pour fagot.

Parmi beaucoup d'épigrammes, celle-ci est la

meilleure, parce qu'elle attaque les quatre ministres renvoyés par Louis XVI :

Amis, connaissez-vous l'enseigne ridicule
Qu'un peintre de Saint-Luc fait pour des parfumeurs?
Il met en un flacon, en forme de pilule,
Boyne, Maupeou, Terray, sous leurs propres couleurs;
Il y joint d'*Aiguillon*, et puis il l'intitule :
Vinaigre des Quatre Voleurs.

Le renvoi de Maupeou et de Terray eut lieu le jour de la Saint-Barthélemy, si fatal, si noir dans nos annales. On disait devant M. d'Aranda, ambassadeur d'Espagne : *Voilà une belle Saint-Barthélemy de ministres.* — *Oui*, répondit-il, *car ce n'est pas le massacre des Innocens.*

MÉMOIRES

DE L'ABBÉ GEORGEL.

DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XV.

Ce prince avait été l'idole de la nation. Il avait été nommé Louis *le bien aimé*. Mais depuis 1760 il n'était plus pour la France et pour l'Europe qu'un roi fainéant. Le matin, une heure donnée aux ministres, une autre, le soir, passée au conseil avec ennui, étaient les seules occupations de ce prince efféminé. Le reste du temps était rempli par la chasse et des orgies nocturnes. Il laissait flotter, dans les mains de ses ministres, les rênes du gouvernement ; ses mains trop faibles ne pouvaient plus le diriger. Cependant la nature avait doué ce prince d'un jugement sain et d'un esprit juste ; et souvent, au conseil, son avis, comme un trait de lumière, éclairait la discussion de ses

ministres. Mais comme désintéressé, ou défiant de lui-même, il abandonnait ordinairement, à la pluralité des voix, les plus importantes décisions: *Nous verrons*, disait-il, *comme ils vont s'en tirer*. Il eût été plus simple que le roi eût voulu dire son opinion. Cette paresse de volonté, plutôt que d'esprit, était l'œuvre de son éducation. Le précepteur Fleury, depuis cardinal et premier ministre, avait encouragé ou plutôt fait naître cette habitude de timidité, de défiance et d'indécision, que Louis XV garda jusqu'à sa mort. Le roi avait été élevé pour ne pas régner. Il était la proie nécessaire du premier ambitieux qui serait assez hardi pour ne douter de rien, assez méchant pour ne laisser à son maître que le choix des moyens qu'il aurait conçus lui-même. Si on ajoute à un être ainsi organisé, le don de la parole, le talent de rendre le travail facile, celui plus grand de se rendre nécessaire, et le génie de faire ressortir des profusions et de l'abus des grâces, l'éloge de son ministère, on aura l'idée de ce que fut le duc de Choiseul. Il devait régner sur le roi.

Rapidement porté aux ambassades de Rome et de Vienne, il était devenu ministre des af-

faires étrangères, duc et pair de Choiseul d'Amboise, ministre de la guerre et de la marine. Il avait su conserver, malgré ces deux départemens, une fonction de son premier ministère, c'est-à-dire les affaires d'Espagne et de Portugal; et, pour l'exercer toujours en entier, il l'avait fait donner à son cousin le comte de Choiseul, qu'il avait fait créer duc et pair de Praslin; enfin il était encore colonel-général des Suisses et Grisons. Depuis la mort du cardinal de Fleury, il n'y avait plus de premier ministre : le duc de Choiseul fut un vrai maire du palais. Il s'était fait une autre puissance dans la personne de la duchesse de Grammont, sa sœur. Mais cette puissance, dont il reconnut l'empire jusqu'à la faiblesse, lui devint fatale.

Une cabale puissante s'était formée contre les Choiseul. Le duc d'Aiguillon en était l'ame; Lebel, valet-de-chambre du roi, intendant de ses plaisirs, en fut l'instrument. La demoiselle Lange, fille entretenue par le comte Dubarry, fut choisie pour détrôner les Choiseul. Louis XV la vit, en devint épris, et voulut la posséder. Lebel conduisit heureusement la négociation; le comte Dubarry fit

épouser cette fille à un de ses frères, qu'on fit partir après la célébration du mariage; et la comtesse Dubarry, proclamée maîtresse en titre, eut son logement à la cour. Tout Paris était dans la confidence de la condition de la favorite; le roi seul n'y était pas. Ce scandale affecta vivement la duchesse de Grammont et la princesse de Beauveau. Elles entreprirent de soulever les grands et le peuple contre la passion du monarque, et eurent le crédit de faire entrer le duc de Choiseul dans cette conspiration. Ce projet sourit à sa gloire. Il l'afficha et il eut un grand triomphe à Versailles. Il en abusa, fit chansonner la comtesse Dubarry et, par conséquent, le roi. Les grands se mirent de son côté. La cour devint déserte. La favorite vivait dans une solitude complète, tandis que l'hôtel de Choiseul, dont la duchesse de Grammont faisait les honneurs, était journellement rempli des anciens amis du duc, et de la nouvelle opposition. La cour était alors à Marly. La favorite était, même dans le salon du roi, l'objet des mépris de cette puissante cabale, qui l'appelait hautement *la réchauffée de Cythère*. Le roi avait l'air de ne rien voir et de ne rien entendre. Son inertie

naturelle garantissait ceux qui l'offensaient dans une femme, qu'il aimait éperdûment.

Le parti d'Aiguillon se chargea de la vengeance. Les larmes de la comtesse Dubarry, à qui rien n'échappait, faisaient couler celles du roi. Mais il était subjugué par une habitude ancienne, et par le besoin qu'il avait du duc de Choiseul, pour maintenir ses rapports avec les cours étrangères. Le duc était puissant à Madrid et à Vienne. Il abusa de ce crédit, et se vanta imprudemment de parvenir bientôt à faire renvoyer la favorite. L'expression dont il se servit était outrageante pour elle. Le propos du duc de Choiseul lui fut transmis par écrit. Avec cette preuve, elle courut désespérée chez le roi. Sa douleur lui donnait encore de nouveaux charmes. Elle se jeta à ses genoux, les tint embrassés et lui demanda le renvoi de son ministre, qu'elle obtint. Aussitôt, elle fit appeler le duc de Lavrillière et lui dit devant le roi : « Sa Majesté renvoie le duc de Choi« seul; prenez ses ordres, et hâtez-vous de « les exécuter. » Le roi s'était déjà essayé la veille à ce renvoi. Il avait demandé conseil à un abbé Delaville, vieux diplomate, lequel avait assuré à Sa Majesté que le renvoi du duc,

de Choiseul ne changerait rien à la marche des affaires. Il signa donc, sans hésiter, la lettre de cachet que lui présenta la comtesse, et dont Lavrillière fut chargé. Le duc de Choiseul eut deux heures pour quitter Versailles, et vingt-quatre pour quitter Paris; l'exil était à Bourges; mais, en considération de madame de Choiseul, il fut transporté à Chanteloup, terre du ministre disgracié, située dans sa pairie.

Lavrillière entra avec sa lettre de cachet chez le duc de Choiseul, au moment où, entouré d'une foule nombreuse, il recevait de grandes félicitations sur son dernier travail avec le roi. Deux heures après le duc était parti pour Paris. La cour l'y suivit. Sa disgrace fut embellie par la fidélité de ses partisans, parmi lesquels figurait hautement le duc d'Orléans. Ce prince se mit en voiture pour Chanteloup, où le duc tint la cour de l'exil avec un faste de souverain. Son cousin, le duc de Praslin, perdit le même jour son ministère. Il avait pour maîtresse une demoiselle d'Angeville, qui avait une forte pension *sur la paille des forçats*.

Les ministres furent bien contens d'être délivrés du joug du duc de Choiseul; il n'y eut

que les parlemens qui le regrettèrent. Ils trouvaient en lui un appui secret, quand *ils croyaient ne devoir point obtempérer aux volontés du seigneur roi*. Le public était partagé. Les uns regrettaient un grand ministre, les autres condamnaient un grand dilapidateur. Le duc ne reparut à Paris qu'après la mort de Louis XV. Marie-Antoinette, qui croyait lui devoir d'être reine de France, fit tout ce qu'elle put pour le faire revenir à la cour ; mais Louis XVI était persuadé que le duc n'avait pas été étrange à la mort du dauphin, son père, et ne voulut point y consentir.

Après les Choiseul, on ne vit que des intérieurs. L'abbé Terray, contrôleur-général, eut le portefeuille de la guerre. *Il l'avait désiré pour connaître les vices de la comptabilité de ce département, et y remédier.* Les affaires étrangères furent de même confiées à M. Bertin, ministre des haras, de la loterie et des menus-plaisirs. Ce dernier département avait été créé pour dédommager Bertin de la perte du contrôle-général, qu'il administrait fort mal. Il ne venait à la cour que pour son travail. Il passait sa vie dans sa

terre à Chatou, avec ses amis, et n'était dans aucune intrigue.

Le duc d'Aiguillon n'ayant pu s'enrichir des dépouilles des Choiseul, étant mal aussi avec l'abbé Terray, ce qui leur faisait honneur à tous les deux, s'était lié avec la favorite, le chancelier Maupeou et le duc de Lavrillière. Il parvint, par leurs secours, à faire donner la marine à M. de Boynes qui, s'étant fait créature de M. de Maupeou, s'était fait détester dans son intendance de Besançon. Il fut rappelé, nommé conseiller-d'état, puis ministre. Le duc d'Aiguillon compta sur lui pour avoir enfin son entrée au ministère. Le comte Dubarry n'eut pas de peine à persuader à sa belle-sœur, que si le duc d'Aiguillon parvenait au ministère, elle deviendrait le canal des grâces et dominerait la cour. Le roi, pressé de toutes parts, vainquit sa longue répugnance; mais au lieu de donner la guerre au duc d'Aiguillon, il lui donna les affaires étrangères. L'abbé Terray qui avait vu de près la nouvelle association, la redouta pour lui, et se mit à la disposition de la favorite. Dès ce moment elle régna, et les quatre ministres confédérés convinrent de faire du

cabinet de madame Dubarry le rendez-vous du travail avec le roi. Le jeu de Sa Majesté y fut établi. Le prince de Soubise, ami du roi, et la maréchale de Mirepoix, amie du prince, entraînèrent bientôt à la cour de madame Dubarry cette foule qui préfère la faveur à l'opinion publique.

Le ministère de la guerre était toujours vacant. Le duc d'Aiguillon le convoitait inutilement. Sur la proposition du prince de Condé, qui l'aurait désiré pour lui-même, le roi y nomma M. de Monteynard. Louis XV vit de la différence avec le duc de Choiseul, et il disait : *Monteynard est un bien honnête homme, mais il m'ennuie.*

Le duc d'Aiguillon ne jouissait pas d'une réputation brillante, ni comme militaire, ni comme politique. Sa victoire de Saint-Cast en Bretagne, avait été gâtée par le soin qu'il avait pris de se cacher dans un moulin pendant l'action. Il n'avait fait que tracasser le parlement de cette province. Celui de Paris l'avait fortement entaché dans une procédure, dont Maupeou eut le crédit de le débarrasser. Quant à la diplomatie, il y était entièrement étranger; et il n'était pas doué de manière à

pouvoir suppléer à son ignorance. Il résolut de conquérir la cour de Vienne sur le duc de Choiseul, dont la mémoire était toujours chère à ce gouvernement. Ce fut dans ce but qu'il fit ôter cette ambassade au baron de Breteuil, qui venait d'y être nommé par le duc de Choiseul, son ami, et qu'il y fit nommer le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg. En sa qualité de prince, descendant des ducs de Bretagne, M. de Rohan fut nommé ambassadeur extraordinaire, et l'abbé Georgel, secrétaire d'ambassade. De cette époque date la haine implacable du baron de Breteuil pour le prince Louis de Rohan. On le verra, pendant son ministère, se déployer contre lui avec un acharnement sans borne, et notamment dans la fameuse affaire du collier.

Les Parlemens, et surtout celui de Paris, s'étaient placés souvent, depuis la guerre de la Ligue et de la Fronde, entre nos rois et le peuple, affectant l'arbitrage des destinées de la France. Moins dévoués alors aux fonctions de la magistrature qu'aux entreprises de la politique, ils s'étaient moins occupés des intérêts des particuliers, que d'une médiation souvent hostile contre les rois; ils s'étaient établis

plutôt les protecteurs de la nation que les juges des individus. Maupeou, d'abord conseiller au parlement, puis président à mortier, enfin premier président, avait étudié et connu parfaitement l'esprit de son ordre. Nommé chancelier par le crédit du duc de Choiseul, il entreprit de briser le frein parlementaire, qui entravait l'autorité royale. Il voulut être le premier homme de l'État dont il était le premier magistrat. Il fit un plan qui n'eut point l'assentiment du duc de Choiseul, ni de l'abbé Terray, mais auquel ils donnèrent leur appui, quand ils virent qu'il était agréable au roi. Ce prince investit donc son chancelier de toute son autorité pour faire cesser ces oppositions, ces lits de justice, ces combats trop répétés *qui troublaient son repos et ses plaisirs*. Le duc de Choiseul ne comprit pas l'édit que Maupeou avait préparé; il n'y vit qu'un moyen de faire enregistrer les lois qui émaneraient du conseil de Sa Majesté. Mais, quand il ouvrit les yeux, il vit, mais trop tard, que le chancelier allait régner, en s'élevant sur les débris de la magistrature. Il ne pouvait plus s'opposer à cette entreprise; et sa chute, qui arriva dans ces circonstances,

servit puissamment la cause du chancelier, en ôtant aux parlemens leur plus ferme appui. Maupeou avait habilement calculé la ruine de ce *maire du Palais*, et secrètement il servit la cabale qui renversa le duc de Choiseul.

L'abbé Terray vit dans l'édit, indépendamment de la facilité qu'il lui donnait pour faire passer ses édits bursaux, la certitude de conserver une place si utile à sa fortune et à ses plaisirs. *Le peuple n'était aux yeux de ce contrôleur-général qu'une éponge qu'il fallait pressurer. Son ame, de bronze devant le tableau des besoins et de la misère, ne s'ouvrit qu'aux moyens de se procurer de l'or et de l'argent. Il est vrai qu'outre les dépenses excessives des autres départemens, il avait à faire face aux profusions du monarque pour sa maîtresse et ses plaisirs. L'État, sous son ministère, était en proie aux déprédations des traitans, à l'insatiabilité des courtisans, et aux fausses combinaisons de ministres inhabiles ou trop intéressés : aussi l'abbé Terray, pour avoir de l'argent, foulait-il aux pieds les lois de la justice et de la propriété. On criait de toutes parts contre son administration. Il le savait; mais il se faisait*

gloire de braver les cris du peuple et l'opinion publique.

Voici quelles étaient les principales dispositions de l'édit qui fut publié :

Au roi seul appartient le droit exclusif de faire des lois.

Les cours de Parlement n'ont été créées que pour rendre, au nom du roi, la justice aux sujets.

Les rois n'ont confié l'enregistrement des lois aux cours souveraines, que pour en conserver le dépôt, les publier, les faire connaître au peuple.

Néanmoins, le roi, pouvant être mal entouré ou mal conseillé, et donner, par conséquent, des lois qui peuvent être préjudiciables au trône et à la nation, a invité les parlemens à faire, s'il y a lieu, avant l'enregistrement, des représentations motivées sur les inconvéniens de la loi présentée.

Ces représentations faites, si le législateur persiste, il permet encore d'*itératives remontrances.*

Mais si, alors, le souverain ne croit pas devoir retirer sa loi, il ne reste plus aux parle-

mens que la voie de l'enregistrement et de l'obéissance aux *lettres de jussion.*

Une résistance plus prolongée deviendrait désobéissance, et encourrait LA FORFAITURE ou la privation de l'office, etc.

« Une loi si sage et si paternelle, dit l'abbé « Georgel, fut rejetée par les chambres assem- « blées du parlement de Paris. La grand'cham- « bre, composée de têtes plus mûres, plus « froides et mieux pensantes, penchait pour « l'enregistrement avec des modifications con- « servatrices des prérogatives de la cour des « pairs. Mais ce qu'on appelait *la cohue des* « *enquêtes*, s'éleva contre ces avis avec une « telle impétuosité, que chacun se vit forcé « de voter pour le renvoi pur et simple de « l'édit, avec de respectueuses remontrances, « qui annonçaient l'impossibilité d'y obtem- « pérer, et, en attendant, *il fut arrêté qu'on* « *cesserait de rendre la justice.* La lice était « ouverte, ce devait être un combat à mort. »

Le roi envoya des premières, des secondes, des troisièmes *lettres de jussion* pour rendre la justice et enregistrer l'édit, le parlement maintint ses arrêtés. Alors les mousquetaires coururent toute une nuit pour porter des lettres

de cachet, qui exilaient tous les membres des enquêtes et des requêtes. La grand'chambre seule fut conservée et reçut l'ordre de rendre la justice. Elle y consentit à condition qu'on rappellerait les chambres exilées. On le refusa. Elle persista dans son refus, et elle fut exilée à Pontoise. Les chambres étaient dispersées dans les villes les plus éloignées de la capitale. Toute négociation auprès des trois chambres ayant été inutile, la dissolution du parlement de Paris fut résolue. On pourvut, en attendant, à l'administration de la justice, par une commission extraordinaire, tirée du conseil d'État, et siégeant à la grand'chambre.

Par le nouveau plan qui fut adopté dans le conseil du roi, le ressort du parlement de Paris qui s'étendait en appel, au Poitou, à l'Auvergne, à la Touraine, à l'Orléanais, à la Champagne, fut ainsi réglé. Le parlement, cour des pairs, chargé de la vérification et de l'enregistrement des lois, était établi à Paris. Quatre consuls supérieurs étaient créés à Châlons-sur-Marne, à Poitiers, à Clermont en Auvergne, et à Blois, pour connaître en dernière instance. Cette disposition était certainement très-populaire pour les malheureux

plaideurs, à qui elle épargnait des voyages de cent à deux cents lieues, et les dépenses de Paris, pour obtenir justice.

Le parlement fut cassé dans un lit de justice tenu solennellement à Versailles, par le roi, les princes, les maréchaux de France et les grands du royaume. Les offices furent déclarés vacans, la vénalité des charges fut abolie, un nouveau parlement fut créé, ainsi que les quatre conseils supérieurs. M. Barbier de Sauvigny, conseiller d'État, fut nommé premier président, et le chancelier Maupeou, suivi de la nouvelle cour de justice, se rendit en grand cortége de Versailles à Paris, qu'il traversa; les gardes françaises et suisses formèrent la haie sur son passage. Son discours fit la plus grande impression, il se terminait par ces mots si connus : *Là finit votre ministère* (1). Après la cérémonie, le maréchal de Broglie dit au chancelier : *M. le chancelier, je ne vous ai jamais vu si radieux et si*

(1) Ce discours était l'ouvrage du sieur Lebrun, depuis duc de Plaisance, alors secrétaire du chancelier.

calme.—*Comme vous, M. le maréchal, un jour de bataille*, répondit M. de Maupeou.

Le nouveau parlement enregistra le même jour l'édit rejeté par l'ancien, et la création des quatre conseils supérieurs. La composition de ces conseils fut plus que médiocre, en raison des obstacles que la vénération attachée au parlement mettait à l'acceptation de ces nouveaux offices. L'opposition durait toujours. A Paris, les avocats fermèrent leurs cabinets. On attribua alors leurs fonctions aux procureurs. Le chancelier jouissait d'un immense crédit. « Admis quelquefois dans son intérieur, dit l'abbé Georgel, j'ai pu juger *ce grand homme*, dont le système, s'il eût été continué sous le règne suivant, aurait épargné à la France l'épouvantable catastrophe dont elle a été la victime (1). »

Après cette grande représentation du triomphe de l'autorité royale, la cour eut sa petite

(1) On a peine à trouver, dans les dispositions de l'édit ci-dessus rapporté, les garanties de l'opinion qu'émet l'abbé Georgel. L'abbé Georgel oublie que tout ce qu'il raconte est la révolution elle-même. Comment aurait-elle pu être arrêtée par le système de

pièce : ce fut la haute noblesse qui la joua. Les ducs et pairs s'avisèrent assez tardivement de refuser de marcher après les maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon, qui avaient le pas après les princes du sang, en qualité de princes étrangers issus de maisons souveraines. Les Guises étaient princes de Lorraine, les Rohan étaient de la maison de Bretagne, les Bouillon régnaient encore à Bouillon. Les pairs firent un mémoire où ils prouvèrent que les principes de la monarchie n'admettaient aucun rang intermédiaire entre la famille royale et la duché-pairie. Notre auteur fut chargé de répondre à ce mémoire, et gagna le procès des trois maisons princières. Les savans, les généalogistes, l'historiographe Duclos furent ses auxiliaires. *Les ducs et pairs*, dit-il, *peu contens de leur défaite, sont restés dans le silence* (1).

Maupeou, quand l'irréprochable Malesherbes et le vertueux Turgot, qui la voyaient venir, et qui en avertissaient chaque jour leur monarque chéri, eurent des voix sans crédit, et furent renvoyés du conseil.

(1) Les ducs et pairs avaient incontestablement raison. Ils faisaient partie du premier corps de l'État. Leurs adversaires n'étaient que d'illustres étrangers.

Le 6 janvier 1772, le prince Louis de Rohan fit son entrée solennelle à Vienne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi de France, avec une magnificence dont le souvenir existe encore dans cette cour. Notre auteur y reçut l'accueil le plus flatteur du prince de Kaunitz, ministre dirigeant le cabinet; il dut cette distinction aux recommandations de la célèbre madame Geoffrin. L'impératrice Marie-Thérèse traita le prince Louis avec une faveur particulière, et il jouit bientôt à Vienne de la plus haute considération. Mais une opération de contrebande organisée dans le palais de l'ambassade, sous l'inviolabilité des franchises de l'ambassadeur, altéra bientôt les dispositions de l'impératrice en faveur du prince, malgré les justifications de toute nature qu'il s'empressa de donner, et la protection qu'il accorda lui-même à la visite qui eut lieu jusque dans ses appartemens, de la part des préposés, envoyés par le gouvernement autrichien. Les contrebandiers, avertis la veille, avaient eu le temps de faire disparaître la nuit leurs marchandises. On ne trouva rien. Mais l'impératrice supprima les droits de franchise aux ambassadeurs. *Il en resta, sur l'Hôtel de*

France, un vernis tellement fâcheux, que le duc d'Aiguillon s'en plaignait, dans une lettre écrite de sa main, au prince Louis, de la part du roi.

Un autre fait indisposa Marie-Thérèse, et eut des suites plus graves. Le prince Louis avait établi des soupers de cent à cent cinquante personnes ; après les soupers, qui étaient une étrange innovation dans les habitudes sages de cette cour, il y avait jeu, bal, concert. Ces soupers étaient servis à petites tables. L'assemblée commençait entre neuf et dix heures du soir, et se prolongeait jusqu'à deux heures du matin. Jusqu'alors, les repas de cérémonie s'étaient donnés au dîner. Cette nouveauté choqua vivement Marie-Thérèse. La régularité de ses mœurs lui faisait condamner ces assemblées nocturnes, où les dames de sa cour se portaient avec tant d'empressement ; et elle trouvait avec raison que le caractère de ces réunions était peu compatible avec celui d'évêque, dont le prince était revêtu. Le prince de Saxe, Heldbourgs-Hausen, fut chargé par l'impératrice de demander au prince Louis le sacrifice de ses soupers. Il échoua dans sa négociation. Cette princesse

fit alors notifier à la cour de Versailles que la présence du prince Louis ne lui était plus agréable, et elle chargea madame la Dauphine, sa fille, de faire les démarches nécessaires. Pour éviter un éclat, il fut convenu que le prince obtiendrait un congé. Il ignorait complétement ce qui se passait; il était chaque jour l'objet des prévenances les plus distinguées de la part de Marie-Thérèse et de Joseph II. Engagé par sa famille, il demanda et obtint le congé; et la mort du roi eut lieu à l'époque de son départ. Marie-Thérèse, sur la demande du prince, lui donna une lettre pour la nouvelle reine. Mais cette princesse était prévenue contre le prince, depuis les premières plaintes de sa mère, et cette impression, loin de s'effacer, ne fit que prendre un caractère implacable, dont le prince Louis éprouva plus tard les déplorables effets.

L'ambassade du prince Louis, à Vienne, avait eu lieu dans une circonstance qui, bientôt, occupa toute l'Europe. Je veux parler du partage de la Pologne. Louis XV et le duc d'Aiguillon s'obstinèrent à refuser d'admettre aucun renseignement sur la secrète adhésion

du cabinet autrichien, aux projets du démembrement de la Pologne, arrêté entre l'impératrice de Russie et le roi de Prusse. La confédération de Bar, formée sous les auspices de la France et de l'Autriche, était soutenue en Pologne par des officiers et des troupes françaises, qui étaient parvenus à s'emparer du château de Cracovie. Le prince Louis, en raison des traités et de l'alliance, demandait vainement une coopération active à la cour de Vienne; il était éconduit par le prince de Kaunitz, et par Marie-Thérèse. Mais il n'était pas trompé. Il avait deviné le nœud secret qui unissait, contre la Pologne, les cours de Vienne, à celles de Berlin et de Pétersbourg; et, désespéré de n'être jamais écouté ni par le duc d'Aiguillon, ni par le roi, il écrivait particulièrement au ministre, qui ne cessait de lui prescrire d'abandonner ses soupçons sur la loyauté de l'impératrice : « J'ai effectivement « vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs « de la Pologne opprimée : mais cette prin« cesse, exercée dans l'art de ne point se « laisser pénétrer, me paraît avoir les larmes « à commandement. D'une main, elle a le « mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de

« l'autre, elle saisit le glaive de la négocia-
« tion pour être la troisième puissance co-
« partageante. »

Cette lettre fut bien fatale au prince Louis. Le duc d'Aiguillon la confia à madame Dubarry, qui la lut tout haut à un souper en présence du roi. Marie-Antoinette, alors Dauphine, fut bientôt instruite de cette anecdote, et crut fermement que la lettre était écrite, par le prince Louis, à madame Dubarry. Elle jura dès-lors une haine éternelle au prince qui osait, dans une lettre écrite à une femme aussi méprisable, calomnier son auguste mère. « Sans cette inconcevable et très-répréhensi-
« ble légèreté du duc d'Aiguillon, dit l'abbé
« Georgel, jamais le fameux procès du col-
« lier n'aurait eu lieu. »

Les Français qui avaient pris le château de Cracovie, n'étant point secourus par les Autrichiens, durent capituler; et ils allaient être envoyés dans les déserts de la Sibérie, lorsque le prince Louis, averti à temps, obtint une lettre de Marie-Thérèse pour Catherine II. A sa demande, ils furent renvoyés en France par Vienne, où le prince Louis leur prodigua les secours les plus généreux. De ce

nombre était leur commandant, M. de Choisy, et le baron de Vioménil, ministre du roi près de la diète de Pologne. M. de Choisy fut nommé maréchal-de-camp, et M. de Vioménil lieutenant-général. Enfin, le partage de la Pologne vint surprendre l'Europe, et surtout la France, qui avait été vivement sollicitée par l'Autriche à s'opposer, de concert, au démembrement de la Pologne. « Ce premier « partage n'était qu'un coup d'essai, et le « prélude de celui de 1793, qui a rayé la « Pologne du tableau des royaumes de l'Eu- « rope. »

Quelque temps avant le départ de l'ambassadeur, pour un voyage qu'il alla faire en Hongrie, l'abbé Georgel, chargé par intérim des affaires de France, reçut un billet ainsi conçu : *Trouvez-vous, ce soir, entre onze heures et minuit, à tel lieu sur le rempart; on vous y revélera des choses de la plus haute importance*. Il alla au rendez-vous, y trouva un homme masqué, lequel lui dit : *Ces papiers vous diront les services essentiels que je puis rendre à votre ambassade. Si vous les agréez, revenez demain à tel endroit, et apportez-moi mille ducats*. Il résulta de la lecture de

ces papiers, la certitude d'avoir, deux fois la semaine, toutes les découvertes du cabinet de Vienne, et celles que tous les chiffres de la diplomatie européenne, et de celle de France lui étaient connues. Ce cabinet avait également découvert la correspondance de la politique privée de Louis XV, et l'existence d'un cabinet particulier, dont la mission était ignorée de ses envoyés en titre, de son conseil, et de son ministre des affaires étrangères; ce cabinet était dirigé par un ministre privé, qui était le comte de Broglie; il avait, pour secrétaires, Favier et Dumourrier. Le comte de Broglie choisissait, dans les légations, une personne de confiance avec qui il correspondait; quelquefois c'était l'ambassadeur lui-même. Parmi les papiers remis par l'inconnu à l'abbé Georgel, il y avait la correspondance déchiffrée du comte de Broglie avec le comte de Vergennes, ambassadeur à Stockolm. Le prince Louis, instruit de cette singulière aventure, par le secrétaire d'ambassade, lui ordonna d'y donner suite; et celui-ci, fidèle au rendez-vous, remit les mille ducats et reçut d'autres papiers. L'ambassadeur s'empressa de rendre compte à qui de droit de

cette heureuse découverte. Il expédia au prince de Soubise, pour le roi, un paquet qui renfermait la correspondance du comte de Broglie avec le comte de Vergennes, et, au duc d'Aiguillon, un autre paquet, qui renfermait la correspondance prussienne et celle du cabinet de Vienne avec son ambassadeur à Paris. Le prince Louis fut félicité et encouragé, soit par le prince de Soubise, de la part du roi, soit par le duc d'Aiguillon, à continuer cette aventure mystérieuse. Louis XV avait un besoin démesuré de savoir ce qui se passait en France, et hors de France, à Versailles surtout et à Paris. Pour satisfaire cette curiosité, il avait, indépendamment du lieutenant de police, des agens secrets; *un valet-de-chambre, Laroche, était l'intermédiaire de cette inquisition clandestine. L'intendant de la poste aux lettres, Jeannet, et après lui le baron d'Oigny, avaient tous les dimanches un travail avec Sa Majesté pour lui rendre compte de ce qu'ils avaient découvert par l'ouverture des lettres. Vingt commis inconnus à l'administration étaient, nuit et jour, secrètement occupés à intercepter les lettres et à en faire les ex-*

traits. Les ministres eux-mêmes (1) *étaient soumis à cette inconcevable inquisition. C'est par ce moyen que Louis XV découvrit la correspondance du comte d'Argenton avec une de ses maîtresses favorites. Sa disgrace subite et inattendue suivit de près cette violation du secret des lettres.*

Un des agens de la diplomatie secrète de Louis XV fut le comte de Guibert, qui passa plusieurs mois à Vienne pendant l'ambassade du prince Louis. Le fondateur de ce cabinet privé était l'abbé de Broglie, oncle du comte. Il en conçut l'idée, le fit agréer au roi, et le prince de Conti en fut le premier ministre. Le comte de Broglie lui succéda.

Le duc d'Aiguillon n'était pas content de n'être que ministre des affaires étrangères; il n'était pas du conseil d'État, et il voulait le département de la guerre, qui était à M. de Monteynard. Madame Dubarry, à qui tout était permis, prit un moyen singulier pour

(1) Ce n'était pas *eux-mêmes*, mais *surtout* qu'il fallait dire. La curiosité du roi devait de préférence se porter sur ses ministres.

ôter le portefeuille à ce ministre, qui n'était pas non plus du conseil d'État. Aucun ministre n'avait le droit d'entrer au conseil sans y être appelé par l'huissier de la chambre de la part du roi. La favorite, pendant que le roi était dans son cabinet, sortit, appela l'huissier, et lui ordonna d'inviter pour le soir M. de Monteynard, de la part du roi, à se rendre au conseil. Le roi n'en savait rien. M. de Monteynard arriva joyeux à la chambre. Le roi, surpris, lui demanda ce qu'il venait faire. Monteynard répondit qu'il se rendait à ses ordres. Je ne vous ai point fait appeler, dit le roi; retirez-vous. La société Dubarry s'amusa beaucoup de cette aventure. On se moqua du ministre de la guerre. Le roi qu'il ennuyait, mais qui l'estimait, lui fit demander sa démission, et on lui donna une pension. Il n'y eut pas de recherches faites sur la mission de l'huissier. Madame Dubarry demanda le portefeuille de la guerre pour le duc d'Aiguillon, et l'obtint. Il était enfin parvenu à hériter de toute la succession ministérielle du duc de Choiseul; car il réunit comme lui les deux ministères. Ce fut alors que mourut Louis XV, et que le prince Louis revint de Vienne à Paris.

L'avénement au trône de Louis XVI et de Marie-Antoinette fut célébré avec enthousiasme dans toute la France. On fit à Paris des tabatières de chagrin, sur lesquelles était placé le médaillon du roi et de la reine : on les appelait *la consolation dans le chagrin*. On fit d'autres boîtes sur lesquelles étaient les portraits de Louis XII et de Henri IV, au-dessous desquels était placé celui de Louis XVI, avec cette légende : *Douze et quatre font seize*.

Le prince Louis arriva à Compiègne, où était la cour. Il eut une audience du roi qui l'écouta quelques minutes, et lui dit brusquement : *Je vous ferai savoir mes volontés*. La reine refusa de le recevoir, et lui fit demander la lettre que l'impératrice avait donnée au prince pour sa fille. Bientôt sa disgrace fut publique par la nomination du baron de Breteuil à l'ambassade de Vienne, pour laquelle il avait été supplanté par le prince. M. de Vergennes était attendu de Stockholm pour venir prendre les affaires étrangères. L'abbé Georgel reçut ordre de continuer à Vienne l'intérim des affaires de France.

Il reçut du comte de Vergennes, au nom du roi, une lettre secrète, qui lui recommandait

de continuer ses relations avec l'inconnu, et de ne rien épargner pour donner tous les quinze jours la suite de ses confidences. Ces papiers devenaient tous les jours plus intéressans. L'homme masqué remit, entre autres, deux instructions du cabinet de Vienne au comte de Mercy, adressées à la reine, l'une ostensible pour le roi, l'autre pour la reine seule. Celle-ci engageait la reine à dominer la faiblesse et à diriger l'inexpérience du roi, dans le but de se faire aimer des Français, et de resserrer les liens qui réunissaient les deux maisons. A l'un de ses rendez-vous avec l'homme masqué, l'abbé Georgel crut devoir encourager son zèle en lui offrant cinq cents ducats : *Je suis un honnête criminel*, lui répondit cet homme, *j'avais impérieusement besoin de mille ducats; je n'ai pas trouvé d'autre moyen pour me les procurer. Je tiendrai ma parole tant que vous serez en place; mais je ne recevrai plus un denier.* Et, effectivement, lorsqu'au mois d'août 1774, la nouvelle de la nomination du baron de Breteuil à l'ambassade de Vienne fut publique, *l'honnête criminel* déclara à l'abbé Georgel qu'il n'entendrait plus parler de lui. Le baron n'arriva à Vienne qu'au mois de

février suivant. Il remit à l'abbé une lettre, par laquelle le roi lui ordonnait de révéler ce mystère au nouvel ambassadeur. Mais le mystère, et la dernière déclaration, surtout, dans lesquels cet inconnu s'était retranché, lui ôtaient tout moyen d'en apprendre plus à M. de Breteuil qu'il n'en savait lui-même. Il y eut alors une scène fort vive, dans laquelle M. de Breteuil lui dit, qu'il avait épousé la haine du prince Louis. *Je saurai un jour m'en venger; je serai son ministre, et je lui ferai sentir le poids de mon autorité.* Cette menace fut prophétique dans toute son étendue. L'abbé ne reparut plus à l'ambassade, dont il avait déjà quitté l'hôtel. Le baron de Breteuil vint le chercher dans sa retraite; et, après avoir rempli vis-à-vis de lui les obligations que l'ambassadeur en exigea pour le service du roi, il prit congé et revint à Paris. Avant son départ, il avait reçu les témoignages les plus honorables de la satisfaction de l'impératrice, de Joseph II, et du prince de Kaunitz. Ce ministre saisit l'occasion d'un grand dîner de cérémonie, à l'Hôtel-de-France, pour remettre publiquement à l'abbé Georgel le riche présent que lui avaient destiné leurs

Majestés Impériales; et, le prenant à l'écart, l'avait chargé d'une commission secrète, inconnue à l'ambassadeur d'Autriche à Paris : il était question d'apprendre au cabinet de France qu'une démarche qu'il avait demandée à l'Autriche, auprès de la Russie, avait eu le succès désiré. Porteur de cette heureuse dépêche, l'abbé reçut à Versailles l'accueil le plus favorable. Le comte de Vergennes lui remit une lettre par laquelle le roi lui accordait une gratification et un traitement annuel sur les affaires étrangères.

Aussitôt que Louis XVI fut sur le trône, il s'occupa de changer le ministère. Il ne conserva que le chancelier Maupeou et M. Bertin. Le duc d'Aiguillon réussit à faire nommer M. de Maurepas ministre d'État, dans l'espoir que ce ministre contribuerait à le faire conserver; mais il en fut autrement. La reine était son ennemie en raison de son amitié pour le duc de Choiseul; et le roi décida sa disgrace, aussitôt qu'il apprit la liaison secrète de M. d'Aiguillon avec madame Dubarry. La reine osa proposer une fois le duc de Choiseul; mais le roi donna la guerre à M. de Mercy et les affaires étrangères à M. de

Vergennes; la marine à M. de Sartines, le contrôle-général à M. Turgot. Le duc de la Vrillière conserva le ministère de la cour et de l'intérieur; ce nouveau ministère fut agréable au public. Cependant un parti considérable, tenant à l'ancienne magistrature, demandait que la révolution fût complète, et que le système du chancelier Maupeou fut détruit. Le roi, vivement pressé pour ce grand projet, en remit la décision au comte de Maurepas, d'après le conseil de quelques hommes de sa confiance, tels que l'abbé de Radonvilliers, le ministre Turgot. Le 24 août 1774, le duc de la Vrillière reçut ordre d'aller redemander, à M. de Maupeou, les sceaux de France et sa charge de chancelier. « Monsieur, « voilà les sceaux, lui dit M. de Maupeou; « c'était un dépôt : quant à la place de chan« celier, je mourrai avec elle. » On avait prévu le refus de cette démission : une lettre de cachet l'exila à sa terre de Thecy.

Les sceaux furent donnés à M. de Miromesnil, premier président du parlement de Normandie. Le premier acte de sa nouvelle dignité fut le rappel de l'ancien parlement exilé depuis quatre ans. Sa réinstallation se fit avec la plus

grande solennité. Le parlement Maupeou redevint grand conseil. Les quatre conseils supérieurs furent supprimés; et le nom de Maupeou devint une tache que rien ne put effacer sur le front de ses anciens partisans. « Le rétablissement du Parlement ramena la joie et « l'abondance dans la capitale. » M. de Maurepas était à la tête du cabinet; il avait la confiance du roi. La mort du maréchal de Mercy et du duc de la Vrillière laissa deux ministères vacans. Sur la proposition de M. Turgot, et avec l'approbation de M. de Maurepas, le ministère de la cour fut donné à M. de Malesherbes, et celui de la guerre au comte de Saint-Germain.

Le comte de Saint-Germain était un illustre aventurier. Il avait été jésuite et avait jeté le froc pour s'enrôler dans les dragons. Son père le retira du service; il s'expatria et prit parti dans l'armée de l'électeur Palatin. Il servit ensuite sous le prince Eugène, et se distingua dans la guerre des Turcs. Après la mort de l'empereur Charles VI, il était revenu en France, où il était parvenu au grade de lieutenant-général, et à être grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Après la bataille de Minden,

où il commanda l'aile gauche avec la plus grande distinction, il crut qu'on lui faisait injustice de ne pas lui donner le bâton de maréchal, et qu'il se vengerait de la cour et du ministère en passant au service étranger. Il négocia sa désertion avec le Danemarck, où il obtint le bâton de maréchal, le cordon bleu de l'Éléphant et soixante mille francs de traitement. Cet arrangement une fois fait, il renvoya avec mépris son cordon rouge et son brevet de lieutenant-général au ministre de la guerre. Avec un pareil caractère, le comte de Saint-Germain ne tarda pas à devenir insupportable au gouvernement danois, qui fut très-heureux de s'en débarrasser au prix où il l'avait obtenu. A force de soumission, il obtint de rentrer en France, et d'habiter dans un petit village de l'Alsace. Il y trouva une retraite dans la maison de la sœur d'un ancien officier de son régiment, dont il avait fait la fortune militaire. Cet officier, nommé Dubois, fréquentait à Paris la maison de madame Blondel, où il voyait fréquemment M. Turgot. Il parla tant de fois au ministre du mérite de son bienfaiteur, qu'il le porta à songer au comte de Saint-Germain pour le ministère de

la guerre, que la mort du maréchal de Mercy venait de laisser vacant. M. Turgot voyait à ce choix si étrange l'avantage de réunir, à son département, la finance de la guerre, et de mettre sur le théâtre un homme étranger à toute faction. Il fit agréer cette idée à M. de Maurepas. Un mémoire, habilement fait, fut remis en faveur de M. de Saint-Germain, et il fut nommé ministre de la guerre. Il travaillait à son jardin quand il recut cette nouvelle, à laquelle il ne voulait point croire. Enfin il ne put contenir sa joie, et partit pour Versailles, où il descendit chez M. Turgot. L'arrangement de la réunion de la partie financière de la guerre au Contrôle fut bientôt convenu. Il fut présenté au roi par M. Turgot; le roi lui rendit son grade, le grand cordon, et l'autorisa à garder l'ordre de Danemarck. Cette scène fut attendrissante: le comte de Saint-Germain ne put répondre que par ses larmes.

Aussitôt qu'il fut ministre, il sentit qu'il avait eu tort d'abandonner, au contrôle-général, la finance de son ministère; mais il fit de vains efforts pour la reconquérir. Alors il se jeta dans les réformes, afin d'avoir de l'argent. Ses

premiers coups portèrent sur la maison militaire du roi, par la suppression des grenadiers à cheval, des deux compagnies de mousquetaires, des gendarmes de la garde, des chevau-légers. Le roi consentit à tout ce qui lui présentait de l'économie dans son service. Les quatre capitaines des gardes-du-corps crurent gagner à ces suppressions, qui ne les regardaient pas; et sans le maréchal de Castries, qui défendit la gendarmerie, cette arme était aussi réformée. Le comte de Maurepas prévit que le règne de Saint-Germain ne serait pas long, et lui prépara un successeur, qu'il attacha au ministère de la guerre sous le nom de directeur : c'était le prince de Montbarey. Effectivement, peu de temps après, le système d'économie du comte de Saint-Germain n'ayant pas présenté, à beaucoup près, les avantages qu'il avait promis, le roi, fatigué d'ailleurs de la clameur publique, lui donna pour successeur le prince de Montbarey. Madame de Maurepas fit toute la fortune de ce ministre, qui était parent de son mari. Elle lui fit donner la grandesse d'Espagne, le titre de prince du Saint-Empire, celui de ministre d'État, et la survivance du grand bailliage

d'Haguenau, qui donnait 80,000 francs de rentes. La reine s'était engagée à faire donner ce grand bailliage à un Choiseul; elle ne pardonna pas à M. de Montbarey d'avoir fait enregistrer si promptement ses provisions. M. Turgot perdit bientôt son crédit; il voulut faire enregistrer des édits bursaux, qui trouvèrent une violente opposition dans le Parlement. Une disette arriva; elle se fit sentir à Paris et dans les environs; il fallut employer les troupes pour dissiper les troubles qui s'étendirent jusqu'à Versailles. On attribuait cette disette et cette révolte aux opérations de M. Turgot : il fut renvoyé. Malesherbes donna le même jour sa démission; et, malgré l'opinion de notre auteur, le roi Louis XVI perdit ce jour-là ses deux véritables amis (1).

(1) Je pense que le lecteur ne peut balancer entre M. de Malesherbes et l'abbé Georgel. M. de Malesherbes disait de M. Turgot : *Il a la tête de Bacon et le cœur de l'Hôpital.* C'est ce jugement sur Turgot qu'adoptera la postérité. M. de Malesherbes était mieux placé que le secrétaire du grand-aumônier pour juger un ministre tel que Turgot, un ministre qu'on nommait *l'ami du peuple.* C'est le dernier ministre à qui ce titre ait été donné.

L'influence du ministère revenait naturellement au vieux comte de Maurepas, qui avait insensiblement hérité des crédits qu'il avait vu disparaître. Le roi le chargea de diriger et de compléter le ministère. M. Turgot fut remplacé par M. Amelot, intendant de Bourgogne, et M. de Malesherbes par M. de Clugny, intendant de Guyenne. Malesherbes ne devait reparaître qu'aux époques des malheurs de son maître. M. de Clugny mourut promptement. On n'eut pas le temps de connaître ses talens. Quant à M. Amelot, son incapacité était publique, et quand on lui faisait une demande, à son audience, il répondait : *Voyez M. Robinet, qui m'en rendra compte.* Robinet était premier commis et faisait le contrôle. Il en était ainsi de tous les ministères, où les premiers commis acquirent justement la plus haute importance. Le comte de Vergennes était le seul ministre qui travaillât par lui-même, et qui en fût capable.

Ce fut sous le ministère de M. de Maurepas que s'engagea la guerre d'Amérique. Les cours de Versailles et de Madrid cherchaient, depuis la paix humiliante de 1763,

l'occasion de disputer à l'Angleterre la souveraineté des mers, qu'elle s'était arrogée despotiquement. Les troubles de Boston, relatifs à l'indépendance des Américains, parurent à ces deux cours une heureuse circonstance pour recouvrer le Canada, la Louisiane et le cours du Mississipi. Elles convinrent donc de soutenir secrètement l'insurrection de Boston, et de prendre un parti décisif quand les choses seraient arrivées à une certaine maturité. Caron de Beaumarchais, fameux par son procès contre le banquier Kornmann, par ses mémoires contre le parlement Maupeou, et par sa comédie de *Figaro*, fut un des agens dont le cabinet de Versailles se servit pour fournir aux Américains le matériel de leur entreprise. Il se procura des fonds, arma des vaisseaux pour escorter ses convois d'armes, et remplit sa mission à la satisfaction des deux parties. La France affichait hautement sa neutralité. Lord Flormont, ambassadeur d'Angleterre, se plaignit au nom de sa cour. Celle de Versailles répondit par un désaveu public, et attribua les armemens de Beaumarchais à de simples spéculations commerciales. Cepen-

dant la cour de Madrid devint si pressante auprès de celle de France pour déclarer hautement la guerre à l'Angleterre ; elle présenta d'une manière si avantageuse la réunion des flottes françaises et espagnoles, pour attaquer soit en Europe soit en Amérique ; et l'influence des députés des insurgens à Paris, Adams et Francklin, fut si puissante sur les esprits, que notre cabinet publia contre l'Angleterre un manifeste qui déclarait la guerre. Le comte d'Estaing partit de Toulon avec douze vaisseaux de ligne et des frégates. Le comte de Rochambeau, et sous ses ordres le baron de Vioménil, commandaient l'armée d'embarquement. Les mers furent couvertes des vaisseaux des deux nations coalisées. Le comte d'Estaing battit l'amiral Degron, prit la Grenade, et alla échouer à Savanach, dans la Caroline. Le comte d'Orvilliers gagna la bataille d'Ouessant ; mais les ports d'Angleterre demeurèrent intacts, quoique la Manche fût occupée par quatre-vingts vaisseaux français et espagnols. Le maréchal de Broglie commandait une forte armée sur les côtes de Normandie. L'amiral Solano échoua à la Jamaïque. Le marquis de Bouillé prit Saint-

Christophe. Les généraux Rochambeau et Vioménil, réunis à Wasingthon, général des insurgens, firent prisonnière l'armée anglaise à Charles-Town. Le comte de Grasse fut battu par l'amiral Rodney ; mais la fermeté du congrès de Philadelphie, l'union et la valeur des troupes confédérées forcèrent bientôt l'Angleterre à reconnaître l'indépendance des treize Provinces-Unies.

La guerre d'Amérique avait contribué à l'état de détresse où se trouvèrent nos finances. M. de Maurepas crut faire un effort de génie en divisant le département des finances ; la partie administrative fut donnée à M. Taboureau, conseiller d'État, et la direction du Trésor royal fut donnée à M. Necker. Ce plan ne pouvait convenir à l'ambition de M. Necker, *qui se croyait né pour gouverner un empire*. M. Taboureau demanda et obtint sa démission : M. Necker avait offert la sienne, si les deux parties des finances n'étaient point réunies. M. Necker était venu de Genève à Paris ; il fut d'abord teneur de livres chez le banquier Thélusson ; il mérita la confiance de cette maison, dont il fut bientôt l'associé ; il parvint à gagner une fortune de trois millions ;

alors il conçut le projet d'entrer dans les affaires du gouvernement; il fallait pour cela se faire connaître par les choses qui intéressent l'opinion; il débuta par d'excellens discours, qu'il prononça en sa qualité d'actionnaire de la compagnie des Indes. L'administration publique le remarqua; il donnait tous les vendredis un souper, où il réunissait des gens de lettres. Madame Necker, *bien stylée dans le jargon de la philosophie du jour, était l'héroïne de ce cercle savant.* M. Necker concourut enfin pour l'éloge de Colbert, et l'Académie lui adjugea le prix d'éloquence. Ce succès littéraire devint pour lui un avantage politique.

Ce fut alors que M. Necker se lia avec le marquis de Suzay; il se nommait Masson, et était le fils d'un marchand de fer de Versailles. Ce jeune homme avait obtenu du prince de Condé une compagnie de dragons; il avait acheté le marquisat de Suzay, et en avait pris le titre. Il s'était fait présenter chez madame de Maurepas par la princesse de Montbarey, *à qui la chronique scandaleuse l'attribuait pour amant.* Il était le poëte des toilettes, avait eu des succès littéraires, et avait traduit Catulle; il envoya cette traduction à

Voltaire, qui lui répondit : *C'est l'évangile des hommes agréables, et vous êtes de cette communion.* M. de Suzay joignit à ces différens travaux quelques bons mémoires sur la marine, et, par eux, il fut introduit dans le cabinet de M. de Maurepas, à qui il parlait de M. Necker avec enthousiasme. M. de Clugny, contrôleur-général, mourut fort à propos, et M. de Maurepas nomma M. Necker directeur-général du Trésor. Notre auteur, peu embarrassé dans ses assertions, dit que M. Necker avait promis cent mille écus à M. de Suzay, si M. de Maurepas le plaçait dans la haute administration. Il est d'autant plus suspect qu'il avait lui-même un contrôleur-général à proposer, c'était M. Lattaignant de Bainville. *Ses plans étaient séduisans au premier coup d'œil; mais je crois que, mieux approfondis, ils n'auraient pas soutenu la discussion : j'y avais peu de confiance.*

L'abbé Georgel attribue la révolution au refus que fit M. de Maurepas de ne pas accepter la démission de M. Necker. *Mais le charlatanisme du Génevois fascinait les yeux du roi et de son mentor.* M. Necker était protestant; c'était déjà un péché originel irrémis-

sible pour notre auteur. Aussi l'attaque-t-il dans les opérations qui furent si universellement approuvées, telles que ses attaques contre les fermiers-généraux et les traitans, les réformes de la cour, la substitution des emprunts aux impôts, l'établissement des régies intéressées des fermes, des gabelles et des domaines, qui furent soumises à l'inspection des maîtres des requêtes. M. Necker limita aussi l'excessif pouvoir des intendans, et eut l'heureuse idée de donner l'administration des provinces à des assemblées provinciales, où le tiers-état avait une double représentation. *Ces grandes innovations, canonisées par des prôneurs à gages, célébraient à l'envi le nom de Necker. L'habitant des campagnes, qui se croyait l'objet des sollicitudes de ce ministre populaire, le bénissait comme un appui.* M. Necker publia alors ce fameux COMPTE RENDU AU ROI sur son administration, qui fut imprimé à l'imprimerie royale. *On se l'arrachait, c'était la folie du jour.* On y répondit par des libelles plus ou moins injurieux. M. Necker se plaignit à M. de Maurepas, qui s'était mis du côté des critiques, et qui demandait à chacun : *Avez-vous lu le compte*

bleu? L'ouvrage était broché en bleu. Cette plaisanterie du principal ministre prouve assez quel était l'esprit du temps. Dès ce jour, dut cesser la bonne intelligence qui existait entre M. de Maurepas et M. Necker. Le ministre des finances voulut, en raison des dépenses excessives de la marine, en assujétir le ministre à des formalités qui lui subordonneraient son département. M. de Sartines refusa. M. Necker le peignit au roi et à M. de Maurepas, comme au-dessous de sa place, ce qui était public. Le roi, *qui ne tenait essentiellement qu'à M. de Maurepas, était indifférent sur le choix des autres ministres.* M. Necker proposa alors, pour la marine, le maréchal de Castries, en l'absence de M. de Maurepas. Le roi l'agréa. Le principal ministre fit le lendemain, au roi, quelques observations sévères sur M. Necker, en raison de la nomination si précipitée du maréchal de Castries, à laquelle il était tout-à-fait étranger. Le roi se mit en colère. M. de Maurepas, satisfait de l'effet qu'il avait produit, calma Sa Majesté. Mais l'impression était faite, et M. Necker, protégé par la reine, fut averti, par cette princesse, du

mécontentement du roi. Quelque temps après, M. Necker voyant le roi entièrement revenu sur son compte, écrivit un mémoire, dans lequel il demandait à Sa Majesté *le titre de ministre d'État, avec voix délibérative dans tous les conseils, et un travail particulier toutes les semaines, où, seul avec Sa Majesté, il pourrait l'instruire à fonds des choses et des personnes qui pouvaient influer sur le gouvernement.* M. Necker remit ce mémoire à M. de Maurepas, qui le désapprouva; mais M. Necker ayant insisté de nouveau pour la présentation de son mémoire, M. de Maurepas lui dit avec humeur de le présenter lui-même au roi, à l'issue de son premier travail avec Sa Majesté : ce qui eut lieu. Après le conseil, le roi lut le mémoire avec M. de Maurepas : *L'ingrat!* s'écria-t-il, *me parler tête-à-tête des choses et des personnes! Quelles sont donc ses vues? Je veux que cet homme soit chassé. Faites-lui savoir mes volontés, et que jamais il ne se présente devant moi.* Le lendemain, M. de Maurepas remplit les ordres du roi, qu'il avait été loin de combattre, et M. Necker fut renvoyé, et fut remplacé par M. Joly de Fleury, conseiller-d'État.

La santé de M. de Maurepas chancelait chaque jour. On spécula à Versailles sur sa survivance, et on pensa à lui donner la reine pour successeur. L'abbé de Vermond, lecteur de la reine, et frère de son accoucheur, avait la confiance de Marie-Antoinette, et s'était fait donner les entrées chez le roi. Il avait refusé les honneurs de l'épiscopat, pour rester à la cour, et s'était contenté de deux grosses abbayes. A cette époque, tous les ministres étaient les serviteurs de M. de Maurepas; il n'y avait que le maréchal de Castries qui fût ostensiblement celui de la reine. Cette princesse supportait impatiemment la nécessité où elle était de s'adresser aux ministres, au lieu de s'adresser directement au roi. Ses amis exagérèrent encore à ses yeux l'humiliation de cette dépendance. La conduite scandaleuse du prince de Montbarey, dont la maîtresse trafiquait publiquement des régimens et des grades militaires, et la préférence qu'il donna au protégé de cette femme sur celui de Marie-Antoinette, pour un régiment, décidèrent cette princesse à se plaindre au roi, et à lui mettre sous les yeux les

preuves des trafics qui avaient lieu dans le ministère de la guerre.

Parmi les personnes admises dans l'intérieur de la reine, se trouvait le comte de Besenval, surnommé le Suisse de Cythère. Il lui proposa le comte de Ségur pour remplacer M. de Montbarey. M. de Maurepas avait parlé au roi du comte de Puységur; et, quand la reine proposa au roi le comte de Ségur, le roi, trompé par la ressemblance des noms, lui dit : *Je le veux bien; M. de Maurepas m'en a déjà parlé.* M. de Ségur, averti par la reine, alla remercier M. de Maurepas, qui lui dit n'avoir aucune part à sa nomination. M. de Maurepas, effrayé du crédit de la reine, écrivit au roi, pour demander sa retraite. Mais ayant été appelé chez le roi, où la reine se trouvait, cette princesse appaisa ses ressentimens, et il promit d'aider le nouveau ministre, de ses conseils et de son pouvoir. La reine prodigua sa bienveillance à M. et à madame de Maurepas, s'imposa de ne rien demander sans l'avis du principal ministre, et le gagna par cette confiance. Souvent, pendant que le roi travaillait avec M. de Maurepas, la reine entrait dans le cabinet, se mê-

lait à la délibération, proposait ce dont elle était convenue avec le ministre, et elle établit ainsi son crédit. M. de Maurepas mourut peu de temps après, et ce fut la reine qui le remplaça.

La nomination du baron de Breteuil au ministère de M. Amelot, celui de la cour, de Paris et de l'intérieur, donna à la reine trois ministres dans le conseil : elle avait déjà pour elle le maréchal de Castries et le comte de Ségur. La cour fut divisée en deux parties, comme le conseil. *Marie-Antoinette, souvent influencée par l'ambassadeur impérial et par le ministère autrichien, avait, pour ainsi dire, un département à part.* La part qu'elle prit aux affaires que son frère Joseph II avait avec la république de Hollande, le prouva bientôt.

L'empereur avait des prétentions sur une partie du territoire hollandais, et avait procédé par la prise de la petite ville de Lillo : quarante mille Autrichiens étaient en marche. La Hollande réclama les bons offices de Louis XVI, qui les promit. Le comte de Vergennes déclara au comte de Mercy les intentions du roi. La Hollande se voyant soutenue songea à se défendre. Joseph II écrivit alors à

sa soeur, pour l'engager à traiter directement pour lui avec le roi, et à lui remettre une lettre très-amicale qu'il lui écrivait. La reine saisit un moment favorable pour obtenir du roi la réponse que pouvait désirer son frère, c'était de s'interposer pour lui faire donner satisfaction par les Hollandais. M. de Vergennes ignorait cette correspondance, et fut bien étonné d'apprendre de Hollande que le ministre de Joseph II y prenait un ton menaçant. Il le fut bien plus des reproches que lui fit le comte de Mercy, de refuser de se conformer aux intentions du roi, d'après les assurances positives données à son maître par Louis XVI. M. de Vergennes alla chez le roi, qui lui avoua tout ce qui avait eu lieu ; et, sur les vives représentations qu'il fit à Sa Majesté, sur les inconvéniens d'une telle conduite, il en reçut l'ordre d'aller chez la reine, à qui il devait faire part de la nécessité où l'on était de revenir aux premiers engagemens. La reine fut profondément touchée des motifs que le ministre lui présenta, et il ne fut plus question que de trouver un moyen de concilier des intérêts si différens. Joseph II demanda trente millions de dédommagement aux Hol-

landais, qui ne voulurent en donner que dix-huit, et le roi donna les douze autres. C'était payer cher un moment de faiblesse. *Ce sont ces fonds qui, voiturés dans le Luxembourg, ont fait dans le temps calomnier la reine : on avait répandu le bruit qu'elle épuisait le Trésor royal, pour faire passer des sommes considérables à son frère.*

M. d'Ormesson, jeune intendant des finances, remplaça, au moment qu'on s'y attendait le moins, M. Joly de Fleury. Le parti de la reine ignorait cette nomination. Coster, premier commis des finances, lui fut donné pour mentor, et mena le contrôle. Il était attaché à M. Necker, qui, retiré près Paris, à Jonen, était journellement instruit de ce qui se passait aux finances. Ce fut dans cette retraite et à cette époque que M. Necker publia son livre *sur les finances du royaume*. Coster forma aussi le projet de détruire la ferme générale. Son plan fut discuté au conseil; et, au moment d'être adopté, M. de Calonne publia, en réponse à ce projet, un mémoire qui en démontrait le danger. Madame de Polignac, que l'on appelait la favorite de la reine, présenta M. de Calonne à cette princesse. La

reine parla au roi avec enthousiasme des talens et des lumières de M. de Calonne. M. de Miromesnil et M. de Vergennes, consultés par le roi, à qui M. de Calonne fut également présenté, décidèrent Louis XVI à lui donner le ministère de M. d'Ormesson. M. de Calonne fut nommé contrôleur-général : c'était l'ouvrage de la reine. M. de Calonne demanda au roi, et obtint la convocation d'une assemblée des notables, pour examiner et discuter un plan d'administration générale auquel le garde-des-sceaux et le ministre des affaires étrangères avaient donné leur approbation.

Ici finissent les Mémoires de l'abbé Georgel avant la révolution. Il reste à parler de la fameuse affaire du collier, d'un procès où le roi est accusateur, où la reine est partie, où le cardinal de Rohan est l'accusé.

« Le prince Louis n'était encore que coad-« juteur de Strasbourg, lorsque Marie-An-« toinette arriva en France pour y épouser le « Dauphin. » Ce fait détruit l'anachronisme du premier mémoire de madame de La Motte, où il est dit *que la connaissance du cardinal avec la Dauphine datait du temps de son ambassade à Vienne*, tandis que le prince Louis

ne fut ambassadeur que trois mois après le mariage. Quand il prit congé de madame la Dauphine, à Versailles, il lui demanda ses ordres pour l'impératrice Marie-Thérèse, et en fut traité avec bienveillance. La reine ne pouvait avoir aucune raison d'animosité contre le prince Louis. Cette disposition n'éclata en elle qu'à l'occasion de la lettre dont nous avons parlé, que le prince avait écrite au duc d'Aiguillon, confidentiellement, que le duc avait eu la légèreté de confier à madame Dubarry, et dont cette favorite avait osé faire la lecture au souper du roi. La reine crut, parce qu'on le lui assura, que le prince avait écrit à la favorite cette lettre, où l'impératrice, sa mère, était peu ménagée; son respect pour sa mère, son mépris pour madame Dubarry produisirent en elle un sentiment d'aversion pour le prince Louis, qu'aucune soumission ne put jamais fléchir. Cependant, malgré les préventions de la reine, et le crédit qu'elle avait sur le roi, le prince Louis avait été nommé grand aumônier, cardinal, abbé de Saint-Var d'Arras, et prieur de Sorbonne. Que lui manquait-il donc pour jouir de la plus haute considération? Tant de fortune

était empoisonnée par le chagrin profond que lui causait l'inimitié de la reine. Trois fois il avait écrit à cette princesse, pour en obtenir la permission de se justifier. Non-seulement ses lettres étaient restées sans réponse, mais il apprit encore qu'elles n'avaient pas même été ouvertes. Il s'était adressé même à Joseph II, pendant son voyage en France, et n'avait reçu que des réponses décourageantes. Il avait échoué une fois pour le *chapeau*. La reine l'avait fait donner à M. de La Rochefoucault. Il s'était alors adressé directement au roi de Pologne, qui avait une nomination. Ce prince, qui l'avait connu à Vienne, et qui lui avait des obligations, la lui promit à la mort de l'évêque de Noyon, M. de Broglie. La reine écrivit au roi de Pologne, en faveur de M. de Cavel, évêque de Metz. Mais le roi avait donné sa parole au cardinal, et M. de Maurepas eut l'autorisation de Louis XVI, avant que la reine n'en fût informée. Il en fut de même pour le prieuré de la Sorbonne, que la reine voulait faire conférer à M. de La Rochefoucault.

Telle était la position brillante du cardinal de Rohan : il était arrivé à tout malgré la

reine. Il n'avait qu'à jouir de cette haute fortune. Mais il avait une idée fixe, celle de regagner les bonnes grâces de cette princesse, dont l'inimitié empoisonnait sa brillante existence. Cette passion singulière le livra, sans défense, à la plus criminelle séduction.

La comtesse de La Motte, descendante des Valois, née sous le chaume, en Champagne, se présenta chez le cardinal, pour intéresser sa générosité et sa protection auprès du roi. Elle était jeune, spirituelle, parlait avec grace, et inspirait de la confiance. Le cardinal, instruit de sa position, se déclara son protecteur. Il eût bien désiré pouvoir la faire paraître dans le rang convenable à sa naissance, mais les finances du roi ne permettaient pas d'y songer. Comblée des libéralités du cardinal, elle lui faisait de fréquentes visites. Il l'engagea un jour à s'adresser directement à la reine, et regretta de ne pouvoir l'aider dans cette démarche. Enfin, madame de La Motte prit insensiblement sur lui un tel empire, qu'il se laissa entraîner à lui confier le chagrin qu'il éprouvait d'avoir encouru la disgrâce de la reine. Quelques jours après, madame de La Motte, à qui cette faiblesse

n'avait point échappé, revint remercier le cardinal du conseil qu'il lui avait donné de s'adresser à la reine. Elle avait été chez Madame, elle s'était trouvée mal. La reine était survenue, l'avait consolée, l'avait reçue quatre fois, et introduite sans étiquette dans les petits appartemens; elle avait mérité sa confiance.

Le cardinal donna dans le piége, et pria madame de La Motte de se charger auprès de la reine des intérêts qui lui étaient si chers. Il lui dit de jeter son nom dans ses conversations, et la mit au fait des moyens à employer pour sa réconciliation. Elle promit; et, quelques jours après, elle revint chez le cardinal. Elle avait parlé de lui; la reine l'avait écoutée avec bonté; elle avait présenté le désir d'être admis à se justifier. La reine avait d'abord montré de la répugnance; mais insensiblement elle l'avait autorisée à demander au cardinal sa justification par écrit. Cette apologie ne se fit pas attendre. Madame de La Motte la reçut, et rapporta une réponse où la reine disait: *J'ai lu votre lettre; je suis charmée de ne point vous trouver coupable. Je ne puis encore vous accorder l'audience que vous désirez; quand les circonstances le permettront, je vous ferai*

prévenir. Soyez discret. Madame de La Motte devint l'ange tutélaire du cardinal; elle l'engagea à écrire; elle s'engagea à rapporter des réponses. Cette correspondance n'a plus laissé de vestiges. Dans une de ces prétendues réponses, la reine, qui avait besoin de fonds pour obliger une famille respectable, priait le cardinal d'emprunter pour elle soixante mille francs, et de les lui faire remettre par madame de La Motte. Il fallait toute la crédulité du prince Louis pour accueillir une demande aussi absurde de la part de la reine, qui avait à ses ordres le contrôleur-général. Il ne perdit pas de temps, emprunta cette somme au juif Cerfberr, qu'il eut l'imprudence de mettre dans sa confidence. Madame de La Motte rapporta bientôt une lettre de remerciement; et elle-même donna à sa maison un air d'aisance qui frappa le prince Louis, mais qui fut justifié par les libéralités dont la reine honorait madame de La Motte. Le cardinal était ivre de joie.

Le fameux Cagliostro avait captivé, à Strasbourg et à Saverne, la confiance du cardinal. Un baron de Planta, qu'il avait attaché, à Vienne, à son ambassade, était parvenu à la

plus grande intimité; ces deux hommes devinrent les confidens des relations qui existaient entre madame de La Motte et lui, et de la correspondance qu'il avait avec la reine. M. Ramou de Carbonnières, secrétaire du prince, était un troisième agent. Madame de La Motte les trompait tous. Cagliostro prophétisa la plus haute faveur, et le plus grand crédit politique au cardinal. Une lettre transmise par M. de Planta, fit revenir le grand-aumônier, de Saverne, où une lettre précédente l'avait fait aller. L'ordre de ce retour était le signal de la publicité que la reine donnerait à sa bienveillance. Pendant cette absence, une autre demande de soixante mille francs avait été faite, et le juif Cerfberr les avait encore prêtés. Avec cette nouvelle somme, madame de La Motte reparut brillante à Bar-sur-Aube, où elle était née. Elle se présenta même chez le duc de Penthièvre, et attribuait aux bontés de la reine ce changement dans sa fortune. Mais elle résolut d'exploiter plus en grand la crédulité du cardinal.

Elle avait su que la reine avait vu, chez son joaillier, Bohemer, un collier de diamans, de la valeur d'un million huit cent mille francs;

qu'elle aurait bien désiré l'acquérir, mais que la position actuelle des finances ne lui avait pas permis de l'acheter. Elle forma bientôt son projet. Elle alla dire au cardinal que la reine désirait ardemment ce collier, qu'elle voulait l'acheter à l'insu du roi, et le payer sur ses économies, et que Sa Majesté avait voulu donner au grand-aumônier un témoignage particulier de sa confiance, en le chargeant de l'acheter en son nom. Que, d'ailleurs, elle lui enverrait une autorisation écrite de sa main : l'intention de Sa Majesté était de payer de trois mois en trois mois. Il ne fallait pas nommer Sa Majesté dans la transaction. L'autorisation, signée de la reine, suffirait comme caution. Le traité serait fait uniquement au nom du cardinal. Le grand-aumônier avait été préparé par la lettre qu'il avait reçue à Saverne. « Le moment que je désire n'est pas « encore venu; mais je hâte votre retour pour « une négociation secrète qui m'intéresse « personnellement, et que je ne veux confier « qu'à vous. La comtesse de La Motte vous « dira le mot de l'énigme. » Le cardinal arriva à Versailles aussi inopinément qu'il était parti pour Saverne.

Il n'y avait que le cardinal au monde qui, en raison de l'aveuglement qu'entraînait sa passion pour une réconciliation avec la reine, pût ajouter foi et obéir à de pareils billets. La première chose qu'il fit, à son arrivée, fut de réclamer cette précieuse autorisation. Elle ne se fit pas attendre, et était gauchement signée *Marie-Antoinette de France*, tandis que la reine ne signait jamais que *Marie-Antoinette*. Le grand-aumônier devait moins que tout autre ignorer cet usage. Son délire alla plus loin; il consulta Cagliostro, et tout cardinal et homme d'esprit qu'il était, il soumit le succès de cette affaire à des invocations magiques que Cagliostro fit pendant toute une nuit dans le salon du prince. L'oracle lui fut favorable, comme cela est aisé à penser. Plein de confiance, le cardinal se rendit chez les joailliers Bohemer et Bassange, marchanda le collier, écrivit à la reine, par madame de La Motte, qu'il espérait traiter pour seize cent mille francs avec les délais proposés, et reçut, en réponse, une autorisation confirmative de la première. Il traita, et remit son billet aux joailliers, qui s'engagèrent à livrer le collier le lendemain, 1er février, jour de la

Purification, où, d'après la comtesse, la reine voulait s'en parer. Le soir, le cardinal se rendit chez la comtesse avec un valet-de-chambre qui portait l'écrin; il le renvoya à la porte, et entra seul dans un petit appartement faiblement éclairé. Bientôt la porte s'ouvrit; une voix s'écria : *De la part de la reine*, et la comtesse remit le collier à l'homme qui venait d'entrer.

Pour son malheur, le prince crut avoir reconnu l'envoyé. La comtesse lui dit que c'était un valet-de-chambre de la reine, à Trianon, où elle était journellement admise. Le cardinal avait raison de reconnaître cet homme; la comtesse avait eu soin de le lui montrer plusieurs fois comme valet-de-chambre de la reine, et de s'en faire accompagner jusqu'à Trianon; mais cet homme était un gendarme, ami de la comtesse et de son mari; il se nommait Villette; il était, comme eux, de Bar-sur-Aube : c'était lui qui contrefaisait l'écriture de la reine, et faisait la correspondance. Le cardinal fut d'autant plus certain de la remise du collier à Sa Majesté, qu'il avait reconnu cet homme. Il attendait avec l'impatience du bonheur une lettre qui lui en annonçât la réception. La

comtesse le retardait à dessein ; elle voulait faire une épreuve plus décisive sur la faiblesse de sa victime ; elle avait remarqué qu'en sortant de l'œil de bœuf, la reine faisait toujours le même mouvement de tête ; elle résolut d'en tirer parti comme d'un signe de bienveillance qui enivrerait le cardinal. En effet, elle lui dit que la reine était au comble de la joie, qu'elle le lui écrirait elle-même ; mais qu'elle voulait auparavant lui en donner un témoignage positif par un signe de tête qu'elle ferait le lendemain, en se rendant de la galerie à la chapelle. La reine s'était décidée à ne se parer du collier que quand elle en aurait parlé au roi. Le cardinal obéit, et le signe fut fait comme la comtesse le lui avait promis de la part de la reine.

Cependant le cardinal, qui avait avoué au joaillier que cette acquisition était pour la reine, le pressait sans cesse d'aller en parler à la reine, tant il était dans la bonne foi au milieu de cette action mystificative. Bohemer, étant un jour appelé par la reine, profita de cette occasion pour la remercier de l'acquisition que le cardinal avait faite en son nom. L'abbé de Vermond était présent, et demanda

froidement au joaillier de quelle manière le cardinal avait conduit cette affaire. L'explication fut donnée. L'indignation se peignit sur le visage de la reine. L'abbé dit au joaillier d'apporter le lendemain son traité, et d'en remettre une copie certifiée à Sa Majesté. Aussitôt que la reine eut le traité, elle fit appeler le baron de Breteuil, qui fut d'avis de faire mettre la police à la suite de cette affaire, et d'attendre l'époque des paiemens, qui, sans aucun doute, devait amener quelques révélations. Cependant les lettres presque journalières que la comtesse remettait au cardinal, renfermaient les expressions de la plus vive reconnaissance, et exaltaient dans son ame ses sentimens et ses espérances. La comtesse avait songé aux époques des paiemens, et jeta les yeux sur le trésorier de la cour, Sainte-James, homme puissamment riche; elle engagea le cardinal à admettre ce financier aux initiations de Cagliostro. Le cardinal passait ses soirées chez la prétendue comtesse de Cagliostro, où l'on soupait, et il défrayait la maison. La société était composée de ces trois personnages, de madame de La Motte, du baron de Planta, du jeune secrétaire et de

sa sœur. La comtesse étudiait toutes ces personnes, et les faisait mouvoir à son gré : elle fit introduire Sainte-James, qui fut placé sous la direction de Cagliostro.

Le collier était dépécé; la comtesse s'était réservé pour sa parure les plus petits diamans; Villette en avait eu une part : mais, pour retirer une fortune véritable de cette iniquité, il fallait envoyer vendre à Londres ce qui restait du collier. M. de La Motte était l'agent nécessaire de cette opération. Toutefois, il fallait avoir le champ libre, et se débarrasser du cardinal, à qui ce voyage de Londres eût pu donner de la curiosité. Le moyen étant connu, il fut employé avec succès. La comtesse lui apporta une lettre, où il était dit : *Votre absence devient nécessaire pour aviser aux mesures que je dois prendre, afin de vous placer où vous devez être.* Et le cardinal, toujours plus heureux et plus docile, fut embarqué pour l'Alsace. Aussitôt son départ, M. de La Motte partit pour Londres, pour vendre le collier, et madame de La Motte alla à Bar-sur-Aube, avec son ami Villette, étaler sa nouvelle opulence.

Le baron de Breteuil avait bientôt décou-

vert que cette femme était l'ame de toute cette intrigue; il avait eu du joaillier l'histoire détaillée de tout ce qui s'était passé, et il rendait compte à la reine de ses découvertes. La reine, le baron de Breteuil, et l'abbé de Vermond attendaient impatiemment l'époque des premiers paiemens qui devaient avoir lieu le 30 de juillet. Les nouvelles de Londres apprirent à la comtesse que la plus grande partie du collier était vendue, et qu'une somme considérable était placée. Vers le mois de juin, elle songea à l'époque du 30 juillet, et rappela le cardinal de la même façon qu'elle l'avait fait partir. On lui mandait *que tout était disposé, que, dans peu, il verrait l'effet des promesses de la reine; que l'on s'occupait de rassembler des fonds pour le premier paiement; que, par des événemens inattendus, on se trouvait embarrassé, mais qu'on espérait qu'il n'y aurait aucun retard.* Le cardinal avait repris ses habitudes du soir chez Cagliostro, où figurait l'initié Sainte-James. Toute la société, trompée par la comtesse, était dans la joie de l'heureux événement qui attendait le cardinal. Elle seule savait à quoi s'en tenir. Un jour elle dit

au cardinal, *qu'elle voyait la reine embarrassée pour le premier paiement de cent mille écus; que Sa Majesté ne lui en avait pas parlé dans sa dernière lettre, afin de ne pas l'inquiéter; mais que, s'il voulait faire sa cour à la reine, il devait songer à la tranquilliser à cet égard; qu'il pouvait s'en ouvrir à Sainte-James, et lui emprunter les cent mille écus au nom de la reine.* Le cardinal parla à Sainte-James, lui montra l'autorisation de la reine, et le financier, au comble du bonheur d'avoir été honoré d'une telle confiance, répondit qu'il attendait les ordres de la reine. Le cardinal écrivit à la reine pour la tranquilliser: mais le faussaire Villette était absent, et la réponse en remerciement se faisait impatiemment attendre. Le cardinal ne comprenait rien au silence, et craignait que Sainte-James ne soupçonnât sa bonne foi. Il se plaignait aussi à sa confidente de la persévérance de la rigueur de la reine en public, malgré le vif intérêt qu'elle lui exprimait dans ses lettres. La comtesse eut recours alors à un autre stratagème, que lui fournit son génie diabolique. Dans cette intervalle, le faussaire Villette revint; et, avec lui, la réponse si long-temps

désirée. La reine mandait au cardinal : *Qu'elle avait tardé à lui répondre dans l'espoir de n'avoir pas besoin des offres de Sainte-James; mais qu'elle y comptait pour le premier paiement. Que le remboursement serait prompt, et qu'elle espérait reconnaître ce service, quand Sainte-James lui en fournirait l'occasion.* Ce fut alors qu'eut lieu la scène des bosquets de Versailles. Le cardinal reçut une lettre, où on lui disait, *que la reine ne pouvait lui donner encore des marques publiques de son estime; mais que, le jour même, entre onze heures et minuit, elle aurait avec lui un entretien où elle lui dirait ce qu'elle ne pouvait lui écrire.* La comtesse avait choisi pour représenter la reine, à cette scène nocturne, une fille du Palais-Royal, nommée d'Oliva, qui avait la taille et le profil de la reine. Elle dit à cette fille que le rôle qu'elle lui destinait faisait partie d'une pièce pour amuser la reine. Une bonne récompense décida cette fille ; madame de La Motte la mena à Versailles ; elle fut conduite dans le bosquet, où on lui fit faire la répétition du rôle qu'elle devait jouer le soir, et de ce qu'elle devait dire. Un homme en redingotte bleue, couvert d'un

grand chapeau devait s'approcher d'elle, lui baiser la main, et elle devait lui dire : *Je n'ai qu'un moment à vous donner; je suis contente de vous : je vais bientôt vous élever à la plus haute faveur.* Après ces mots, elle lui remettrait une boîte et une rose, et, au bruit qui serait entendu, elle ajouterait : *Voilà Madame et madame d'Artois, il faut s'éloigner.* Le cardinal avait eu aussi sa répétition, et devait demander en gage de la bienveillance promise, une rose et une boîte avec le portrait de la reine. Comme la reine se promenait presque tous les soirs dans les bosquets avec les deux princesses, le cardinal ne douta point de son bonheur. Le soir il se rendit sur la terrasse avec le baron de Planta. Le temps s'écoulait : il mourait d'impatience. Enfin, la comtesse, vêtue d'un domino noir, vint à lui, et lui dit : *Je sors de chez la reine; elle ne pourra prolonger l'entretien : les princesses doivent se promener avec elle. Rendez-vous vite au bosquet; elle s'échappera, et, pendant ce peu de momens, elle vous donnera des preuves non équivoques de sa bienveillance.* La scène fut jouée merveilleusement; le cardinal revint enchanté avec sa boîte. La soirée se passa

délicieusement entre les acteurs, excepté la demoiselle, qui fut remenée de suite à Paris, et bien payée. Le lendemain, une petite lettre, pleine de regret, sur le peu de temps qu'on avait pu lui donner, porta au dernier degré l'aveuglement du cardinal. Il y avait cependant plus d'un an que durait cette stupide mystification. Après la scène du bosquet, le cardinal confia à Sainte-James les nouveaux ordres de la reine; mais le financier avait réfléchi, et demanda en garantie la lettre par laquelle Sa Majesté acceptait ses offres. Le cardinal répondit qu'il avait besoin de l'agrément de la reine. Cependant Sainte-James alla chez l'abbé de Vermond, pour le prier de demander les ordres de la reine pour cet emprunt. La reine, instruite de cette seconde fourberie, qui la compromettait d'une manière si indécente, fit appeler le baron de Breteuil. Il calma l'indignation de la reine, fit venir Sainte-James, lui fit écrire une déclaration circonstanciée de cette négociation, et lui défendit d'instruire le cardinal. Celui-ci le retrouva chez Cagliostro, et l'engagea, sur son propre billet, à prêter la somme à la reine. Mais Sainte-James s'excusa

sur des embarras qui lui étaient survenus, et lui dit de confiance : *Etes-vous bien sûr des intentions de la reine ? Ne vous trompez-vous pas, ou n'êtes-vous pas trompé ?* Le cardinal prit cette réflexion pour une défaite, et en rendit compte à la reine. La réponse l'engageait à faire tous ses efforts pour se procurer les cent mille écus.

Le cardinal commença à concevoir quelques soupçons, en se rendant compte d'une foule d'invraisemblances que son aveuglement ne lui avait pas permis d'apercevoir. Il consulta son oracle ; Cagliostro tempéra son inquiétude sans la dissiper. Madame de La Motte arriva : *Vous m'avez cruellement trompé*, lui dit-il en la fixant. Elle lui répondit, sans se déconcerter de cette brusque apostrophe : *Vous m'outragez au moment où je viens de décider la reine à déchirer enfin le voile qu'elle croyait devoir laisser subsister entre ses sentimens et sa conduite : bientôt vous aurez honte de vos soupçons.* Pour reculer cependant l'explosion qu'elle redoutait, la comtesse se dessaisit de trente mille livres de ses propres fonds, et fit écrire par Villette, comme si c'était la reine, *que la reine n'avait pu rassembler que ces*

trente mille livres; mais qu'étant sûre de la somme pour la fin d'août, le cardinal devait demander un délai jusqu'à ce terme, et au nom de la reine. Le prince Louis, en recevant ce billet et les trente mille francs en or, douta moins que jamais de la sincérité de la comtesse. Il parla aux joailliers, à qui il présenta cette somme ; mais ils ne voulurent pas consentir à la proposition d'un retard pour le paiement. Ils assiégèrent, pendant cinq à six jours, le chevet du cardinal, retournaient rendre compte au baron de Breteuil ; et, enfin, après avoir reçu les trente mille livres comme un à-compte, ils lui déclarèrent qu'ils allaient le poursuivre pour son billet. Le cardinal leur répondit qu'ils compromettraient la reine, puisqu'il serait obligé de prouver qu'il n'était que son mandataire. Il leur reprocha de n'avoir pas dit à la reine, comme il les en avait souvent priés, dans quels embarras le mettait le retard qu'ils éprouvaient. « Nous avons vu la « reine, répondirent les joailliers, et Sa Ma- « jesté nous a assurés qu'elle ne vous avait « jamais chargé de cette acquisition, et qu'elle « n'avait pas reçu le collier. A qui donc, mon « prince, l'avez-vous remis ? » Le cardinal,

comme frappé de la foudre, raconte tout ce qui s'était passé entre lui et madame de La Motte, le 1er février dernier, jour de la remise du collier, dont il avait été témoin. Il ajoute qu'il avait l'autorisation de la reine. Les joailliers lui dirent qu'il était cruellement trompé.

Madame de La Motte apprit par les joailliers ce qui s'était passé avec le cardinal; elle imagina alors un chef-d'œuvre d'imposture. Elle était allée à Bar-sur-Aube mettre à couvert ses effets les plus précieux; elle revint, et arriva de nuit chez le grand-aumônier, égarée, les yeux pleins de larmes. *Je sors de chez la reine*, dit-elle, *je lui ai peint la détresse des joailliers, la vôtre, et le scandale qui va en rejaillir sur elle. Sa Majesté m'a dit qu'elle nierait avoir reçu de moi le collier, ainsi que vous avoir donné l'autorisation de l'acquérir pour elle; qu'elle allait donner des ordres pour me faire arrêter, et qu'elle vous perdrait. Donnez-moi un asile, jusqu'à ce que je puisse me concerter avec mon mari pour nous évader.* Le cardinal fut encore dupe : la comtesse passa vingt-quatre heures dans son hôtel, et partit pour Bar-sur-Aube avec Villette et son mari.

Le cardinal était loin de s'attendre au coup qui allait le frapper ; mais il n'était pas sans inquiétude.

Il savait que Bohemer et Bassange avaient de fréquens entretiens avec M. de Breteuil. Le bruit courait que Sainte-James avait fait une déclaration ; mais il était rassuré par la correspondance, par l'autorisation, par l'entrevue mystérieuse du bosquet, par les trente mille livres en or, et le portrait qu'il croyait avoir reçu de la reine.

Enfin, le jour de la catastrophe arriva : c'était la fête de l'Assomption. Il attendait, revêtu de ses habits pontificaux, que le roi fût prêt pour le conduire à l'office divin. On le fit demander de la part du roi ; il comprit qu'il allait subir un interrogatoire ; la pureté de sa conscience éloigna de son ame toute crainte, et de ses traits le moindre signe de frayeur. Il se trouva en présence du roi, de la reine, du garde-des-sceaux Miromesnil, du comte de Vergennes et du baron de Breteuil. Le roi lui donna le mémoire de Bohemer et la déclaration de Sainte-James, en lui disant : *Lisez.* La lecture finie, le roi lui dit : *Qu'avez-vous à opposer à de si graves inculpations ?—Sire,*

répondit le cardinal, *les faits du mémoire sont vrais, mais les expressions de la déclaration de Sainte-James ne sont pas exactes. J'ai fait l'acquisition du collier pour la reine.* — *Et qui vous en a chargé?* interrompit cette princesse. — *Vous, madame, Votre Majesté m'y a autorisé par un écrit signé de sa main.* — *Où est cet écrit?* dit le roi. — *Sire, je l'ai à Paris, dans mon portefeuille.* — *Cet écrit*, s'écria la reine avec une noble, mais impétueuse agitation, *est une imposture!* A ce mot, le cardinal ne put s'empêcher de laisser tomber sur elle un regard peu respectueux. Le roi s'en aperçut, et dit au cardinal. *Sortez.* Ce prince parcourait la galerie, en attendant que le roi parût pour aller à la Chapelle; son visage, qu'il avait su composer, n'annonçait aucune altération; lorsque tout-à-coup, il entend le baron de Breteuil s'écrier à haute voix: *Arrêtez le cardinal de Rohan.* Une foule immense fixa alors les yeux sur cette scène étrange. Le duc de Villeroi était affligé, le visage du baron de Breteuil était rayonnant de satisfaction, et la physionomie du cardinal était calme.

Le cardinal fut conduit de Versailles à

Paris, dans son hôtel, puis à la Bastille. Les scellés furent mis sur ses papiers : on n'y trouva rien. Les lettres de la reine avaient disparu, à l'exception de deux ou trois des moins importantes, que le cardinal fit garder par précaution. L'autorisation, signée *Marie-Antoinette de France*, fut remise au baron de Breteuil, qui en donna un récépissé.

La famille de Rohan alla d'abord chez le roi, qui l'instruisit de tout ce qu'il savait. Elle se transporta ensuite auprès du cardinal, qui raconta naïvement tout ce qui s'était passé. On lui donna pour avocats MM. Target et de Bonnières, hommes de bon conseil, et qui furent remarquables autant par la dialectique que par l'éloquence de leurs plaidoyers.

Le roi donna au cardinal l'alternative de s'en remettre à sa clémence, ou de se défendre devant le Parlement. Le premier parti semblait le meilleur à toute la famille : il évitait un scandale; d'ailleurs les preuves de l'innocence manquaient à l'accusé : les juges seraient facilement gagnés par ses ennemis; le baron de Breteuil était puissant. Le roi et la reine étaient ses parties adverses. Les deux avocats penchaient pour que le cardinal s'en

remît à la clémence du roi; mais ils étaient disposés à le défendre, si le cardinal préférait courir les chances d'un jugement. Ces raisons paraissaient péremptoires à tout le monde; le cardinal seul, montrant dans cette occasion toute la force, toute la générosité de son caractère, puisa dans les motifs qu'on lui apportait pour s'en remettre à la clémence du roi, la nécessité de courir les chances du procès. *Si j'embrasse le parti qu'on me propose*, disait-il, *mon honneur est perdu. Le peuple prendra le refus du procès pour l'aveu de mon crime. Non; qu'on porte l'affaire au Parlement; le ciel permettra que je puisse, à la fin, trouver le fil de cette abominable intrigue. D'un côté, je conserve la vie, mais je perds l'honneur; de l'autre, j'expose à-la-fois tout, mais je puis tout sauver. Eh bien! fort de mon innocence, je subirai toute l'humiliation d'un procès, qui attirera sur moi les regards du monde.* Rien ne put le faire changer de sentiment. Il écrivit au roi : « Sire, je re-« mercie très-respectueusement Votre Ma-« jesté, de l'alternative qu'elle a bien voulu « me donner; je n'hésite pas à préférer le « Parlement comme la voie la plus sûre pour

« démasquer l'intrigue dont je suis la victime,
« et pour mettre au plus grand jour ma bonne
« foi et mon innocence. »

Cette lettre, courte et noble, fut un coup de foudre pour les ennemis du cardinal. Le roi, et surtout la reine, en parurent surpris et affectés à cause du grand éclat que les formes judiciaires allaient occasionner. Louis XVI répugnait à se porter accusateur. D'après cette lettre, le roi chargea son procureur-général de porter plainte, en son nom, contre le cardinal de Rohan et la comtesse de La Motte, et de les accuser comme auteurs et fauteurs de manœuvres criminelles tendantes à compromettre l'honneur et la dignité de la reine, son épouse. Tel est le texte du volumineux réquisitoire que présenta, au Parlement, le procureur-général Joly de Fleury.

M. d'Aligre, connu par son ambition et son avarice, était alors premier président; son dévouement aux volontés de la cour passait pour être sans bornes; il nomma pour rapporteur MM. Titon de Villotran et Dupuy de Merci. Le premier savait allier ses plaisirs avec le travail du cabinet; c'était le rapporteur ordinaire dans les affaires d'éclat; il pas-

sait pour avoir, au suprême degré, l'art de présenter une affaire sous l'aspect le plus propre à gagner les suffrages; le second regardait son collègue comme son guide et sa boussole. Le procureur-général se laissait conduire par son frère Omer Joly de Fleury, qui convoitait la présidence : il se ligua avec le baron de Breteuil pour faire triompher la reine.

Cette perspective avait un aspect effrayant; le cardinal l'envisagea sans trouble. Les vacances du Parlement, qui suivirent d'assez près le réquisitoire du procureur-général, occasionnèrent, dans la poursuite du procès, une stagnation qui ne fut point inutile au cardinal.

Le premier mémoire de madame de La Motte parut dans cet intervalle; elle niait tout avec effronterie, et indiquait Cagliostro comme le confident et le complice du prince pour l'acquisition du collier. Ce mémoire intéressa le public.

Les dépositions de Bohemer, de Bassange et de Sainte-James chargeaient M. de Rohan, et n'inculpaient point madame de La Motte.

Le cardinal n'avait à opposer que son inno-

cence, et il ne pouvait la prouver. Il avait acheté le collier au nom de la reine; il avait présenté l'autorisation : voilà tout ce qu'il y avait de démontré.

Mais il ne désespéra pas de prouver au procès qu'il avait fait remettre, en deux fois, à madame de La Motte, cent vingt mille livres par le baron de Planta ; ce qui commencerait à jeter une grande défaveur sur elle. On savait les visites de cette intrigante chez les joailliers pour voir le collier, en leur faisant espérer qu'elle pourrait le faire acheter par un grand seigneur; les instances réitérées de M. le cardinal, pour engager les marchands à parler à la reine de l'acquisition faite pour elle; le passage si subit et si extraordinaire de l'état de pauvreté et de pénurie où était madame de La Motte, à la plus grande aisance ; ses acquisitions à Bar-sur-Aube ; ses visites aux seigneurs des environs, et surtout au duc de Penthièvre, chez qui elle avait étalé de superbes parures de diamans; le voyage de son mari à Londres, quelque temps après la remise du collier ; la déclaration du valet-de-chambre du cardinal, qui avait porté la cassette où était le collier, jusqu'à la porte de la

maison de madame de La Motte, à Versailles; et la connaissance que le baron de Planta avait de la scène du bosquet; mais tous ces matériaux étaient insuffisans pour faire triompher la cause du grand-aumônier.

Mais la Providence veillait sur l'honneur du cardinal. Un religieux minime, nommé le père Loth, vint confier à l'abbé Georgel, entre onze heures et minuit, qu'il avait eu le malheur d'avoir avec madame de La Motte des relations trop intimes; admis dans sa familiarité, elle lui avait parlé d'un cadeau considérable de la part des joailliers de la cour, parce qu'elle espérait faire acheter leur riche collier; elle lui avait montré de superbes diamans, qu'elle disait tenir de Marie-Antoinette; elle lui avait communiqué de petites lettres, qu'elle assurait être de la reine au cardinal et du cardinal à la reine; le père Loth avait cru reconnaître de l'identité entre ces lettres et l'écriture d'un certain Villette, ami de M. de La Motte, qui s'enfermait souvent pour écrire; on avait complimenté devant lui une demoiselle d'Oliva, grande et belle personne, sur le succès d'un rôle qu'elle avait joué dans les bosquets de Versailles. Depuis quelque temps

madame de La Motte était dans la perplexité; elle disait que Bohemer et Bassange allaient perdre le cardinal. Villette, M. et madame de La Motte avaient fui précipitamment à cette époque.

Quand on rapporta cette découverte à M. le cardinal, il n'y voulut pas croire; il n'y vit qu'un piége : les conseils en jugèrent autrement. On compara l'écriture de Villette avec les petites lettres gardées; il n'y avait plus à douter; dès-lors tout fut éclairci, et il ne s'agit plus que de trouver Villette et mademoiselle d'Oliva.

Le père Loth, qui avait usé de certaines réticences avec l'abbé Georgel, parla franchement à M. Target; il avoua qu'on l'avait mis dans la confidence pleine et entière du plan de séduction; qu'il n'avait pas eu jusque-là assez de force pour trahir madame de La Motte; mais qu'il cédait enfin à sa conscience, et qu'il ne voulait pas s'évader comme on l'en avait prié cent fois.

Ainsi les conseils du cardinal apprirent, à n'en pouvoir douter, que le cardinal avait été la dupe de la plus infernale intrigue. Profitant de la passion qui le dévorait pour se réconci-

lier avec la reine, madame de La Motte avait fasciné les yeux du prince Louis par les lettres, par l'entrevue, etc., etc.

Le père Loth apprit encore que M. de La Motte était allé à Londres depuis l'achat du collier, qu'il s'y était probablement retiré; mais qu'il ignorait la retraite de Villette. Il ajoutait qu'un capucin irlandais, appelé Macdermott, pourrait sans doute donner de grands éclaircissemens sur la vente du collier qu'on avait porté à Londres.

Ce fut sur la révélation du père Loth qu'on chargea M. Target de rédiger le mémoire de justification. Ce mémoire produisit un grand effet, et fut interprété de mille manières différentes. Mais on commença à s'apercevoir que, d'un ou d'autre côté, le prince était la victime d'une effroyable intrigue. On sent qu'il était de la plus haute importance, et d'une extrême justice, qu'on entendît le père Loth au procès : mais on osa refuser long-temps son témoignage : il fallut enfin s'adresser au chancelier. Cette déposition, plus positive à elle seule que tous les faits de l'accusation, ne fit cependant rien changer dans le système des procureurs-généraux : ils avaient juré la perte

du cardinal. Les rapporteurs, les procureurs, le président, la plupart des juges, avaient de fréquentes entrevues avec M. de Breteuil. La reine même les reçut quelquefois, et sollicita près d'eux de la manière la plus éloquente et la plus énergique. Sans doute la reine avait le droit d'employer tous les moyens pour sortir à son honneur de ce procès qui fixait l'attention de tout le monde. Mais quel poids dans la balance, que les sollicitations et les larmes d'une reine, jeune, aimée et toute puissante, surtout quand les juges étaient inaccessibles pour tous les amis du cardinal.

La déposition du père Loth fit une grande impression ; son geste, sa voix, son assurance portaient la conviction dans tous les cœurs : ce fut le commencement du triomphe de l'illustre accusé. Depuis ce moment, sa cause devint de plus en plus belle.

On trouva mademoiselle d'Oliva ; c'était une jeune, grande et belle personne, ressemblant beaucoup à la reine, surtout de profil ; elle raconta avec ingénuité qu'on lui avait appris, chez M. de La Motte, à jouer la scène du bosquet ; qu'on l'y avait engagée par une somme considérable, et surtout parce qu'elle devait

ainsi contribuer à l'amusement de la reine. Son rapport avait tous les caractères de la bonne foi.

Les dépositions de M. de La Motte, et surtout de Villette, sans être nécessaires, complétaient la défense. On ne put découvrir le premier. Le second fut surpris à Genève et amené à la Bastille. Il nia d'abord tout ce dont on l'accusait; mais il convint à la fin qu'il avait écrit les lettres et l'autorisation, sans savoir qu'elles fussent ou non de la reine : il avait copié pour rendre service à madame de La Motte, et ne connaissait rien de l'achat ou de la vente du collier. Cette déposition, fausse dans plusieurs points, était assez étendue pour la cause du prince : il se trouvait ainsi pleinement disculpé.

Les interrogatoires de Cagliostro, du baron de Planta, confirmaient tous les faits énoncés. Madame de La Motte niait tout effrontément; mais le cardinal la fit tomber vingt fois dans des contradictions palpables ; aussi elle n'avait plus à la fin de système de défense. Tantôt elle accusait Cagliostro, tantôt le prince de Rohan, tantôt elle menaçait de faire connaître des menées qui compromettraient d'augustes

personnages. C'était une furie. Sa confrontation avec le P. Loth, Villette, la fille d'Oliva, fut pour elle un coup de foudre. Elle perdait alors tout son génie diabolique, et disait des injures grossières à tout le monde. Mademoiselle d'Oliva joua dans cette affaire le rôle d'une femme de bonne compagnie, madame de La Motte prit le rôle contraire.

Enfin, après les longs préparatifs de la justice, le jour de la sentence arriva. On entendit une dernière fois tous les accusés ; le baron de Planta conserva son sang-froid : Cagliostro ralentit un peu sa chaleur prophétique ; mademoiselle d'Oliva garda sa simplicité ; madame de La Motte son dévergondage et son effronterie ; Villette se tint sur la défensive ; et, au milieu de ces caractères si divers, le cardinal parut calme, plein de confiance, vénérable, et imposant du respect même à ses juges.

Les rapporteurs conclurent à sa condamnation, comme à celle de madame de La Motte, unissant ainsi l'innocence et le crime, et rendant à la reine un service qui a manqué de perdre sa réputation. On ne conçoit pas ce qui put les déterminer à soutenir l'accusation, puisqu'il était clairement prouvé au procès :

« Que le cardinal avait été persuadé qu'il « achetait le collier pour la reine ;

« Que l'autorisation, signée *Marie-Antoinette de France*, était de la main de Villette, à l'instigation de la dame de La Motte ;

« Que le collier avait été remis à madame « de La Motte, pour le faire remettre à la « reine ;

« Que son mari l'avait porté dépécé à Londres, qu'il en avait vendu, pour son compte, « les pierres les plus précieuses ;

« Que la dame de La Motte avait indignement abusé de la bonne foi, bien prouvée, « du cardinal, et employé successivement les « manœuvres les plus criminelles. »

Malgré ces faits constatés, les conclusions tendaient à flétrir le cardinal.

Le jugement de cette grande affaire avait amené une grande foule. Il y avait cinquante juges. Le cardinal attendrit tout le monde, quand, avouant de bonne foi le faux pas que lui avait fait faire sa crédulité, il dit : « *J'ai* « *été complétement aveuglé par le désir im-* « *mense que j'avais de regagner les bonnes* « *graces de la reine.* »

Cependant le procureur-général, les deux

rapporteurs et quatorze juges, étaient d'avis qu'on flétrît le cardinal. Le président d'Ormesson proposa, pour amendement, que le grand-aumônier conserverait ses dignités et ses titres, mais serait assujéti à une démarche humiliante auprès de la reine, à qui il devrait demander pardon. Huit conseillers se rangèrent à cet avis. Enfin, le conseiller Fréteau, influant à cause de son intégrité connue, fit du procès un résumé lumineux qui frappa les esprits, il conclut au renvoi du prince. Le conseiller Robert de Saint-Vincent, appuya de son suffrage ces conclusions si justes, et blâma la scandaleuse publicité donnée à cette cause. Ces deux hommes fixèrent les consciences, qu'ils venaient d'éclairer.

Enfin, le 31 mai 1786, à neuf heures du soir, après une dernière séance de dix-huit heures, intervint l'arrêt solennel qui déchargeait le cardinal de l'accusation intentée contre lui : condamnait la dame de La Motte à avoir les deux épaules marquées par un fer rouge de la lettre *V* (*voleuse*), à avoir la tête rasée par la main du bourreau, et à être ensuite enfermée, pour le reste de ses jours, à la maison de correction de la Salpêtrière. Vil-

lette fut banni à perpétuité; Cagliostro renvoyé du royaume; la demoiselle d'Oliva mise hors de cour. Les biens de M. et madame de La Motte, confisqués au profit du cardinal. M. de La Motte déclaré complice et contumace. Trente voix contre vingt décidèrent le jugement célèbre qui tenait en suspens la France et toutes les cours de l'Europe.

Le peuple qui entourait le palais, fit retentir les airs de cris d'applaudissemens; et le cardinal sortit de la Bastille, et fut reconduit dans son palais, escorté d'un peuple nombreux qui criait *vivat!* Il n'y eut que la duchesse de Polignac qui osa se charger d'apprendre à la reine l'acquittement du cardinal.

Le lendemain, il fut exilé, et dépouillé de ses ordres et de ses dignités. Mais madame de La Motte s'échappa facilement de la Salpêtrière, alla à Londres, rejoindre son mari, menaça la reine de la publication d'un libelle, et l'effraya tellement, que madame de Polignac dut aller en Angleterre, acheter son silence. Madame de La Motte reçut l'argent, et publia son exécrable libelle. Elle eut une fin déplorable et digne d'elle. A la suite d'une orgie, à Londres, elle fut jetée sur le pavé, par la

fenêtre d'un troisième étage. Quant à Villette, il resta impuni. Le cardinal obtint plus tard de se retirer à Saverne.

MÉMOIRES

DE

LINGUET SUR LA BASTILLE.

Je suis en Angleterre, j'ai dû y revenir. Je ne suis plus à la Bastille ; je n'ai jamais mérité d'y être. Bien plus, jamais personne ne l'a mérité, puisque, loin de convaincre, juger et punir les coupables selon les lois, on les viole toutes à la Bastille ; de sorte que, quand même on pourrait, dans certains cas, justifier l'institution de cette prison arbitraire et cruelle, il serait impossible d'en justifier le régime : il répugne à la fois à l'humanité, à la justice, aux mœurs françaises. Telles sont les questions que je discuterai dans ces mémoires.

Si je n'étais qu'un transfuge affamé de vengeance, ou un coupable flétri du pardon, mes

réclamations n'auraient aucun poids. Mais mon innocence démontrée, les souffrances horribles dont elle n'a pu me garantir, et dont ne pourront jamais se garantir ni les Français, ni les étrangers qui voyagent en France, frapperont plus vivement les hommes tant soit peu libres et généreux.

Semblables au tombeau (1), les Bastilles devraient avoir pour inscription sur leurs frontispices : *Hodiè mihi, cràs tibi.* Qui peut, en effet, se promettre d'éviter un sort qu'ont subi un Louis XII, héritier présomptif de la couronne; un Condé (2), tout couvert de lauriers ;

---

(1) Il y a en France une vingtaine de châteaux qui ont cette destination cruelle et constante : la Bastille et Vincennes; Pierre-en-Sise, à Lyon; les Iles-Sainte-Marguerite, en Provence; le mont Saint-Michel, en Normandie; le château du Taureau, en Bretagne; celui de Saumur, en Anjou; celui de Ham, en Picardie, etc., etc..... Partout le régime est le même qu'à la Bastille.

(2) Sully, à propos d'un autre Condé qui avait soustrait sa femme aux amours d'Henri IV, déjà vieux, disait : *Si vous m'aviez laissé faire il y a trois mois, j'aurais mis votre homme à la Bastille, où je vous en aurais*

un Sacy, plein de vertus et de science; et mille autres, tant Français qu'étrangers, magistrats, guerriers, diplomates, artistes, particuliers.

Tout ce qu'on a écrit sur les horreurs de la Bastille, n'en offre qu'une idée bien incomplète; ou s'il faut croire les mémoires publiés jusqu'ici, cet Élysée s'est changé en Tartare.

Les prisonniers, alors, recevaient des visites, ils se voyaient, se parlaient, se promenaient ensemble: il y avait enfin, ce que la Porte appelle des libertés, à la Bastille.

Aujourd'hui, tandis que tous les détenus, même ceux convaincus de crimes, sont traités avec douceur, on ne s'occupe à la Bastille qu'à multiplier les supplices pour l'innocence.

Révéler cette incroyable dépravation, c'est en nécessiter la réforme, sous un prince qui regarde comme *inutiles à la justice les souffrances inconnues et les peines obscures*.

Mais dois-je, en conscience, faire cette ré-

---

bien répondu. Ainsi un crime jugé *par Sully* digne de la Bastille, était d'avoir une jolie femme, et de ne pas vouloir qu'elle fût la maîtresse de son oncle.

vélation. On m'a *forcé*, il est vrai, comme tous les *Jonas* que revomit la Bastille, à *jurer que je ne révélerai jamais rien, ni directement ni indirectement, de ce que j'ai pu y apprendre ou y souffrir;* mais l'infraction de cet engagement ignominieux n'est pas un parjure.

Dellon, qui brisa ce frein fabriqué par une inquisition religieuse, n'a point perdu l'honneur : tous les honnêtes gens l'ont approuvé. Le serment n'a pas été institué pour aider à perpétuer les abus qui enfreignent les lois.

§ Ier.

On m'a fait une nécessité de revenir en Angleterre.

Comptant sur la délicatesse de M. de Vergennes, je hasardai, en mars 1778, de lui écrire une lettre. Je ne veux point, pour le moment, de réparation, lui disais-je; qu'il me soit permis de quitter l'Angleterre au moment de sa rupture avec la France; mais que j'aie votre parole pour gage, que je jouirai du repos dans ma patrie. Vous pouvez venir, me répondit M. de Vergennes; je vous donne l'as-

surance que vous ne serez point inquiété. Plus tard, il me donna une sûreté entière pour ma personne, et la liberté de continuer mes travaux littéraires.

Deux ans, les *Annales* ont continué d'avoir un cours aussi libre qu'honorable. J'ai revu la France et les ministres sans danger. Cependant, le 27 septembre 1780, j'ai été plongé dans un cachot comme un criminel d'état, et traité comme le dernier des hommes. Après vingt mois, le lieutenant-général de police de Paris m'annonce que je ne suis plus prisonnier, mais exilé dans un petit bourg, à quarante lieues de Paris, avec défense d'en désemparer, sous peine de désobéissance.

Je me suis soumis en demandant deux grâces bien simples : ma santé et ma fortune m'y donnaient des droits d'autant plus incontestables, que les mesures arbitraires du gouvernement avaient affaibli l'une et dilapidé l'autre : on me refusa. Il n'en eût point été ainsi, si j'avais voulu ne plus écrire que sous la dictée du ministère.

N'espérant plus de repos en France, j'ai pris enfin le parti de me rendre à Bruxelles : je formai plus tard le projet de passer en

Italie; mais, averti que le chemin de ce pays me conduirait à la Bastille, je me suis réfugié en Angleterre. Ne pouvant obtenir de jugement, toujours placé sous une tyrannique surveillance, voyant de jour en jour diminuer ma fortune et croître mes besoins et mes périls, j'ai quitté, bien malgré moi, ma belle patrie. Quel homme sage n'eût point imité ma conduite?

Mais pourquoi ces rigueurs ministérielles? Après un élargissement qui prouve mon innocence, on craignait l'explosion de ces soupirs accumulés pendant deux ans de désespoir, les premières aspirations d'un cœur révolté par l'injustice, et déchiré par la barbarie; on craignait surtout mes réclamations contre une violence qui a retranché deux ans de ma vie. Comment me soumettre à mon exil? Les lettres de cachet ne sont pas des lettres de change: vu l'état de ma fortune, il m'eût été impossible de vivre à Rethel-Mazarin.

Et, pour m'encourager à supporter cet exil impossible, on m'a donné l'espoir *d'apprendre un jour, si j'étais long-temps bien obéissant, le véritable motif de ma détention!* Étrange

justice, que celle qui punit d'abord, et dit ensuite à la victime la cause non jugée de ses souffrances!

On m'accusera d'ingratitude et de révolte : c'est donc être ingrat que de m'affranchir d'un tourment illégal? C'est donc se révolter que de se mettre à l'abri d'un despotisme qui n'avait pas respecté une sauve-garde solennelle émanée de lui-même? Non, sans doute; et puisque la pureté de ma conduite et la parole des ministres ne m'avaient pas garanti par le passé, j'ai dû me bannir en Angleterre; car ma retraite n'était pas libre; on m'aurait atteint partout ailleurs : et certes, n'ayant de choix à faire qu'entre la Bastille et l'Angleterre, j'ai dû, sans honte et sans remords, implorer de nouveau la protection d'une nation généreuse, que j'avais quittée par patriotisme.

§ II.

Que ma détention n'a eu aucun motif fondé.

J'ignore ce qu'on a pu dire au roi : je n'ai pas subi l'ombre d'un interrogatoire; je porte aux ministres de France, à la face de l'Europe,

le défi solennel de produire un seul acte qui prouve que l'on ait rempli à mon égard la moindre formalité : j'ignore absolument de quoi l'on a pu m'accuser ; ce silence seul sur mon prétendu crime me justifie.

Ce qui achevera de lever toute espèce de doute, c'est qu'on a cessé de me dire à la Bastille que ma détention était émanée de la volonté directe et immédiate du roi. Il y a donc eu contre moi des délations précises, des griefs articulés.

Eh bien ! calomniateurs audacieux, vous l'avez trompé : ma conduite et ma plume ont toujours été pures comme mon cœur : je n'ai point tramé de complots ; je n'ai publié, je n'ai écrit d'autres spéculations politiques que celles qu'on a lues dans les *Annales*. Je n'ai point voulu présager et justifier le démembrement de la France. Si j'ai eu d'autres pensées, si j'ai publié d'autres sentimens, qu'on en donne la preuve ; elle doit exister : on n'aurait pu sans elle m'enfermer et me torturer à la Bastille.

On m'a présenté, comme cause unique de ma détention, une lettre à M. le maréchal de Duras ; mais cette lettre ne concernait que lui :

elle était moins violente que les procédés qui l'avaient nécessitée n'étaient répréhensibles. M. de Duras ne s'en est pas plaint : on n'en a pas l'original ; elle ne peut donc servir de fondement ni à une procédure ni à une punition quelconque.

Il est une autre lettre qui a plus contribué que la précédente à mon infortune : le roi ne l'a pas vue ; car alors j'aurais été garanti de tout. La première a été le prétexte, la seconde est la cause véritable de ma détention. Cette lettre adressée à M. Lenoir ne contient cependant rien qui puisse servir de base, je ne dirai pas aux tourmens que j'ai soufferts, mais même à une accusation. J'y demande raison de la suppression des numéros LIX et LX *des Annales*, et j'en justifie le contenu : voilà tout. Pas un mot contre le pouvoir ni ceux qui en sont revêtus.

Mais on se souvenait dans les bureaux d'une lettre autrefois écrite à M. de Vergennes, et des portraits qu'elle contient. *Les filous craignent les réverbères*. Mes *Annales* étaient trop franches, il fallut m'en punir : le roi fut assiégé, on me calomnia sans relâche ; ma perte fut résolue. La lettre à M. Lenoir est du 8

avril 1780, et la lettre de cachet du 16 suivant. Quelle effrayante promptitude! quel lumineux rapprochement!

Mais alors je n'étais pas en France : sans mon patriotisme aveugle et ma folle confiance aux paroles des ministres, je n'y serais pas rentré. A quoi dès-lors eût servi la lettre de cachet? Ainsi le ministère français fabrique de ces pièces meurtrières, à l'avance, sans entendre l'accusé, sans prendre des éclaircissemens nécessaires! et cependant mes *Annales* avaient repris leur cours; on avait soin de m'informer que le roi les lisait avec plaisir! fut-il jamais piége plus perfide!...

Heureux encore d'être rentré en France six mois après l'arrêt tyrannique! vingt ans plus tard le même poignard m'eût frappé : et ma patrie, lorsque je serais venu lui demander un asile et le prix de mon travail, ne m'aurait accordé d'autre séjour que la Bastille, d'autre tombeau que ses cachots!... Comment dès-lors qualifier cet empressement à fabriquer la lettre de cachet, et cette patience à attendre le moment d'en faire usage.

C'est donc pour M. de Duras que j'ai souffert, deux ans, le plus rude, le plus assidu sup-

plice ! cette justice est sans exemple. L'embastillement de La Beaumelle a été regardé comme souverainement injuste, et cependant cet écrivain avait osé insérer cette phrase : *La cour de Vienne accusée depuis long-temps d'avoir toujours à ses gages des empoisonneurs*. Et encore La Beaumelle ne resta que cinq mois à la Bastille ; et, en en sortant, il ne fut point exilé...

On a dit que Sa Majesté prussienne, piquée des détails que j'ai donnés à l'occasion de la célèbre affaire des *Meuniers*, et aiguillonnée par les petits *Platons* de Paris, avait comme exigé ma détention, et qu'il fallait sa permission pour me rendre la liberté. Mais pourquoi cette vengeance contre un homme qui ne l'avait jamais offensé? Et, d'ailleurs, quelle apparence que Versailles se soit fait l'exécuteur des cruelles volontés de Postdam?..... D'ailleurs les détails sur l'affaire des *Meuniers* sont postérieurs à la lettre de cachet.

Pourquoi donc cette durée de ma détention? J'en sais le motif : c'est la seule chose dont on ait bien voulu m'instruire à la Bastille. *Ils craignent*, m'a-t-on dit, *que vous ne cherchiez à vous venger*. Suivant leur rituel poli-

tique, je devais donc être captif tant que je leur paraîtrais à craindre. Ainsi c'est de l'avenir que j'étais puni!

Cependant, le roi a ordonné ma mise en liberté; et les craintes qu'on avait conçues ont-elles été réalisées? Pendant cinq semaines entières, je n'ai cessé de tendre, vers les despotes ministériels, des mains encore meurtries de leurs fers. Apparemment que mes prières ont passé près d'eux pour des vengeances, car ils m'ont traité comme ennemi.

Eh bien! sachons-leur gré de leur haine. Laissons-leur ce pouvoir, dont ils abusent, et leurs remords; et, dans le seul but d'être utile à l'humanité et à ma patrie, démontrons que jamais oppression ne fut plus cruelle que celle de la Bastille.

§ III.

Régime de la Bastille.

Si nous lisions qu'aux Terres-Australes il existe une nation douce et éclairée, dont le gouvernement n'est pas sanguinaire, dans la capitale de laquelle, cependant, on conserve avec soin un abyme, où tous les citoyens

peuvent être précipités sans jugement, sans motif connu, quelquefois même sans prétexte.

Que l'infortuné qu'on plonge dans cet enfer de la civilisation (car les sauvages n'ont point de Bastille), n'a d'autre canal pour faire entendre ses plaintes, que celui que veulent bien lui laisser ses persécuteurs; qu'il est presque toujours sans livres, sans papier, sans communication; qu'il ignore tout ce qui concerne sa famille, ses amis, sa patrie, son honneur dans le monde; qu'il n'a aucune garantie contre les plus durs traitemens, pas même contre la mort, puisque son innocence ne le préserverait pas d'un empoisonnement ou d'un meurtre, toujours facile, puisqu'il est toujours caché et impuni.

Si un pareil tableau se trouvait dans les voyages de Cook ou d'Anson, combien ne ferait-il pas frémir?

Eh bien! ce pays, c'est la France; cet abyme, la Bastille; et encore n'ai-je point parlé de ces tortures de l'ame, de cette agonie qui cause toutes les douleurs de la mort, sans en amener le repos!...

Ajoutez à tous les supplices imaginables ce mystère qui, vous couvrant des plus épaisses

ténèbres, dérobe votre séjour et votre existence, même à vos amis, vos parens, vos enfans; et pourquoi ce secret? si non pour tourmenter plus d'innocens à la fois.

Dans les vues de l'instituteur de la Bastille, ce mystère avait un but, celui de cacher l'assassinat des victimes désignées; mais Louis XVI n'est pas Louis XI.

Si du moins la gravité des délits déterminait cet horrible incognito? mais non; les plus innocens sont les plus mystérieusement gardés, ou au moins la Bastille, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit. Le mystère qui environne les détenus est si impénétrable, qu'il y en a sans doute plusieurs qui implorent, du fond de leur cachot, Louis XV et le duc de la Vrillière! Ainsi, faute d'examen, l'oppression reste la même, quoique l'oppresseur soit évanoui. Le prisonnier gémit à la Bastille, parce qu'il y est et qu'on l'y oublie. Maintenant que les opérations de M. Necker sont détruites, il y a, dans l'horrible prison, un Génevois, Pelisseri, qui n'a d'autre tort que d'avoir censuré ces mêmes opérations! tant la justice des cachots est inactive.

On intercepte tout ce qui entre à la Bastille, comme tout ce qui en sort : les lettres du prisonnier, *s'il peut en écrire*, passent toutes ouvertes à la police, qui se divertit des soupirs des malheureux, en les étouffant. J'ai écrit à Monsieur et au comte d'Artois, et le lieutenant de police m'a déclaré qu'il avait lu mes lettres, mais qu'elles n'avaient point été remises, *par ordre supérieur*.

Mais quel est l'intérieur de la Bastille? On commence par fouiller le nouveau venu; on lui enlève ses bijoux, ses papiers, ses ciseaux, ses couteaux; enfin, tout, et puis on l'entraîne vers sa loge.

Les murs en ont au moins douze pieds d'épaisseur, et, dans le bas, trente et quarante. Chaque loge a un soupirail pratiqué dans le mur, et traversé par trois grilles de fer, placées de manière qu'il reste à peine à la vue, entre chaque maille, un passage de deux pouces.

En hiver, les caves sont des glacières; en été ce sont des poêles humides; il s'exhale de la plupart des soupiraux une infection pestilentielle.

Six buches, si minces qu'on peut les re-

garder à-peu-près comme des allumettes, composent la provision de vingt-quatre heures, pour un habitant de la Bastille.

Deux matelas rongés des vers, un fauteuil de canne dont le siége ne tient qu'avec des ficelles, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence, dont un pour boire, et deux pavés pour soutenir le feu, voilà l'inventaire de mes meubles. On m'a accordé, par commisération, une pincette et une pelle de fer.

Ma chambre avait, tout au tour de ses sombres murailles, une galerie de peintures à l'ocre qui n'égayaient point ma situation douloureuse; on y devinait toutes les attitudes de la *Passion*.

A la Bastille, on n'existe réellement que pour ses bourreaux (1) qui *frappent de façon qu'on se sente mourir;* qu'ils parlent ou qu'ils

---

(1) Tous les officiers de l'état-major, à la Bastille, ont la croix de Saint-Louis, ceux même qui n'ont jamais servi, tel que le gouverneur actuel, M. de Launay : il est vrai qu'on donne, même aux exempts de police, cette croix respectable et long-temps respectée.

se taisent, ces cerbères humains ont grand soin que leur activité soit cruelle comme leur inaction.

Il n'y a pas de communication possible entre les captifs; seulement les clefs, les verroux, les portes roulantes les avertissent qu'ils ne sont pas seuls, et leur donnent l'effrayante facilité de supputer le nombre de leurs compagnons d'infortune.

Sentir qu'il y a près de nous un malheureux comme nous, qui pourrait nous consoler et recevoir nos consolations; comprendre, par le silence d'un cachot, qu'il y a un infortuné de moins; ne savoir s'il a reçu la mort ou la liberté, ce sont les supplices réunis de Tentale, d'Ixion et de Sysiphe.

On ne peut couper ses ongles ni ses cheveux, sans acheter ce faible plaisir par l'affreux tourment de voir un geolier qui se tait, ou ne vous parle que pour vous faire souffrir.

L'exemple de M. de Lally prouve que surprendre un rasoir suffit pour faire sonner le tocsin, marcher vingt bayonnettes, et préparer les canons. Cette surveillance serait ridicule et amusante, si elle n'était pas continuellement horrible.

On reçoit la visite des porte-clefs trois fois par jour, à sept heures du matin, à onze, et à six du soir : ce sont là les heures du déjeuner, du dîner et du souper.

La moindre grâce demandée ne s'accorde que lentement et à demi. Résolu de m'occuper de géométrie, je demandai un étui; il m'arriva après deux mois, mais sans compas; cependant, après de longs mémoires, et un autre mois d'attente, on m'apporta des compas garnis en os.

Le vin de la Bastille n'est que du vinaigre. Chaque prisonnier reçoit par repas quatre onces de viande. Si du moins tout y était sain !... Quelques-uns ont obtenu la permission de se faire apporter de chez eux leur nourriture, mais cette grâce est très-rare; alors l'incognito serait rompu : elle m'a été constamment refusée.

Malgré toutes les précautions que j'ai prises, le huitième jour depuis mon entrée, j'ai eu des coliques et des vomissemens de sang qui ne m'ont presque pas quitté : j'ai dit à tous mes geoliers qu'on m'empoisonnait; un rire insultant a été leur réponse. Au reste, je veux bien m'être trompé; mais toujours est-il vrai que

près de deux ans passés dans des cachots, sans air, sans exercice, dans les angoisses de l'ennui, dans les convulsions de l'attente, ou plutôt du désespoir, ne font pas moins d'impression sur les organes, que le venin le plus actif (1).

Le jardin, les plates-formes sont interdits; reste donc pour la promenade la cour du château : les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut, point d'abri quand il pleut. Cette cour est très-froide en hiver (2), c'est un

---

(1) Il est triste pour un prisonnier de savoir que la Bastille a été jadis une école de poison; c'est là qu'un italien, nommé Exili, donna des leçons affreuses à l'amant de la fameuse Brinvilliers, qui les reçut elle-même, et en fit, comme on sait, un horrible usage.

(2) Après avoir passé une partie de l'hiver en habit de campagne pour l'été, on m'envoya des bas et des culottes, et tout si étroit, qu'un enfant de six ans n'aurait pu s'en servir. Comme je priais le gouverneur de renvoyer cette layette, et de me laisser acheter les vêtemens nécessaires, il me répondit, en présence de ses collègues et d'un porte-clef, que je pouvais m'aller faire f....., qu'il se f...... bien de mes culottes, qu'il fallait ne pas se mettre dans le cas d'être à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y était.

14.

vrai four dans le temps des chaleurs. Mais, pour récréer les yeux, l'horloge présente aux prisonniers son horrible cadran, où deux figures sont peintes enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme : tel est pourtant, avec l'aspect de la taciturne sentinelle, l'objet qui fixe les regards du captif, pendant sa promenade!

Et encore mille causes la diminuent, la suspendent, la troublent, l'interdisent : la visite d'un curieux, le passage d'un marchand de légumes, un dîner du gouverneur, suffisent pour qu'on fasse rester le prisonnier dans sa caverne, ou séjourner douloureusement dans un boyau de douze pieds de long, sur deux de large, qu'on appelle le cabinet.

Les officiers de la Bastille, le médecin lui-même, ne peuvent jamais, seuls, visiter le prisonnier.

Si vous y avez des incommodités passagères, ou des attaques subites qui se guérissent avec des secours prompts, mais qui, faute de soins opportuns, causent la mort, résignez-

vous à votre sort, et mourez : vous ne pouvez être secouru qu'en frappant. Il est des maladies qui ne le permettent pas; mais, quand vous le feriez, vous ne seriez presque jamais entendu; vous êtes donc réduit à attendre les visites.

Si, en criant fortement, vous vous êtes fait entendre, par le soupirail, des sentinelles, quelquefois endormies, qui se trouvent à près de deux cents pieds, alors l'alarme, en circulant, arrive au corps-de-garde; le caporal s'instruit de quelle fenêtre est parti le gémissement; il s'en assure en venant écouter à la porte correspondante; il faut ensuite réveiller un porte-clef, qui va réveiller un laquais du lieutenant du roi, qui réveille son maître, pour avoir la clef; on éveille le chirurgien et le frère *Chapeau;* mais, avant que tous ces gens soient bien éveillés, bien habillés, deux heures se sont écoulées; la troupe alors se rend, à grand bruit, chez le malade : on l'examine; s'il est mort, tout est dit; s'il respire encore, on lui promet d'écrire, le lendemain, au médecin, et on lui souhaite le bon soir. Ce médecin demeure aux Tuileries, il est souvent à Versailles; n'importe, il faut l'attendre! Et

c'est à la fin du dix-huitième siècle, au milieu de la France, que les Bastilles existent, et sont soumises à ce régime! Et ce sont des hommes, la plupart innocens, *tous non-convaincus*, qui souvent ont rendu des services à l'État, qu'on traite ainsi!

Mais enfin ce médecin arrive: si vous pouvez vous traîner, on vous pose sur votre table des médicamens, qu'il faut apprêter et faire chauffer vous-même; si vous êtes à toute extrémité, on vous donne pour garde *un vieil invalide*.

La religion n'est pas plus respectée à la Bastille que l'humanité; il n'est point permis à tout le monde d'aller à la messe; et ceux qui obtiennent cette permission, ce que la servitude a de plus horrible les suit jusqu'au pied de l'autel.

La chapelle est le dessous d'un colombier; à travers une lucarne, le prisonnier peut, comme par le tuyau d'une lunette, découvrir le célébrant.

L'office du confesseur, qui fait partie de l'état-major, ne peut être qu'un piége ou une dérision.

Je ne sais dans quel dépôt et avec quelles

cérémonies on jette les cendres de ceux qui y meurent : on ne les rend pas à leurs familles. Il y a peut-être, pour cette mesure, de trop bonnes raisons.

Une chose, à mon avis, plus horrible que tout ce que j'ai décrit, et qu'on croirait à peine, si tout n'était pas croyable, après la certitude de tant de dureté et d'injustice, un tourment plus affreux que je ne puis dire, c'est celui que j'ai souffert pendant le mois de décembre 1781, et celui de janvier 1782 : jugé malade à la mort, par le médecin lui-même, je demandai la grâce de faire un testament. Quoi de plus simple en apparence! Eh bien! on m'a refusé jusqu'à la satisfaction de laisser après moi des traces de bienfaisance, et des marques de souvenir à mes amis!.... Cependant il y a un notaire de la Bastille, et je n'étais sous le poids d'aucune condamnation.

Si du moins ces rigueurs n'étaient exercées que contre des criminels d'État; mais non, la Bastille renferme des hommes accusés de la violation des lois civiles les plus communes.

Une femme de qualité fabrique ou commerce de faux billets; une femme est accusée d'avoir été la confidente pécuniaire d'une so-

ciété depuis long-temps disparue ; on se brouille avec un premier commis ; un subalterne a fait des faux, on les met à la Bastille. Et certes, madame de Saint-Vincent, la dame Roger, le sieur Le Bel, n'étaient point des prisonniers d'État.

Chose inexplicable! les grands criminels, ceux que la vindicte publique écroue à la Bastille, y trouvent des douceurs inconnues, des égards refusés à tous les autres!

Au reste, la Bastille ne déroge à son régime horriblement stable, que dans le sens contraire à celui qu'indiquerait la justice.

Ainsi la Bastille est instituée pour tourmenter, au nom du roi, des innocens ou, du moins, des hommes dont la culpabilité n'est pas démontrée, puisqu'il n'y a pas eu de jugement, souvent pas même d'interrogatoire.

C'est à vous que je m'adresse, ô Louis XVI! ce n'est pas seulement votre bonté que je réclame, c'est votre justice. Comblez ces cachots, l'opprobre de la France, abolissez cette législation ténébreuse et vindicative, cruelle et arbitraire ; vous n'êtes point coupable des maux que tant d'innocens ont soufferts sous votre règne, vous les ignoriez ; mais un sujet fidèle

a dessillé vos yeux, et vous seriez comptable à Dieu, comme à votre peuple, des tourmens qu'on infligerait à de nouveaux malheureux : on est complice des crimes qu'on tolère.

Il m'en coûtera ma patrie; mais je peux lui faire ce dernier sacrifice, il ne sera pas infructueux. Les Bastilles s'écrouleront, frappées de vos foudres royales; et le prix de ce généreux effort, sera l'augmentation du bonheur et de l'amour de vos peuples, et la bénédiction de la postérité.

MÉMOIRES

DE

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Pour bien comprendre ces Mémoires, il est nécessaire de dire, en peu de mots, le sujet du procès fameux à l'occasion duquel il les publia.

M. Duverney, à qui Beaumarchais dut en grande partie sa fortune, avait réglé un compte important, et se reconnaissait redevable à Beaumarchais d'une somme de quinze mille francs.

M. Duverney meurt après avoir choisi pour légataire universel le comte Falcoz de la Blache, son parent. Beaumarchais réclame ce que lui devait M. Duverney, et le légataire universel de quinze cent mille francs dit, avec

humeur, au créancier de son bienfaiteur : Que me demandez-vous ? — Quinze mille francs que votre bienfaiteur me doit. — Je n'ai rien su des affaires qu'il y a eu entre vous et lui : avez-vous un titre ? — Voilà son arrêté. — Je ne paierai point ces quinze mille francs. — Pourquoi cela ? — Parce que l'arrêté de mon bienfaiteur, que vous me présentez, n'est qu'un *chiffon*. — Et comment savez-vous que cet arrêté n'est qu'un chiffon ? — C'est que je ne crois pas du tout que mon bienfaiteur vous dût les quinze mille francs. — Mais comment savez-vous qu'il ne me les devait pas, puisque vous ignoriez absolument les affaires qu'il y a eu entre lui et moi ? — Je n'ai pas besoin de savoir, pourvu que je prouve que cet arrêté n'est qu'un chiffon. — Eh bien ! parlez, j'attends vos preuves sur le chiffon. — Mes preuves, je vous les ai dites : c'est que je ne crois point du tout que mon bienfaiteur vous dût les quinze mille francs ! — Mais il a signé cet arrêté. — Eh bien ! il a signé, comme un imbécille, une absurdité, ou peut-être il n'a pas lu l'acte en le signant, ou, peut-être avez-vous écrit cet acte après coup sur un de ses blancs-seings ; ou peut-être même est-ce une

fausse signature. — Vous êtes bien honnête ! Mais, enfin, de toutes ces imputations, à laquelle vous arrêtez-vous? étant contradictoires, elles ne peuvent exister toutes ensemble. — Vous m'impatientez; je n'en sais rien; mais ce que je sais bien, c'est que je ne paierai pas les quinze mille francs, parce que l'arrêté de mon bienfaiteur n'est qu'un chiffon.

Le comte de la Blache, dit Beaumarchais, affamé de ma ruine, a juré qu'il mangerait, plutôt que de payer quinze mille francs, cent mille écus. Puisque l'appétit lui vient en mangeant, cette faim pourra bien lui faire faire un repas plus somptueux encore.

Un procès s'intente aussitôt entre le légataire et le créancier. Ce n'était rien en apparence; mais un premier arrêt déboute de sa demande Beaumarchais, qui en demanda la cassation. D'abord, les avocats des deux parties se firent une petite guerre par des mémoires sans importance; mais le comte de la Blache fit paraître un grand mémoire, et Beaumarchais n'eut point de repos qu'il n'y eût fait une réponse. Par une fatalité inconcevable, ni son avocat, ni aucun autre ne voulurent signer ses défenses; il fallut refondre ce mé-

moire pour le présenter aux avocats au Parlement, en forme de consultation; mais, au moment où on s'y attendait le moins, sans qu'on ait pû savoir d'où le coup était parti, un syndic de librairie arrêta l'impression du mémoire dont il avait, disait-il, l'ordre d'enlever une épreuve, même de force; et, en cas de refus, de violer les presses: *ce qui ne se fait jamais que dans les cas de crime de lèse-majesté*. Pour comble de singularité, il ne pouvait montrer, disait-il, l'ordre en vertu duquel il agissait.

L'impression fut arrêtée, et, cependant, le comte de la Blache publiait ironiquement que le modeste Beaumarchais abandonnait le soin de sa réputation! Il était vendredi, le jugement se portait le lundi suivant, et il s'agissait d'une chose assez importante pour mettre en danger l'honneur et la vie de Beaumarchais.

Le garde-des-sceaux autorisa la publication du mémoire, et l'on put lire, enfin, cette réponse qui devait couvrir de confusion le comte de la Blache.

Dans un siècle où l'art de deviner les hommes a fait chez eux autant de progrès que

celui de se déguiser, on sent, dit Beaumarchais, que je n'ai pas dù perdre un instant de vue mon adroit adversaire : pendant que je lui répondais de la plume, je le suivais partout de l'œil; et, quoiqu'il soit souple et glissant comme une couleuvre, et qu'il ait à ses ordres des avocats pour insulter, des chevaux pour courir, des amis pour solliciter, du crédit pour obtenir, et de l'argent pour m'arrêter de toute part, soyez certain, lecteur, qu'il n'a, jusqu'à ce moment encore, obtenu d'autre avantage sur moi, que de m'avoir empêché de voir nos juges, qu'il a fatigués, de reste, pour nous deux, et d'avoir retardé l'impression de cet ouvrage.

RÉPONSE AU MÉMOIRE SIGNIFIÉ DU COMTE ALEXANDRE-JOSEPH FALCOZ DE LA BLACHE.

M. Duverney avait la réputation de se connaître en hommes; il a honoré ma jeunesse de la plus intime confiance ; c'est une présomption en faveur de mon honnêteté.

M. Duverney se connaissait en arrêtés de compte; il a trouvé juste de clorre et signer

celui du 1er avril 1770; c'est un grand préjugé pour l'exactitude de cet arrêté.

Le comte de la Blache nie cette liaison intime, il regarde l'arrêté comme faux; mais la négation d'un légataire ne détruit pas des faits aussi publics, des actes si sacrés.

Il nomme mes mémoires des *diffamations!* Quel nom dois-je donner à tout ce qu'il a tenté, depuis quatre ans, pour me perdre? haine invétérée, mémoires outrageans, plaidoyers atroces, suppositions infamantes, lettres injurieuses, intrigues secrètes, saisie éternelle de mes biens, frais inutiles amoncelés, désordre universel dans mes affaires, arrêts, référés, exécutions, ventes, huissiers, gardiens, records, fusilliers... Dieux! dieux!

Et mes amis me recommandent d'être modéré dans ma réponse, de discuter mes intérêts sans humeur et surtout sans gaîté!... De la gaîté, mes amis! ah! ne m'ôtez pas l'amertume, il ne me resterait que le dégoût.

Quand un adversaire ardent, avide, haineux, s'efforce de verser sur moi la honte et l'opprobre, est-ce donc en plaisantant que je les repousserais sur lui?

PREMIÈRE PARTIE.

Beaumarchais payé ou pendu! Tel est le fonds du procès; mais il ne s'agit, au conseil du roi, que de savoir si la forme d'un arrêt rendu le 6 avril 1773, est contraire ou conforme aux lois du royaume.

Et cependant, M. le comte, vous répandez encore un épais mémoire sur le fond de l'affaire, exprès parce qu'il n'en est pas question. Toujours embrouiller de votre part, toujours éclaicir de la mienne! il semble que nous ayons dit de concert : en attendant qu'on nous juge, ami, ferraillons toujours, écrivons, imprimons, lira qui pourra.

Mais si les magistrats voient dans vos écrits que des allégations ne sont pas des raisons, et dans les miens qu'une discussion stérile contient parfois des vérités frappantes, alors paiera qui pourra.

Et quand l'arrêt sera cassé, quand le sublime résumé *payé* ou *pendu* reprendra toute sa force, alors je prouverai peut-être que je suis l'objet d'une infâme calomnie.

Alors on saura que vous avez dit : s'il a ja-

mais cet argent, dix ans seront écoulés avant ce terme, et je l'aurai vilipendé de toute manière.

Alors on saura que M. Duverney a dit : j'ai clos enfin tous mes comptes avec M. de Beaumarchais, et j'en suis charmé.

On attestera qu'on a vu le double de l'acte chez M. Duverney, lors de la levée des scellés; que le comte légataire a fait un triage de papiers; qu'il a tenu, pendant quatre heures, avant la mort de mon respectable ami, un notaire dans la chambre voisine, pour faire signer au mourant un acte qui dépouillait votre mère, monsieur le comte : et tous mes titres étaient dans cette chambre où vous dominiez déjà, où vous aviez assez de sang-froid pour songer à dépouiller votre mère?

Alors je prouverai l'ancienneté et l'intimité de mes liaisons avec M. Duverney, les rapports d'intérêt que nous avons eus ensemble, les divers prêts qu'il m'a faits, et dont je lui ai tenu compte.

Je dirai comment il m'a engagé dans une acquisition de forêt, et s'y est associé pour me faire plaisir; comment, du reste de ma charge, vendue soixante-dix mille livres, et

de quelques autres fonds à moi, j'ai fourni ceux qu'il s'était obligé de faire pour nous deux, dans notre entreprise commune; comment, des deux cent mille livres qu'il m'avait prêtées pour mon voyage d'Espagne, quarante mille livres ont été employées pour ses affaires personnelles et secrètes; comment, et par qui notre liaison, sur la fin, a été troublée; quel était l'homme qui craignait depuis long-temps que mon influence sur ce respectable ami, ne lui fît faire un partage un peu moins inégal entre plusieurs de ses parens, excellens sujets qui pouvaient mourir de faim après sa vie, et son légataire universel qui pouvait mourir d'impatience avant sa mort.

Je dirai enfin comment, dans l'intérêt de mon fils, je voulus mettre mes affaires en règle, et demandai un jour où les divers reçus, billets, quittances, reconnaissances, devaient être réciproquement remis; où le résultat de dix ans de liaisons et d'affaires communes, celui du mélange des capitaux respectivement fournis, celui des intérêts à répéter l'un envers l'autre, devaient être fixés; où la transaction, enfin, sur les objets restés en souffrance, devait être arrêtée entre nous.

On sentira qu'il a fallu entre nous ce que les négocians de Lyon appellent *des viremens de parties*, où chacun, muni du bordereau de son actif sur l'autre, l'oppose en compensation à l'actif de l'autre sur lui-même, d'où il résulte que des millions s'y paient avec quelques sacs. C'est ainsi, qu'entre M. Duverney et moi, plus de six cent mille francs se sont acquittés avec quinze mille livres.

Cet arrêté de compte, le plus clair qui puisse exister entre deux amis de bonne foi, a donné lieu cependant à une série de procès : on se demande avec étonnement, par quel *Genuit* infernal et quel enchaînement diabolique, un legs universel de quinze cent mille livres a engendré l'odieux procès des quinze mille francs, lequel a enfanté l'absurde procès des quinze louis, lequel a produit le fameux arrêt de mon blâme, lequel a fait blâmer, etc., etc.

Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit aujourd'hui : nous sommes au conseil en cassation d'arrêt. Triomphez, M. le comte, d'être inépuisable en raisonnemens faux, obscurs, insidieux : j'aime mieux en transcrire modes-

tement un seul qui va rondement au fait, que de me mouiller de sueur en écrivant, pour faire sécher d'ennui le lecteur en me parcourant.

Deux questions embrassent entièrement toute l'affaire :

L'acte du 1[er] avril 1770 est-il un arrêté de compte, une transaction, un acte obligatoire, ou un simple acte préparatoire?

L'acte est-il faux ou véritable?

L'acte du 1[er] avril est un arrêté de compte définitif? C'est ainsi qu'il est intitulé :

Il est fait double entre les parties.

Il renferme un examen, une remise, une reconnaissance de la remise des pièces justificatives de cet arrêté.

Il porte une discussion exacte de l'actif et du passif de chacun, et constate irrévocablement l'état réciproque des parties.

Cet acte est aussi une transaction, puisqu'il transige sur divers objets; c'est une obligation, puisqu'il oblige pour le reliquat; donc, c'est un arrêté définitif, avec obligation et transaction; donc, c'est sous ce triple point de vue qu'on a dû le juger; donc, la déclaration de 1773 n'y est nullement applicable; donc, l'ar-

rêt qui l'a déclaré nul, sans qu'il fût besoin de lettres de rescision, doit être réformé.

D'après ce qui vient d'être dit, la seconde question *l'acte est-il faux ou véritable*, n'est plus dans l'espèce présente qu'un tissu d'absurdités.

Si cet acte n'est pas souscrit par M. Duverney, pourquoi présentiez-vous à juger? S'il n'est qu'un acte préparatoire, pourquoi demandiez-vous un entérinement de lettres de rescision? Il fallait vous pourvoir par la voie de l'inscription de faux.

On n'a pas pu regarder l'acte comme faux, puisqu'on présentait à juger la proposition précisément contraire; c'est à savoir si un acte passé entre majeurs doit être exécuté.

Mon adversaire tournant sans cesse dans le cercle le plus vicieux, cumulait à-la-fois les lettres de rescision, la voie de nullité et le débat des différens articles du compte.

Le second, le quatrième, le cinquième, le sixième, le neuvième article, et plusieurs autres, ont été regardés par lui tantôt comme faux, tantôt comme véritables, selon qu'il croyait y voir son intérêt : il est même allé jusqu'à dire et faire imprimer : Si je préfère

de discuter l'acte comme véritable, à l'attaquer comme faux, c'est parce que j'y trouve plus mon profit. Il est honnête, le comte de la Blache!

Enfin, d'après l'avis du sieur Goëzman, on a tranché la question en annulant l'arrêté de compte, sans qu'il fût besoin de lettres de rescision : était-ce décider que l'acte est faux?

D'après tout ce qu'on vient de lire, on sent bien qu'il n'y a qu'un raisonnement qui serve : ou M. Duverney a signé quelque chose, ou il n'a rien signé. S'il a signé quelque chose, ce ne peut être qu'un arrêté de compte exact ou erroné, contenant une transaction fondée ou chimérique. Mais cet acte signé de lui, (signé de lui! M. le comte, quel mot à l'oreille de celui qui doit un legs de quinze cent mille francs à la seule signature de M. Duverney!) cet acte donc, signé de lui, eût-il autant d'erreurs et de faux emplois qu'il vous plaît de lui en supposer, s'il contient un seul article exempt de conteste entre nous, l'arrêt qui annule l'arrêté qui renferme cet article, étant au moins vicieux en ce point, doit être certainement réformé.

Or, vous ne m'avez jamais contesté (avant

l'arrêt) que je dusse à M. Duverney, à l'instant où nous avons compté, cent trente-neuf mille livres portées à l'article 3; vous ne m'avez pas contesté l'obligation que M. Duverney s'est imposée de me rendre toutes les sollicitations qui lui ont été faites pour moi par la famille royale, et que j'appelais mes *Lettres de noblesse;* vous ne m'avez pas contesté l'engagement de me faire faire, par un des meilleurs peintres, un grand tableau qui le représentât en pied.

Si vous n'avez point contesté avant l'arrêt, comment cet arrêt, en annulant l'acte entier, a-t-il pu vous les allouer à mes dépens, et vous accorder plus que vous ne demandiez vous-même?

Et si cet arrêt renferme des vices aussi énormes, comment êtes-vous assez injuste pour en soutenir la bonté, pour plaider contre sa cassation? Je sais bien qu'à la rigueur, il n'y a pas de raison pour qu'un homme assez adroit pour s'adapter un legs de quinze cent mille livres, à l'exclusion d'une famille entière, ne fasse pas tous ses efforts pour le porter à quinze cent mille livres cinq sous.

Mais si vous soutenez que l'acte est faux,

articulez-le bien positivement en attendant que l'arrêt soit cassé; car ce que vous prétendrez alors, on n'a pas dû le décider d'avance.

Tels sont les raisonnemens de mon adversaire : L'acte est illusoire; donc tel contrat qui y est relaté n'a jamais existé. L'acte est illusoire ; donc cette quittance n'a pas été fournie, etc. *Dans le fait*, dit l'avocat de M. le comte. *l'arrêt a jugé que tous les articles du compte ne sont que de faux emplois ; il a donc fallu déclarer le compte nul. Dira-t-on que mal à propos, on a regardé comme faux les articles du compte..... En ce cas, ce serait un mal jugé : un mal jugé n'est point un moyen de cassation.*

En lisant ce mémoire, on y sent partout je ne sais quoi de faux qui fatigue la tête et vous tinte à l'esprit; mais il est renforcé de temps en temps d'argumens si dissonans, si secs, qu'ils en agacent les dents et vous crispent les nerfs. Tel est surtout l'effet de ce dernier.

Quand on part d'un faux principe, on arrive toujours à une absurdité. Sur le fond du procès, l'avocat du légataire a dit : *L'acte est faux ; donc telle chose, etc.* Sur la forme de

l'arrêt, il vous dit : *L'arrêt a jugé que l'acte est nul, parce qu'il est plein de faux emplois; donc l'arrêt doit subsister.* Tandis que la seule chose à dire était : L'arrêt est contraire ou conforme à la loi; donc la nullité de l'acte a été bien ou mal prononcée.

Nul ne se plaint d'être jugé selon la loi; mais tous ont droit de se plaindre étant jugés selon la jurisprudence.

Ainsi, que les juges prononcent si la loi a été observée, j'ai prouvé que l'arrêt péchait quant à la forme, et que par conséquent il fallait le casser. Examinons maintenant la cause au fond, et sortons de ce cercle vicieux, de ce tournoiement étourdissant où vous ne m'attirez, monsieur le comte, que pour essayer de me submerger avec vous.

SECONDE PARTIE.

Beaumarchais payé ou pendu! Voilà tout le procès : *payé*, si l'acte qu'a signé M. Duverney est véritable; *pendu*, si cet acte est faux.

En travaillant à ce mémoire, il m'arrive

souvent d'oublier que c'est moi que je défends. Je ne vois plus en moi que le défenseur d'un homme outragé : toute mon existence est alors dans ma pensée. Croyez-moi, lecteurs, il y a mille lieues de cet état à l'infortune. Oui, jusque dans l'excès du mal, il y a encore du bien pour l'homme né sensible et qui pense avec liberté : l'avantage de penser l'élève, et le bonheur de sentir le console.

Il n'en est pas de même de l'homme qui abuse du sentiment. Le comte de la Blache a dit un jour ingénuement au comte de.......... *Depuis dix ans, je hais ce Beaumarchais comme un amant aime sa maîtresse.* Quel horrible usage de la faculté de sentir!

Prouvons.

De puissantes recommandations avaient allumé pour moi le zèle de M. Duverney; de grands motifs y avaient fait succéder la tendresse et la confiance; de pressans intérêts avaient remué plus d'un million entre nous deux; partie avait été employée pour son service et partie pour le mien. Aucun compte, pendant dix ans, n'avait nettoyé des intérêts aussi mêlés; une foule de pièces existait entre ses mains ou dans les miennes; un arrêté de

compte était devenu indispensable; cet arrêté fut signé le 1er avril 1770. Trois mois après, M. Duverney mourut; un mois après sa mort, j'écrivis au légataire universel; sa réponse fut: *Qu'il était trop peu instruit des affaires qui avaient existé entre M. Duverney et moi, pour pouvoir répondre à ma lettre; que l'inventaire n'étant pas fini, aussitôt qu'il en aurait tiré des lumières, il me répondrait.* Il ne connaissait donc alors rien de positif sur nos relations, et depuis il a écrit qu'il n'avait rien découvert.

Ainsi, allégations, démentis, imputations de dol, de mauvaise foi, de fraude et de lésion, le magnifique superlatif d'*énormissime* dont on les a toujours décorés, n'existent que dans l'imagination du comte de la Blache. Voilà pourtant, depuis quatre ans, tout le sac de son procureur.

Mais peut-être est-ce dans le fond, les formes et les termes de l'acte même qu'il prétend puiser les moyens de soutenir l'arrêt qui l'annule en entier, sans qu'il soit besoin de lettres de rescision?

Examinons-en séparément tous les articles, et voyons si sa dissection lui fera perdre quel-

que chose de la mâle consistance qu'il tire de son ensemble. Qu'on me pardonne les détails, il y va de ma vie ; tandis que mon adversaire ne risque que quinze mille francs.

Le premier article porte : *que M. Duverney reconnaît toutes les pièces justificatives de l'emploi de divers fonds à lui qui ont passé par les mains dudit sieur Beaumarchais.* Ces fonds ne m'ont donc jamais été prêtés ; je ne suis donc qu'un tiers, qu'un ami qui rend service.

Je le tiens quitte de tout à cet égard envers moi, à l'exception des pièces importantes sous les numéros 5, 9 *et* 62, *qu'il s'oblige de me rendre en mains propres, ou de brûler.* L'ordre de brûler les pièces prouve qu'elles ne contenaient rien qui pût faire rentrer de l'argent à M. Duverney, comme son légataire universel a voulu le faire entendre.

ARTICLE II.

Je reconnais que M. de Beaumarchais m'a remis aujourd'hui tous mes billets au porteur, montant ensemble à la somme de cent soixante mille livres, dont il n'a fait qu'un usage discret duquel je suis content.

Qui m'empêchait de garder ces billets?... Il faudrait bien les payer aujourd'hui. Je ne suis donc pas un malhonnête homme.

Mais M. Duverney vous avait prêté, lors de votre voyage en Espagne, deux cent mille livres en billets au porteur, et vous ne lui en avez rendu que cent soixante mille! C'est vrai: mais, monsieur le comte, j'en ai employé quarante pour ses affaires. Avançons: je voudrais brûler la carrière, et je sens que je laboure.

ARTICLE III.

Distinction faite des fonds ci-dessus, avec les sommes que j'ai personnellement prêtées à mondit sieur de Beaumarchais, soit sans reçus, soit avec reçus, ou billets faits à moi ou à un tiers, je vois qu'il me doit, y compris le contrat, à quatre pour cent, passé chez Devoulges (des paiemens faits à la veuve Panetier et l'abbé Hémer, pour l'acquisition de la charge de secrétaire du roi), que j'ai de lui, et tous les arrérages dudit contrat jusqu'à ce jour, la somme de cent trente-neuf mille livres, sur quoi...

Voilà ce que répond le comte de la Blache à un article si clair et si précis:

Ma dette de cent trente-neuf mille livres est un vrai galimatias employé avec affectation par moi. Cet article est plein du trouble qui m'agitait en l'écrivant; ainsi j'étais à la fois assez troublé pour faire un galimatias sans le vouloir, et assez réfléchi pour faire ce galimatias avec affectation! puissamment raisonné!

Mais enfin devais-je plus ou moins de cent trente-neuf mille livres?

Est-ce plus que je devais? fournissez vos titres, et je tiens compte à l'instant de ce plus.

Devais-je *moins?* quel intérêt avais-je à mettre *plus?*

Mais je dois, outre cette somme, les arrérages stipulés par des contrats; montrez-les, ces contrats, monsieur le comte, et je paierai les arrérages.

En attendant, reconnaisssez que dans cet article, M. Duverney a reconnu, *daté* et *signé*, que je lui étais seulement redevable de cent trente-neuf mille livres, et vous verrez que j'ai acquitté cette dette et au-delà.

ARTICLE IV.

Sur quoi (c'est-à-dire sur les cent trente-

neuf mille livres) *sur quoi je reconnais et reçois ma quittance de vingt mille francs du 27 août 1761, plus celle de dix-huit mille fr., plus celle de neuf mille cinq cent livres.*

Voilà donc un acquit de quarante-sept mille cinq cents livres; et qu'on ne dise pas que la quittance des vingt mille francs n'est point de même nature que les deux autres. Quelle différence M. Duverney y a-t-il mise? N'est-il pas plus clair que le jour que ma quittance de vingt mille francs, plus ancienne en date, est là comme premier objet de libération sur les cent trente-neuf mille livres, et l'énoncé de mon billet au porteur spécifié par sa somme, sa formule et sa date comme simple précaution contre l'avenir, parce que ce billet est égaré.

Commenter des choses si lumineuses, c'est les affaiblir; les disputer, c'est oublier que l'homme qui a reconnu, *daté* et *signé* ce compte, est M. Duverney, l'un des plus éclairés citoyens du siècle.

ARTICLE V.

Plus, je reçois en paiement la défalcation de la rente annuelle viagère de six mille livres,

que j'ai dû fournir à mondit sieur **Beaumarchais**, *aux termes de notre contrat en brevet, passé chez Devoulges, le* 8 *juillet* 1761, *lesquels arrérages n'ont été fournis que jusqu'en juillet* 1762, (*à cause de plus fortes sommes que je lui ai prêtées alors, et qui se montent aujourd'hui à quarante-six mille cinq cents livres*).

Voici comme le comte Falcoz raisonne sur cet article : il présente un contrat en brevet de six mille livres de rente viagère, au capital de soixante mille francs; donc ce contrat en brevet n'est pas un contrat, c'est une donation; et puisque ce contrat, qui est une donation, est fait en brevet, cette donation est nulle! admirable!

ARTICLE VI.

Plus, je me reconnais débiteur de mondit sieur de Beaumarchais, de la somme de soixante-quinze mille livres pour les fonds qu'il a mis dans l'affaire des bois de la haute forêt de Chinon, où il est intéressé pour un tiers, dans lequel je me suis associé avec lui pour les trois quarts avec engagement de faire ses fonds et les miens, aux termes de notre

traité de société du 16 avril 1767, lesquels fonds je n'ai point faits, mais bien lui.

Voyons, sur cet article, la logique du légataire. Il dit : Un traité de société est ici spécifié dans l'acte ; donc ce traité de société n'a jamais existé. Point d'autres raisons; jamais d'autres preuves, et il appelle cela des défenses! Mais les défenses ne sont qu'un prétexte pour dire beaucoup d'injures à celui qu'on *hait*, depuis long-temps, *comme un amant aime sa maîtresse.*

On voit par cet article que M. Duverney est entré en société avec moi pour l'affaire des bois de Touraine. Ce respectable ami avait promis d'avancer ma fortune. Il m'employait le plus possible. Oh! qu'il m'est doux de lui témoigner ici ma reconnaissance!

Oui, je le dis, et mes amis savent bien que je le dis sans regret, je devrais être un des plus riches particuliers de mon état; et, *sans le malheur opiniâtre qui m'a toujours poursuivi,* je le serais sans doute.

O monsieur Duverney! vous l'aviez promis, solennellement promis à monsieur le Dauphin, à madame la Dauphine, père et mère du roi; aux quatre princesses, tantes du

roi; devant toute la France à l'École Militaire, la première fois que la famille royale y vint voir exercer la jeune noblesse, y vint accepter une collation somptueuse, et faire pleurer de joie, à quatre-vingts ans, le plus respectable vieillard.

O l'heureux jeune homme que j'étais alors! Ce grand citoyen, dans le ravissement de voir enfin ses maîtres honorer le plus utile établissement de leur présence, après les neuf ans d'une attente vaine et douloureuse, m'embrassa les yeux pleins de larmes, en me disant tout haut: Cela suffit, cela suffit, mon enfant; je vous aimais bien, désormais je vous regarderai comme mon fils; oui, je remplirai l'engagement que je viens de prendre, ou la mort m'en ôtera les moyens.

C'est pour tenir sa promesse qu'il me donna un intérêt, sans mise de fonds, dans l'entreprise des bois de Chinon. J'avais le douzième des bénéfices pour le travail que nécessitait cette affaire.

Il y eut, par la suite, entre nous, divers arrangemens, prêts et emplois d'argent, remboursemens, quittances; et le comte Falcoz ne veut pas qu'il soit résulté de tout cela un

arrêté de compte entre M. Duverney et moi, dont le reliquat aille à quinze mille livres! Il m'intente un procès atroce pour éluder de me les payer! Et ce procès, il le soutiendra sans preuves jusqu'à extinction de poumons. Il ira jusqu'à déshonorer, s'il le faut, le jugement de son bienfaiteur, plutôt que d'en avoir le démenti! Et cet homme était un parent éloigné de M. Duverney, qui lui a laissé toute sa fortune! Et ce riche légataire jouit à présent de plus de deux cent mille livres de rente! Et il en aurait encore cinq mille de plus s'il eût pu faire signer, à son bienfaiteur mourant, un acte arrangé pour les enlever à sa respectable mère, qui les tenait de M. Duverney, son oncle! Et il en aurait douze mille de moins, s'il n'eût pas constamment empêché M. Duverney de faire le moindre bien à son propre frère, gentilhomme aussi considéré que mon adversaire est reconnu avide! Et M. Duverney me disait quelquefois : En laissant tout mon bien à Falcoz, que j'ai créé, avancé, marié, enrichi, je crois donner un soutien, un père à tous mes parens!...... Rouvrez les yeux, s'il se peut, malheureux testateur; voyez ce père et ce soutien de vos

parens, les chicaner, les plaider tous l'un après l'autre sur les moindres objets qu'il n'a pu leur ôter entièrement. Je ne suis pas le trentième qu'il ait voulu dépouiller! ô honte! Et l'on est étonné que l'indignation s'empare de moi quelquefois! J'en demande bien pardon aux magistrats, au lecteur, au public, au vicomte de la Blache, à la marquise sa mère, à toute cette famille respectable; mais au comte Falcoz... ah! je sens que cela m'est impossible.

ARTICLE VII.

Toujours M. Duverney qui parle.

Plus, je me reconnais son débiteur de la somme de huit mille livres, pour les intérêts des soixante-quinze mille livres, ainsi que je conviens de les porter.

ARTICLE VIII.

Plus, comme j'exige qu'il me rende la GROSSE *du contrat de six mille livres viagères, qu'il a de moi, quoiqu'il ne dût me la remettre que dans le cas où je ferais quelque chose pour lui, ce que je n'ai pu; et que j'en reçois le fonds en quittance de la somme de soixante mille francs, aux termes dudit con-*

trat, il résulte que mondit sieur Beaumarchais m'a payé deux cent trente-sept mille livres, ce qui passe la dette de quatre-vingt-dix-huit mille francs.

Sur cent trente-neuf mille livres que je devais, je venais d'en payer quarante-sept mille cinq cents en trois quittances; ce qui réduisait ma dette à quatre-vingt onze mille cinq cents livres.

Les arrérages du contrat de rente viagère, non payés depuis près de huit ans, accumulés à quarante-six mille cinq cents livres, réduisaient encore ma dette à quarante-quatre mille cinq cents livres.

Et cette somme, je pouvais la défalquer sur celle de soixante-quinze mille livres que j'avais avancée dans l'entreprise des bois de Touraine.

Mais il voulait que le contrat de rente viagère fût rendu : le respect m'y a fait consentir; la rente à dix pour cent s'est éteinte, et je n'ai eu en échange qu'un affreux procès contre son légataire universel.

M. le comte Falcoz me fait sur cet article une chicane épouvantable : plus haut, le contrat de rente est appelé *contrat en brevet*, c'est-à-dire *sans minute :* et, maintenant,

M. Duverney en exige la *grosse :* or, il n'y a pas de grosse d'un contrat en brevet.

Ah ! monsieur le comte de la Blache ! si votre bienfaiteur était là !... cet homme en tout si supérieur aux formes, et qui se piquait moins de recherche dans ses expressions que de noblesse dans ses actions ; lui qui soutint votre enfance avec tant de générosité ; dont l'argent et le crédit vous ont fait faire un si beau chemin ; dont la sagesse, en tout temps, guida votre inexpérience, et qui, couronnant tant de bienfaits par le don entier de sa fortune, y aurait même ajouté celui de sa magnanimité, si un codicile en pouvait transmettre l'héritage ! ne vous dirait-il pas, en vous voyant traîner aussi honteusement sa mémoire et son nom de tribunaux en tribunaux : Ah ! que vous êtes dur envers nous, mon héritier. Les notaires de province ont toujours usé de cette expression : *duquel contrat la grosse* a présentement été par nous délivrée *en brevet*. Personne, avant vous, ne s'en est plaint : dans vos écrits, vous excusez vous-même en eux le manque d'élégance notariale dans des actes publics, en faveur de ce qu'ils sont notaires de province, et non de la capi-

tale : et vous ne voulez pas la passer à notre bonhomie dans un acte privé ! nous qui n'avons été notaires en aucun lieu du monde ! Ah ! que vous êtes dur envers nous, mon cher héritier !

Rendons maintenant hommage à la bonne foi de l'avocat qui prétend prouver, par les termes de l'article même, que, si ce contrat a existé, c'était une libéralité pure : et sa preuve est que, dans cet article, M. Duverney dit : *J'exige qu'il me rende ce contrat, quoiqu'il ne dût me le remettre que dans le cas où j'aurais fait quelque chose pour lui; ce que je n'ai pu.*

D'abord, ce contrat fût-il une libéralité de M. Duverney, que faudrait-il en conclure en faveur du comte de la Blache? ne tient-il pas lui-même, de la libéralité de mon respectable ami, toute sa fortune? et ce n'est pas pour cela qu'il est déshonoré. J'avouerais donc ce don avec gratitude et sans péril ; mais il n'en est point ainsi ; et l'article ne le dit pas ; au contraire, on voit plus bas ces mots que l'avocat a passés sous silence à dessein : *et j'en reçois le fonds* (de cette rente viagère) *en quittance de la somme de soixante mille livres, aux termes dudit contrat.* C'est donc en taisant la moitié

de l'article que l'avocat de M. le comte parvient à en dénaturer le sens.

Oh! que c'est un méprisable métier que celui d'un homme qui, pour gagner l'argent d'un autre, s'efforce indignement d'en déshonorer un troisième, et se fait un jeu du mensonge et de la mauvaise foi!

Un plaidoyer insidieux commet encore plus le défenseur que le plaideur : la haine peut aveugler celui-ci. Mais l'autre est froid, rien ne l'excuse; et, sitôt qu'il sort en plaidant des moyens que l'honneur ou la loi lui prescrit, il n'est plus à mes yeux qu'un de ces vils champions du temps féodal qui se jetaient dans l'arène, et, sans s'informer qui avait tort ou raison, y livraient le combat, indifféremment pour tout le monde, au prix déshonorant d'un peu d'or.

ARTICLE IX.

Pour remettre de la balance dans notre compte, j'exige de son amitié qu'il résilie notre traité des bois de Touraine : par ce moyen, le tiers que nous y avons en commun, lui restant en entier, les soixante-quinze mille livres, qu'il a faites pour nous deux dans l'affaire, lui deviennent propres, et il ne sera dans

le cas d'essuyer jamais aucune discussion ni procès de la part de mes héritiers, ce qui ne manquerait pas de lui arriver, s'ils me succédaient un jour dans cette association, comme le porte l'article IV *de notre traité de société: et pour le dédommager de l'appui qu'il perd aujourd'hui pour la suite d'une affaire dans laquelle je l'ai engagé, et qui devient lourde et dangereuse, je lui tiens compte des huit mille livres convenus pour l'intérêt des soixante-quinze mille livres qui ont dû courir jusqu'à ce jour pour mon compte; et je promets et m'engage de lui fournir, en forme de prêt, d'ici à la fin de la présente année, la même somme de soixante-quinze mille livres, pour l'aider à faire les nouveaux fonds que l'affaire exige; desquelles soixante-quinze mille livres, je ne recevrai point d'intérêt pendant huit ans (que peut durer encore l'entreprise) du jour du prêt; lequel terme expiré, ils me seront remboursés par lui, ou en cas de mort, à mon neveu Pâris de Mezieu, son ami, que j'en gratifie; et si mondit sieur de Beaumarchais aime mieux alors en passer contrat de constitution à quatre pour cent que de rembourser, il en sera le maître.*

Cet article porte avec lui son commentaire. Il est à remarquer cependant que les précautions prises par M. Duverney, pour m'éviter un procès, en ont fait naître un des plus affreux! O prudence humaine!

ARTICLE X.

Et, pour faire la balance juste de notre compte, je me reconnais son débiteur de la somme de vingt-trois mille livres QUE JE LUI PAIERAI A SA VOLONTÉ, SANS QU'IL SOIT BESOIN D'AUTRE TITRE QUE LE PRÉSENT ENGAGEMENT.

Si un tel acte n'est plus sacré parmi les hommes, et s'il peut être arbitrairement annulé, tout est rompu; le lien social est brisé; plus de sûreté dans sa patrie, il faut fuir aux pays où les propriétés sont au moins respectées.

Mais non, il faut rester en France, et rappeler seulement à ses juges que cet acte est reconnu, *daté* et *signé* par M. Duverney, et que tant que cette signature n'est pas entamée, il n'y a pas d'acte plus respectable en finance, en commerce. Et je démens, à cette occasion, celui qui a osé imprimer, que sur quatre jugemens émanés de quatre chambres

du commerce de ce royaume, il y en a un qui ne décide pas le procès en ma faveur.

S'il est toléré quelquefois de raisonner faux, ô avocat! il est ordonné de toujours citer juste, ô honnête homme!

ARTICLE XI.

Au moyen desquelles clauses ci-dessus énoncées, REMISE *par mondit sieur de Beaumarchais* DE TITRES, PAPIERS, REÇUS, BILLETS AU PORTEUR, GROSSE DU CONTRAT DE SIX MILLE LIVRES DE RENTE VIAGÈRE, *résiliation du traité sur les bois, reconnaissance de mes quittances, arrêté du compte, etc., je reconnais mondit sieur de Beaumarchais quitte de tout envers moi.*

De quel front M. le comte de la Blache ose-t-il, après cet article, me demander des actes que j'ai résiliés et dont j'ai fait la REMISE? Comment ose-t-il contester la validité d'un acte aussi lumineux, dont il avoue ne connaître aucun antécédent, et qu'il n'en accuse pas moins, malgré cette ignorance, avec une intrépidité qui fait monter au cerveau des bouffées d'impatience?

O M. le comte de la Blache! en vous voyant

faire un si indigne métier depuis quatre ans, pour m'enlever quinze mille francs, qui pourrait être étonné de vous voir possesseur d'un legs de quinze cent mille francs, sachant que vous y avez travaillé pendant quinze ans.

ARTICLE XII.

Je promets et m'engage de lui remettre, à sa première réquisition, la grosse en parchemin du contrat à quatre pour cent, de sa charge de secrétaire du roi, comme m'ayant été remboursé avec tous les arrérages jusqu'à ce jour: plus, je m'engage de lui remettre tous les reçus, billets, missives, etc., de toutes les sommes qu'il a touchées de moi, par moi, ou par un tiers, sous quelques formes que les reconnaissances se trouvent, soit dans sa dette personnelle, soit pour les fonds qu'il a touchés pour d'autres affaires, et notamment son billet au porteur, du 19 août 1761, de vingt mille livres, qui s'est égaré dans mes papiers.

M. Duverney est mort sans m'avoir rendu ni contrats, ni billets, ni reçus, ni aucun des titres que cet article détaille.

Quand je les demande à mon adversaire, il

me les refuse : Je ne les ai point trouvés sous le scellé ; donc ils n'ont jamais existé. Quelle logique !

Je les lui ai demandés durant deux mois ; mes lettres en font foi : à son décès, j'étais mourant moi-même, à la campagne ; je ne pus envoyer, moins encore aller chez lui. Il est mort sans me les avoir remis.

On ne les a pas trouvés dans son secrétaire, et on y a trouvé des contrats ! Preuve admirable ! A quoi bon soustraire des contrats dont la minute est chez le notaire ? La seule chose que vous prouviez, est qu'on s'est abstenu d'enlever de son secrétaire, à sa mort, tout ce qu'il était inutile d'en ôter : pas davantage.

Enfin, M. Duverney m'a-t-il remis ces titres qui répondaient de cent mille livres et plus ? Mais c'est ce qu'il n'eût point fait sans une libération définitive. Il n'existe que l'acte du 1er avril 1770, et, dans cet acte, M. Duverney ne me rend pas mes titres ; seulement il s'oblige à me les rendre à ma première réquisition. Faudrait-il conclure que l'acte du 1er avril est excellent ?

M. Duverney a-t-il brûlé ces titres comme inutiles à mes intérêts ; mais c'est ce qu'il n'au-

rait pas fait, s'il n'eût point existé entre mes mains un acte qui les annulait. On ne perd pas de gaîté de cœur cent mille livres de titres contre son débiteur! Et cette seconde supposition prouve, aussi nécessairement que la première, l'existence et la légitimité de l'acte du 1er avril.

Si M. Duverney ne les a ni remis, ni brûlés, ils existent quelque part, et vous ne pouvez m'accuser d'aucune supercherie. Vous ne direz pas que je me suis rendu invisible pour les aller enlever du secrétaire de M. Duverney; pendant sa dernière maladie, j'étais mourant à la campagne; et vous savez bien, M. le comte, que ce n'est pas moi qui me suis emparé de ses derniers momens.

Je ne dirai pas positivement que vous les avez enlevés, je n'en ai point la preuve, et mille présomptions très-puissantes ne me feraient pas vous accuser d'un crime.

Cependant, il est démontré que vous étiez le maître absolu de la chambre où se trouvaient mes titres, quelques heures avant la mort de votre bienfaiteur: on pourrait facilement proposer ce problème:

Un légataire universel était maître absolu

du testateur mourant sans connaissance; ce légataire était assez injuste pour vouloir dépouiller sa mère; il avait assez de sang-froid pour oser le tenter en ces momens affreux; il avait la liberté de faire entrer dans cette chambre un notaire, pour en faire signer secrètement l'acte au testateur. Dans le secrétaire du testateur, auprès de son lit, étaient des titres dont il importait fort au légataire de dépouiller un sien ennemi; ces titres ne se sont pas trouvés sous le scellé du testateur, après sa mort; on demande qui l'on peut soupçonner de les avoir détournés? L'on n'exige qu'une grande probabilité pour solution. N'est-ce pas là le cas de dire : *id fecit cui prodest*, celui-là le fit à qui il importait de le faire.

Que vous seriez heureux, M. le comte, d'avoir contre moi une pareille argumentation! vous l'auriez fait graver en lettres d'or dans votre mémoire. Eh bien! voyez comme je suis fort en raison, j'abandonne ces présomptions victorieuses, tout avantageuses qu'elles me paraissent : la justice ne doit se rendre que sur des preuves palpables, et tout ce mémoire en est rempli.

Rendez-moi mes titres, M. le comte, je

vous les demande armé d'un contrat. Ils n'ont jamais existé, dites-vous, puisque je ne les ai pas, et, dès-lors, ce contrat que vous apportez est frauduleux, puisqu'il atteste l'existence de titres qui n'ont jamais existé. Quelle logique!

Mais, si vous parveniez à faire confirmer l'arrêt, ce qui fait frémir à penser, et si, me présentant les titres aujourd'hui perdus, vous réclamiez les cent mille livres, que pourrais-je vous répondre? Vous me diriez, je les ai retrouvés; M. Duverney les avait confiés à M. tel, vous les devez: l'acte qui en portait l'acquittement est annulé; donc il faut les payer.

Ainsi, désarmé, dépouillé, blessé deux fois par une arme à deux tranchans, j'aurais perdu mon procès, parce que les titres n'existaient pas au scellé; et, le procès perdu, je serais tenu d'acquitter ces titres au légataire, après les avoir acquittés au testateur, parce que ces titres se sont retrouvés. Pressez, si vous l'osez, la confirmation de l'arrêt.

ARTICLE XIII.

Plus, je m'engage à lui rendre toutes les lettres, papiers, sollicitations, etc., que la

famille royale m'a faites ou fait faire pour lui, et qu'il appelle ses lettres de noblesse.

Vous me rendrez ces lettres, M. le comte; elles ont été inventoriées, je le sais; pourquoi n'en avez-vous parlé nulle part? Cependant, vous les connaissez, puisque vous rapportez, en la dénaturant, une phrase qui se trouve dans l'une d'elles.

Pour prouver que je n'avais point une rente viagère, en 1761, vous me faites écrire, en 1762, ces mots: *pour sortir du malheur opiniâtre qui me poursuit;* et vous en concluez que je n'avais rien, puisque j'étais si malheureux!

Citateur fidèle et toujours de bonne foi! montrez-le donc aux juges, ce billet où j'écrivais les mots que vous citez; ils verront de quelle main respectable est le billet; ils verront de quel endroit il est daté; ils verront qu'il porte cette phrase: *nous voudrions bien qu'il pût sortir, enfin, du malheur opiniâtre qui le poursuit,* et non *qui me poursuit.*

Alors, se rappelant que mes augustes bienfaiteurs savaient bien que M. Duverney s'était obligé de me faire avoir un intérêt dans les vivres de Flandre, et ne l'avait pu; qu'il m'avait

prêté cinq cent mille livres, pour acquérir une charge qu'on m'avait enlevée; et que tous les efforts de la plus puissante protection n'avaient servi qu'à me procurer les modiques fonds dont M. Duverney me faisait, depuis un an, la rente, à dix pour cent, ils concluront que ce billet plein de bonté, de grâce et d'intérêt, ne prouve pas, en 1762, que je n'eusse point placé une somme en 1761; mais que beaucoup d'efforts généreux en ma faveur, n'avaient eu, depuis un an, aucun succès; ils en concluront que, malgré *le malheur opiniâtre*, j'étais encore la plus fortunée créature, puisque je méritais d'être recommandé à un homme comme M. Duverney, par ce qu'il y avait de plus grand, de plus vertueux et de plus auguste en France.

Ainsi, toujours pauvre, et battu des événemens, marchant sans arriver, mais ma reconnaissance l'emportant sur mes chagrins, j'étais, s'il faut l'avouer, bien plus heureux de tant devoir, qu'infortuné de ne rien avoir.

Telle a toujours été ma vie; souvent désolé, mais toujours consolé, je me suis moins affecté de mes pertes qu'occupé de leurs dédommagemens.

Aujourd'hui même, que je crois avoir éprouvé plus de malheurs qu'il n'en faut pour lasser la patience de douze infortunés, je suis d'un sang-froid qui va jusqu'à donner de l'humeur à mes ennemis.

Depuis quatre ans, à la vérité, je me suis vu mal aisé, maltraité, mal attaqué, mal dénigré, mal jugé, mal dénoncé, mal blâmé, mal assassiné; j'ai perdu ma fortune et ma santé; tous mes biens sont encore saisis, et je plaide pour les ravoir, ce qui achève le tableau.

Mais, enfin, comme il est bien prouvé que tout ce qu'on m'a fait, on me l'a fait tout de travers, cela est-il donc sans ressource? les brigands qui m'ont poignardé cet automne, empêchent-ils que je ne sois au monde? sera-ce un lourd mémoire, une plate épigramme, une mauvaise chanson qui me mettront au désespoir?

A mon égard, depuis long-temps, je sais bien que vivre c'est combattre, et je m'en désolerais peut-être, si je ne sentais pas, en revanche, que combattre c'est vivre.

Ce petit repos vous a-t-il délassé, lecteur? pour moi, je me sens mieux: remettons-nous

en marche : le chemin est pénible, escarpé, mais l'honneur est au bout : il y a long-temps que ceci n'est plus pour moi un procès d'argent.

ARTICLE XIV.

Plus, je m'engage à lui faire tenir un de mes grands portraits, du meilleur maître, pour le don duquel il me sollicite depuis long-temps.

Je ne serai point généreux sur cet article, je vous en avertis, M. le comte; ce portrait est celui d'un homme à qui je dois bien plus que de l'argent : je lui dois le bien inestimable de savoir m'en passer, et d'être heureux : il m'apprit à regarder l'argent comme un moyen et jamais comme un but : c'était un grand mot qu'il disait là!

Il n'est plus, cet ami généreux! cet homme d'État, ce philosophe aimable, ce père de la noblesse indigente, ce bienfaiteur du comte de la Blache, et mon maître! je veux mettre au bas de son portrait :

Portrait de M. Duverney, PROMIS *long-temps par lui-même;* EXIGÉ PAR ÉCRIT *de son vivant;* DISPUTÉ *par son légataire, après sa mort;* OBTENU *par sentences des enquêtes de*

l'Hôtel; RAYÉ *de mes possessions par jugement d'un autre tribunal;* RENDU *à mon espoir par arrêt du conseil du roi;* DÉFINITIVEMENT ADJUGÉ *par arrêt du parlement de... à son disciple Beaumarchais*, etc.

Le cabinet d'un particulier me paraît un lieu trop obscur pour que le portrait de ce grand citoyen y soit placé dignement : il a trop mérité de son siècle, en le rendant rival de celui qui assure la retraite aux défenseurs de la patrie; il manque à l'École-Militaire un mausolée de ce grand homme : le comte de la Blache a refusé de faire les frais de ce monument; puisse-t-il, arraché à l'avarice, y être placé par mes mains avec cette inscription : *Élevé par la reconnaissance à l'ami de la patrie :* et c'est à quoi seront employés tous ces dommages et intérêts auxquels une poursuite injurieuse me donne un droit incontestable. Hors cet emploi de prédilection, ils appartenaient aux pauvres; mais la charité n'est qu'une vertu : la reconnaissance est un devoir, elle aura la préférence.

ARTICLE XV.

J'exige de son amitié qu'il brûle toute notre

correspondance, comme je viens de le faire de mon côté, afin qu'il ne reste aucun vestige du passé; et j'exige de son honneur qu'il garde, toute sa vie, le plus profond secret sur ce qui me regarde, dont il a eu connaissance.

Cet article, comme on voit, interdit à mon amitié, à mon honneur, d'entrer dans certains détails qui pourraient jeter quelque clarté sur le procès; mais, pour ce qui me regarde, ai-je mis le moindre mystère aux objets de notre compte? ils ne pèchent que par trop de clarté et de prolixité, puisque leur étendue seule a fourni le prétexte à mon adversaire de les commenter, expliquer et travailler à sa manière : on trouve toujours, pour résultat de sa logique, que je suis un *fripon*, un *sot*; son bienfaiteur un *imbécille*, l'acte une *ineptie* d'un bout à l'autre; lui, comte Falcoz, un *adversaire très-modéré, très-équitable*, et maîtres tels et tels, de *grands orateurs. Plaudite manibus!*

ARTICLE XVI.

Et moi, Caron de Beaumarchais, aux clauses et conditions ci-dessus énoncées, je promets et m'engage de remettre, DEMAIN, POUR TOUT DÉLAI, *à mondit sieur Duverney,*

les pièces essentielles qui lui manquent sous les numéros 5, 9 *et* 62; *plus, le traité de société entre nous sur les bois de Touraine, que je résilie uniquement par respect pour le désir qu'il en a, dans un moment où j'aurais le plus besoin d'appui dans cette affaire, et, quoi qu'il m'eût été bien plus avantageux que mondit sieur prît pour son compte tout le tiers d'intérêt que nous y avons en commun, comme je l'en sollicite depuis long-temps, je refuse les huit mille livres de l'intérêt des soixante-quinze mille livres avancées; mais j'accepte le prêt de soixante-quinze mille livres, comme une condition rigoureuse de la résiliation, et sans laquelle elle n'aurait pas lieu; et au défaut duquel prêt le traité reprendrait toute sa force. Ainsi, pour la juste balance de notre compte, je réduis ma créance, sur mondit sieur Duverney, à la somme de quinze mille livres; lesquelles payées, le contrat à quatre pour cent, les lettres, papiers, reçus, billets, remis, et le prêt de soixante-quinze mille livres effectué, je reconnais mondit sieur Duverney quitte de tout envers moi. Et, pour tous les articles de cet arrêté,* FAIT DOUBLE *entre nous, nous donnons à cet écrit*

sous seing-privé toute la force qu'il aurait par-devant notaire, avec promesse d'en passer acte à la première réquisition de l'un de nous. A PARIS, LE 1er AVRIL 1770. *Signés* PARIS DUVERNEY et CARON DE BEAUMARCHAIS.

Ce dernier article n'est pas moins clair, moins précis que les autres, et, cependant, il a été l'objet des plus méticuleuses observations: je veux m'y donner, vis-à-vis de M. Duverney, les airs d'un protecteur et d'un faux généreux, en refusant les huit mille francs offerts! tandis qu'au contraire, je refuse modestement la générosité qu'on a voulu m'en faire.

Le seul bien de cette odieuse affaire, est de m'avoir fourni l'occasion de publier ma reconnaissance à M. Duverney; mais je me glorifie d'avoir été assez heureux, à mon tour, pour lui rendre de très-grands services.

J'ai prouvé, ce me semble, que je ne devais, au total, à M. Duverney, que cent trente-neuf mille francs; que je les ai bien payés; que les quinze mille francs, qui me sont dus par le résultat, ne peuvent m'être contestés; que le fournissement des soixante-quinze mille livres doit être effectué sans délai; qu'indépendamment de l'injustice des prétentions du

comte de la Blache, au fond, la forme de l'arrêt qui lui a donné gain de cause, est vicieuse de tout point, et que cet arrêt ne saurait subsister.

Mais quand on se rappellera, tout ce que j'ai fait pour éviter ce malheureux procès, l'honnêteté de mes propositions au conseil assemblé de mon adversaire; lorsqu'on se rappellera toutes les calomnies dont j'ai été l'objet, tant de la part de votre avocat, monsieur le comte, que de la vôtre; lorsque, vous joignant enfin au rapporteur Goëzman, vous lui avez écrit de *Paris* (que vous nommiez *Grenoble*), que j'étais le *calomniateur le plus atroce, un monstre achevé, un serpent rongeur de limes, une espèce venimeuse dont il fallait purger la société par la voie* DU BOURREAU.

Malheureux prophète! il s'en est peu fallu que je n'aie été la victime de vos affreux pronostics! Premier auteur de tous mes maux, vous ne fûtes étranger à aucun d'eux : dans cette longue carrière de douleur, vous m'avez toujours poursuivi l'intrigue à main, la haine au cœur, et l'injure à la bouche.

Avant cet arrêt, dont je demande la cassa-

tion, je craignais de mourir. L'exhérédation était la moindre peine que je prononçais contre le lâche ami qui m'abandonnerait en ce point.

Il sera suivi, ce procès; l'arrêt sera cassé; n'est-il pas temps que mon malheur finisse?

L'auteur de tous mes maux finit son dernier mémoire en disant, le plus dédaigneusement qu'il peut : que le *seul parti qui lui convienne est de mépriser mes défenses, qu'il appelle de mauvais propos.*

Tout ce qui vous plaira, monsieur le comte; armez-vous d'un ton bien supérieur! marquez bien votre avarice! affectez le plus grand dédain! j'y consens, bien assuré que, si quelqu'un vous pardonne, un jour, de m'avoir méprisé, jamais personne, au moins, ne me méprisera pour vous avoir pardonné.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

ANEGDOTES

TIRÉES DES MÉMOIRES

DU

COMTE DE MAUREPAS,

MINISTRE DE LA MARINE, etc.

LIVRE PREMIER.

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

MADAME DE MAINTENON.

MADAME de Maintenon, morte le 15 avril 1719, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, était fille d'un gentilhomme, nommé Daubigny, et de la fille d'un geolier du Châtelet, qu'il avait séduite, non dans le dessein de l'épouser, mais dans l'espoir de sortir de prison par son moyen.

Cependant, Daubigny, tenté par l'argent du

geolier, qui lui promit sa fille, l'épousa, et passa avec elle à la Martinique ; il en eut quatre enfans, deux filles et deux garçons : la seconde des deux filles est madame de Maintenon.

Elle fut amenée en France par madame de Blenai, qui la laissa à Paris. Elle fit connaissance avec la laide et très-spirituelle mademoiselle David, qui la présenta à madame la maréchale de La Ferté, et à madame la comtesse d'Olonne. Ces deux dames déterminèrent le poëte Scarron à l'épouser ; il y consentit sous ces conditions qui faisaient tout le contrat : « De ne point porter de rubans ; d'être tou« jours habillée d'étoffes de laine ; de l'attendre « régulièrement à dîner et à souper ; d'avoir « bien soin de lui pendant ses maladies ; de « ne recevoir personne chez lui quand il n'y « serait point ; de ne point manger avec lui « quand il aurait compagnie, à moins qu'il « ne lui dît de se mettre à table, etc., etc. »

Mademoiselle Scarron (car il ne voulait point qu'elle s'appelât madame) vécut fort bien avec lui. Un jour qu'elle se trouvait dans une maison que la comtesse d'Olonne avait fait bâtir rue Saint-Honoré, vis-à-vis les *Jacobins*,

un ouvrier lui affirma *qu'elle serait, un jour, une grande dame, même épouse du roi;* le peuple, dans ce temps, était dans l'usage de prophétiser.

Scarron mourut; sa femme, alors, dans le plus grand embarras, sollicita une pension auprès du roi, par tant de personnes, qu'il disait : *Il pleut des mémoires de la femme Scarron!*

Elle parvint, enfin, à intéresser madame de Montespan, et obtint une pension de quinze cents livres. Plus tard, placée par cette dame auprès de ses enfans, elle s'acquitta de cette charge admirablement. Elle faisait souvent des rapports fort spirituels, que madame de Montespan montrait au roi, comme si elle les eût écrits elle-même. La veuve Scarron faisait toutes ses lettres. Ses infidélités, l'aventure du duc de Lauzun, ses folles dépenses, le désir du changement amenèrent la disgrace de la favorite. Le roi voulut rompre sans éclat; il connaissait sa maîtresse, et il craignait les effets de son désespoir. Madame de Montespan accusa de la froideur du roi la veuve Scarron, qui demanda à quitter la cour. Louis XIV ne le permit pas et lui donna un appartement,

où il allait la voir. Elle excusa, en tout, madame de Montespan, qui lui en sut gré. Le roi la trouvait bonne, spirituelle, charmante enfin ; il voulut la créer duchesse ; elle refusa, et le pria seulement de lui faire acheter le marquisat de Maintenon. Le roi y consentit, et lui fit compter, à cet effet, quatre cent mille livres. Bientôt, tout passa par les mains de la nouvelle marquise. Son frère, de simple capitaine, devint gouverneur de province, puis général des armées du roi. Ce Daubigny, un peu sot, un peu fat, appelait facétieusement le roi, *le beau frère*.

Madame de Maintenon continua de mener une vie fort réglée ; elle parla souvent au roi de rêves, de remords de sa conduite, s'attacha le père de Lachaise par ambition, le père Larue et les Jésuites par l'espoir de la vengeance.

Elle avait aussi, dans son parti, Bossuet, l'archevêque de Paris, et plusieurs autres prélats. Quand elle eut pris toutes ses mesures, elle avertit le roi de ses desseins : elle ne pouvait plus vivre avec lui que comme amie. Le roi parla d'un mariage de conscience; Monseigneur et l'archevêque de Cambray s'y op-

posèrent. Elle tenta tout pour fléchir le prince, et n'y eût point réussi, sans l'affaire d'Espagne ; elle lui promit d'agir de manière que son fils serait roi de ce pays : cette raison décida la guerre.

Le mariage se fit en 1685, par Harlay de Charallon. Le roi faisait, en ce temps là, de fréquens voyages à Marly ; ils donnèrent lieu à la chanson suivante :

Le roi se retire à Marli,
Et d'amant il devient mari :
Il fait ce qu'on doit à son âge :
C'est du vieux soldat le destin,
En se retirant au village,
D'épouser la vieille p......

Elle ne put réussir, malgré ses intrigues, ses menaces contre les Jésuites, à faire déclarer publiquement son mariage ; cependant elle vécut près de lui jusqu'à sa mort. Elle ne l'attendit pas à Versailles, et se retira, vingt-six heures avant, à Saint-Cyr, qu'elle avait fait fonder, et elle y mourut le 17 avril 1719.

On grava sur son tombeau l'épitaphe la plus pompeuse : on y vante sa vertu, sa piété, l'égalité de son caractère ; on l'y nomme

la nouvelle *Esther* dans la faveur, la nouvelle *Judith* dans l'oraison, etc., etc. Cette inscription est peu conforme à toutes les chansons si connues, qu'on chanta d'elle sur l'air *Laire la:*

Que dirait le petit bossu,
S'il vivait et se vit c....
Par le plus grand roi de la terre?
Laire.

Il dirait que ce conquérant
N'est pas content s'il ne prend
Le reste de toute la terre,
Laire.

AMOURS DU FEU ROI AVANT MME DE MAINTENON, ET SES ENFANS LÉGITIMÉS.

On prétend que madame de Beauvais, première femme-de-chambre de la reine-mère, toute borgnesse qu'elle était, eut les prémices de ses amours.

Il en eut depuis quantité qui n'ont point été connues. Bontems, qui seul en avait le secret, faisait élever les enfans, mariait les filles, auxquelles on donnait vingt mille écus : les garçons servaient dans les troupes.

Mademoiselle des OEillets, fille d'une comédienne, espéra, avec assez de fondement, de

devenir maîtresse déclarée : elle mourut de chagrin de n'avoir pas réussi.

La princesse de Soubise eut assez de fierté pour dédaigner le roi, et assez de courage pour lui donner un soufflet, un jour qu'il allait trop loin : il l'a toujours estimée.

Madame de la Vallière fut la première maîtresse déclarée. Après elle, vinrent madame de Ludre, madame de Fontange, madame de Montespan, et enfin madame de Maintenon.

Le roi, qui d'abord ne voulait rien faire pour ses enfans naturels, alla jusqu'à légitimer ceux qu'il avait eus de madame de Montespan, et à permettre que M. de Longueville en fît autant : seulement la mère ne fut point nommée.

Le roi donna à ses garçons légitimés, le droit de séance au parlement avant les ducs et pairs ; M. de Vendôme usa le premier de cette faveur. Il alla même jusqu'à leur accorder la qualité de princes du sang : ainsi les rois peuvent faire des princes avec *du parchemin comme avec la reine*.

••••••••••

Mademoiselle Choin refusa avec fierté l'hon-

neur qu'on lui proposait de vivre avec monseigneur le Dauphin; elle y consentit pourtant après bien des refus et un long temps. On voulut la marier alors à un M. Dubordage; madame de Maintenon fit échouer ce projet, et agit si bien, que monseigneur épousa, en 1707, cette demoiselle, qui n'était que spirituelle. Elle était grosse alors; son enfant ne vécut que deux ans. Elle s'est toujours conduite avec prudence et désintéressement. A la mort du prince, qui arriva en 1710, elle n'avait que douze mille livres de pension; et, en vendant ses pierreries, elle se fit huit à neuf mille livres de rente. Elle a été très-sage depuis cette époque.

••••••••••

M. le duc de Bourgogne, mort le 18 février 1717, aimait les femmes et le vin, et avait des dispositions à tous les vices. Fénélon, son gouverneur, qui composa, pour son éducation, l'admirable *Télémaque*, le corrigea parfaitement.

Ce prince épousa, en 1705, la fille du duc de Savoie; il l'aima beaucoup : elle le méritait par son caractère; mais elle ne lui fut

point fidèle. M. de Richelieu, qui s'était vanté d'avoir eu ses faveurs, fut mis à la Bastille. Le duc de Bourgogne ne fut point jaloux, excepté de son frère, M. le duc de Berry, auquel elle fit épouser mademoiselle d'Orléans. Les deux belles sœurs furent bientôt brouillées.

Madame la duchesse de Bourgogne était douce et insinuante; elle divertissait le roi et madame de Maintenon, qu'elle nommait sa chère tante. Madame la duchesse de Berry était altière : aussi, la première avait toutes les marques d'amitié. On voulait attribuer la mort de madame la Dauphine, celle de son mari et du duc de Bretagne, à une vengeance de la part de M. le duc d'Orléans et de sa fille; mais cette exécrable calomnie était l'ouvrage des Jésuites, des dévots, et du parti de la favorite.

On attribua aussi la mort de monseigneur le Dauphin à madame de Maintenon. On fit à ce prince cette mauvaise épitaphe :

Ci-gît le seigneur de Meudon,
Qui vécut sans ambition,
Et mourut sans confession;
Dépêché par la Maintenon :
Ci-gît le seigneur de Meudon.

Le jeu de billard fut la source de la fortune de Chamillard. Il était honnête : on l'appelait le bon Chamillard. Il fut nommé aux finances le 5 septembre, en 1699 ; ministre d'État en 1700 ; secrétaire d'État et ministre de la guerre en 1701 : il était au-dessous de ces emplois. Les rapines ont été si grandes sous son ministère, que les receveurs-genéraux gagnèrent, dans une seule année, le prix de leurs charges.

Desmarets avait été nommé pour rétablir les finances ; il ne le fit pas : Louis XIV n'avait pas un écu. Dans son voyage de Fontainebleau, il fut obligé de jeter deux millions de billets de la caisse des emprunts sur la place, dont il n'eut que deux cent mille écus en argent. Ce ministre n'oublia point sa fortune ; sa femme profita, tant qu'elle put, de la place de son mari.

Louis XIV mourut le 1er septembre 1715 ; non-seulement, il ne fut point regretté, mais

encore il y eut, à son convoi, des démonstrations d'une joie indécente. Il avait une très-grande fermeté et beaucoup de génie : il supporta également bien la bonne et la mauvaise fortune. On fit de lui divers portraits. Le père de Larue, jésuite, publia, peu de temps après sa mort, une pièce de vers dans laquelle il trouve fort louable qu'il voulût *régner sur la terre entière* ; il préconise *de ses ans prolongés la constante sagesse*. C'est alors, en effet, qu'il révoqua l'édit de Nantes, qu'il fit la guerre d'Espagne, etc., etc. ; mais il avait une dévote pour favorite, et un jésuite pour confesseur.

Une autre pièce de vers parut dans le même temps ; elle fut attribuée à Voltaire, qui, probablement, n'en est pas l'auteur ; il fut cependant mis à la Bastille à cause de ces vers. S'ils sont son ouvrage, il les a bien démentis dans son *Siècle de Louis XIV*. Mais peu importe qui les ait faits ; ils peignent fort bien les dernières années du règne de Louis XIV. On y représente *la liberté ravie* par les emprisonnemens du Père Letellier ; *les soldats mourans de faim, de soif, de dépit et de rage ; les magistrats vexant toutes les villes par de*

crians impôts et d'injustes édits ; un démon, sous l'habit d'une femme, séduisant le cœur du trop crédule roi ; un barbare ennemi de tout le genre humain (M. d'Argenson) ; la vérité trahie et la foi chancelante ; la prélature qui se vend et qui devient le prix de l'imposture.

LIVRE SECOND.

MINORITÉ DE LOUIS XV.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Ce prince avait beaucoup d'esprit naturel et d'instruction. L'abbé Dubois fut son sous-précepteur. Sa première maîtresse fut la petite Lemore, fille de la femme du concierge du garde-meuble du Palais-Royal. Il en eut un enfant, quoiqu'il n'eût encore que quatorze ans. La Grandval, comédienne ; mademoiselle Pinet de la Massonnière, jeune Lyonnaise ; la

Desmare, la Florence, danseuse de l'Opéra, dont il eut l'abbé de Saint-Albin, furent successivement ses maîtresses jusqu'à son mariage avec mademoiselle de Blois, fille de madame de Montespan, qu'il aima beaucoup.

Après quelques temps de mariage, il reprit des maîtresses. Mademoiselle de Sery, connue sous le titre de marquise d'Argenton ; la Desmare ; la reine, douairière d'Espagne ; madame de Parabère, madame de Sabran, madame d'Averne, une nièce de madame de Sabran : telles sont les maîtresses connues qui se succédèrent.

Le duc d'Orléans s'assura la régence du royaume ; il s'était mis du côté des Jansénistes persécutés. Après la mort du roi, dont on était las, il parvint, malgré le testament, à se faire déclarer régent : et on cria, avec plus de joie qu'on ne l'eût fait depuis long-temps : *Vive le roi et M. le régent!* Il établit la Chambre-de-justice. Un complot fut découvert par la veuve du fameux Baron.

Mademoiselle de Valois, duchesse de Modène, aimait éperduement le duc de Richelieu. On eut beau emprisonner et même embastiller cet amant adoré, elle lui fut fidèle : elle ne voulut consentir à se marier qu'à condition que le duc de Richelieu serait mis en liberté.

M. Rouillé du Coudray fut directeur-général des finances ; il contribua plus que personne à l'établissement de la Chambre-de-justice ; il rappela les Italiens en France ; il aima également les plaisirs, les femmes, le vin, la vérité et la probité de l'ancien temps.

Quand M. de Harlay demanda au duc d'Orléans la place de premier président, il lui dit que quatre de ses ancêtres avaient eu des places supérieures dans la magistrature. *Je ne puis donc*, répondit le prince, *vous accorder la place que vous me demandez ; car cela ferait Harlay quint* (*Arlequin*).

GÉNÉALOGIE DU SYSTÊME DE LAW.

Belzébuth engendra Law,
Law engendra la banque,
La banque engendra Missisipi,
Missisipi engendra système,
Système engendra papiers,
Papiers engendrèrent billets,
Billets ont engendré agiot,
Agiot engendra larrons,
Larrons engendrèrent souscription,
Souscription engendra dividende,
Dividende engendra intrinsèque,
Intrinsèque engendra argent fort,
Argent fort engendra compte ouvert,
Compte ouvert engendra registre,
Registre engendra billon,
Billon engendra zéro,
Zéro. . . . .
Zéro s'est enfin trouvé impuissant.

••••••••

Le 21 juillet 1722, les Gardes-Suisses et Françaises, la Maison-du-Roi et quatre mille hommes, commandés par d'Avijan, se saisirent de toutes les clefs du parlement. Des

mousquetaires portèrent, à chaque membre, l'ordre d'aller, dans quarante-huit heures, à Pontoise. Quand le parlement fut arrivé dans cette ville, il reçut l'arrêt du conseil, qui ordonnait l'exécution du 21 juillet, qui accordait à la compagnie des Indes la jouissance de ses priviléges à *perpétuité*.

Les bons esprits n'ont point approuvé ce coup d'autorité.

LES SÉGUIER.

Une passion désordonnée pour le sexe, que ne purent appaiser ni le jeûne, ni la prière, ni les macérations, ni la discipline, ni les *Ave Maria* de toute la communauté, que le son d'une clochette avertissait de l'état du novice, empêcha Pierre Séguier de se faire chartreux; il devint conseiller au Parlement, et ensuite président. On connaît la fameuse aventure de son mortier, qu'il plaça doucement à côté de sa femme, qui, non contente d'un époux aussi bien constitué, couchait encore avec le doyen de Notre-dame.

Ce doyen, consulté, par le cardinal de Ri-

chelieu, sur le choix d'un garde-des-sceaux capable de se posséder, lui raconta l'anecdote du mortier, et engagea l'éminence à donner les sceaux à M. Séguier.

Les Joly de Fleury descendent d'un riche habitant de Nuits, en Bourgogne.

Les Colbert tirent leur origine d'un marchand de soie à Reims.

Faydeau de Marville est le fils d'un bourgeois de la Marche.

Les d'Ormesson ont pour père un Lefèvre, propriétaire du village d'Ormesson, en 1439.

Maupeou était le fils d'un notaire au Châtelet.

M. d'Argenson, d'abord conseiller au Parlement, ensuite maître des requêtes, succéda à M. de la Reynie dans la charge de lieutenant de police; il se fit aimer de madame de Maintenon; il détruisit Port-Royal; il introduisit les lettres de cachet; il établit les lanternes à Paris; il avait un bon nombre d'espions et de mouchards; il se servait, pour le même usage, de femmes publiques. Malgré ses nombreux

travaux, il menait une vie très-dérangée. Il fut fait président du conseil des finances par M. le duc d'Orléans, qu'il avait bien servi, et garde-des-sceaux à la place de M. d'Aguesseau, exilé. Ce fut sous son ministère que le système de Law prit faveur; il parvint à faire mettre cet agioteur à la Bastille. Law lui fit ôter les sceaux, et M. d'Argenson se retira à Charonne, dans un couvent dont il aimait beaucoup la prieure. Au lit de justice qui fut tenu aux Tuileries, à chaque remontrance, il ne donnait que cette réponse, qu'il accompagnait d'un regard terrible : *Le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ.* A sa mort, il était si détesté, que son convoi occasionna une émeute.

A la majorité du roi, quand il fut question de faire les discours d'apparat, le duc d'Orléans, et le premier président, de Mesmes, s'adressèrent au président Hénault pour la composition de ces discours; il les fit l'un et l'autre. Le régent ayant remis à d'Armenonville, garde-des-sceaux, le discours qu'il devait prononcer; celui-ci, sans en connaître

l'auteur, consulta encore le président Hénault. On admira, en effet, tous les discours du lit de justice, et la délicatesse des expressions des deux parties qui parlèrent chacune leur langage.

Le maréchal de Villars a joué un grand rôle sous le règne de Louis XIV; il a commandé des armées, gagné des batailles, et fait la paix avec le prince Eugène. Il avait véritablement la figure d'un homme de guerre; un port et une démarche avantageuse; l'abord fort gracieux, le ton haut et décidé. Il a osé faire mettre au haut d'un pavillon de sa maison, à Paris, un dieu *Mars* dans son repos, sculpté en pierre, avec ces mots au bas : *Victor, vindex et pacifer*. Son histoire est dans ces trois mots. Il a fait les fonctions de premier officier de la couronne au sacre de Louis XV, et le roi lui a accordé de faire mettre une barrière à son hôtel. L'origine des Villars n'est pas ancienne : son grand-père était notaire à Condrieux, petite ville à six lieues de Lyon. Les dames servirent beaucoup à l'avancement du père, du maréchal, devenu

lieutenant-général des armées du roi et cordon bleu. On l'appelait communément *le bel Orondate*. Le maréchal a retiré, autant qu'il a pu, tous les actes que son grand père a passés à Condrieux; et il a donné quarante mille livres au chapitre de Saint-Paul de Lyon, pour avoir tous ceux qu'il avait faits dans ce chapitre.

Madame de Gacé s'étant trouvée à souper chez madame de Nesle avec le prince de Conti et autres, elle s'enivra comme tout le monde. On ne peut se faire une idée de l'indécente orgie qui fut la suite de cette première débauche. On l'enferma, par ordre du roi, aux instances de sa famille, à cause du bruit que cela occasionna. Elle s'évada, et s'enfuit à Amiens, où le duc de....... la remit à son mari, qui la fit renfermer en Normandie, une seconde fois. Elle allait, de nuit, dans les jardins publics, à la recherche des aventures, prenant le premier venu, s'il était d'une belle taille et bien fait.

La nation française est fort chansonnière de son naturel. Jamais Français n'a pu taire un

bon mot, ni garder un silence profond sur les injustices. Sous le règne de Louis XIV, on fit des chansons à chaque perte de bataille, à chaque erreur du gouvernement. Le *noël* de la régence mérite d'être distingué de tous: il est presque entièrement vrai; c'est un tableau des plus piquans de la régence de Philippe d'Orléans. En 1717, le 25 décembre,

Toute la cour de France,
Les grands et les petits,
Apprenant la naissance
Du dieu du paradis,
S'en vont à Béthléem, le régent à leur tête;
Pourquoi tant de façon, don don;
Serait-ce pour cela, la, la,
Qu'on fait si grande fête?

Apercevant Marie,
Si gracieuse à voir,
Il lui dit: Je vous prie
A souper pour ce soir:
Venez chez la Berri, vous ferez bonne chère;
Nous nous enivrerons, don don,
Et Nocé y sera, la la,
Avec la Parabère.

Suivi de sa cohorte,
Saint Simon houbereau,

S'écria de la porte :
Eh ! quoi, point de carreau !
Nous voulons soutenir les droits de la pairie ;
Ici nous protestons, don don,
Et n'adorerons pas, la, la,
Le dieu, fils de Marie.

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berri
Fit en humble posture
Hommage à Jésus-Christ,
Disant : Je n'aurai plus de mœurs aussi gaillardes ;
Je ne veux plus que Riom, don don,
Quelquefois mon papa, la, la,
Par-ci par-là mes gardes.

Sur le bruit que des anges
Paraissaient en ces lieux,
En chantant les louanges
Du souverain des cieux,
Canillac empressé d'aller à leur rencontre :
Où sont ces beaux garçons ? don don,
Je ne les vois pas là, la, la ;
Vite qu'on me les montre.

Revenant d'Angleterre,
L'ambassadeur Dubois,
En mettant pied à terre,
Aperçut les trois rois :

Faisons vite un traité, dit-il, avec les princes;
Offrons des millions, don don;
S'ils ne suffisent pas, la, la,
Lâchons quelques provinces.

De son apostasie,
D'Aguesseau tout confus,
Se cache et s'humilie.
Sortez! lui dit Jésus.
Si l'on m'amène ici, Seigneur, c'est avec peine;
Sans vertu, sans renom, don, don,
J'ai perdu tout cela, la, la,
En revenant de Fresne.

Plein d'audace et de zèle,
Prélat contre les lois,
En vrai polichinelle
Parut l'abbé Dubois:
Le bœuf s'épouvanta; l'âne effrayé recule;
Dès qu'il eut dit son nom, don don,
Un chacun s'écria, la, la:
C'est Dubois! qu'on le brûle.

Avec maintes duchesses
Parut madame Law;
Villars léchait ses f......,
Guiche baisait ses pas;
La Roquelaure enfin, ce n'est pas un mensonge,
Décrottait son jupon, don don,

Brissac et le Brancas, la, la,
Nettoyaient son éponge.

Vauvrais, leste et fringante,
Amène Falaris;
A Jésus la présente,
Et faisant un souris:
Dis, que fait le régent? trop long-temps il diffère.
Enfin, chez le poupon, don don,
Le régent arriva, la, la,
Avec la Parabère.

C'est dans les bras de sa maîtresse Falaris que mourut le duc d'Orléans, d'une attaque d'apoplexie.

Le projet de mariage entre Louis XV et l'infante d'Espagne, termina la fameuse rivalité de la maison d'Espagne et de la maison d'Orléans. C'est le Père d'Aubenton, qui conduisit à une heureuse fin le retour de la bonne intelligence entre les deux cours, *sous des conditions favorables à son Ordre, et fort secrètes.* L'infante fut envoyée d'abord en France pour être mariée au roi, quand elle serait en âge. On promit le mariage du prince des Asturies et de

l'infant don Carlos avec les filles de M. le duc d'Orléans. Les deux conditions secrètes que le jésuite apporta furent exécutées : par la première, il devait être donné au roi *un jésuite pour le confesser;* et, par l'autre, M. d'Aguesseau devait être renvoyé à Fresne, en exil. Ce fut ainsi que les Jésuites recouvrèrent le confessionnal du roi, et perdirent un chancelier janséniste.

ÉPITAPHE DU DUC D'ORLÉANS.

Son esprit fut l'élixir précieux
Des différens esprits qu'eurent les demi-dieux,
Musicien, géomètre, chimiste,
Excellent peintre et grand controversiste :
La nature n'a rien de si majestueux,
L'art rien de si savant, la foi de si pieux,
Dont ses conceptions ne fussent embellies;
Intrépide guerrier, ministre industrieux,
Il marcha sans glisser par des routes hardies :
Nuls périls qu'il n'ait affrontés,
Nulles trames qu'il n'ait ourdies,
Point de projets qu'il n'ait exécutés.
Or, parlant des vertus dont je trace le plan,
Des pertes de l'État je calcule la somme,

19.

Et j'estime qu'il perd, en perdant ce grand homme,
Tout le bien qu'il peut perdre en perdant un tyran.
En alimens de mort, par des tours de chimie,
Il sut d'abord changer des alimens de vie;
Il devint plus habile, et ses soins triomphans
Parvinrent à changer, contre toute nature,
Les rabats de Thémis en bavettes d'enfans,
En un manteau d'honneur le manteau de Mercure,
Un cuistre en prince, et le prince en bourgeois,
Law en chrétien, même en Français,
Tous les droits de l'épée en des droits de tonsure,
Son bâtard en prélat, et sa fille en catin,
L'or en papier, et le papier en rien:
Il eût fait plus; mais, par l'ordre suprême,
La mort vient en démon de le changer lui-même.
Louons Dieu; car ci-gît par qui
Monarque et peuples eussent gi.

Cette épitaphe fut attribuée au spirituel abbé Desfontaines, jésuite, qui corrompait la jeunesse comme l'histoire. Il s'en défendit, mais ne désavoua pas la suivante :

Expertem regni rapuit Libitina Philippum;
I. tutò Lodoix, sed tibi, Pluto, cave.

La rivalité entre les maisons royales d'Orléans et de Condé était loin de se ralentir : la première avait régné, et ne voyait qu'avec peine sa rivale s'élever sur ses ruines ; mais il fallait bien endurer ce malheur. Le fils aîné du régent n'était point capable de soutenir la querelle : livré aux études théologiques, partisan du Jansénisme, il était devenu l'homme que son père avait tout fait pour éviter. On sait que, pour ouvrir son esprit et attacher son cœur, il lui lâcha la plus célèbre demoiselle du Palais-Royal. Ce qu'elle fit le mieux avec lui, ce fut un enfant.

Le prince de Condé, premier ministre, passait pour s'être lié, à l'armée, d'une amitié trop particulière avec le marquis de Gesvres, qui couchait dans sa tente. Il épousa la princesse de Conti, et n'eut aucun commerce avec elle. Le marquis de Nesl... vint à bout cependant de lui faire prendre sa femme pour maîtresse. Cette dame lui fit nombreuses infidélités, et fut remplacée par la marquise de Prie, femme d'un ambassadeur à Turin. La duchesse de Condé mourut vierge. La mar-

quise de Prie conseilla à son amant de se mêler des affaires d'État ; il suivit ce conseil, et, à la mort du duc d'Orléans, il demanda la place de premier ministre, et l'obtint sur l'approbation de M. de Fleury. Madame de Prie ne s'oublia point ; elle se conduisait mal. Le prince le savait, et l'excusait. Il a donné le cordon bleu à M. de Livry, son piqueur, qu'il savait être son rival. Il ne se fâcha même point avec elle, lorsqu'il la trouva avec M. de Luxembourg. Après la mort de madame de Prie, il eut, pour maîtresse déclarée, la comtesse d'Egmont, qui, pour n'être point supplantée, le suivit partout dans son exil. Le prince, veuf depuis long-temps, épousa, en 1729, la princesse de Hess-Rheinfels. Il resta fort long-temps sans consommer son mariage.

Louise Élisabeth de Condé fut accordée à Louis-Armand de Conti, pour lequel elle n'avait nulle inclination. Après quelques années de fidélité à son mari, bossu des deux côtés et fort débauché, elle finit par se livrer à la galanterie. Elle fut aimée du marquis de Cler-

mont, du marquis de Lafare, qu'elle nommait son *poupart*, du prince de Soubise et du marquis de Richelieu. Son mari était jaloux, elle résolut de le guérir : il couchait dans un appartement au-dessus du sien ; une nuit, elle fit assez de bruit pour qu'il pût croire qu'elle n'était pas seule ; il fit ouvrir les portes de l'appartement de sa femme, et ne trouva qu'un chien furieux, qui le mordit. La duchesse lui dit que c'était une preuve de sa fidélité ; qu'elle avait fait instruire ce chien elle-même pour se défendre contre un téméraire. Cette aventure, qui courut dans tout Paris, fit rire aux dépens du prince ; mais sa jalousie revint, et sa femme demanda sa séparation. Le prince de Conti eut un fils qui joua un rôle bruyant sous Louis XV.

M. le duc d'Orléans avait marié le roi pour ses intérêts. Après sa mort, M. le duc voulut en faire autant. Il désira, d'abord, élever au trône sa propre sœur, mademoiselle de Vermandois, qui était dans un couvent de Tours. Madame de Prie voulut connaître et sonder cette princesse ; elle la demanda à la

grille, sans lui dire son nom, l'interrogea sur madame de Prie, et la princesse lui répondit qu'il était fâcheux que son frère eût auprès de lui une pareille personne, qui n'était capable que de lui faire faire sottises sur sottises; elle ajouta qu'il serait bien à souhaiter qu'il pût s'en défaire, et qu'il prît sur cela les conseils de ses véritables amis. Cette conversation l'empêcha d'être reine. Il fallut cependant choisir une autre femme au roi. M. Pâris Duverney proposa la princesse Marie, fille de Stanislas, qui avait chargé M. de Vauchoux de proposer sa fille à M. le duc; sur son refus, à M. le comte de Charolois, et enfin à M. de Cortenvaux. Quand Stanislas apprit le projet qu'on formait sur sa fille, il s'évanouit dans sa calèche, et il en fut saisi de manière qu'il ne recouvra la parole que lorsqu'il fut de retour à Wissembourg. Le premier discours qu'il tint fut celui-ci : *Je n'ai jamais cherché la couronne qu'à cause de ma fille; je ne songe plus à remonter sur le trône, parce que je ne pourrais pas, même au faîte du pouvoir, espérer un plus grand mariage que celui du roi de France.* La princesse elle-même en fut si étonnée, qu'elle en maigrit; ce qui dura

près de quatre mois encore, après son mariage. Madame de Prie la vit la première, et la trouva comme on la lui avait peinte, c'est-à-dire, sans ambition : dès-lors tout fut décidé. Mais, avant de déclarer le nouveau mariage, il fallait prendre des mesures avec le roi d'Espagne pour lui renvoyer l'Infante. La lettre qu'on écrivit à ce sujet fut décachetée sans être lue. Malgré les menaces de la reine d'Espagne et les graces de l'infante, Louis XV épousa la princesse Marie Lezinska, le 5 septembre 1725. Le ressentiment de la cour d'Espagne fut extrême ; elle fit des préparatifs de guerre, répandit des mémoires en France ; et cependant la guerre n'eut pas lieu. Le cardinal de Fleury, dont la vie même n'était pas en sûreté à la cour, fit renvoyer M. le duc. M. de Maurepas est l'auteur de ces vers :

Dans ma jeunesse,
On avait de l'argent,
Le peuple était content ;
Un ministre prudent,
D'un roi sage et vaillant,
Conservait la richesse.
Aujourd'hui ce n'est plus cela :
De Prie est habile,

Louis est docile,
La reine est tranquille,
Le duc imbécille,
Et l'État va cahin caha.

Madame la marquise d'O.... avait été fort dévote dans le commencement de son mariage. Dangereusement malade, elle se voua à la Vierge; après sa guérison, elle alla se promener aux Tuileries : on la trouva très-jolie sous cet habillement. Elle oublia son vœu; son mari se fâcha, et la menaça de la faire mettre dans un couvent. Elle le choisit elle-même, et alla se loger chez le marquis de Boursin, capitaine aux gardes, son amant déclaré, et le plus bel homme de France. Elle est restée dix-huit mois chez cet amant; elle y est accouchée d'un fils qui mourut peu de temps après; enfin, elle y mourut elle-même en 1719.

Madame de Jouzac, sœur du président Hénault. Son mari la rencontra dans un bal masqué avec le prince de Conti; il la força à le suivre; ils allèrent ensemble, *suivant la cou-*

tume, au sortir d'un bal, à la messe, à Saint-Eustache; ils se querellèrent chemin faisant; dans l'église, pendant la messe, il lui donna deux soufflets; il était cinq heures du matin; à midi, tout le monde le savait à Paris, et on y chantait les deux couplets suivans, sur l'air: *O filii et filiæ!*

Jouzac est devenu jaloux;
Sa femme dit qu'elle s'en f....,
Qu'avec le prince elle fera...
Alleluia!

Il a beau donner des soufflets,
Des nazardes, des camouflets,
Jamais son bois on n'oubliera...
Alleluia!

Un soir que M. de Jouzac trouva sa femme dans une maison où M. le prince de Conti s'était invité à souper, il s'en alla en lui déclarant qu'il ne la recevrait pas chez lui: en effet, il défendit au portier d'ouvrir à sa femme, et, pour plus de sûreté, prit la clé lui-même. A trois heures du matin, madame de Jouzac revint accompagnée du prince et de madame d'Autray. Le mari fut inflexible;

mais le père et la mère de mademoiselle Hénault la firent entrer par une autre porte. Son mari fut obligé de la garder jusqu'en 1728, où elle mourut. Quelque temps après cette esclandre, ils avaient pris tous deux le parti de la dévotion.

Un des plus grands vices de l'administration du cardinal de Fleury, fut qu'il abandonna trop le commerce extérieur par mer : il n'a jamais permis que la marine se mît au niveau de ce qu'elle était sous le feu roi Louis XIV. Ce qui a fait encore beaucoup de mal, c'est qu'il fomenta les troubles de religion dans le clergé et dans le parlement; il agissait par les Jésuites et les Sulpiciens. Il eut cependant d'excellentes maximes pour le repos de l'État; il le fit fleurir par la paix, et il s'entendit, pour la donner à l'Europe, avec Walpoole, ministre célèbre du roi d'Angleterre, qui, de son côté, était intéressé à laisser prendre racine en Angleterre à la maison de Brunswick, odieuse au parti jacobite. Malgré cela, la guerre fut suscitée par les intrigues de MM. de Belle-Isle, frères, qui s'aidèrent de la maîtresse du

roi, madame de Mailly. Pendant que Fleury gouvernait despotiquement, les ministres, les princes et princesses du sang, le roi lui-même, s'amusaient de *l'étiquette* qui causait des querelles continuelles entre les femmes et les courtisans.

M. Honoré de Beauvilliers de Saint-Aignan, après avoir joué la dévotion, à Saint-Sulpice, fut fait grand-vicaire d'Orléans, puis évêque de Beauvais. Il se contraignit si peu, dans cette dernière ville, avec mademoiselle de la Croix, sa maîtresse, qu'on disait partout : *L'Évêque de Beauvais est un saint homme, on le trouve toute la journée aux pieds de la croix*. Comme il ne ménagea pas davantage sa réputation, on lui enleva cette maîtresse, qui fut enfermée à la Flèche, dans une maison de force. Ensuite, il se mit à voir des filles à Paris, faisant le métier d'escroc, et dupant tous les marchands qu'il pouvait. Après sa démission, qu'on exigea, il s'éprit de la femme d'un nommé Martineau, contre lequel elle plaidait en séparation. Elle fut enfermée à la Salpêtrière, puis aux Filles Anglaises ; et, comme on sut que l'évêque voulait l'enlever, on la

mit à La Flèche avec la demoiselle Delacroix. L'évêque continua la même vie, et finit par être enfermé au monastère de Cîteaux; mais il s'en échappa, déguisé en bernardin. On le poursuivit, et on l'atteignit à huit lieues de là. On fut obligé de le mettre sous la garde d'un officier des invalides, avec défense de sortir sans lui, et à condition que les fenêtres de son appartement seraient grillées. Ce prélat a publié une traduction de la Bible, où il parle de la religion comme un saint.

CONTRE M. DESFORTS, CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL.

Desforts, de son mérite épris,
Va disant d'un ton d'arrogance :
Sous mes prédécesseurs on n'entendait que cris,
Que murmures, que remontrances;
Mais, grace au ciel, sous moi, la France,
Ne souffre plus: *on ne dit mot.*
Étonné d'un orgueil si cruel et si sot,
Quelqu'un lui dit; Sais-tu pourquoi ce grand silence?
Je te l'apprends, mauvais badaud,
Bourreau d'un peuple doux autant qu'il est fidèle;
Voici le fait, écoute bien :
Quand on le tond, le mouton bêle;
Quand on l'égorge, il ne dit rien.

FAMEUSE LETTRE DE QUATRE IVROGNES A HENRI IV, EN AVRIL 1731.

Sire, les bons Français, vos bons sujets, vous écrivent cette lettre après avoir célébré votre mémoire le verre à la main : vos louanges, que nous avons chantées, nous ont donné matière à politiquer, et nous sommes convenus que, pour notre malheur, vous n'étiez plus. Que, si vous pouviez revenir, vous ne reconnaîtriez plus votre pauvre royaume ni votre cour, encore moins votre conseil, dont la meilleure tête était, sans contredit, sous votre bonnet.

Nous avons cru devoir vous informer de ce qui se passe, afin que, si vous pouviez y mettre ordre, vous ne perdiez pas un moment. Nous vous parlons librement, avec vérité : *in vino veritas*. Vous êtes un grand roi, et un bon roi : le nôtre d'à présent a peut-être de quoi l'être ; mais nous n'en savons encore rien : il ne le sait pas lui-même.

Vous étiez souvent à cheval, en cela il vous ressemble ; vous aimiez la chasse, lui aussi ; vous chassiez pour vous délasser ; mais lui,

c'est pour tuer le temps ; vous étiez toujours occupé de vos affaires et de votre peuple, lui n'a pas cet embarras, et n'y pense pas : ne l'en grondez pas pourtant, ce n'est pas tout-à-fait sa faute. Il a un vieux précepteur qui fait tout pour lui ; et le pauvre diable, qui fait de son mieux, ne fait rien qui vaille, parce qu'il n'a jamais rien su dans ce métier, qui ne s'apprend pas, selon vous, dans la ruelle des dames. Le bonhomme a surtout pris, pour se soulager, un jeune pédagogue qui dit tout savoir, parce qu'il a vu la reliure de tous les livres des meilleurs cabinets, et qu'il a acheté de beaux manuscrits, qu'il assure être son ouvrage. C'est un prodige que cet homme! il fait tout, il ordonne tout, décide tout ; mais il faut dire aussi que c'est de la besogne bien faite. Vos Sully, vos Sancy, vos Villeroy ou leurs pareils, auraient bien de la peine à remettre en règle tout ce beau ménage.

Voilà, en peu de mots, le portrait de ces deux hommes qui nous gouvernent. Ce qu'on ne peut trop leur reprocher, c'est de laisser leur maître dans l'indifférence, et dans une inaction totale aux devoirs de son état de roi. Il y a, sur cela, deux sentimens : les uns di-

sent que l'on ne saurait enseigner l'art de gouverner quand on l'ignore ; les autres disent que l'ambition d'être toujours les maîtres est leur motif : que le vieux précepteur ne s'embarrasse pas de ce qui arrivera après le peu de jours qui lui restent, et que le jeune pédagogue espère, lui, exercer la même despoticité. Souffrirez-vous, grand roi, que votre cinquième petit-fils laisse renaître des maires du palais ? Vous aviez deux religions différentes dans votre royaume ; lorsque vous l'eûtes conquis, vous vous résolûtes à les faire vivre en paix ; nous n'en avons plus qu'une, et il semble que l'on veut faire tout ce qu'on peut pour en former deux. Une méchante dispute théologique, où les uns et les autres n'entendent jamais rien, forme la querelle. Le Pape, ravi de pêcher en eau trouble, s'est mêlé de la politique ; les parlemens revendiquent nos anciens droits ; le précepteur et le pédagogue, ignorans, ou esclaves de Rome, les arrêtent, et maltraitent celui de Paris ; les évêques, qui veulent gagner du pouvoir, ont pris hautement le parti de Rome. Si quelques-uns ont voulu parler pour le roi, on les a relégués, en les traitant d'hérétiques. Toute

cette querelle n'est pas prête à finir, et nous fait craindre les dernières calamités de révolte et de parti.

Vous vouliez que vos laboureurs puissent mettre la poule dans leur pot, et vivre grassement; aujourd'hui, on fait tout ce qu'on peut pour les dégraisser. Vous mettiez vos garnisons ou dans les pays ennemis, ou dans les places frontières; maintenant on en met dans tout le plat pays, et il y a au moins trente mille hommes en garnison, aux dépens du pauvre peuple, pour presser le recouvrement de ce qui reste de différens subsides.

Vous étiez libéral, et même, quelquefois, prodigue; nos gouverneurs, au contraire, pratiquant les plus outrées lézines sur les gens, croient faire merveille. Vous ne faisiez de traités avec vos voisins qu'après de mûres délibérations sur les raisons présentes et futures; mais, quand ils étaient résolus et faits, vous les observiez fidèlement, inviolablement; aujourd'hui on les fait légèrement, et sans tant de précautions : il est vrai que l'on se réserve constamment le droit d'y manquer, et de ne pas tenir les engagemens pris. Tout le monde convient que ces procédés ne sont

pas honorables ; reste à savoir s'ils sont utiles : on en doute.

Enfin, vous vous rendiez formidable à toute l'Europe par votre puissance et par votre courage ; on ne se pique à présent ni de l'un ni de l'autre ; on craint la guerre, et on veut la paix à quelque prix que ce soit ; et la timidité fera se conformer à tout : il ne s'agira que de menaces, et nous allons devenir aussi méprisables que nous étions craints jadis et respectés. Vous voyez par tout ceci, grand roi, que votre belliqueuse nation est étrangement gouvernée. Si vous vous intéressez encore à nous, ordonnez à ces deux singuliers ministres de vous venir trouver pour leur laver la tête, et pour les mieux endoctriner : c'est le souhait de tous les bons Français, et de nous en particulier, qui sommes des *vino veritas*.

Vos, etc.

On met tout à profit dans le siècle où nous vivons. M. le duc de Châtillon, qui est podagre, qui ne peut remuer, ni se servir d'aucun de ses membres, a le premier mis en usage de

tirer de l'argent pour lui et pour son fils, en donnant son nom à une femme qui devient titrée. Madame Bouchu, fille de M. Rouillé, qui, après avoir été homme d'affaires, fut fait intendant des finances, et qui était veuve de M. Bouchu, qui avait été intendant du Dauphiné, se présenta, fit différentes propositions; et enfin le mariage fut conclu, moyennant cent mille écus, dont elle donna la moitié au père et l'autre au fils. Outre cela, elle devait loger M. le duc de Châtillon, son mari; et fournir à toutes les dépenses de la maison. On dit, au sujet de ce mariage qui fut fait par M. le curé de Saint-Sulpice, qu'il avait marié les Incurables avec les Invalides: le duc de Châtillon était goutteux, et madame Bouchu n'y voyait presque plus.

Un des plus beaux monumens de l'histoire du dix-huitième siècle est, sans contredit, celui du *Régiment de la Calotte*, dont M. Aimon, porte-manteau de Louis XIV, fut d'abord le premier fondateur, le premier colonel, le premier général, secrètement soutenu par Louis XIV.

C'est l'histoire véridique et impartiale des folies, des erreurs, des modes dépravées, du libertinage, et des ridicules de tous les ordres de la monarchie française, depuis le monarque lui-même jusqu'au comédien, et depuis le Souverain Pontife, à Rome, jusqu'au curé de Paris. Il suffit d'être connu du public par les lettres, le théâtre, les emplois ou les charges qu'on occupe, pour obtenir un brevet dans le régiment de la folie, autrement dit de la *Calotte*, quand on y donne prise par quelque action désapprouvée ou qui peut faire rire.

Ce régiment a pris sa naissance sous le règne de Louis XIV, et la première idée de sa fondation fut de former une société qui aurait pour but de corriger les mœurs, de réformer le style à la mode, en le tournant en ridicule, et d'ériger un tribunal opposé à celui de l'Académie française.

Les membres de cette nouvelle compagnie, qui ne devaient pas passer pour avoir la tête bien solide, à cause de l'entreprise hardie qu'ils faisaient, jugèrent à propos de prendre une calotte de plomb, et le nom de *Régiment de la Calotte*.

Un pareil établissement ne pouvait man-

quer de devenir très-important. Louis XIV, ayant demandé au sieur Aimon, qu'il aimait fort, s'il ne ferait jamais défiler son régiment devant lui. *Sire*, lui répondit-il, *il ne se trouverait personne pour le voir passer*.

Louis XIV, qui s'amusait beaucoup dans son vieux temps des facéties de M. Aimon, et de celles de son régiment, lui demanda s'il ne l'avait pas mis dans son régiment. M. Aimon lui répondit : *Faites des actions, Sire, et soyez persuadé qu'on ne fait point d'injustices dans le Régiment*.

Nous ne publierons ici aucune *Calotine*, car la plupart de ces pièces du Régiment sont connues du public, et les bibliothèques en ont conservé des copies ; mais ce qui n'est pas connu, c'est que le gouvernement s'est longtemps servi de ce moyen pour réprimer l'audace et les folies de bien des personnes dangereuses. Une *Calotine* était publiée habilement, et dans un moment favorable, par l'ordre du ministre ; et, sur-le-champ, celui qu'elle frappait tombait dans le ridicule, dont il ne se relevait plus : car, en France, on oublie les vices, les erreurs, les crimes même ; jamais on ne s'y relevera d'un ridicule bien placé.

Il y a eu des *Calotines* plus sévères et moins badines dans le règne de Louis XIV. A sa mort, elles devinrent méchantes, et polissonnes sous la régence de M. le duc d'Orléans, qui a tout dépravé. Sous M. le Duc elles sont encore ordurières. Sous M. le cardinal de Fleury, les *Calotines*, en voulant arracher de l'empire des prêtres la superstition, déchirent en même temps la religion; mais il s'est fait tant de folies pendant les troubles que son Éminence suscita, qu'il ne faut pas être surpris qu'une compagnie, qui riait de tout, se moquât tout-à-la-fois de l'accessoire et du principal.

La dernière des *Calotines* un peu connues est de 1744. Madame de Pompadour, qui a un ton grivois et bourgeois à la cour, où elle eût dû porter, pour plaire, le grand ton des premières favorites du roi, entrait en convulsion au nom du *Régiment de la Calotte*, et comme elle succéda, pour l'empire de la cour, au cardinal de Fleury, ce régiment, battu par l'autorité, disparut du royaume de France, où l'on rira peu désormais, tant que madame de Pompadour y régnera.

M. Aimon, ayant imaginé de lever son régiment, crut devoir lui donner des armoi-

ries et prendre une devise. La devise fut : *Luna influit; favet Momus*. Pour sceau du Régiment, il imagina un écusson au champ de sable, chargé d'une lune et de deux croissans; l'écusson chargé en pal du sceptre de Momus, et semé de papillons. A la place de la couronne était la fameuse calotte du Régiment, ornée de grelots, ayant pour cimier un rat. Deux singes sont le support du tout, avec deux cornes d'abondance d'où sortent des vents et de la fumée, avec la devise flottante en l'air : *Ridere regnare est*.

L'Académie française, qui attirait sur elle, plus qu'une autre, les regards du public; qui était formée des premiers prétendans à l'esprit, et des plus grands seigneurs de la cour, se crut aussi fort *injuriée*, au lieu de se reconnaître simplement sifflée. Le poëte Roi, fort malin esprit, qui riait de tout, et qui faisait des satires très-mordantes sur toutes choses, fit le fameux *Coche* contre elle : c'était une allégorie si piquante, que le poëte en fut exilé par les menées de l'Académie française.

Roi imagina un coche, autrefois bien monté, qui menait droit à l'immortalité quarante voyageurs qui franchissaient le sommet du Par-

nasse. Phébus, ennuyé de conduire son coche, laissa ce soin à Momus, qui reçut, dans son coche, ceux qui lui parurent les plus plaisans; il prit des calotins, des tonsurés, des commis de bureaux, des robins, leurs amis, et les amis de leurs amis encore, qui, au lieu de porter de la véritable monnaie, n'apportèrent que des pièces de billon.

Momus, ne suivant point la route d'Apollon, mais celle qui lui était connue, fracassa son coche à travers des rochers. Toute l'Académie versa; l'un, embarrassé de sa traduction d'Homère, si lourde; l'autre, de son livre de fables; celui-ci, de sa prose pesante; celui-là, de ses vers. Tout ce manoir littéraire s'évertuant pour *dégager l'esprit de la matière*, comme disait Fontenelle dans sa manière de s'exprimer, ils se blessèrent et s'estropièrent mutuellement; et Momus, las de conduire des gens de conduite si difficile, ne pouvant les sortir de l'ornière, s'envole en sifflant dans les airs.

Roi, aussi facétieux que malin, imagina, à peu près dans ce temps-là, une seconde allégorie, le *Temple de l'Ignorance*.

Le Travail et l'Expérience, disait Roi, pour-

suivaient un jour l'Ignorance à toute rigueur; celle-ci, cherchant un asyle, allait autrefois au temple d'Esculape chercher un lieu de sûreté; mais, depuis que Molière en avait chassé les qualités occultes et les sympathies, ce temple n'avait plus que de grands guérisseurs, tels que Chirac, Helvétius, et autres de ce mérite, qui jetèrent par la fenêtre dame Ignorance.

Le monstre alla au barreau trouver son frère le Mensonge et tous ses parens, tels que la Chicane et la Rapine : il y fut accueilli. Mais Cochin et Lenormand, fameux avocats du parlement, démasquant avec habileté l'Ignorance, elle se retira encore du palais de la Justice.

Voyant de loin un beau palais, appelé le *Louvre*, elle se hâte d'y parvenir; elle entend le bruit, le cliquetis des jetons que les académiciens comptaient avec applaudissement; elle s'introduit à ce bruit, et plaît à l'assemblée; elle est invitée à lire, et on lui donne la chaire de président : grande fête pour le début d'un auteur. Elle dit :

Grands intendans des mots et des virgules,
Du bel-esprit, vous me scellez des bulles;

Mais quels exploits ferai-je de mon chef?
Mon devancier est mort sur la lettre F :
N'eût-il vécu qu'un demi-siècle encore,
Plus érudit que ne fut Diodore,
Il vous aurait l'alphabet commenté,
Analysé, c'est peu dire, augmenté.
J'achèverai, si Dieu me prête vie,
Et croirai bien obliger ma patrie.
De son discours elle lut la moitié,
L'autre on siffla. Le monstre fut prié
De lui répondre; il hésite, il chancelle;
Mais on lui met en main certain libelle,
Tel que billets que l'on donne aux bureaux
Des péagers. Toujours vieux et nouveaux,
Le nom en blanc; tout le reste est de style :
Le nom rempli, la harangue est facile.
A cet effort, l'assemblée applaudit.
Lui, savourant les honneurs qu'on lui fit,
Leur jura foi, prit chez eux domicile.
Paris est quitte, ils lui donnent asile.

La personne et les écrits de M. Arouet de Voltaire ne prêtaient guère à l'ironie ni au sarcasme; mais comme ce poëte se permettait ces deux moyens avec beaucoup de succès et fort peu de mesure, l'art s'efforça alors de faire, sur ce fameux personnage, des pièces

curieuses, et M. de Voltaire fut fort souvent reçu dans le *Régiment de la Calotte*. On lui fit entre autres *le Char de Triomphe*, pièce de vers fort piquante et fort ingénieuse, où il est dit qu'on devait, le jour de la lune de mars suivant, lui décerner un très-grand triomphe en honneur de ses grands talens.

Pour cela, un alguazil, trois mouchards derrière, partirent de la Bastille, les mêmes qui l'y avaient conduit. Un grand soufflet à la place du char d'Apollon, ayant pour armoiries celles du timbre héréditaire de la seigneurie appelée Voltaire, dont M. Arouet tenait l'investiture du Régiment, comme suzerain de cette seigneurie, située dans les Terres-Australes. Pour attelage, on voyait une chèvre bondissante et pelée, et un lévrier; derrière le triomphateur, Thiriot, qui le couronnait de houx. Quant à la figure du poëte, il est peint ainsi par le secrétaire du Régiment, auteur du tableau :

Que dites-vous de la momie?
La soif de l'or le sèche ainsi,
Et le corrosif de l'envie.
Est-il assis? debout? couché?
Non, sur deux flageolets il flotte,

Entouré d'une redingotte
Qu'à Londre il eut à bon marché.
Son corps tout disloqué, canotte,
Sa mâchoire, avide, grignotte;
Son regard est effarouché.
Vous connaissez ce don Quichotte,
Qui dans sa cage est attaché?
Son sec cadavre est embroché
A sa rapière encore pucelle:
Il rêve, il siffle, il vous appelle.
Badauds, battez des mains ici;
Place à Voltaire! le voici.
Mais on fait halte, et l'équipage
Arrête à l'hôtel de Sully,
Place où Voltaire eut l'avantage
D'être par Chabot anobli,
Selon l'accolade sauvage
Par laquelle monsieur Jourdain
Est reçu Turc et paladin.
On tourne au Palais; mais bien vite
On le passe; car le rimeur
Serait blessé d'y voir le gîte
De ses père, beau-frère et sœur,
Bourgeois qui lui font mal au cœur.
Tirons donc vers la Comédie;
Là seront peints en effigie,
Poisson le fils, et Bauregard,
Dont Arouet, avec un dard,
Pourra balafrer la peinture
En troc de certaine blessure

Que son visage eût de leur part.
Venez, savante Académie,
Encensez-le sur votre seuil:
Ces messieurs lui feront accueil,
Ou l'excuse la plus polie
De n'avoir pas incorporé
Chez eux un mortel si taré.
Voltaire avec mépris les traite :
C'est leurs jetons seuls qu'il regrette.
Adieu, messieurs les beaux-esprits,
Trop sots pour connaître mon prix.
Mais, ciel ! qui bouche les passages?...
Qu'entendons-nous? quelles clameurs?
Haro sur le roi des rimeurs!
On veut l'arrêter pour les gages :
C'est un monde de souscripteurs,
De libraires et d'imprimeurs,
Parlant de vols, de brigandages.
Paix! coquins, n'a-t-il pas promis
De rendre tout ce qu'on a mis?
Que n'attendez-vous, je vous prie?
Parbleu! s'il avait ramassé
Tous les fonds de la loterie,
Ne vous eût-il pas remboursé!
Paix là! Quelle criaillerie!
Monsieur l'exempt, et vous, mouchards,
Délivrez-nous de ces braillards.
Mais, en vain, la troupe indocile
Ne se payant point de raisons,
Notre alguazil, en homme habile,

Cherchant au poëte un asyle,
Le niche aux Petites-Maisons.

••••••••••

Le poëte Roi, qui avait fait la plupart des vers contre Voltaire et contre ceux qu'on voulut tourner en ridicule, fut poursuivi avec les mêmes armes; et on attribue à M. de Voltaire la pièce qui suit, pleine de sel et de facéties. C'est un brevet du Régiment qui permet à ce poëte d'établir une académie de mensonge et de calomnie.

Nous, Momus, dieu de la satire,
Sachant que dans l'art de médire,
Nul ne surpasse maître *Roi*;
Que personne ne met en doute,
Qu'à l'honneur, qu'à la bonne foi
Il a toujours fait banqueroute;
Que tantôt fier, tantôt rampant,
Vice de sa tendre jeunesse,
Il a tour-à-tour du serpent
Et le venin et la souplesse;
Qu'ennemi de la vérité,
Il ne cède point en malice,
En imposture, en artifice
Au laquais le plus effronté;
D'ailleurs, ayant tout lieu de croire
Que son zèle pour notre gloire

L'a fait chasser du Châtelet,
Et de maintes académies,
Où de plaire à de tels génies,
Trouve-t-on rarement secret;
Qu'il fut pourtant assez habile
Pour pouvoir seul, avec succès,
S'ouvrir à la cour des accès
Qu'on lui refusait à la ville:
A ces causes, voulant montrer
Combien nous savons honorer
Ce que méprise le vulgaire,
Et par combien de beaux endroits,
A la défense de nos droits,
Il a montré son savoir-faire,
Lui permettons incessamment
D'établir une académie,
Pour enseigner publiquement,
Aux soldats de ce Régiment,
Le mensonge et la calomnie;
Voulons qu'il puisse tous les ans,
Pour récompenser ses talens,
Et contenter son cœur avare,
Percevoir douze mille francs
Sur les balais de Saint-Lazare;
Et, comme nous sommes d'avis
Que ceux qui nous ont bien servis
Ne nous fassent point de reproches,
Nous lui cédons tous les profits
Que nous retirons de nos *Coches*.

La dernière des *Calotines* contre l'Académie française, a été sanglante; nous la rapporterons ici, parce qu'elle montre qu'aujourd'hui (1732), comme dans tous les temps, on a attaqué cette compagnie.

Nous, directeurs de la marotte,
En vertu de l'autorité
Que les états de la *Calótte*
Nous donnent, *sede vacante*,
Savoir faisons, par la présente,
Que le collége des Quarante,
Qui sous nous professe à Paris
L'art de carrer la période
Et de torturer les esprits;
Qui tient ouvert, à juste prix,
Magasin de mots à la mode,
Glacières à rafraîchir l'Ode,
Moules où chaque jour l'on fait
Des harangues de don Japhet;
Est, par jugement authentique,
Condamné de fermer boutique,
Pour s'être immiscé fortement
Aux affaires du Régiment;
Ordonnons qu'ils vident la ville;
Voulons que les plus égarés
A Montmartre soient transférés;
D'où pourront Lamothe, Houteville,

Et Fontenelle, leur patron,
Venir sur ânesses et mules
Endoctriner de leur jargon
Nos précieuses ridicules,
A cinq sols par chaque leçon;
Auxquels trois permettons de faire
En Iroquois une grammaire,
Et de publier leur traité
D'inintelligibilité;
Bref, de réduire la langue en chiffres;
Et sera, le présent arrêt,
Par nos crieurs, tambours et fifres,
Lu, crié, mis où besoin est.

Le diacre Pâris ayant fait des merveilles dans un petit cimetière, le Régiment s'évertua en sa faveur, en 1731, en ces termes:

De par le dieu de la marotte,
Auteur de nos divins projets,
Nous, général de la *Calotte*,
Défendons à tous nos sujets
De plus se porter en tumulte
Devers Saint-Marcel-lès-Paris,
Pour y continuer leur culte
Au tombeau de François Pâris;
Non qu'à la vérité, qui brille
Comme l'astre du firmament,

Nous opposions le mandement
De Guillaume de Vintimille,
Par qui du ciel ces saints octrois,
Sur ce tombeau si vénérable,
Sont vainement traités de fables :
Nous apprenons de tous endroits,
Que par un pouvoir ineffable,
Les boiteux redeviennent droits ;
Qu'on y voit se mouvoir, s'étendre
Le paralytique aux abois ;
Que le sourd répond à la voix
Du muet qui se fait entendre.
De tant de merveilles témoin,
Le peuple, qui, dans son besoin,
Sous la tombe est prêt à descendre,
De cet illustre et saint proscrit,
Ose bien croire que la cendre
Se mêle au sang de Jésus-Christ.
Mais sur quoi que le bruit se fonde,
Quelques traits que l'on puisse voir,
Ne souffrons point qu'aucun pouvoir
Change ici la face du monde :
Laissons le monde tel qu'il est ;
Que la sagesse en soit bannie :
Il n'est pas de notre intérêt
D'y voir rétablir l'harmonie.
Si sur de simples vœux conçus
On obtient ce que l'on désire,
Et si la foi prend le dessus,
Que deviendra lors notre empire ?

Que dis-je? Dans un cas pareil,
L'inquiétude n'est pas vaine:
Que serait-ce si le conseil
S'en allait faire sa neuvaine!
S'il rendait un culte avéré
Aux lieux où tout le peuple adore,
Et qu'il en revint éclairé,
Surtout, du devoir qu'il ignore!
S'il ne croyait plus que ces lieux
N'enferment qu'un vain simulacre,
Et que la main de ce saint diacre
Otât la paille de ses yeux!
Si dans la cour le peuple esclave
Qui rampe à replis tortueux,
Abjurait l'homme et son conclave,
Si d'Antin devenait plus brave,
Et Chauvelin plus vertueux!
Si la Carignan, interdite
Par quelque miracle nouveau,
Sentait travailler son cerveau,
Et cessait d'être une hypocrite!
Si la sage crédulité
Rompait le cœur d'iniquité!
Si la docile complaisance
Combattait pour la conscience;
Et si le dernier des Romains,
Pucelle, dans sa noble audace,
Parait les dangereux essaims
De flatteurs, de valets en place;
Parlait à Louis face à face!

Si, pleine d'un esprit plus cher
Que celui que la faveur donne,
Dans la honte qui la talonne,
La carcasse de la Sorbonne
Recouvrait ses muscles, sa chair;
Recouvrait ses traits de lumière,
Sa gloire, sa beauté première,
Dans les visites au saint lieu!
Et, pour tout dire avec franchise,
Si les ministres de l'Église,
Les prélats allaient croire en Dieu!
Alors, plus de trait de satire,
Plus de brevet; même au sourire,
Il faudrait dire un long adieu:
Du libertinage au martyre,
Nul intervalle, nul milieu.....
Craignons l'éclat de ces miracles
Qui, sur la foi de tant d'oracles,
Nous confirment la vérité
De l'éternelle charité.
Non qu'à l'ame peu pénétrée
Des maux d'autrui, d'état fâcheux,
Nous prétendions fermer l'entrée
A la tombe du bienheureux:
Notre intention n'est pas telle;
Et si de la foi dans F.....
Il reste encor quelque étincelle,
Qu'il y marche animé de zèle.
Veut-il en laisser sur ses pas,
Même y mener la cour entière?

Bourbon ne refusera pas
De fermer cette marche altière :
Il pourra recouvrer son œil
Dans la ferveur de la prière ;
Mais, si la vertu du cercueil
Tout entier l'ouvre à la lumière,
Que ce ne soit plus à demi
Qu'il observe son ennemi ;
Que par lui, dans sa juste haine,
Le parlement soit secondé,
Et, s'il se peut, qu'il n'en revienne
Qu'avec l'ame du grand Condé.
Partant, vu le réquisitoire
Sous nos yeux mis tout fraîchement
Par les suppôts du Régiment
Intéressés à notre gloire,
Voulons que notre amendement,
Ainsi qu'au temple de mémoire,
Dans le temple du dieu Momus,
Se lise entre nos *oremus*.
Fait le jour même où, dans les transes
De tous les ordres de l'État,
Louis de son premier sénat
A rejeté les remontrances ;
Où, trop abusé sur ses droits,
Par surprise, et sourd sans mesures,
Avec des intentions pures,
Il renversa toutes les lois.

NOTE ET REMARQUE PARTICULIÈRES SUR LES CALOTINES ET LES PASQUINADES DES MÉMOIRES DE MAUREPAS, ADRESSÉES, PAR M. SOULAVIE, AUX ÉDITEURS DES MÉMOIRES DE CE MINISTRE.

Il résulte, de cette grande variété de pièces fugitives, plaisantes ou malignes, que le gouvernement n'a pas fait une seule faute que le Français n'ait témoigné sa vive sensibilité. Les erreurs de Louis XIV, le libertinage de la régence, les folies du système, l'ame crapuleuse de Dubois et des *roués* du régent, l'intolérance de Fleury, furent le sujet des sarcasmes d'un peuple qui sent plus vivement qu'aucun autre peuple de l'Europe.

Cette leçon perpétuelle de l'opinion publique, cette surveillance de l'esprit général auraient pu éclairer les chefs de la nation française, et les diriger dans l'administration et le gouvernement. Ils s'en jouèrent perpétuellement; et la *Révolution*, annoncée par tant d'indices, est arrivée sans qu'on en eût le moindre soupçon : on la prenait la veille pour une simple insurrection punissable.

Ces vers, ces pasquinades, ces *Calotines*,

sont des bluettes de liberté, et les avant-coureurs de plus grands mécontentemens : ils prouvent que le Français, sous le despotisme le plus puissant, a désiré des réformes, et s'est souvent indigné à la vue de ses souffrances; mais il ne savait encore que rimer et chanter.

On a souvent entendu dire aux serviteurs, aux familiers et aux ministres de Louis XV : « Que le roi n'est-il né parmi nous! il serait « le particulier le plus aimable, le meilleur « mari, le meilleur père, le plus honnête « homme de son royaume! » Ces propos, si souvent répétés, ne peuvent que donner le plus grand désir de voir Louis XV sous ces divers rapports.

Ce qui contribua à rendre le parlement favorable aux demandes du duc d'Orléans, ce fut une phrase adroite de son discours, où, sans paraître faire aucune condition avec les magistrats, il leur en accordait une qui les associait en quelque sorte au pouvoir dont ils l'allaient revêtir. « Mais, à quel titre, leur

« disait-il, que j'aie le droit d'espérer la ré-
« gence, j'ose vous assurer, Messieurs, que
« je la mériterai par mon zèle pour le service
« du roi, et par mon amour pour le bien pu-
« blic ; surtout étant aidé par vos conseils et
« vos *sages remontrances.* »

Louis XV montrait dans sa jeunesse un penchant à dire des vérités désagréables à ceux qui l'approchaient ; franchise que dans la société, entre égaux, on appellerait impolitesse, malhonnêteté ; mais qui, de la part d'un maître, est dureté, barbarie. Le trait suivant pourrait ne passer que pour une naïveté de l'enfanee, si, dans la suite, on n'eût reconnu qu'il tenait de son caractère.

On présentait, au jeune roi, M. de Coislin, évêque de Metz, d'une figure peu revenante ; en le voyant, il s'écria devant lui : *Ah! mon Dieu, qu'il est laid!* Le prélat osa faire la leçon lui-même. Il se retourne, et s'en va en disant : *Voilà un petit garçon bien mal appris.*

L'arrivée du czar à Paris fixa sur lui, pour

quelque temps, les regards des courtisans, et occupa la curiosité publique. Ce czar était Pierre Ier, le réformateur et le législateur de la Moscovie; mais qui, avant de remplir ce grand projet, voulut connaître les divers États de l'Europe, en étudier chaque gouvernement, les lois, les sciences et les arts. Il fut traité en monarque, et avec une magnificence digne du roi. Il reçut d'abord la visite du régent, ensuite celle de Sa Majesté, à qui il annonça qu'elle surpasserait un jour son aïeul en sagesse, en gloire et en puissance : prédiction qui prouva qu'entre ses grandes qualités, il n'avait pas celle de prophète.

Pierre Ier passa six semaines à parcourir tout ce qu'il trouva digne de son admiration dans la capitale, et principalement tout ce qui pouvait l'instruire; il était sans cesse chez les gens célèbres dans les arts, et même dans les métiers; enfin, il fit ce que nous avons vu faire récemment à un grand prince (l'empereur Joseph, venu à Paris en 1777), qui, déjà rempli de connaissances, croit ne pouvoir en trop acquérir pour le bonheur de ses peuples. Une anecdote de son séjour dans cette capitale, qui frappa le plus le czar, et

qu'il se plaisait à raconter, fut ce qui lui arriva à la Monnaie des médailles. Par une galanterie ingénieuse, que méritait bien son pronostic envers le roi, la médaille qui fut frappée en sa présence le représentait lui-même. Il s'en aperçut, et resta plus émerveillé en lisant autour l'inscription : PETRUS ALEXIOWITZ CZAR, MAG. RUS. IMP. ; et, au revers, trouvant une Renommée avec ces mots : VIRES ACQUIRIT EUNDO.

Alberoni, de particulier très-obscur, devenu ministre, et de simple curé, prince de l'Église, d'un génie vaste, inquiet et ardent, avait formé le dessein incroyable de relever tout-à-coup l'Espagne de l'épuisement où l'avait réduite la guerre de la succession; de donner un nouveau ressort à la nation abâtardie; de rendre Philippe V un roi conquérant, et de lui faire jouer le premier rôle en Europe. Il ne voulait à-la-fois rien moins que réunir aux États de son maître ceux d'Italie, humilier ainsi l'empereur et borner sa puissance; et, pour empêcher la France et l'Angleterre de lui donner l'assistance stipulée par le traité de la quadruple alliance, il avait imaginé de causer une

diversion dans le premier royaume, par la conspiration qu'on a vue, et dans le second, en y faisant passer le prétendant. Sans doute, s'il eût réussi dans son plan, on n'eût pas manqué de l'assimiler aux plus habiles politiques; il eût été le Richelieu de l'Espagne: mais il échoua; et l'on ne vit plus en lui qu'un brouillon, un étourdi, un factieux superficiel et sans combinaisons: il fut sacrifié, et presque la seule victime de tant d'intrigues, de complots et de troubles dont il voulait agiter l'Europe. Il n'y eut qu'en Bretagne où quatre gentilshommes payèrent de leur tête leur trop grande facilité à entrer dans les vues du cardinal. On observa, dans l'un d'eux, nommé Poncalec, cette fatalité qui semble nous pousser, malgré nous, à notre destinée. Trente-trois des conjurés, tous gens de condition, s'étaient sauvés; celui-là, déjà embarqué sur le vaisseau espagnol, eut peur de la mer, se fit ramener à terre, fut pris, et déclara lâchement ses complices.

Jean Law était Écossais, fils d'un orfèvre d'Édimbourg. Jamais homme ne posséda, en

un degré aussi parfait, l'esprit de calcul et de combinaison. Il suivit son talent et son goût; il étudia profondément tout ce qui concernait les banques, les loteries, les compagnies de commerce de Londres, les moyens de les soutenir, d'animer l'espérance et la confiance du public, de le tenir en haleine, et d'accélérer son mouvement; il en pénétra les secrets les plus intimes; il tira encore plus de connaissances de la nouvelle compagnie établie par M. Harley, comte d'Oxford, pour acquitter les dettes de l'État. Ayant ensuite obtenu un emploi de secrétaire auprès de quelque agent du résident en Hollande, il s'instruisit sur les lieux de la fameuse banque d'Amsterdam, de son capital, de son produit, de ses ressources, des comptes que les particuliers avaient sur elle, des variations de l'intérêt, de la manière de le faire hausser et baisser pour retirer ses fonds, pour les distribuer et les répandre; de l'ordre qu'elle tenait dans ses registres et dans ses bureaux, de ses dépenses même, et de la forme de son administration. A force de réfléchir sur ces renseignemens acquis, et de combiner tant d'idées différentes, il en forma un système admirable pour l'ordre

et l'enchaînement de la multitude des opérations qui le composaient; système qui était fondé, pour le moins, autant sur la connaissance du cœur humain que sur la science des nombres; mais dont la bonne foi, l'équité, l'humanité étaient absolument exclues, pour y substituer la perfidie, l'injustice, la violence et la cruauté: aussi, le malheureux était-il sans mœurs et sans religion. Ayant tué ou assassiné un homme, il fut obligé de se sauver de la Grande-Bretagne; il emmena une femme mariée, avec laquelle il vécut plusieurs années comme avec son épouse légitime. Il était d'une avidité insatiable; et c'est à la satisfaire qu'il fit concourir ses vastes combinaisons. Dans l'épuisement où la guerre avait réduit toutes les puissances de l'Europe, il prévit qu'elles devaient nécessairement travailler à rétablir leurs finances; et il conçut, plus que jamais, l'espoir de réussir par l'appât de son système, propre à séduire celle qui préférerait le moyen de se libérer le plus prompt au plus honnête. Son plan n'avait donc, pour objet, ni le commerce, ni la facilité de lever les impôts sans les diminuer, ni le retranchement des dépenses, ni la culture des terres, ni la

consommation des denrées, ni même la circulation des espèces. Il l'avait dressé pour qu'un souverain pût payer ses dettes, non-seulement sans que ses prodigalités ni son luxe en souffrissent, mais encore en attirant à lui l'or et l'argent de ses sujets; et l'illusion devait être telle, que ceux-ci le donnassent volontiers, c'est peu dire, le portassent avec empressement, demandant avec fureur qu'on le reçût; regardassent comme une grâce d'être préférés, et qu'à leur réveil, ils ne pussent s'en prendre qu'à leur avidité, quand ils se verraient dépouillés. Projet effrayant pour l'esprit humain, et que tout autre que ce génie intrépide eût rejeté comme une chimère, s'il s'était présenté à lui!

Louis XV, approchant de sa majorité, annonçait d'heureuses dispositions. Quoique la délicatesse de son tempéramment empêchât qu'on ne poussât son éducation du côté des études qui exigeaient une certaine contention d'esprit, il parut, dès 1718, un livre intitulé: *Cours des principaux fleuves de l'Europe*, qu'on fit imprimer sous son nom, comme de

sa composition, et dont on tira cinquante exemplaires que s'arrachèrent les courtisans. On dit que M. Delisle, son instituteur en cette partie, l'avait beaucoup aidé. Il fallait bien cependant que l'élève y eût quelque part, pour que l'adulation imaginât de flatter ainsi son amour-propre. Et, en effet, M. de Voltaire observe, dans son éloge, que ce goût conduisit le roi à quelques connaissances de l'astronomie et de l'histoire naturelle. Il développa aussi des graces extérieures; et, n'étant âgé que de dix ans, il dansa sur le théâtre des Tuileries, avec plusieurs jeunes seigneurs de sa cour, dans la comédie de *l'Inconnu*, où il se fit admirer.

Il brilla encore dans un exercice plus digne de lui. Pour le former aux leçons de guerre qu'on lui donnait, on fit un camp à deux lieues de Versailles; on y assiégea un fort, et l'on y donna un combat. Ce prince y prit un plaisir infini; il n'en fut pas simple spectateur; il se mit à la tête des assaillans, et, par son ardeur, on l'aurait jugé devoir être quelque jour un monarque belliqueux. Enfin, il commença à déployer de la majesté dans son audience de Mehemet-Effendi, ambassadeur de la Porte,

dont le spectacle était propre en même temps à amuser son enfance; et c'en était sans doute l'objet, plus que celui qu'on en donna dans le public; savoir : d'assurer le roi, qu'en sa considération, Sa Hautesse prenait sous sa protection les religieux de Jérusalem, et qu'elle avait donné des ordres pour la réparation du monastère et de l'église du Saint-Sépulcre. Ces assurances frappèrent moins Sa Majesté que les perles et les pierreries qui brillaient de toutes parts sur les habits du musulman.

On sait qu'il a toujours eu le jugement fort juste. Il était entré au conseil de régence dès 1720, et il eut la prudence de garder le silence : il y parla, pour la première fois, l'année suivante. M. d'Armenonville venait de lui faire la lecture d'une lettre du roi d'Espagne, par laquelle ce monarque acquiesçait à la proposition du mariage de l'Infante, sa fille, avec Louis XV. M. le régent dit à Sa Majesté, qu'il était nécessaire qu'elle s'expliquât. Le roi répondit qu'il donnait avec plaisir son consentement, et qu'il était satisfait de ce mariage. — Mais, sans rien dire, son silence même était dès lors expressif. Quand Son Altesse royale porta au roi la

nouvelle de la retraite de M. d'Aguesseau, pour la seconde fois, et lui présenta son successeur aux sceaux, Sa Majesté, les regardant avec un air morne, fit connaître parfaitement qu'elle n'était pas contente d'un tel changement.

Sa réponse au régent, le jour de sa majorité, n'annonçait pas moins combien elle répugnait à la sévérité, et ne pouvait que faire présumer avantageusement de l'excellence de son cœur. Son Altesse royale, en lui remettant les rênes du gouvernement de son royaume, en bon état, et délivré de la maladie contagieuse, lui demanda quels ordres il plaisait à Sa Majesté de donner à divers égards, surtout par rapport à ses sujets exilés, à l'occasion des affaires ecclésiastiques; Sa Majesté répondit *qu'elle n'avait exilé personne.*

Cependant, le cours de ces mêmes lettres-de-cachet, qui recommença plus violemment que jamais, et dura tout le temps de son règne, donnerait lieu de croire que ce n'était qu'une bien étrange naïveté.

••••••••••

Lorsque le jeune monarque fut à Reims,

pour être sacré, le jour de la cérémonie, qui est très-longue, on lui présenta, le matin, suivant un usage ancien fondé sans doute sur une permission des papes, un bouillon à prendre, quoiqu'il dût communier, et que la discipline de l'Église exige qu'on soit à jeun; il n'en voulut point, malgré les instances qu'on lui fit, et les exemples de ses prédécesseurs qu'on lui cita. Il dit qu'il aimait mieux qu'on lût dans son histoire qu'il n'avait voulu rien prendre avant d'approcher de la Sainte-Table. Ce trait annonçait combien il était, dès lors, plus attaché à la lettre qu'à l'esprit de la religion. — Au même sacre, lorsqu'on eut mis la couronne sur la tête de Sa Majesté, elle l'ôta, et la déposa sur l'autel. On lui représenta qu'elle devait la porter durant la cérémonie; elle répondit qu'elle aimait mieux en faire hommage à celui qui la lui avait donnée. Elle était sans doute déjà imbue de la maxime qu'elle a développée depuis avec tant de sévérité, dans la séance au parlement, du 3 mars 1766, *qu'elle ne tenait sa couronne que de Dieu.*

Le cardinal Dubois s'avança tard, puisque

ce ne fut seulement qu'en 1716, c'est-à-dire, à l'âge de soixante ans, qu'il fut conseiller d'État : mais, une fois dans le chemin des honneurs, il ne perdit pas un instant. En 1717, après avoir signé, à La Haye, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire, le traité de la *triple alliance*, il fut fait secrétaire de la chambre et du cabinet. En 1718, il conclut, à Londres, le fameux traité pour la pacification de l'Europe : à son retour, il eut le département des affaires étrangères. Il fut fait archevêque de Cambrai en 1720. Ce fut alors que, demandant à celui qui le sacrait, préalablement la prêtrise, le diaconnat, le sous-diaconat, les quatre-mineurs, la tonsure; le célébrant, impatienté, s'écria : « Ne vous faudra-« t-il pas aussi le baptême ? » — On dit, du moins, que *c'était le jour de sa première communion*. Ce fut Massillon qui eut la lâcheté de le sacrer. Quand il vint demander le *licet* à M. le cardinal de Noailles, cette éminence lui témoigna sa surprise, qu'un orateur sacré qui avait prêché de si belles choses, fit une pareille infamie. Le pape Innocent XIII mit le nouvel archevêque au rang des cardinaux, l'année suivante.

Il obtint en même temps, pour soutenir sa nouvelle dignité, l'abbaye de Cercamp et la surintendance des postes, et fut introduit dans le conseil peu après. C'est une prétention des cardinaux, de siéger immédiatement après les princes du sang, avant tous les autres membres, et le chancelier même. Le cardinal de Rohan venait déjà de montrer l'exemple, ce qui fournit matière à des plaintes et à des représentations bien plus vives, à l'occasion du second, à qui sa naissance ne donnait pas la même consistance. Les réclamans s'absentèrent même du conseil ce jour-là; et, à la sortie, le cardinal de Noailles, qui n'aimait pas la nouvelle éminence, pour l'avoir conduit à la fausse démarche, dont il se repentait, lui fit ce compliment : *Cette journée sera fameuse dans l'histoire, monsieur; on n'oubliera pas de marquer que votre entrée dans le conseil en a fait déserter tous les grands du royaume.*

Le cardinal Dubois monta jusqu'au faîte des honneurs de l'Église et de l'État; il voulut aussi de ceux que peuvent procurer les talens de l'esprit, et il fut reçu à l'Académie française. Ce fut là qu'on entendit Fontenelle, chargé de lui répondre en qualité de direc-

teur, lui parlant de sa nomination au cardinalat, sollicitée par différens potentats, *qu'il parut être un prélat de tous les États catholiques et un ministre de toutes les cours*. Et ailleurs : *Vous vous souvenez que mes vœux vous appelaient ici long-temps avant que vous y pussiez apporter tant de titres ; personne ne savait mieux que moi que vous y auriez apporté ceux que nous préférons à tous les autres.*

Ce ministre, marchant en tout sur les traces du cardinal Mazarin, ne négligeait pas le soin de sa fortune, et aurait bien pu en amasser une aussi considérable, s'il en eût eu le temps. Il laissa à ses héritiers environ deux millions, argent comptant. On ne sait si c'est par le même motif de scrupule qu'il voulut faire le régent son légataire universel ; mais ce prince ne voulut pas le permettre ; il accepta seulement la vaisselle d'or que le cardinal avait fait faire pour les repas de cérémonie.

Un événement de l'armée navale du marquis d'Antin, digne d'être transmis à la postérité la plus reculée, c'est le trait du marquis

de Boulainvilliers. Il montait *le Bourbon*, de 74 canons; plusieurs voies d'eau, qui s'étaient ouvertes, avaient empêché ce vaisseau de suivre; il était resté de l'arrière, et on l'avait perdu de vue; il était cependant parvenu à la hauteur d'Ouessant, lorsque le capitaine s'aperçut que le mal était augmenté au point que toutes les pompes, et un travail continuel, ne pouvaient épuiser autant d'eau qu'il en entrait; que son bâtiment était hors d'état de gouverner, d'être radoubé ou remorqué à temps. Retenu sur son bord par un devoir austère, il brava la mort, et songea seulement à sauver quelques sujets à son roi : son fils était du nombre. Il prétexta d'envoyer chercher un secours, qu'il savait bien devoir arriver trop tard; il les fait descendre dans la chaloupe au nombre de onze officiers et de onze mariniers, qui ont la douleur de voir, une demi-heure après, ce père tendre et généreux, et tous leurs camarades, engloutis par les eaux avec *le Bourbon*. Spectacle affreux, que le plaisir d'exister en cet instant adoucit peut-être trop!

Il y eut un bal à l'Hôtel-de-Ville, que les nouveaux époux et le roi voulurent bien honorer de leur présence. Afin de mieux remplir l'objet de la fête, tout le monde y fut admis masqué. Louis XV et toute sa cour s'y rendirent sous des habits aussi bizarres qu'élégans. Il vit, avec une agréable surprise, tant de beautés rassemblées. Ce n'étaient point de ces attraits fardés, de ces charmes soutenus ou ravitaillés par l'art, tels qu'il avait coutume d'en rencontrer dans son palais; c'était la nature elle-même qui semblait avoir choisi ce jour pour étaler à ses regards ses plus parfaits ouvrages. Enchanté d'une perspective aussi brillante, le monarque errait sur chacun des objets dont elle était composée, sans se déterminer, lorsqu'une jeune blonde, d'une taille svelte et pétrie de grâces, le fixa d'abord; elle était habillée en amazone, son carquois et son arc sur ses épaules; ses cheveux, flottans par boucles, étaient parsemés de pierreries, et une gorge charmante, à demi découverte, irritait les désirs. *Belle chasseuse*, dit Sa Majesté, *heureux ceux que vous percez de vos traits!.... Les blessures en sont mortelles!....* C'était le

moment précieux d'en lancer un dans le cœur du roi; mais, soit qu'elle ignorât qui lui parlait; soit qu'elle-même, éprise ailleurs, fût peu flattée de cette conquête; soit, plus vraisemblablement, que son amour-propre, trop exalté, lui fit perdre la tête, l'esprit lui manqua tellement, que, sans répondre, elle courut se précipiter et se confondre dans la foule des masques; ensorte qu'on a toujours ignoré quelle était cette belle. Une contredanse anglaise, fort en vogue en ce temps-là, exécutée par une vingtaine de jeunes filles, que leur vive fraîcheur rendait semblables aux célestes houris, effaça sur-le-champ l'impression qu'avait causée la *Diane* moderne. Le feu de l'amour circulait dans ses veines. Incertain, il eût voulu les posséder toutes; et, comme elles étaient masquées, il eût fallu, pour le tirer d'embarras, que quelqu'une se fût découverte. Dès la première, son ame, qui ne demandait qu'à être remplie, en eût reçu l'image avec avidité. Ayant en vain attendu, il passa à une des extrémités de la salle, où, sur plusieurs estrades disposées en forme d'amphithéâtre, les femmes de médiocre condition étaient placées. Elles ne le cédaient en

rien, pour la parure, aux femmes d'un rang plus distingué, et elles portaient, en outre, sur leur physionomie, cette gaîté franche, indice du bonheur, plus aisé à rencontrer dans la médiocrité. Telles furent les réflexions qui vinrent à l'esprit de Sa Majesté, en les considérant et en enviant leur sort. Elle en sortit bientôt, par un masque qui vint la lutiner : ce masque était la charmante madame d'Étioles. Née dans la classe la plus infime, elle était fille d'un nommé Poisson, personnage crapuleux, bas, grossier, mais ne manquant pas d'un certain esprit; il était surtout très-caustique, et, dans sa franchise, ne s'épargnait pas lui-même : il était boucher des Invalides, et avait acquis du bien dans cette place. Sa femme était une des plus dévergondées qu'il soit possible de voir, sans frein, sans pudeur. Après avoir trafiqué de ses charmes, elle avait compté sur ceux de sa fille; et, à force de lui dire *qu'elle était un morceau de roi*, lui avait inspiré le désir d'être maîtresse du monarque. Ce désir s'était tellement accru, qu'elle n'avait négligé aucune occasion de le remplir; elle y travaillait surtout depuis la mort de la duchesse de Châteauroux : elle se présentait à

toutes les chasses de Louis XV ; elle cherchait toutes les occasions de s'en faire remarquer ; elle essayait toutes les manières de se mettre, propres à fixer ses regards, et n'eut garde de manquer l'occasion du bal. Après avoir excité, par ses agaceries et ses propos spirituels, la curiosité du roi, elle céda à ses importunités : elle se démasqua ; mais, par un raffinement de coquetterie, se rejeta en même temps dans un groupe de monde, sans toutefois se laisser perdre de vue. Elle avait alors un mouchoir à la main, et, soit exprès, soit involontairement, le laissa tomber : Louis XV le ramasse avec empressement, et, ne pouvant atteindre, du bras, où elle est, le lui jette le plus civilement qu'il peut. Ce fut le premier triomphe de madame d'Étioles. Un murmure confus se fit entendre aussitôt dans la salle, avec ces mots : *le mouchoir est jeté!* et toutes ses rivales furent désespérées. Le roi, qui avait reconnu dans cette belle la femme qu'il avait déjà considérée plusieurs fois avec émotion, à ses chasses, en devint plus amoureux. Deux subalternes, le sieur Binet, un des premiers valets-de-chambre de Sa Majesté, cousin de madame d'Étioles, et le sieur de Bridge,

l'un de ses écuyers, ami de cette dame, nourrissaient adroitement cette passion. La séduction de son esprit avait achevé la défaite de son royal amant : il était blessé à ce point où l'on ne veut que de la solitude et un confident. Le duc de Richelieu continuait à jouir de plus en plus de la confiance de son maître en cette partie ; il avait toujours été sur ses pas ; il avait tout observé ; il était déjà instruit de tout ce qui était nécessaire à savoir ; et le roi lui ayant ouvert son cœur, il se chargea de prendre les arrangemens les plus prompts pour le soulager. Madame d'Étioles n'était pas d'un rang à pouvoir faire ses conditions, comme les femmes de qualité qui l'avaient précédée ; elle fut obligée, pour réussir, de se prêter à toutes les volontés du monarque ; mais cependant elle ne le fit qu'avec une réserve propre à maintenir et accroître son empire : d'ailleurs, elle avait, dans son esprit et ses talens, des ressources pour suppléer au vide d'une passion trop tôt satisfaite. Elle ne tarda pas à subjuguer l'esprit du roi par l'art merveilleux de l'amuser, et le conduisit bientôt à son but, en se faisant déclarer maîtresse absolue et reconnue. Il fut décidé qu'elle accom-

pagnerait son auguste amant durant la campagne qu'il se disposait à faire encore cette année, mais dans une sorte d'incognito.

Madame Poisson était très-malade lors de l'entrevue de sa fille avec le roi. Cette nouvelle prolongea son existence; et, lorsqu'elle fut certaine du bonheur de madame d'Étioles, favorite en titre, elle dit qu'elle n'avait plus rien à désirer, et expira. Quant au mari, il était trop épris d'une femme charmante qu'il possédait depuis peu, pour n'être pas vivement affecté de son abandon. L'espoir des graces ne put éteindre son amour; et il n'en vit aucune capable de le dédommager d'une perte aussi chère à son cœur. Irrité, furieux, désespéré, il eut recours aux larmes, aux reproches, aux imprécations. Comme son infidèle eut lieu de craindre que, dans l'excès de sa frénésie, son mari ne se portât à quelque extravagance, il fut le premier contre qui elle exerça son pouvoir, en le faisant exiler. Ce comble de cruauté lui causa une maladie grave, qui le conduisit aux portes du tombeau, mais qui produisit enfin l'effet heureux de lui dessiller les yeux, et il recouvra à-la-fois la santé et la paix.

En proie à une incommodité dégoûtante, qui avait obligé son amant de se sevrer de sa couche, madame de Pompadour avait pris un tel ascendant sur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins son esclave. Sa position exigeait, il est vrai, non-seulement une vigilance soutenue, mais une abjection méprisable. Il fallait qu'elle écartât, sans relâche, des petits soupers du roi, toutes les femmes de qualité faisant sur lui une vive sensation, et les fit même quelquefois punir, par l'exil, du crime de vouloir trop plaire. Il fallait que, devenue surintendante de ses plaisirs, elle fît continuellement recruter, dans le royaume, des beautés neuves et inconnues, propres à renouveler le sérail, qu'elle gouvernait à son gré. Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence et de l'ingénuité, où venait s'engloutir la foule des victimes qui, rendues ensuite à la société, y rapportaient la corruption, le goût de la débauche, et tous les vices dont elles s'infectaient nécessairement dans le commerce des infâmes agens d'un pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable institution, il est effrayant de calculer l'argent immense qu'elle a coûté à l'État. En effet, qui pourrait additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute espèce, en chef et en sous-ordre, s'agitant pour découvrir, et aller relancer jusqu'aux extrémités du royaume, les objets de leurs recherches, pour les amener à leur destination, les décrasser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du sultan, ne devaient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion, et surtout de ses mépris; les récompenses dues aux nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques instans le monarque dans leurs bras, et fait circuler le feu de l'amour dans ses veines; enfin, les engagemens sacrés envers les sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; et l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement

deux par semaine, c'est-à-dire, mille en dix ans, par cette étrange piscine, et l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point, dans ce total, l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandestins. Enfin, tant de dépenses n'étaient prises en rien sur celles de la favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des sources principales de la déprédation des finances. C'est ainsi que commencèrent à devenir exorbitans, d'année en année, les *acquits du comptant*, au point que, dans les remontrances, le parlement de Paris reprocha au roi, que ces acquits, qui, sous Louis XIV, n'avaient jamais monté à plus de dix millions, passaient alors cent millions.

La marquise de Pompadour aurait désiré pousser, parmi ceux qui gouvernaient le royaume, le marquis de Vandières, son frère, pour le soustraire aux quolibets, nommé depuis le marquis de Marigny; mais elle comprit que, n'ayant pas une capacité transcendante, n'étant jamais entré dans la carrière, et n'y suppléant en rien par la naissance, par

des services réels ou apparens, il fallait le maintenir où il était. La mort de M. Lenormant de Tournehem lui laissait occuper, en chef, la place de directeur et ordonnateur général des bâtimens, jardins, arts et manufactures du roi. C'était un vrai ministère dans son espèce, puisqu'en sa qualité, il travaillait directement avec Sa Majesté; il disposait des fonds de sa partie; il accordait des grâces et des pensions; il avait des bureaux, et distribuait des places. Au commencement de sa fortune, ce jeune homme, à peine sorti du collége, ayant encore la pudeur de son âge, rougissait d'une élévation pour laquelle il savait n'être pas né. Il avouait modestement son embarras dans la galerie de Versailles, où il ne pouvait paraître sans se voir entouré d'une foule de grands seigneurs. « Je ne puis pas « laisser tomber mon mouchoir, disait-il dans « sa naïveté, qu'à l'instant des cordons bleus « ne se baissent pour se disputer l'honneur de « le ramasser. » Il fut bientôt admis aux petits soupers : le roi l'appelait *Petit-Frère*. Un jour que sa sœur comptait dîner tête-à-tête avec lui, le roi survint, et, instruit du convive qu'elle voulait renvoyer, s'écria : *Non, votre*

frère est de la maison; au lieu d'ôter le couvert qui était préparé pour lui, il n'y a qu'à en ajouter un de plus; nous dînerons tous les trois ensemble.

Deux choses sont surtout nécessaires pour faire la guerre, des bras et de l'argent. On commençait déjà à s'apercevoir, en France, qu'on manquait de l'un et de l'autre. Il passe pour constant qu'on proposa, dans le conseil, un moyen facile d'avoir les deux, par le libre exercice de la religion protestante dans le royaume, ou, du moins, en annulant en partie la révocation de l'édit de Nantes. Un avis de cette nature, ouvert en pareil lieu, est la première époque où l'on remarque sensiblement l'influence de la philosophie sur tous les ordres de l'État, et dans les objets d'où, jusqu'ici, on l'avait écartée. C'est Montesquieu qui, le premier, a commencé cette révolution avec ses *Lettres Persannes*. Nous entendons par philosophie, la hardiesse de se mettre au-dessus de tous les préjugés dans les matières de doctrine, pour n'écouter et ne suivre que la raison, comme dans l'exercice des vertus,

d'avoir toujours, pour première base, l'humanité : ces deux divinités tutélaires de l'homme s'accordaient en cela également avec la politique.

A la bataille de Fontenoy, on avait débuté par beaucoup de politesse et de sang-froid; on avait vu les officiers se saluer réciproquement, en ôtant leurs chapeaux. Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, s'avança hors des rangs; le comte d'Auteroche, lieutenant de grenadiers du régiment des Gardes-Françaises, alla à sa rencontre : *Messieurs des Gardes-Françaises,* s'écria le capitaine anglais, *tirez. Non, milord,* répondit le second, *nous ne tirons jamais les premiers.*

Ce fut là que fut emporté, d'un boulet de canon, le duc de Grammont, trop malheureusement connu par l'affaire de Dettenghen; mais qui répara sa faute en cette occasion, se fit regretter et mérita d'avoir le bâton de maréchal sur son cercueil. Le matin, le maréchal de Noailles lui avait dit : *Mon neveu, il faut nous embrasser un jour de bataille : peut-être ne nous reverrons-nous plus.* Il reçut la mort avec le plus beau sang-froid. *Prenez garde à*

vous, lui dit le comte de Lowendhal, *votre cheval est tué; et moi aussi*, répondit-il.

Au mois d'octobre, le maréchal de Saxe, qui aimait les troupes et en prenait soin, touché de leurs fatigues durant une campagne longue et commencée dès le mois de janvier, fit proposer, par un trompette, à son rival, de commencer à prendre des quartiers d'hiver, et lui fit part des motifs d'humanité qui l'inspiraient. Le prince Charles lui répondit avec hauteur, qu'il n'avait ni ordre ni conseil à prendre de lui. *Eh bien!* répondit-il, *je l'y forcerai de la bonne manière*. En effet, il donne ordre de se préparer à la bataille pour le surlendemain. La veille, on n'en joua pas moins la comédie dans le camp, et madame Favart, alors la maîtresse du maréchal, après le spectacle, fait son annonce et dit : *Messieurs, demain relâche, à cause de la bataille, après demain nous aurons l'honneur de vous donner, etc.* Ce propos, gasconnade dans un autre temps, n'était propre, en cette occasion, qu'à marquer la confiance des troupes dans leur chef et la certitude de la victoire. D'après ses dispositions, elle fut san-

glante : les ennemis laissèrent douze mille hommes sur le champ de bataille, et trois mille prisonniers, tandis que les Français ne perdirent guère que mille hommes. La nuit, qui survint, empêcha l'armée des alliés d'être détruite pendant sa retraite.

Après cette bataille, appelée *la bataille de Raucoux*, le chevalier d'Aubeterre parut frappé de la bonne mine et de l'air guerrier d'un prisonnier anglais, et lui dit : *Je crois que s'il y avait eu cinquante mille hommes comme toi dans l'armée ennemie, nous aurions eu peine à la battre.* Le soldat répondit vivement : *Nous avions assez d'hommes comme moi; mais il nous en manquait un comme le maréchal de Saxe.*

En 1761, le fameux traité du *Pacte de famille*, négocié si secrètement qu'il n'en transpira rien qu'après sa signature, ne tarda pas d'éclater : il contenait vingt-huit articles. Le roi de France et le roi d'Espagne y stipulaient tant pour eux que pour le roi des Deux-Siciles et l'Infant, duc de Parme. Ils y établissaient entre eux une alliance perpétuelle,

convenant de regarder, à l'avenir, comme ennemie, toute puissance ennemie de l'un d'eux, et se garantissant, réciproquement, toutes leurs possessions dans quelques parties du monde qu'elles soient, suivant l'état où elles seront au moment où les trois couronnes et le duc de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances; s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, et de ne pas faire de paix séparée l'une de l'autre. Ce traité portait encore suppression du droit d'aubaine en France, en faveur des sujets des rois d'Espagne et de Sicile; et convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront, dans leurs États réciproques, des mêmes droits, priviléges et exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation et au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs sujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

••••••••••

Une maladie grave, survenue à la marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir



fait à Choisy, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur, dont la mort seule devait être le terme, aurait été un spectacle déchirant pour l'amour et même pour la seule amitié. Louis XV, qui, dès le commencement, voulut que la Faculté ne lui dissimulât rien, reçut, sans émotion, le coup fatal qu'elle lui annonça. Il faut tout dire, en même temps, il se conduisait avec la favorite comme s'il eût cru le contraire ; il lui prodigua non-seulement les égards, les attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainsi parler, les rênes de l'État encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier souffle, le sieur Janet vint lui rendre compte, à son ordinaire, du secret de la porte. Chaque matin, le duc de Fleury, gentilhomme de la chambre de service, apportait à Sa Majesté le bulletin des médecins de madame de Pompadour ; et transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilége, réservé à la seule famille royale, de rester malade et de payer le tri-

but à la nature, dans le château (15 mars 1764), d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeler les misères et la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejeta son cadavre, renvoyé sur une civière à son hôtel particulier dans la ville, et l'on observa Louis XV qui, de ses fenêtres, la vit froidement passer. C'était le signe de l'apathie la plus complète. Sans doute, tout sentiment d'amour était éteint pour elle dans le cœur du monarque; mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans; d'ailleurs, cette séparation le laissait presque isolé au milieu de sa famille, dont la marquise travaillait à l'écarter de plus en plus. Dégoûté de la reine, redoutant l'austérité de son fils et de madame la Dauphine, il ne pouvait pas plus s'accommoder de la morale de Mesdames et de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avait perdu le cœur de ses sujets depuis longtemps, mais du moins il en partageait la haine avec sa maîtresse, et cette haine allait se réunir sur lui seul. Enfin, son indolence même aurait dû réveiller son engourdisse-

ment par le fardeau des affaires, dont madame de Pompadour l'avait débarrassé, et lui laissait, en mourant, tout le poids. Les ministres, et surtout le duc de Choiseul, en devenant plus despotes, chacun dans leur partie, lui ôtèrent cet embarras, le seul qui pût véritablement affecter Sa Majesté.

••••••••••

Louis XV oublia jusqu'à son fils unique, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France. La nation avait fait peu de cas de ce prince, pendant long-temps; mais il s'était enfin concilié la vénération par l'austérité de ses mœurs, par la sagesse de sa conduite politique, par l'étude constante qu'il faisait de ses devoirs, dans tous les genres, pour se mettre en état de régner; enfin surtout par l'horreur qu'il témoignait contre le vice, et par son attention soutenue à ne s'entourer que d'hommes essentiels et vertueux, ou qui le trompaient du moins par hypocrisie. Ce qui doit surtout rendre sa mémoire à jamais précieuse aux Français, c'est un trait d'héroïsme domestique, d'autant plus grand qu'il ne pou-

vait tenir qu'à l'excellence de son cœur; que la seule satisfaction intérieure d'obéir à sa douce impulsion l'y pouvait exciter et en être la récompense; que le sacrifice auquel il le portait, se renouvelait chaque jour, et devenait plus grand à mesure qu'il avait la constance de le perpétuer. Ayant eu le malheur de blesser, par accident, à la chasse, un de ses écuyers, il en resta inconsolable: il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avait été si funeste, et il ne succomba jamais, depuis, à l'occasion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de son désespoir, ses menins essayant de le calmer par la considération que la plaie ne serait peut-être pas mortelle. *Eh quoi!* s'écria-t-il, *faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur?....* Quand on n'aurait conservé de sa vie que ce propos seul, il suffirait pour annoncer combien un prince qui faisait autant de cas de l'humanité, était digne de gouverner. Le roi se conduisait à son égard comme il avait fait envers madame de Pompadour, et ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste et très-mal sain, jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en

calculait les derniers instans, et il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux, que la religion seule lui adoucit. Il voyait de son lit tout ce qui se passait dans la cour du château, et cela faisait quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchait de sa fin, et que le départ était fixé à l'instant où il expirerait, chacun s'empressait de se préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devait être considérable. Le prince mourant remarqua les paquets qu'on jetait par les fenêtres, et qu'on chargeait sur les voitures; il dit à la Breuille son médecin, qui voulait lui éloigner encore l'idée du fatal moment et relever son espoir : *Il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le roi avait chargé le grand-aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie, et de recevoir son ame. Dès qu'il vit le prélat reparaître chez lui, il jugea que c'en était fait. Il prend sur-le-champ son parti, envoie chercher M. le duc de Berry, l'aîné des enfans de France, et après lui avoir adressé un discours relatif aux circonstances, il le conduit chez son auguste mère. En entrant, il dit à l'huissier : *Annoncez le roi et M. le Dauphin.* La

princesse sentit ce que signifiait ce nouveau cérémonial; elle se jeta aux pieds de Sa Majesté, et lui demanda ses bontés pour elle et ses enfans.

Plus nous avançons dans la vie de Louis XV, et plus nous le trouvons indéfinissable. On voit par son testament que, dès 1766, première époque où il y songea, il avait reconnu ses défauts et les vices de son règne. Il avait supprimé le *Parc-au-Cerf*, et cherchait au moins à éviter le scandale d'une vie trop publiquement dissolue; et c'est à la mort de la reine, qui semblait devoir le confirmer dans ces bonnes résolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens; qu'il se livre à toutes ses faiblesses, et souffre que son royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

Le procès de M. de Lally commença le 3 août 1762. L'accusé était d'une haute considération, et il avait pour accusateurs non-seulement le ministère public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'était que l'organe. La base fut

une requête présentée au roi par le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry, à leur retour, où se plaignant d'avoir été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation, par les imputations du sieur de Lally, ils demandent justice à Sa Majesté, et un tribunal pour la leur faire rendre. Cette requête était appuyée d'un mémoire, tendant à prouver « que le conseil et la malheureuse « colonie de l'Inde avaient été écrasés depuis « le commencement jusqu'à la fin, sous l'auto- « rité d'un maître despotique, qui n'avait « jamais connu les règles de la prudence, de « l'honneur, ni même de l'humanité; que le « comte de Lally était seul comptable de toute « la régie et administration, tant de l'intérieur « que de l'extérieur de la compagnie, ainsi « que de tous les revenus des terres et dépen- « dances qu'elle possédait.... qu'il était comp- « table de la perte de Pondichéry, puisque « la ville n'avait été rendue que faute de vi- « vres, et que lui seul avait en main les « moyens qui pouvaient en procurer, savoir, « l'argent pour les acheter, le fruit des terres, « le produit des récoltes et les troupes pour « les protéger. » Enfin on articulait dans ce

mémoire neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally, instruit que ces plaintes ont produit sensation à la cour, se rend à Fontainebleau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit au duc de Choiseul une lettre ferme où il déclare qu'il apporte au roi sa tête et son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé; et si madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être serait-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord mise en justice réglée. Un jésuite, car il s'en trouve de mêlés partout, nommé le Père Lavaur, étant mort dans le temps de la déroute de la Société, à la compagnie des Indes, où il avait obtenu un logement comme missionnaire autrefois au service de cette compagnie, le parlement fit mettre les scellés chez lui. On trouva, dans les papiers de cet apôtre d'une nouvelle espèce, pour près de 100,200,000 livres d'effets, et un mémoire contre M. de Lally: une anecdote assez cu-

rieuse, à ce sujet, est rapportée dans les *factums* du comte, et mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus respectable. L'enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui se passerait en Europe, à l'arrivée du général qui, par son crédit, pouvait intimider ou confondre ses accusateurs, avait composé deux écrits, dont il devait produire l'un ou l'autre suivant les circonstances. Quoiqu'il ne fût rien moins que porté en sa faveur, le premier contenait de grands éloges du comte de Lally, et c'est celui qu'a vu le militaire cité. Le second était le revers de la médaille. Dès que le jésuite fut assuré du progrès et du succès du complot formé contre le prisonnier, il brûla vraisemblablement son apologie et ne conserva que le libelle. Il fut remis aux mains du procureur-général, qui rendit plainte contre le comte de Lally, de concussions, de vexations, d'abus d'autorité, même de haute trahison.

Il fut condamné à avoir la tête tranchée. La manière dont il avait été interrogé l'avait dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'croix, de son cordon, mis sur la sel-

lette, il s'en suivait que les décisions du parquet tendaient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme; couvert de quatorze cicatrices, quelle destinée de tomber aux mains du bourreau! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne se possédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre et le ciel, contre ses juges et surtout contre son rapporteur. Puis prenant, en apparence, des sentimens de résignation, il demanda à faire sa prière; et dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avait cachée dans sa redingotte, il voulut se percer le cœur. On l'arrêta et on lui ôta les moyens d'exécuter son projet, qui au surplus n'était sans doute pas bien formé, car il s'y serait pris d'une manière plus efficace.

Il monta avec fermeté sur l'échafaud, et reçut le coup fatal sans proférer une seule parole.

Son fils naturel, depuis connu sous le nom du comte de Tollendal, résolut dès-lors de justifier son père. Depuis ce temps, il n'a pas passé un seul instant sans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature et de l'art, au lieu de se livrer aux frivoles amusemens de son

âge, il a étudié les divers Codes criminels de l'Europe; il ne s'en est pas tenu à ces préparatifs immenses, il s'est frayé un accès jusqu'auprès du trône; et le feu roi, qui avait été inexorable pour le père, s'est laissé attendrir par le fils; et, outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avait comblé, lui avait fourni les moyens de combattre avec avantage au conseil, en lui fournissant des pièces secrètes, qu'il n'aurait pu avoir autrement. Avec ces secours et une protection encore plus forte qu'il a trouvée auprès du monarque régnant et surtout de son auguste compagne, il est venu à bout de faire casser l'arrêt du parlement.

••••••••

Louis XV, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisait prendre, avait renoncé à toutes vues du bien. Il l'avait cherché d'abord : son jugement exquis le lui avait fait entrevoir; il n'avait pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne savait plus comment y revenir et en était à ce degré d'insouciance, où il ne désirait que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner

du temps en évitant toute commotion violente, qui aurait pu le troubler dans son repos.

On aurait cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un premier ministre ; mais son amour-propre répugnait à cet acte de faiblesse de la part d'un prince sur le trône; depuis un demi-siècle, il n'avait pas le courage de l'exécuter. Le duc de Choiseul l'était bien à quelques égards: Louis XV goûtait sa façon de travailler leste, qui lui épargnait toute contention d'esprit; mais il n'aimait pas son caractère extrême et décidé ; et, dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire sur lui, il lui opposait quelquefois d'autres ministres ou courtisans, qui, se prévalant de ce moment de faveur, prouvaient au duc que la sienne n'était pas inébranlable. Il est vrai qu'il reprenait bientôt le dessus ; quoique toujours sous la main du maître, qui, ne pouvant le contenir par lui-même, lui opposait un autre rival. Mais malgré ce manége, et quoique tout se fît en son nom, son État était ce qui l'occupait le moins : chaque opération portait l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en était rapporté. Et, comme il variait souvent dans le choix de sa confiance, ou plutôt qu'il la donnait à celui qui savait la

surprendre dans le moment, le gouvernement se ressentait de cette instabilité.

Le chevalier d'Éon, qu'on a travesti depuis en femme, et qui vraisemblablement participe aux deux sexes, mérite d'être connu particulièrement. Voici comme il raconte son histoire : née à Tonnerre, mademoiselle d'Éon, fille suivant son aveu, se trouva douée, dès l'âge le plus tendre, d'une prudence capable de seconder les vues politiques de ses parens, qui la faisaient passer pour garçon. Elle fut envoyée à Paris, et mise au collége Mazarin, où l'on sent tout ce qu'il dut lui en coûter de dégoûts, de travail et d'efforts pour y suivre les divers exercices d'esprit et de corps, sans trahir le secret de son sexe qu'on ne soupçonna jamais. A l'étude des belles-lettres, succéda celle des lois. Elle fut reçue docteur en droit civil, en droit canon, puis avocat. Connue déjà par plusieurs ouvrages, elle eut occasion de se dévoiler au prince de Conti, qui honorait sa famille d'une bienveillance particulière. La Russie était alors brouillée avec la France.

Il était essentiel de rapprocher les deux cours. On voulait un agent mystérieux, sans caractère, et cependant capable de s'insinuer et de remplir la mission délicate dont il serait chargé. Le prince de Conti crut avoir trouvé en mademoiselle d'Éon toutes les qualités requises, et la proposa à Louis XV, qui aimait fort ces sortes de mystères. Il adopta volontiers le négociateur femelle, qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de son vrai sexe et réussit si bien dans son rôle, que Sa Majesté se plut à la renvoyer une seconde fois en Russie avec le chevalier de Douglas. Alors, elle avait repris les habits d'homme, et joua ce second personnage avec plus de finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne et de Versailles, plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut conclu, elle fut chargée d'en porter la nouvelle au roi. Elle se cassa la jambe en route. Cet accident ne l'arrêta point, et son arrivée à Versailles précéda de trente-six heures celle d'un courrier dépêché par la cour de Vienne, au moment où elle en était partie. Le roi, enchanté, ordonna

à son chirurgien de prendre un soin particulier de mademoiselle d'Éon, et lui accorda une lieutenance de dragons qu'elle désirait. Elle servit dans les dernières campagnes, puis, rentra dans la carrière de la politique, et fut envoyée secrétaire d'ambassade à Londres, où elle se rendit si agréable à cette cour, que Sa Majesté britannique, contre l'usage, la choisit pour porter à Versailles et à M. le duc de Bedford, son ambassadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occasion que le roi lui accorda la croix de saint Louis. Elle en avait déjà deux pensions. Au reste, il faut avouer que c'est l'être le plus extraordinaire du siècle. On a vu plusieurs fois des filles se travestir en homme et en remplir les fonctions à la guerre; mais on n'en connait aucune qui ait réuni autant de talens militaires, politiques et littéraires.

Le curé de Saint-Louis de Versailles, paroisse du château, vint un jour au lever de Louis XV, suivant le privilége qu'il en avait. Sa Majesté, toujours humaine à l'extérieur,

s'informe de la situation des ouailles de ce pasteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres;* à cette dernière question, le curé pousse un grand soupir, répond *qu'il y en a beaucoup. — Mais,* répliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne sont-elles pas abondantes, n'y suffisent-elles pas; le nombre des malheureux est-il augmenté? — Ah! oui, sire. — Comment cela se fait-il?* se récrie le monarque; *d'où viennent-ils? — Sire, c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité. — Je le crois bien, on ne les paie pas,* dit le roi avec humeur. Il fit une pirouette et rompit la conversation, comme fâché d'apprendre des maux qu'il ne pouvait soulager. Quelqu'un qui, sans savoir la question, aurait entendu la réponse, aurait cru que le roi parlait du Grand-Seigneur, ou des gens de l'empereur de la Chine.

C'est à ce période d'insensibilité que le trouva parvenu le roi de Danemarck, lorsqu'il vint à Paris. La première entrevue des deux majestés se fit à Fontainebleau. Le roi revenait de la chasse : il fit attendre un quart-d'heure son frère pour s'habiller, et lui en demanda excuse, en lui disant qu'à son âge on avait be-

soin d'un peu de toilette. Il en imposa d'abord à ce prince par une réponse qui ne partait malheureusement que des lèvres. L'étranger, après avoir fait sa visite aux enfans de France et aux princesses, en rentrant chez le monarque, lui témoigna sa satisfaction des augustes personnages qu'il venait de voir; il le félicita d'être aussi bien entouré. Ce qui donna occasion à Louis XV de rappeler les pertes qu'il avait faites récemment; et sur ce que Sa Majesté danoise observait que la nombreuse famille qui lui restait, en était un dédommagement bien précieux, il s'écria en soupirant : *J'en ai une infiniment plus nombreuse, dont le bonheur ferait vraiment le mien!* Phrase de sensibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune monarque, mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorsque dans les routes il vit son carrosse entouré de gens de la campagne qui lui demandèrent du pain; quand il reçut des placets où on le priait d'apprendre au roi la triste situation de son royaume; lorsqu'il sut enfin que ces scènes se renouvelaient souvent autour du carrosse de Louis XV, et toujours avec aussi peu de succès. Dans le souper qui eut lieu ce soir-là entre les deux rois et les courtisans, on

convint que tout l'esprit, toutes les saillies étaient parties du côté de l'étranger. En parlant de la disproportion d'âge qui était entre eux, Louis XV lui dit: *Je serais votre grand-père.* — *C'est ce qui manque à mon bonheur,* répliqua avec effusion Sa Majesté danoise.

Une autre réponse non moins ingénieuse fut celle qu'il fit encore au roi, qui, remarquant qu'il se plaisait beaucoup avec madame de Flavacourt, auprès de laquelle il était, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant était aussi éloignée de son ame que l'opposé : *Croiriez-vous que cette dame aimable avec qui vous causez, a plus de cinquante ans ?* — *C'est une marque, sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.*

Depuis la mort de la marquise et la disgrâce de mademoiselle Romans, Louis XV n'avait point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étaient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grisettes : on lui en choisissait dans les divers ordres de l'État,

car sa luxure insatiable trouvait tout bon, mais se dégoûtait bientôt de tout. C'était l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avaient replongé dans la débauche, dont il avait eu un instant la velléité de se retirer, de lui procurer sans cesse des jouissances propres à l'assouvir. Entre ceux-là était le sieur Le Bel, premier valet-de-chambre de Sa Majesté, spécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il était en quête, il rencontre un certain comte Dubarry, faisant les mêmes fonctions pour plusieurs seigneurs de la cour; il lui témoigna son embarras. « N'est-ce que cela, « lui répond celui-ci? N'allez pas plus loin, j'ai « votre affaire, un véritable morceau de roi, « vous l'allez voir. » Il le mène chez lui et montre à son ami une demoiselle l'Ange, autrefois sa maîtresse, et dont il faisait alors part aux autres, par spéculation de fortune. Il assure le sieur Le Bel, que lorsque le monarque en aura tâté, il se tiendra pour long-temps à celle-ci. La créature plut tellement au *Bonneau* moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du monarque. Sa Majesté en fut si enchantée qu'elle en témoigna sa satisfaction au duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avait donné

des plaisirs qu'elle ignorait encore. « Sire, lui répondit ce courtisan, avec une franchise que bien d'autres n'auraient pas eue, c'est que vous n'avez jamais été au b... » Ce mot aurait dû ouvrir les yeux de son maître, s'il eût été susceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme était trop puissant, il ne put plus se passer de cette dévergondée; il fallut la conduire secrètement à Compiègne, ainsi qu'à Fontainebleau; et, l'excès de son ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom et fût susceptible d'être présentée. Le comte Dubarry avait un frère très-propre à jouer ce rôle, et mademoiselle l'Ange ne fut plus connue que sous le nom de comtesse Dubarry. Nous ne nous arrêterons pas à discuter qui elle était, de quelle origine, bâtarde ou légitime. Tout cela nous paraît assez bien éclairci dans les *anecdotes* de cette beauté. Il suffit que, née dans une condition très-obscure, vouée au libertinage dès sa tendre jeunesse, autant par goût que par état, elle ne put offrir à son auguste amant, malgré la fleur de la jeunesse et les brillans appas dont elle était encore pourvue, que les restes de la plus vile canaille, de la

prostitution ; qu'il ne fut guère possible qu'il l'ignorât, et qu'il en vint au point de crapule et d'abandon de l'assimiler à sa famille, de forcer ses enfans à la voir, de l'asseoir presque sur le trône avec lui, de prodiguer le trésor public pour lui faire étaler un luxe de reine ; de multiplier les impôts pour satisfaire ses fantaisies puériles, et de faire dépendre le destin de ses sujets des caprices de cette folle..

Le duc de Choiseul commença de s'apercevoir qu'il n'avait pas été assez politique à l'égard de la favorite madame Dubarry ; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, la duchesse de Grammont, il s'était porté à un éclat dont il ne pouvait plus revenir. Il courut les risques de l'orage qui se préparait, et, l'envisageant avec fermeté, se disposa à lui tenir tête. Il vit son parti diminuer, et les créatures qu'il se croyait les plus attachées se tourner contre lui. Entre celles-là, la première à l'abandonner fut celle qui lui avait le plus d'obligation, qui lui avait voué en apparence le plus inviolable dévoûment. C'était le chancelier, tout court, car en ce moment

il y en avait trois en France. La fourberie formait son caractère dominant, et il s'en servit merveilleusement pour satisfaire son ambition. Son patelinage auprès du ministre suprême lui en avait obtenu une singulière bienveillance. Son adresse à tourner sa compagnie à son gré, à lui donner, suivant la volonté du duc, de l'activité, ou à la rallentir, fit croire à celui-ci qu'il lui serait encore plus utile à la tête de la magistrature, dont il voulait écarter M. Bertin, qui, par la confiance particulière dont l'honorait le monarque, y avait des prétentions, et ne lui convenait pas à cause de son attachement connu aux Jésuites. En conséquence, il fit négocier auprès de M. de Blancmesnil, et mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard non moins dupe que le duc de Choiseul. L'adresse de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de sa fortune ce qui devait la renverser. Comme premier président, c'était lui qui comptait les voix. Dans une assemblée, il fut accusé d'avoir abusé de sa place pour en imposer et faire passer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus faible en suffrages. C'était, heureusement pour lui, aux approches

des vacances : on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiser*, et il profita de ce délai et intrigua si artificieusement que le chancelier donna sa démission en faveur du vice-chancelier, qui, suivant la convention, satisfait de cet instant de jouissance réelle et paisible, remit le lendemain la place à son fils.

Les membres du parlement, qui connaissaient bien le caméléon, prédirent au duc de Choiseul qu'il venait de se donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le masque. Encore incertain de la tournure que prendrait la faveur des Dubarry, il se ménagea entre les deux partis. Mais, lorsque la présentation eut consolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier : il poussa le rafinement de son adulation jusqu'à se trouver parent, et il n'appelait la comtesse que *sa cousine*. La souplesse de son génie le faisait s'asservir à toutes les extravagances de cette femme, sans pudeur, comme sans raison. Il se permettait, pour lui plaire, de déroger à la dignité de sa place, de devenir son jouet et même celui de son nègre, et il n'est sorte de métamorphose qu'il ne subît dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un seul instant. Malgré tant de bassesse et d'avilisse-

ment, il ne put jamais obtenir qu'une confiance subalterne dans cette cour, où il avait été devancé par un seigneur plus aimable, non moins rempli d'esprit, non moins fin, et en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du duc d'Aiguillon, qui, par ce canal, sortit d'un très-mauvais pas où l'avait jeté M. de Maupeou, sous prétexte de lui rendre service, et peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà, et de supplanter ce concurrent, dont le crédit éclipsait le sien. Cependant, il est à croire qu'il était de bonne foi en ce moment, parce que son intérêt même le portait à se liguer avec cet ennemi des Choiseul, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés, qu'il sentit la nécessité de les culbuter.

Tandis que Louis XV, par cette contradiction soutenue durant toute sa vie, mais encore plus à la fin de son règne, parce que sa faiblesse augmentait, punissait de l'exil les procureurs-généraux du parlement de Bretagne, qu'il avait déclarés innocens, il comblait d'une faveur plus éclatante le duc d'Aiguillon, auquel il navait pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, sur le compte, que lui avait rendu le président Ogier, des vexa-

tions qu'il y avait exercées et de l'exécration générale où il y était. C'est à la favorite nouvelle que le duc dut, sans doute, d'être agréé pour commandant des chevau-légers de la garde de Sa Majesté; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons, et à inspirer plus d'activité aux magistrats pour le poursuivre. L'affaire avait pris une nouvelle tournure. Le parlement de Rennes, sous prétexte de troubles causés dans son ressort par les ci-devant soi-disant Jésuites, qui avaient profité de la dispersion et de l'accueil qu'ils y recevaient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y rassembler, y tenir des conventicules secrets, y intriguer et en former le foyer et l'arsenal de leurs vengeances, avait ordonné au ministère public de veiller sur eux, dont il était résulté une immense instruction faite dans toutes les villes de la province, et un arrêt foudroyant qui leur ordonnait d'en sortir, à moins qu'ils ne prêtassent le serment exigé. Durant le cours de la procédure, on avait trouvé que le duc d'Aiguillon était prévenu d'avoir sollicité par lui-même et par des agens subalternes, des témoins pour déposer contre les magistrats accusés. On découvrait dans les dépositions des indices

d'une vexation inouie, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce* (expression même de la lettre du parlement de Bretagne à M. le chancelier, sous laquelle il déguisait le soupçon d'empoisonnement prémédité des procureurs-généraux). Le parlement, sur cette connaissance, ne pouvait se dispenser d'ordonner une nouvelle information: elle se continue; un grand nombre de témoins sont entendus, d'autres sont indiqués; le ministère public est chargé de conclure; et, au moment où la procédure va subir l'examen impartial de ses juges naturels, un arrêt du conseil, notifié dans la forme la plus illégale, défend à la partie publique, aux commissaires du parlement, au parlement même d'achever l'instruction et de prononcer un jugement. C'était encore le fruit du crédit du duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avait exigé cette complaisance du chancelier. Mais c'était le sujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations; et l'affaire que Louis XV se flattait de voir assoupie, renaissait avec d'autres branches qui, en la compliquant davantage, ne pouvaient que lui donner plus d'éclat, surtout par l'art qu'on avait eu d'y faire paraître

pour accusé un duc et pair, ce qui allait mettre en mouvement le parlement de Paris, comme cour des pairs.

Dans ces entrefaites, la commission intermédiaire des états de Bretagne, toujours subsistante durant l'intervalle de leurs sessions, ne crut pas devoir rester seule à garder le silence sur l'affaire de MM. de La Chalotais, et adressa des représentations à Sa Majesté, en forme de mémoire, si vigoureuses qu'elles ne laissaient aucun doute de l'agitation où seraient les états cette année. On y appuyait principalement sur l'incroyable contradiction des discours et de la conduite du roi à leur égard. « Nous ne pouvons pas dissimuler à Votre « Majesté, écrivait-on, la désolation univer- « selle qu'a causée sa réponse. Le témoignage « même, si glorieux pour les procureurs- « généraux, et si satisfaisant pour nous, que « vous rendez à leur innocence, devient une « source de terreur pour tous les citoyens. « Quoi! Sire, ils sont innocens, et vous les « punissez!.... Nous n'avons pu voir, sans « une surprise mêlée d'effroi, des faits et des « mécontentemens particuliers donnés pour « motifs d'une punition publique. Tout ma-

« gistrat, tout citoyen, tout homme qui est « puni doit être jugé coupable, et l'on ne « peut le juger sans lui laisser la faculté de « se défendre. S'il est accusé, il faut qu'il « sache par qui et pourquoi; s'il est con- « damné, il faut d'abord qu'il ait été con- « vaincu !

« Nous avons la propriété de notre hon- « neur, de notre vie et de notre liberté, « comme vous avez la propriété de votre cou- « ronne. Nous verserions notre sang pour « vous conserver vos droits, mais conservez- « nous les nôtres. Il ne s'agit pas ici de simples « priviléges..... C'est dans le pur droit na- « turel que nous trouvons aujourd'hui celui « qui fait l'objet de notre réclamation.

« Dieu même, dont vous êtes la vivante « image, ne peut punir l'innocent; et le cou- « pable qu'il châtie ne doit pas douter de son « crime. Oui, la déclaration de l'innocence « et l'infliction d'une peine sont impossibles à- « la-fois, au Tout-Puissant même, et ce se- « rait un blasphême que de lui attribuer une « si odieuse contradiction.

« Nous ne concevrons jamais que ceux dont « l'honneur n'est pas compromis, et dont

« Votre Majesté daigne même, par des dé-« clarations réitérées, rassurer la délicatesse, « ne soient pas parfaitement innocens ; et « nous concevrons encore moins comment « ceux dont l'innocence est parfaite peuvent « éprouver le sort réservé au crime et aux « vrais coupables !

« A quoi doivent s'attendre les simples ci-« toyens, si les premiers magistrats ne sont « pas à l'abri d'une si funeste oppression ! « Sire, la province, à vos genoux, réclame vo-« tre justice. Il n'y en a plus, si l'on peut nous « enlever dans nos maisons, nous jeter dans « les fers, nous retenir dans un exil sans fin, » sous prétexte de délits secrets, appuyés sur « des délations obscures dont nous ne pour-« rons nous défendre, et qu'on ne nous fera « connaître que par la rigueur de la peine.

«........ Daignez, Sire, vous rappeler la « longue chaîne des calamités de ceux dont « vous reconnaissez et attestez l'innocence : « ils ont été arrachés à leurs fonctions et à « leurs familles ; ils ont été traînés, comme de « vils criminels, de prison en prison ; ils ont « été annoncés à toute la France, comme des « prévaricateurs et des traîtres ; ils ont essuyé

« l'horreur d'une procédure criminelle, dont « la violence égalait l'injustice ; ils ont vu les « apprêts de leur supplice, et ils n'ont échappé « à une mort ignominieuse (si la vertu pou- « vait craindre l'ignominie), que pour rester « dans un long exil, dont le terme n'est pas « fixé...... L'accusation poursuivie avec tant « d'éclat est abandonnée, mais la vengeance « subsiste. Des faits et des mécontentemens « qu'on n'articule point, afin de n'avoir rien « à prouver, prennent la place d'une instruc- « tion prouvée calomnieuse, et l'on substitue « à des procédures vexatoires une vexation « sans procédure. »

Les ministres craignirent si fort la sensation qu'éprouverait, à la lecture de cet écrit, le roi, pourvu de trop d'esprit pour ne pas ouvrir les yeux sur le rôle tyrannique, et, ce qui pouvait encore plus blesser son amour-propre, tranchons le mot, sur le rôle imbécille qu'on lui faisait jouer depuis cinq ans, qu'ils renvoyèrent ces représentations aux commissionnaires, en se faisant un mérite auprès d'eux de ce silence, sous prétexte qu'elles auraient sûrement provoqué l'indignation de Sa Majesté. Les auteurs n'en pensèrent pas de

même : il transpira bientôt des copies de leur mémoire ; il fit la plus grande fortune dans le public ; on le regarda comme un chef-d'œuvre de traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui constituent le véritable État monarchique ; principes dont on s'était si fort écarté depuis quelques temps ; qu'ils étaient devenus un problème pour bien des gens. Les patriotes étaient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation ; ils s'arrachaient cet ouvrage, ils le transcrivaient et le multipliaient à l'infini.

Portrait de Marie-Antoinette.

Cette princesse, d'une taille grande pour son âge (elle arrivait alors en France), est maigre, sans être décharnée, et telle qu'une jeune personne non encore formée. Elle est très-bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres ; ses cheveux sont d'un beau blond : on juge qu'ils seront, par la suite, d'un châtain cendré ; ils sont admirablement plantés. Déjà la majesté réside sur son front ; la forme de son visage est d'un

bel ovale, mais un peu allongé. Elle a les sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux sont bleus, sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la Dauphine a la bouche petite, quoique ayant les lèvres épaisses, surtout l'inférieure qu'on sait être *la lèvre autrichienne*: l'éclat de son teint est éblouissant, et elle a des couleurs naturelles qui pourraient la dispenser de recourir au rouge. Son port est celui d'une archiduchesse; mais sa dignité est tempérée par la douceur, et il est difficile, en contemplant cette princesse, de se refuser à un respect mêlé de tendresse.

••••••••••

On ne finirait pas de détailler les fêtes, spectacles et réjouissances qui se succédèrent, pendant plus d'un mois, lors de son mariage; mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 mai, de cette nuit désastreuse où, au sein d'une joie tumultueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt souvent dans une action sanglante! C'était le jour où la ville avait fait exécuter

son feu d'artifice. Le local était on ne peut mieux choisi, autour de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu, devait succéder une illumination sur les boulevards, ce qui déterminait la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissant au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter : 1° un complot formé par les filous de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au milieu du désordre, faire leurs coups de main, et voler impunément : plusieurs cadavres de ces scélérats, reconnus, attestèrent leur crime ; 2° la négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrain par où devaient s'écouler environ six cent mille spectateurs ; à combler des fossés qui se trouvaient dans les passages, et à écarter les divers obstacles qui pouvaient resserrer ou gêner la circulation ; 3° l'insuffisance de la garde, et la lésinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder, au régiment des Gardes-Françaises, une gratification de mille

écus, comme l'exigeait le maréchal duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là, et suppléer à la faiblesse et à l'incapacité des archers de la garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur-le-champ cent trente-trois cadavres restés sur la place, qu'on déposa au cimetière de la paroisse de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, pour être reconnus, et auxquels on fit ensuite un service solennel par ordonnance du lieutenant-criminel, rendue sur le réquisitoire du procureur du roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les estropiés et suffoqués, conduits dans des maisons voisines ou dans des hôpitaux, et morts peu après; tous ceux qui, croyant d'abord en être quittes, et crachant le sang, par suite, sont, dans le cours de six semaines, devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvait en compter onze à douze cents. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le prévôt des marchands, qu'on en regardait comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'Opéra.

Au contraire, M. le Dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de

ce malheur. Il envoya au lieutenant de police, son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la Dauphine, *Mesdames*, les princes du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imitèrent aussi. Le parlement, dont un des membres avait failli être du nombre des morts, voulut prendre connaissance du fait et remonter aux causes. On citait un exemple de cette espèce, quoique de beaucoup moins grave, arrivé sous Louis XII, suivant lequel le prévôt des marchands et les deux premiers échevins avaient été mis à l'amende pour n'avoir pas assez veillé à un pont qui avait manqué, ce qui occasionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avait de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'avocat-général Séguier, dans son compte rendu, le disculpa : il attribua le tout à la fatalité ; et les magistrats se trouvant d'ailleurs distraits par d'autres objets qui les touchaient davantage, il en fut quitte pour la peur et pour un réglement qui restreignit la juridiction de la ville en pareil cas.

Après tous les spectacles dont la galanterie française avait amusé madame la Dauphine, le roi lui en fournit un plus majestueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, et dont le coup-d'œil imposant aurait pu donner à la princesse une idée de la grandeur du trône où elle était destinée à s'asseoir un jour, s'il n'eût été en même temps accompagné de la consternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de justice du 27 juin 1770. Dans son origine et selon sa vraie nature, un lit de justice est une séance solennelle du roi en parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son État. C'est la continuation de ces anciennes assemblées générales qui se tenaient autrefois, et qu'on connaissait sous le nom de *Champ-de-Mars* ou de *Maï*, nommées ensuite *Placites Généraux*, *Cours Plénières*, *Plein Parlement*, *Grand Conseil*.

Les rois y siégeaient alors sur un trône d'or. Depuis que ces assemblées se sont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a substitué un dais et des coussins. De là le nom de lit de justice, parce que dans le langage antique, un siége couvert d'un dais s'appelait un lit. Cinq coussins forment le siége de ce lit. Le

monarque est assis sur l'un, un autre tient lieu de dossier, deux servent comme de bras et soutiennent les coudes de Sa Majesté; le cinquième est sous ses pieds. Charles V renouvela cet ornement. Louis XII dans la suite l'a refait à neuf : il subsistait encore sous le règne de Louis XV, qui en a si souvent usé qu'il ne serait pas surprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les rois réunissaient dans ces assemblées générales, tous ceux qui avaient droit de suffrages, les princes, les pairs, les barons, les sénateurs ou gens de loi. Le souverain y faisait proposer et souvent proposait lui-même le sujet de la délibération. Celle-ci était véritable et sérieuse; chacun opinait tout haut, afin que le roi pût entendre les avis et les peser. A présent, au contraire, c'est le chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas ou ne parle pas. Le prince n'entend rien de cette scène muette ou, par une étrange interversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter, et persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance, qui, dans l'institution, était de l'éclairer, de l'y confirmer,

ou de l'en détourner, suivant le bien ou le mal qu'on y découvrirait, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des lits de justice, on ne pouvait trop désirer de ces assemblées, dont il résultait de la lumière et des connaissances pour le souverain; des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étaient exposés, les surprises dévoilées, la vérité parlait et brillait dans tout son jour.

Un lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre des anciens : le roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avait décidé dans son conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des lois rejetées par les cours, et conséquemment pour des lois mauvaises et désastreuses; c'est un jour de deuil pour la nation.

Le discours tenu au lit de justice par le chancelier, fut suivi de l'enregistrement des lettres-patentes nouvelles qui annulaient tout ce qui avait été fait jusqu'alors, tant contre le duc d'Aiguillon, que contre les sieurs de La Chalotais et de Caradeuc; qui ordonnaient

que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non-avenu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, et imposant respectivement le silence le plus absolu.

La manière dont s'était conduit M. de La Chalotais en pareil cas, et celle dont se conduisit le duc d'Aiguillon, décident seules quel était le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre, comme le premier, qu'on empêchât, par une tournure aussi despotique, son innocence d'éclater, bien loin d'insister auprès du roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement, et laisser un libre cours à la justice, eut la maladresse de manifester publiquement sa joie ; et, dès le soir du jour où l'arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans et à ses créatures. Le duc de Brissac n'en pensa pas de même. Ce seigneur, d'un génie romanesque, et dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale et pittoresque, s'écria énergiquement *que l'accusé avait sauvé sa tête ; mais qu'on lui avait tordu le cou*. Comme c'était à la comtesse que le duc d'Aiguillon devait l'acte d'autorité du roi, on ne manqua pas

de consigner le fait dans ce malin vaudeville :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu ;
Avec des lettres de grâce,
On ne peut être pendu :
Je triomphe de l'envie,
Je jouis de la faveur ;
Grâces aux soins d'une amie,
J'en suis quitte pour la peur.

Quand M. le chancelier de Maupeou eut assez de sujets pour l'érection de son simulacre de parlement, il fit tenir, le 13 avril 1771, un lit de justice, où il n'assista de princes que les enfans de France et le comte de la Marche ; ce qui fit dire au roi à ce dernier, quand il le vit : *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens*. Le comte de la Marche le savait avant Sa Majesté. Les autres princes du sang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avaient fait une protestation contre tout ce qui devait s'y passer et envoyé encore chez Son Altesse à minuit le presser d'y adhérer. Dans ce lit de justice, le dernier et le plus mémorable, c'est-à-dire le plus désastreux du règne de Louis XV, furent

rendus les trois édits. Le premier, de cassation de l'ancien parlement; le second, de cassation de la cour des aides; et le dernier, de transfusion du grand conseil en nouveau parlement. Le roi termina la séance par ce petit discours :

« Vous venez d'entendre mes intentions, « je veux qu'on s'y conforme : je vous ordonne « de commencer vos fonctions lundi: mon « chancelier ira vous installer. Je défends « toute délibération contraire à mes volontés « et toutes représentations en faveur de mon « ancien parlement, car je ne changerai ja- « mais. »

Sa Majesté prononça ces dernières paroles et surtout le mot *jamais*, avec une énergie qui imprima la terreur dans toute l'assemblée. C'était une astuce du chancelier, qui, connaissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son maître, voulut le lier solennellement par cette assurance authentique. Aussi, beaucoup de gens n'y crurent-ils pas; entre autres un pair, le duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux lois constitutives de la monarchie, et adhérens à la protestation des princes. Madame Dubarry

l'ayant rencontré peu après le lit de justice l'arrêta et lui dit : *Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition; car, vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne changerait* jamais. — *Oui, madame*, répondit-il finement, *mais il vous regardait.*

L'abbé Terray, qui ne vivait que politiquement avec M. de Maupeou, n'était pas fâché de voir le chancelier et le ministre de la marine occupés de se détruire réciproquement; il espérait en recueillir le fruit, car il avait aussi des prétentions à devenir chef suprême de la justice. C'est dans cet espoir qu'il soutenait le fardeau des finances, insupportable pour quiconque aurait eu le moindre sentiment d'humanité ou de patriotisme. Ce scélérat, car la postérité lui confirmera sans doute une qualification si justement acquise de ses contemporains, ce scélérat était distingué des autres qui obsédaient le souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étaient tourmentés de passions violentes, dont on ne saurait calculer les effets et dont ne peuvent

quelquefois se défendre les hommes les plus vertueux. L'abbé Terray était indifférent au bien ou au mal ; il faisait l'un sans goût et l'autre sans remords. Sous Henri IV, il eût peut-être été un Sully ; il fut un monstre sous Louis XV : il avait toutes les qualités propres à réussir dans les deux extrêmes ; malheureusement, il ne se trouva dans le cas que de déployer les plus détestables, et il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime, il dédaigna l'hypocrisie du chancelier, il se montrait tel qu'il était. Il ne connaissait point les douceurs de l'amour ; mais il avait du tempérament, et il apportait dans sa lubricité le même sang-froid que dans tout le reste. Dans sa nouvelle maison de la rue Notre-Dame-des-Champs, il avait un lit superbe dont le fond était garni d'un tableau voilé. En levant le rideau, on trouvait une femme nue, et il disait aux curieuses : « *Mesdames, voilà le costume.* » Jamais aucune maîtresse ne le gouverna. La baronne de la Garde vendait assez publiquement les faveurs de ce ministre ; il s'y prêtait, parce qu'il trouvait commode de la payer ainsi : dès qu'il vit que cela pouvait lui faire tort, et qu'il en résultait des murmures trop dange-

reux, il la fit exiler et la renvoya de chez lui très-durement. — Il couchait sans scrupule avec madame Damerval, sa bâtarde; c'était un morceau friand qu'il s'était réservé; il avait fait élever exprès cette jeune personne pour son lit; il s'en détacha quand elle plut à madame Dubarry, et qu'il fut question de la proposer à Louis XV.

Tous les membres de l'administration n'étaient, à proprement parler, que les dispensateurs des grâces, les exécuteurs des volontés de la favorite : en peu de temps, elle avait pris un ascendant tel que n'en avaient jamais eu celles qui l'avaient précédée; et le sceptre de Louis XV, jusque-là tour-à-tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint, entre les mains de la comtesse, la marotte de la Folie. Quoi de plus extravagant, en effet, que tout ce qui se passait alors à la cour; que les scènes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puisque des témoins indiscrets les relevaient ! En entendant raconter cette foule d'anecdotes, dont Paris égayait ses soupers, on croyait,

sous un costume différent, voir reproduire les délires de l'empire de Caligula. Une fois, c'était madame Dubarry, qui, en présence du roi et d'un notaire, sortait nue de son lit, se faisait donner une de ses pantoufles par le nonce du pape, et la seconde, par le grand-aumônier; et les deux prélats s'estimant trop dédommagés de ce vil et ridicule emploi, en jetant un coup-d'œil fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté. Une autre fois, c'était la marquise de Roses, dame pour acompagner madame la comtesse de Provence, fouettée par les femmes de chambre de la favorite, sous ses yeux, sous prétexte que le roi, l'excusant sur sa jeunesse, à l'égard de quelque manquement envers elle, avait dit en riant : *Bon! c'est un enfant propre à recevoir le fouet;* et ces deux folles, s'embrassant ensuite, et se liant plus étroitement que jamais. C'était, par une adulation plus méprisable, le duc de Tresmes, ne trouvant pas la favorite chez elle, et écrivant à sa porte : *Le sapajou de madame la comtesse Dubarry est venu pour lui rendre ses hommages, et la faire rire*, parce qu'elle s'amusait de la bosse de ce seigneur, et qu'il s'estimait trop

fortuné d'en être le joujou. C'était M. de Boines, accordant la croix de Saint-Louis à un commissaire de la marine, en reconnaissance d'une perruche dont il avait fait présent à la comtesse. Quel comique indécent encore, de voir madame Dubarry, frappant sur le ventre du duc d'Orléans, qui venait la solliciter d'être favorable à son mariage avec madame de Montesson, et d'engager le roi à la reconnaître pour duchesse d'Orléans, et lui dire : *Gros père, épousez-la toujours ; nous verrons à faire mieux ensuite ; vous sentez que j'y suis fortement intéressée* : comme si elle n'eût pas désespéré de marcher quelque jour sur les traces de madame de Maintenon.

Rien n'égalait, sans doute, l'abjection de Louis XV, qui, partageant avec le négrillon de cette dame ses faveurs, pour lui plaire, créait Zamore gouverneur de Lucienne, aux appointemens de 600 liv., et lui en faisait sceller les provisions par le chancelier, qui, se laissant assimiler par sa maîtresse à ses valets, en avait reçu le surnom de *La France*, et s'en égayait dans ses petits cabinets, où il aimait à faire lui-même son déjeuner. Qui, dans le royaume, n'a su ce propos de ma-

dame Dubarry dans son lit, pendant que le roi, préparant le café, était distrait de quelque autre objet : « *Eh! prends donc garde, La France, ton café f..... le camp !* »

C'était cette même femme si dévergondée, si grossière, si dégoûtante dans son intérieur, qui donnait audience aux ambassadeurs, qui se voyait entourée des députés des Confédérés, de ceux de toutes les petites principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur destin, lors du partage de la Pologne, et sollicitant sa protection auprès du roi, pour leur soutien; c'était cette même femme que Louis XV promenait en triomphe au décintrement du pont de Neuilly : fête dont les princesses et madame la Dauphine même avaient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipser ; c'était cette même femme qui lui faisait trouver mauvais que l'héritier présomptif du trône l'eût écartée de la société de son auguste compagne, dans un souper de raccommodement, qu'une intrigante de la cour avait imaginé, au point d'en témoigner son humeur, en s'écriant : *Je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas!* c'était cette même femme pour qui l'on travaillait une toilette d'or, quoique madame la Dauphine n'en eût pas, et que la reine n'en eût jamais

en ; on remarquait surtout le miroir surmonté de deux petits Amours, tenant une couronne suspendue sur sa tête toutes les fois qu'elle s'y regardait : allégorie de celle où l'on la destinait un jour ; c'était cette même femme qui, ne se trouvant pas assez bien logée au palais d'une princesse du sang, avait fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne : colifichet dont on ne pouvait calculer la dépense, parce que tout y était de fantaisie, et n'avait d'autre prix que la cupidité de l'artiste et la folie du propriétaire ; c'était cette femme enfin, qui, sur des chiffons signés de sa main, puisait, à son gré, au fisc public, elle et tous les siens ; qui coûtait plus à elle seule, que toutes les maîtresses que Louis XV avait eues jusque là ; et, malgré la misère des peuples et les calamités publiques, allait tellement croissant en prodigalités et en déprédations, qu'elle eût, en peu d'années, englouti le royaume, si la mort de Louis XV n'y eût mis un terme.

••••••••••

Le roi mourut le 10 mai 1774, à trois heures vingt minutes. A l'instant, toute la cour se transporta à Choisy ; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service. Il

n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever du château : on ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abréger ; et, faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire, au bout de deux fois vingt-quatre heures, il fut transféré à Saint-Denis avec une suite de quarante gardes-du-corps : quelques pages portaient des flambeaux. Le cercueil était dans un carrosse de chasse, et passait à travers l'ouverture du devant ; son escorte faisait courir le mort du même train qu'il les avait menés si souvent durant sa vie : jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence régnait sur les chemins parmi les spectateurs ; et à Saint-Denis, les cabarets étaient remplis d'ivrognes qui chantaient. Si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connaîtra facilement la façon de penser du peuple aux propos d'un. On voulait le faire sortir ; pour s'en débarrasser, on lui disait que le convoi de Louis XV allait passer : « *Comment!* s'écria-« t-il, avec une licence qui indiquait bien son « état, *ce b.... là nous a fait mourir de « faim pendant sa vie, et il nous ferait encore « mourir de soif à son trépas !* »

Un bon mot d'un autre genre, mis dans la

bouche de l'abbé de Sainte-Géneviève, ajoute à ce vœu de la populace grossière, celui des citoyens qui réfléchissaient davantage. On plaisantait ce religieux sur la sainte, sur le peu de vertu que venait d'avoir la découverte de sa châsse, si efficace autrefois. « Eh bien! « Messieurs, répondit-il, de quoi vous plai« gnez-vous? est-ce qu'il n'est pas mort? »

Enfin, le surnom de *Louis-le-Désiré*, qu'on décernaît unanimement au successeur, était, sans doute, la satire la plus sanglante qu'on pût faire du règne de *Louis-lè-Bien-Aimé*.

La décence ne permettait pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée; il la rejeta avec indignation, jaloux, sans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la postérité.

1770. — Louis XV consentit décidément à l'expulsion de M. de Choiseul. Le duc de La Vrillière, nouvelle dignité qu'avait acquise le comte de Saint-Florentin, pour ses bons et loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale lettre de cachet, conçue en ces termes:

« Mon Cousin,

« Le mécontentement que me causent vos « services, me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans vingt-« quatre heures. Je vous aurais envoyé beau-« coup plus loin, si ce n'était l'estime parti-« culière que j'ai pour madame la duchesse « de Choiseul, dont la santé m'est fort inté-« ressante. Prenez garde que votre conduite « ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, « je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait « en sa sainte garde.

La présence de son collègue était une circonstance humiliante, en ce que ce ministre, oncle du duc d'Aiguillon, ne pouvait qu'être très-satisfait intérieurement de sa commission. Aussi, l'exilé ne fut-il pas dupe de son compliment de condoléance, et lui répondit : *Monsieur le duc, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reste, jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Sa disgrâce fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espèce se fit inscrire à sa porte, et le duc de

Chartres, son ami particulier, força toutes les barrières et fut se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avaient pu voir le duc de Choiseul, furent se mettre sur sa route, et le chemin se trouva bordé d'une quantité de carrosses formant une double haie : le peuple voyait dans le ministre disgracié le soutien du parlement et l'ennemi des Jésuites.

Louis XV disait quelquefois au maréchal de Richelieu, l'un de ses quatre premiers gentilshommes, avant de le présider : *Vous les voyez bien tous assemblés pour peser beaucoup d'opinions différentes; vous verrez qu'ils choisiront la pire.* Le roi ne se trompait jamais, et cependant il les laissait opiner, délibérer et conclure, ajoutant quelquefois, ce qui était en lui un grand effort : *Vous verrez, Messieurs, que vous allez produire un tel inconvénient et un tel effet.* Il avait surtout le talent particulier de prévoir les débats, les orages et les arrêts de ses parlemens. Quand leurs troubles

étaient parvenus à un degré qui les rendait dangereux à sa puissance, alors, il laissait son conseil s'agiter et se tourmenter par des mesures et des opérations coercitives ou tempérées, et il concluait la paix en secret, par le moyen d'un tiers étranger à son conseil et aux parlemens. C'est ainsi que le cardinal de Bernis commença à mériter sa bienveillance; c'est encore ainsi que le maréchal de Richelieu réussit à tempérer une autre fois les agitations de la magistrature. Le danger et l'orage passés, le roi retournait à ses plaisirs; il se préparait à un nouvel orage, et les pièces de sa monarchie tombaient successivement l'une à côté de l'autre. La mélancolie, le désœuvrement et l'ennui, qui formaient son caractère, le jetèrent de bonne heure dans une insouciance devenue célèbre; mais il était né bon, tolérant et d'un service aisé. Le duc de Choiseul l'a calomnié dans ses Mémoires, en disant qu'il n'avait de caractère que pour faire du mal; je dis qu'il n'en eut jamais que pour faire du bien, au point qu'il se dompta lui-même pour plaire à tout ce qui le servait et l'environnait; et j'ajoute que jamais il ne manqua à ce caractère. Je cite pour preuve

les rapports favorables à sa mémoire, et les regrets de tous ceux qui vécurent avec lui, même des courtisans. Ce prince, avec une telle ame, sortit quelquefois de son apathie naturelle : lorsqu'il voyait évidemment son autorité en péril, ce n'était plus le même prince. C'est sans doute ce que M. de Choiseul appelait, dans le roi, la force de faire du mal, lui qui appuyait son ministère de l'influence révolutionnaire des Jansénistes, des parlemens et des philosophes. Il est vrai que Louis avait pour maxime de laisser pour toujours dans le malheur les ministres et les grands qu'il éloignait de sa personne par une disgrâce ; il fut, à cet égard, très-constant dans son caractère, si bien que M. le duc, madame de Prie, le duc de Châtillon, le duc de la Rochefoucault, le garde-des-sceaux Chauvelin, Maurepas, le cardinal de Bernis, le comte d'Argenson, le duc de Choiseul, et tant d'autres, ne rentrèrent jamais en grâce. Il comblait de ses bontés les ministres qu'il voulait renvoyer, et caressait bien davantage ceux qu'il voulait exiler, leur donnant quelque preuve d'amitié, avant la signature de la lettre fatale. Il faisait bien davantage ; quand elle

était signée, il redoublait les témoignages d'amitié ou de confiance ; mais après l'expédition, il se montrait inexorable. Il y a, dans le caractère de ce prince, des traits qui n'ont jamais été ni expliqués ni conçus. Sa fausseté connue glaça plusieurs fois de terreur des ministres dont il était content, et auxquels il le témoignait quelquefois d'une manière spéciale. Les exils cependant les plus remarquables furent rarement l'usage de ses résolutions. Madame de Prie, son amant, M. le duc, et Chauvelin, furent exilés par les instigations du cardinal de Fleury. Madame de Mailly, qui l'idolâtrait, fut renvoyée sur les instances de sa sœur Châteauroux. Madame de Pompadour, détermina la disgrâce de Maurepas, de Bernis, du comte d'Argenson; madame Dubarry, celle du duc de Choiseul. Ainsi, sous ce prince, les ministres étaient jaloux des favorites et réciproquement : les maîtresses chassaient les ministres, et n'en étaient pas chassées ; elles le furent deux fois par le confesseur, et le chassèrent elles-mêmes dans la circonstance.

Rien n'est plus propre à faire connaître la haute idée que madame de Pompadour avait d'elle-même, que le cérémonial qu'elle avait introduit en sa faveur dans la chambre où elle recevait ses visites, lorsqu'elle était à sa toilette, où elle ne voulut jamais souffrir que son fauteuil. C'était une sorte de grâce qu'elle accordait au roi, quand il venait la voir, que de lui faire donner une chaise; pour les princes du sang, les cardinaux et quelques autres personnes de la première distinction, n'osant s'asseoir devant eux sans leur offrir une chaise, parce qu'elle ne croyait pas pouvoir le faire impunément, elle les recevait debout, et ne s'asseyait qu'au moment où ils se retiraient.

Le marquis de Souvré étant un jour à sa toilette, et ne trouvant pas de chaise, s'assit sur un des bras de son fauteuil, et continua à s'entretenir comme auparavant. Madame de Pompadour, enrageant de sa familiarité, s'abandonna à l'excès de sa fureur, et alla se plaindre au roi de l'outrage qu'elle avait reçu de Souvré. Le roi saisit la première occasion qui se présenta d'en parler à M. de Souvré. *Sire*, lui dit le marquis, *j'étais diablement*

las, et, ne sachant où m'asseoir, je me suis aidé comme j'ai pu. Cette réponse cavalière fit rire le roi ; et, comme il avait le bonheur d'être une espèce de favori, l'affaire en resta là : sans cela, une triste expérience n'aurait pas manqué de lui apprendre qu'on ne s'assied pas impunément sur les bras du fauteuil de la Pompadour. Une anecdote semblable arriva au prince de Beaufremont.

••••••••••

La puissance du parti des dévots à la cour était encore balancée par la puissance du parti de la favorite, ou des esprits forts. Le comte de Stainville (depuis duc de Choiseul), d'un caractère plein d'audace, d'indépendance et d'ambition, d'une naissance très-illustre, mais sans fortune, cherchait les moyens d'en faire une en s'attachant à la favorite. Les faiblesses du roi pour madame de Choiseul, sa cousine, lui en fournirent l'occasion : cette dame lui ayant communiqué une déclaration d'amour écrite de la main de Louis XV, et lui ayant demandé conseil sur la manière dont elle devait se comporter dans une pareille circonstance, M. de Stainville, qui avait le coup-

d'œil très-perçant, jugea spontanément que le crédit actuel de madame de Pompadour était plus solide et plus profitable pour lui que le crédit de sa cousine, qui était encore à établir; Stainville lui demanda donc de lui confier cette lettre de Louis XV, pour méditer en paix une réponse : madame de Choiseul abandonne cette lettre à Stainville, qui la communique à madame de Pompadour, dévorée de jalousie contre madame de Choiseul.

Madame de Pompadour a le mérite de savoir apprécier des services de cette nature, et de récompenser ceux qu'on lui a rendus. Flattée de la préférence que M. de Stainville lui témoignait en cette rencontre, au préjudice de sa cousine, elle s'attacha intimement cette nouvelle créature, et lui promit de le servir dans son avancement.

••••••••••

Si Louis XV faisait enlever tant de petites filles pour servir à ses plaisirs, il avait le plus grand soin de les instruire lui-même des devoirs de la religion. Il leur apprenait à lire, à écrire, et à prier Dieu, comme un maître de pension, et ne se lassait pas de

leur tenir des langages de dévotion; il faisait plus, il priait lui-même à deux genoux, toujours avec sa piété accoutumée, et commandait à ces innocentes créatures de ne pas se mettre au lit sans prier Dieu. Quand la prière du ménage était finie, l'une d'elles et lui se levaient et se couchaient tous les deux, et toujours en parlant de Dieu, de la Vierge Marie et des saints. Quand, dans la suite, on peupla le Parc-aux-Cerfs de petites créatures élevées pour ses plaisirs, la religion ne fut jamais oubliée dans leur éducation.

Elles étaient menées à la messe avec beaucoup de régularité, et lorsqu'elles ne pouvaient absolument s'y rendre, le roi leur faisait ordonner de lire, dans leur chambre, les prières de la messe. Avant que le Parc-aux-Cerfs fût destiné à leur séjour, le prince passait une grande partie du jour dans ses petits appartemens, où alors elles étaient logées.

Elles avaient, chacune, deux bonnes pour les servir, et le roi, toutefois, s'amusait à les habiller, à les lacer, et à leur faire des exemples pour écrire. On a vu plusieurs de ces demoiselles imiter avec exactitude le ca-

ractère du roi, et en faire leur caractère particulier d'écriture.

On a signé, il y a peu de temps, *la paix* si désirée entre le Roi et le roi d'Angleterre, et je ne sais pas si madame de Pompadour ne m'aura pas, elle-même, fait raconter ce qui suit par son abbé.

On ne peut se figurer l'orgueil et le ton que notre cabinet laisse prendre au roi d'Angleterre. M. Bedfort a disputé le terrain pied à pied sur le cérémonial, sur les qualifications, au point que ce n'est pas Louis XV qui, dans le traité, est nommé *roi de France*, mais bien le roi d'Angleterre; c'est tout-à-fait incompréhensible, c'est le renversement du monde.

Louis XV n'est qualifié que de *roi très-chrétien*, tandis que, dans ses qualifications, le roi d'Angleterre accumule tous ses titres de roi de différentes couronnes.

Madame de Pompadour s'est mise en fureur contre M. de Choiseul, qui permet, dans un acte aussi solennel, une pareille bévue, ou une pareille prétention. Elle lui a dit que le traité dégradait le roi et la monarchie fran-

çaise, et qu'il fallait reconquérir, sur les Anglais, le titre de *roi de France*, l'épée à la main, puisque leur roi l'usurpait, et se porter, s'il le fallait, sur cette île peuplée de régicides, pour venger l'honneur et l'indépendance de la couronne; pour forcer l'Angleterre, ainsi que son prince, à respecter le roi. Madame de Pompadour, à cet égard, est excellente française. M. le duc de Choiseul lui a répondu qu'il y avait, en Europe, un cérémonial convenu qui ne permettrait pas, facilement, à l'une des puissances contractantes, des changemens en sa faveur. Il a dit que la préséance était une des épines du ministère des affaires étrangères, et que l'usage accordait au roi d'Angleterre le titre de *roi de France*.

Je l'aurais toléré pour la paix de 1748, répartit madame de Pompadour: *le roi voulait, à tout prix, un traité; mais, aujourd'hui, devons-nous perdre et nos colonies, et les titres, et l'honneur? A qui donc reste au moins la préséance?*

LE DUC DE CHOISEUL.

Au roi d'Angleterre, suivant les anciens usages et l'étiquette diplomatique.

MADAME DE POMPADOUR.

Dites plutôt au *roi de France*, puisque, suivant l'étiquette que vous citez, elle appelle ainsi le roi d'Angleterre; car on ne peut pas dire qu'un roi qui n'est qu'un demi-roi, tel que celui des Anglais, et qui n'a, dans le fond, que huit millions de sujets, puisse s'élever, ni au rang, ni encore moins au-dessus d'un monarque qui en a vingt millions soumis à son empire, sans quelque réclamation française. Que diront de nous, et l'Europe entière et les Parisiens, si nous permettons que, dans un traité, le roi de France lui accorde celui de *roi très-chrétien ?* Si je vous conseillais, monsieur, de faire un échange, et d'ajouter à ce titre de *roi très-chrétien*, celui de *roi d'Angleterre*, croyez-vous qu'en lisant ce traité, on n'éclaterait pas? Vous permettriez la signature d'un traité ainsi conçu?

LE DUC DE CHOISEUL.

Louis XIV l'avait bien permis.

MADAME DE POMPADOUR.

Il n'est pas croyable que Louis-le-Grand ait permis que le successeur de Henri VIII, bourreau des reines d'Angleterre; que le suc-

cesseur de Marie, qui inonda l'île du sang des catholiques, et fit couper la tête à une reine douairière de France, à sa sœur, à la reine régnante d'Écosse; de Cromwel, l'assassin de Charles Ier; de Guillaume, l'usurpateur du trône d'un prince légitime, osât prendre, avec lui, dans un traité, le ton de la supériorité et de la préséance. J'ai assez bien étudié mon histoire : le sang de la maison de Bourbon est auguste; le sang des rois d'Angleterre est ignoble et barbare. Le peuple anglais est, de tous les peuples, le plus féroce. Il faut tout faire pour changer une étiquette aussi humiliante; le simple parallèle d'un roi de France à un roi d'Angleterre serait insultant : la férocité et la civilisation peuvent-elles être en parallèle?

LE DUC DE CHOISEUL.

Quand Louis XIV fit la loi aux Anglais, il ne put changer le cérémonial; nous la recevons, et la circonstance n'est pas favorable; le traité contient des articles bien plus désagréables : il résulte de la nécessité des circonstances, mais ces circonstances changeront, je l'ai promis au roi.

Il est difficile de croire que l'homme connu sous le nom de *Masque de Fer,* fût né du même lit que Louis XIV; quelques heures seulement plus tard, comme l'assure l'auteur des Mémoires de Richelieu; et que sa mère ait pu avoir un intérêt plus pressant de l'éloigner que le premier né; elle n'avait pas eu le temps d'aimer l'un plutôt que l'autre; et les différends qui pouvaient naître entre les deux frères, au sujet de la couronne, ne devaient guère l'occuper dans ce moment.

Il paraîtrait plus naturel de penser que la femme de Louis XIII, qui était galante, quoique dévote, se trouvant grosse dans un moment où son mari n'habitait point avec elle, prit grand soin de cacher ce fruit de ses amours; qu'une maladie feinte déroba l'instant de la couche; que quelques confidens, bien payés, entourèrent la princesse, et que l'enfant fut remis entre les mains d'un homme qui en prit soin. Le hasard voulut que cet enfant ressemblât parfaitement à son frère. Quand il devient plus grand, une indiscrétion de son gouverneur lui apprend sa naissance; sa tête s'échauffe; il veut se faire reconnaître; on craint les suites de cette découverte, et on le fait enfermer.

Mais que cette version soit la vraie ou la précédente, il n'en est pas moins certain que cet infortuné est un frère de Louis XIV; l'assertion du maréchal de Richelieu le certifie, et les égards et les respects qu'on eut pour lui, en sont une nouvelle preuve.

Que peut-on maintenant penser de ce roi, qui a laissé languir si long-temps ce malheureux frère? Conduit par sa mère et par Mazarin, il est excusable de l'avoir éloigné dans les commencemens d'un règne orageux; mais, quand il eut établi son autorité sur des fondemens inébranlables; quand ses sujets, enivrés de ses victoires, croyaient qu'il n'était pas possible de trouver un aussi grand roi, qu'avait-il à craindre? Ne devait-il pas entrer dans son cœur, d'assurer à son frère un état? S'il fut retenu par respect pour la mémoire de sa mère, ne pouvait-il pas trouver d'autres moyens d'obliger ce prince, qui n'était coupable que d'être né, à taire sa naissance, et à vivre en province sous un nom étranger? D'ailleurs, rien n'attestait de qui il tenait le jour; l'indiscrétion d'un gouverneur n'était point une preuve; et, quand même il aurait pu en trouver, Louis XIV était trop bien

affermi sur le trône pour craindre d'en descendre. Rien ne peut donc le justifier d'avoir fait enfermer si inhumainement son frère, le priver du bien le plus précieux à l'homme, de sa liberté; le traîner des îles d'Hières à la Bastille; le faire gémir plus de quarante ans dans des prisons; le forcer de porter habituellement un masque pour cacher ses traits; ordonner de le tuer s'il se découvrait, c'est un acte de tyrannie assez semblable à celui que se permettent les despotes de l'Asie.

ANNÉE 1764. — AFFAIRE ENTRE BEAUMARCHAIS ET CLAVICO.

Depuis quelques années, dit Beaumarchais, j'avais eu le bonheur de m'envelopper de toute ma famille. L'union, la joie, la reconnaissance étaient la récompense continuelle des sacrifices que cet entour exigeait, et me consolaient de l'injure extérieure que des méchans faisaient dès lors à mes sentimens.

De cinq sœurs que j'avais, deux confiées, dès leur jeunesse, par mon père, à l'un de ses correspondans d'Espagne, ne m'avaient

laissé d'elles qu'un souvenir faible et doux, quelquefois ranimé par leur correspondance.

En février 1764, mon père reçoit de sa fille aînée une lettre pleine d'amertume, dont voici la substance :

« Ma sœur vient d'être outragée par un homme aussi accrédité que dangereux. Deux fois, à l'instant de l'épouser, il a manqué de parole, et s'est brusquement retiré sans daigner même excuser sa conduite. La sensibilité de ma sœur, offensée, l'a jetée dans un état de mort, dont il y a beaucoup d'apparence que nous ne la sauverons pas ; tous ses nerfs se sont retirés, et, depuis six jours, elle ne parle plus.

« Le déshonneur que cet événement verse sur elle, nous a plongés dans une retraite profonde, où je pleure nuit et jour, en prodiguant à cette infortunée, des consolations que je ne suis pas en état de prendre pour moi-même : tout Madrid sait que ma sœur n'a rien à se reprocher.

« Si mon frère avait assez de crédit pour nous faire recommander à M. l'ambassadeur de France, Son Excellence mettrait à nous protéger une bonté de prédilection qui arrêterait tout le mal qu'un perfide nous fait, et

par sa conduite, et par ses menaces, etc..... »

Mon père vient me trouver à Versailles, et me remet, en pleurant, la lettre de sa fille. Voyez, mon fils ce que vous pouvez faire pour ces deux infortunées ; *elles ne sont pas moins vos sœurs que les autres.*

Je me sentis aussi ému que lui au récit de la terrible situation de ma sœur. Hélas ! mon père, lui dis-je, quelle espèce de recommandation puis-je obtenir pour elles ? qu'irai-je demander? qui sait si elles n'ont pas donné lieu, par quelques fautes qu'elles nous cachent, à la honte qui les couvre aujourd'hui? J'oubliais, reprit mon père, de vous montrer plusieurs lettres de notre ambassadeur à votre sœur aînée, qui annoncent la plus haute estime pour l'une et pour l'autre.

Je lisais ces lettres, elles me rassuraient ; et la phrase, *elles ne sont pas moins vos sœurs que les autres,* me frappa jusqu'au fond du cœur. Ne pleurez point, dis-je à mon père, je prends un parti qui peut vous étonner, mais qui me paraît le plus certain comme le plus sage.

Ma sœur aînée indique plusieurs personnes respectables, qui déposeront, dit-elle, à son

frère à Paris, de la bonne conduite et de la vertu de sa sœur. Je veux les voir, et, si leur témoignage est aussi honorable que celui de M. l'ambassadeur de France, je demande un congé, je pars; et, ne prenant conseil que de la prudence et de ma sensibilité, je les vengerai d'un traître, où je les ramène à Paris partager avec vous ma modique fortune.

Le succès de mes informations m'échauffe le cœur; alors, sans autre délai, je reviens à Versailles apprendre à mes augustes protectrices, qu'une affaire, aussi douloureuse que pressée, exige ma présence à Madrid, et me force de suspendre toute espèce de service auprès d'elles. Étonnées d'un départ aussi brusque, leur bonté respectable va jusqu'à vouloir être instruites de la nature de ce nouveau malheur. Je montre la lettre de ma sœur aînée : *Partez, et soyez sage,* fut l'honorable encouragement que je reçus de ces princesses; *ce que vous entreprenez est bien, et vous ne manquerez pas d'appui en Espagne, si votre conduite est raisonnable.*

Mes apprêts furent bientôt faits. Je craignais de ne pas arriver assez tôt, pour sauver la vie à ma pauvre sœur. Les plus fortes re-

commandations, auprès de notre ambassadeur, me furent prodiguées, et devinrent l'inestimable prix de quatre ans de soins employés à l'amusement de *Mesdames*.

A l'instant de mon départ, je reçois la commission de négocier, en Espagne, une affaire très-intéressante au commerce de France. M. Duverney, touché du motif de mon voyage, m'embrasse, et me dit. « Allez, mon fils, « sauvez la vie à votre sœur. Quant à l'affaire « dont vous êtes chargé, quelqu'intérêt que « vous y preniez, souvenez-vous que je suis « votre appui : je l'ai promis publiquement « à la famille royale, et je ne manquerai pas « à un engagement aussi sacré. Je m'en rap- « porte à vos lumières ; voilà pour deux cent « mille francs de billets au porteur que je vous « remets, pour augmenter votre consistance « personnelle, par un crédit de cette étendue « sur moi. »

Je pars, et vais nuit et jour de Paris à Madrid. Un négociant français, feignant d'avoir affaire à Bayonne, mais engagé secrètement par ma famille de m'accompagner et de veiller à ma sûreté, m'avait demandé une place dans ma chaise. J'arrive à Madrid le 18 mai 1764,

à onze heures du matin. J'étais attendu depuis quelques jours ; je trouvai mes sœurs entourées de leurs amis, à qui la chaleur de ma résolution avait donné le désir de me connaître. A peine les premières larmes sont-elles épanchées, que m'adressant à mes sœurs : « Ne soyez pas étonnées si j'emploie ce premier moment pour apprendre l'exacte vérité de votre malheureuse aventure ; je prie les honnêtes gens qui m'environnent, et que je regarde comme mes amis, puisqu'ils sont les vôtres, de ne pas vous passer la plus légère inexactitude : pour vous servir avec succès, il faut que je sois fidèlement instruit. » Le compte fut exact et long. A ce récit, la sensibilité de tout le monde justifiant la mienne, j'embrassai ma jeune sœur, et lui dis : « A présent que je sais tout, mon enfant, sois en repos, je vois avec plaisir que tu n'aimes plus cet homme-là ; ma conduite en devient plus aisée ; dites-moi seulement où je peux le trouver à Madrid. » Chacun élève sa voix, et me conseille de commencer par aller à Aranjuez, voir M. l'ambassadeur dont la prudence consommée devait diriger mes démarches dans une affaire aussi épineuse ; notre ennemi étant excessivement soutenu

par les relations que sa place lui donnait avec des gens fort puissans, je ne devais rien hasarder à Madrid avant d'avoir eu l'honneur d'entretenir son excellence à Aranjuez.

Cela va bien, mes amis, car je vous regarde tous comme tels; procurez-moi seulement une voiture de route, et demain je vais saluer M. l'ambassadeur à la cour. Mais ne trouvez pas mauvais que je prenne, avant de le voir, quelques instructions essentielles à mon projet; la seule chose en laquelle vous puissiez tous me servir, est de garder le secret sur mon arrivée, jusqu'à mon retour d'Aranjuez.

Je fais tirer promptement un habit de mes malles, et, m'ajustant à la hâte, je me fais indiquer la demeure de don Joseph Clavico, garde des archives de la couronne, et j'y cours; il était sorti, l'on m'apprend l'endroit où je puis le rencontrer; et, dans le salon même d'une dame chez laquelle il était, je lui dis, sans me faire connaître, qu'arrivé de France le jour même, et chargé de quelques commissions pour lui, je lui demandais la permission de l'entretenir le plus tôt possible. Il me remit au lendemain matin à neuf heures, en m'invitant au chocolat, que j'acceptai pour moi et pour

le négociant français qui m'accompagnait.

Le lendemain, 19 mai, j'étais chez lui à huit heures et demie; je le trouvai dans une maison splendide, qu'il me dit appartenir à don Antonio Portuguès, l'un des chefs les plus estimés des bureaux du ministère, et tellement son ami, qu'en son absence il usait librement de sa maison comme de la sienne propre.

« Je suis chargé, monsieur, lui dis-je, par « une société de gens de lettres, d'établir, « dans toutes les villes où je passerai, une cor- « respondance littéraire avec les hommes les « plus savans du pays. Comme aucun espa- « gnol n'écrit mieux que l'auteur des feuilles « appelées *le Pensador* (*le Penseur*), à qui « j'ai l'honneur de parler, et que son mérite « littéraire a fait même assez distinguer du « roi, pour qu'il lui confiât la garde d'une de « ses archives, j'ai cru ne pouvoir mieux ser- « vir mes amis qu'en les liant avec un homme « de votre mérite. »

Je le vis enchanté de ma proposition. Pour mieux connaître à quel homme j'avais affaire, je le laissai long-temps discourir sur les avantages que les diverses nations pouvaient tirer de pareilles correspondances. Il me caressait

de l'œil; il avait le ton affectueux; il parlait comme un ange, et rayonnait de gloire et de plaisir. Au milieu de sa joie, il me demanda à mon tour quelle affaire me conduisait en Espagne? Heureux, disait-il, s'il pouvait m'y être de quelque utilité. « J'accepte avec recon-« naissance des offres aussi flatteuses, et n'au-« rai point, monsieur, de secret pour vous. »

Alors, voulant le jeter dans un embarras dont la fin seule de mon discours devait le tirer, je lui présentai de nouveau mon ami. « Monsieur, « lui dis-je, n'est pas tout-à-fait étranger à ce « que je vais vous dire, et ne sera pas de trop à « notre conversation. » Cet exorde le fit regarder mon ami avec beaucoup de curiosité. « Un « négociant français, chargé de famille, et « d'une fortune assez bornée, avait beaucoup « de correspondans en Espagne. Un des plus « riches, passant à Paris, il y a neuf ou dix « ans, lui fit cette proposition : Donnez-moi « deux de vos filles, que je les emmène à Ma-« drid, elles s'établiront chez moi; garçon « agé, sans famille, elles feront le bonheur « de mes vieux jours, et succéderont au plus « riche établissement de l'Espagne.

« L'aînée, déjà mariée, et une de ses sœurs

« lui furent confiées. En faveur de cet éta-
« blissement, leur père se chargea d'entrete-
« nir cette nouvelle maison de Madrid de tou-
« tes les marchandises de France qu'on lui
« demanderait.

« Deux ans après, le correspondant mourut,
« et laissa les Françaises sans aucun bienfait,
« dans l'embarras de soutenir toutes seules une
« maison de commerce. Malgré ce peu d'ai-
« sance, une bonne conduite et les grâces de
« leur esprit leur conservèrent une foule d'a-
« mis qui s'empressèrent à augmenter leur
« crédit et leurs affaires. (Ici je vis Clavico
« redoubler d'attention.)

« A-peu-près dans ce même temps, un jeune
« homme natif des îles Canaries, s'était fait
« présenter dans la maison. (Toute sa gaieté
« s'évanouit à ces mots qui le désignaient.)
« Malgré son peu de fortune, les dames lui
« voyant une grande ardeur pour l'étude
« de la langue française et des sciences, lui
« avaient facilité les moyens d'y faire des pro-
« grès rapides.

« Plein du désir de se faire connaître, il
« forme enfin le projet de donner à la ville
« de Madrid le plaisir tout nouveau pour la

« nation, de lire une feuille périodique dans « le genre du *Spectateur anglais;* il reçoit de « ses amis des encouragemens et des secours « de toute nature. On ne doute point qu'une « pareille entreprise n'ait le plus grand succès; « alors, animé par l'espérance de réussir à se « faire un nom, il ose se proposer ouverte- « ment pour épouser la plus jeune des Fran- « çaises.

« Commencez, lui dit l'aînée, par réussir, « et, lorsque quelque emploi, faveur de la « cour, ou tel autre moyen de subsister hono- « rablement, vous aura donné le droit de « songer à ma sœur, si elle vous préfère à « d'autres prétendans, je ne refuserai pas mon « consentement. (Il s'agitait étrangement sur « son siége en m'écoutant; et moi, sans faire « semblant de m'en apercevoir, je poursuivis « ainsi :)

« La plus jeune, touchée du mérite de « l'homme qui la recherchait, refuse divers « partis avantageux qui s'offraient pour elle, « et, préférant d'attendre que celui qui l'aimait « depuis quatre ans, eût rempli les vues de « fortune que tous ses amis osaient espérer « pour lui, l'encourage à donner sa première

« feuille philosophique sous le titre imposant « du *Pensador*. » (Iei je vis mon homme prêt à se trouver mal.)

« L'ouvrage (continuai-je avec un froid « glaeé) eut un sueeès prodigieux; le roi « même, amusé de cette charmante produc- « tion, donna des marques publiques de bien- « veillance à l'auteur. On lui promit le pre- « mier emploi honorable qui vaquerait. Alors « il éearta tous les prétendans à sa maîtresse « par une recherehe absolument publique. Le « mariage ne se retardait que par l'attente de « l'emploi qu'on avait promis à l'auteur des « feuilles. Enfin, au bout de six ans d'attente « d'une part, de soins et d'assiduités de l'au- « tre, l'emploi parut et l'homme s'enfuit. » (Iei l'homme fit un soupir involontaire, et, s'en apercevant lui-même, il en rougit de confusion : je remarquais tout sans cesser de parler.)

« L'affaire avait trop éclaté pour qu'on pût « en voir le dénouement avec indifférence. Les « dames avaient pris une maison eapable de « contenir deux ménages; les bancs étaient « publiés. L'outrage indignait tous les amis « communs, qui s'employèrent effieaeement à

« venger cette insulte : M. l'ambassadeur de
« France s'en mêla : mais, lorsque cet homme
« apprit que les Françaises employaient les
« protections majeures contre lui, craignant
« un crédit qui pouvait renverser le sien, et
« détruire en un moment sa fortune naissante,
« il vint se jeter aux pieds de sa maîtresse ir-
« ritée. A son tour, il employa tous ses amis
« pour la ramener; comme la colère d'une
« femme trahie n'est presque jamais que de
« l'amour déguisé, tout se raccommoda; les
« préparatifs d'hymen recommencèrent, les
« bancs se publièrent de nouveau, l'on de-
« vait s'épouser dans trois jours. La récon-
« ciliation avait fait autant de bruit que la
« rupture. En partant pour Saint-Ildéphonse,
« où il allait demander à son ministre la per-
« mission de se marier : *Mes amis*, dit-il,
« *conservez-moi le cœur chancelant de ma*
« *maîtresse, jusqu'à ce que je revienne du*
« *Sitio-Real, et disposez toutes choses de fa-*
« *çon qu'en arrivant je puisse aller au tem-*
« *ple avec elle.* »

Malgré l'horrible état où mon récit le mettait, incertain encore si je racontais une histoire étrangère à moi, ce Clavico regardait

de temps en temps mon ami, dont le sang-froid ne l'instruisait pas plus que le mien. Ici, je renforçai ma voix en le fixant, et je continuai :

« Il revient en effet de la cour le sur-
« lendemain ; mais, au lieu de conduire la
« victime à l'autel, il fait dire à l'infortu-
« née qu'il change d'avis une seconde fois,
« et ne l'épousera pas. Les amis, indignés,
courent à l'instant chez lui ; l'insolent ne
« garde plus aucun ménagement, et les défie
« tous de lui nuire, en leur disant que, si
« les Françaises cherchaient à le tourmenter,
« elles prissent garde, à leur tour, qu'il ne
« les perdît pour toujours dans un pays où
« elles étaient sans appui.

« A cette nouvelle, la jeune Française
« tomba dans un état de convulsions qui fit
« craindre pour sa vie. Au fort de leur dé-
« solation, l'aînée écrivit, en France, l'ou-
« trage public qui leur avait été fait ; ce récit
« émut le cœur de leur frère, au point que,
« demandant aussitôt un congé pour venir
« éclaircir une affaire aussi embrouillée, il
« n'a fait qu'un saut de Paris à Madrid : et
« ce frère, *c'est moi* qui ai tout quitté, pa-

« trie, devoirs, famille, état, plaisirs, pour « venir venger, en Espagne, une sœur inno- « cente et malheureuse : c'est moi qui viens, « armé du bon droit et de la fermeté, dé- « masquer un traître, écrire, en traits de « sang, son ame sur son visage; et ce traître, « *c'est vous.* »

Qu'on se forme le tableau de cet homme étonné, stupéfait de ma harangue, à qui la surprise ouvre la bouche, et y fait expirer la parole glacée; qu'on voie cette physionomie radieuse, épanouie sous mes éloges, se rembrunir par degrés, ses yeux s'éteindre, ses traits s'alonger, son teint se plomber.

Il voulut balbutier quelques justifications. — « Ne m'interrompez pas, monsieur; vous « n'avez rien à me dire, beaucoup à enten- « dre de moi. Pour commencer, ayez la bonté « de déclarer, devant monsieur qui est ex- « près venu de France avec moi, si, par « quelque manque de foi, légèreté, faiblesse, « aigreur ou quelque autre vice que ce soit, « ma sœur a mérité le double outrage que « vous avez eu la cruauté de lui faire pu- « bliquement! — *Non, monsieur; je recon- « nais Dona Maria, votre sœur, pour une*

« *demoiselle pleine d'esprit, de grâces et de* « *vertus.* — Vous a-t-elle donné quelque sujet de vous plaindre d'elle depuis que vous « la connaissez? — *Jamais, jamais.* — Eh! « pourquoi donc, monstre que vous êtes, « lui dis-je en me levant, avez-vous eu la « barbarie de la traîner à la mort, uniquement parce que son cœur vous préférait « à dix autres plus honnêtes et plus riches « que vous? — *Ah! monsieur, ce sont des* « *instigations, des conseils; si vous saviez....* « — Cela suffit. »

Alors, me retournant vers mon ami : « Vous « avez entendu la justification de ma sœur, « allez la publier. Ce qui me reste à dire à « monsieur n'exige plus de témoins. » Mon ami sort; Clavico, bien plus étonné, se lève à son tour, je le fais rasseoir. — « A présent, monsieur, que nous sommes seuls, « voici quel est mon projet, et j'espère que « vous l'approuverez.

« Il convient également à vos arrangemens « et aux miens que vous n'épousiez pas ma « sœur, et vous sentez que je ne viens pas ici « faire le personnage d'un frère de comédie, « qui veut que sa sœur se marie; mais vous

« avez outragé, à plaisir, une femme d'hon-
« neur, parce que vous l'avez crue sans sou-
« tien en pays étranger: ce procédé est celui
« d'un malhonnête homme et d'un lâche.
« Vous allez donc commencer par reconnaî-
« tre, de votre main, en pleine liberté,
« toutes vos portes ouvertes, et vos gens dans
« cette salle, qui ne nous entendront point,
« parce que nous parlerons français, que
« vous êtes un homme abominable, qui avez
« trompé, trahi, outragé ma sœur, sans au-
« cun sujet; et, votre déclaration dans mes
« mains, je pars pour Aranjuez où est mon
« ambassadeur; je lui montre l'écrit, je le
« fais ensuite imprimer; après-demain la cour
« et la ville en seront inondées: j'ai des ap-
« puis considérables ici, du temps et de l'ar-
« gent; tout sera employé à vous faire perdre
« votre place, à vous poursuivre de toute
« manière et sans relâche, jusqu'à ce que le
« ressentiment de ma sœur, appaisé, m'ar-
« rête, et me dise *holà!*

— « *Je ne ferai point une telle déclara-*
« *tion*, me dit Clavico, d'une voix altérée.
— Je le crois, car peut-être, à votre place,
« ne la ferais-je pas non plus. Mais voici le re-

« vers de la médaille. Écrivez ou n'écrivez pas;
« de ce moment, je reste avec vous; je ne
« vous quitte plus, je vais partout où vous irez,
« jusqu'à ce que, impatienté d'un pareil voisi-
« nage, vous soyez venu vous délivrer de moi,
« derrière *Buen Retiro* (1). Si je suis plus heu-
« reux que vous, monsieur, sans voir mon
« ambassadeur, sans parler à personne ici, je
« prends ma sœur mourante entre mes bras,
« je la mets dans ma voiture, et je m'en re-
« tourne en France avec elle. Si, au contraire,
« le sort vous favorise, tout est dit pour moi :
« j'ai fait mon testament avant de partir; vous
« aurez eu tous les avantages sur nous : permis
« à vous alors de rire à nos dépens. Faites
« monter le déjeuner. »

Je sonne librement: un laquais entre, apporte le chocolat. Pendant que je prends ma tasse, mon homme, absorbé, se promène en silence, rêve profondément, prend son parti tout de suite, et me dit :

« Monsieur de Beaumarchais, écoutez-moi.
« Rien au monde ne peut excuser ma conduite
« envers mademoiselle votre sœur. L'ambi-

(1) Ancien palais des rois.

« tion m'a perdu ; mais, si j'eusse prévu que
« *Dona Maria* eût un frère comme vous,
« loin de la regarder comme une étrangère
« isolée, j'aurais conclu que les plus grands
« avantages devaient suivre notre union; vous
« venez de me pénétrer de la plus haute es-
« time, et je me mets à vos pieds pour vous
« supplier de travailler à réparer, s'il est
« possible, tous les maux que j'ai faits à vo-
« tre sœur. Rendez-la-moi, monsieur; et je
« me croirai trop heureux d'obtenir de vous
« ma femme, et le pardon de tous mes cri-
« mes. — Il n'est plus temps; ma sœur ne
« ne vous aime plus; faites seulement la dé-
« claration, c'est tout ce que j'exige de vous,
« et trouvez bon après, qu'en ennemi déclaré,
« je venge ma sœur au gré de son ressenti-
« ment. »

Il fit beaucoup de façons, et sur le style dont je l'exigeais, et sur ce que je voulais qu'elle fût toute de sa main, et sur ce que j'insistai à ce que les domestiques fussent présens pendant qu'il écrirait; mais, comme l'alternative était pressante, et qu'il lui restait encore je ne sais quel espoir de ramener une femme qui l'avait aimé, sa fierté se soumit à écrire la dé-

claration suivante, que je lui dictais en me promenant dans l'espèce de galerie où nous étions.

DÉCLARATION DONT J'AI L'ORIGINAL.

« Je soussigné, Joseph Clavico, garde d'une
« des archives de la couronne, reconnais qu'a-
« près avoir été reçu, avec bonté, dans la
« maison de madame Guilbert, j'ai trompé
« mademoiselle Caron, sa sœur, par la pro-
« messe d'honneur, mille fois réitérée, de
« l'épouser à laquelle j'ai manqué, sans qu'au-
« cune faute ou faiblesse de sa part ait pu
« servir de prétexte ou d'excuse à mon man-
« que de foi; qu'au contraire la sagesse de cette
« demoiselle, pour qui j'ai le plus profond
« respect, a toujours été pure et sans tache.
« Je reconnais que, par ma conduite, la lé-
« gèreté de mes discours et par l'interpréta-
« tion qu'on a pu y donner, j'ai ouvertement
« outragé cette vertueuse demoiselle, à la-
« quelle je demande pardon par cet écrit fait
« librement et de ma pleine volonté, quoi-
« que je me reconnaisse tout-à-fait indigne de
« l'obtenir, lui promettant toute autre espèce
« de réparation qu'elle pourra désirer, si
« celle-ci ne lui convient pas.

« Fait à Madrid, et écrit tout de ma main,
« en présence de son frère, le 19 mai 1764.

« *Signé :* JOSEPH CLAVICO. »

Je prends le papier, et lui dis en le quittant : « Je ne suis point un lâche ennemi, monsieur, « c'est sans ménagement que je vais venger ma « sœur. Je vous en ai prévenu : tenez-vous « bien pour averti de l'usage cruel que je vais « faire de l'arme que vous m'avez fournie.— « Monsieur, je crois parler au plus offensé, « mais au plus généreux des hommes : avant « de me diffamer, accordez-moi le moment de « tenter un effort pour ramener encore une « fois Dona Maria : c'est dans cet unique espoir « que j'ai écrit la réparation que vous emportez ; mais, avant de me présenter, j'ai résolu « de charger quelqu'un de plaider ma cause « auprès d'elle, et ce quelqu'un, c'est vous. — « Je n'en ferai rien. —Au moins vous lui direz « le repentir amer que vous avez aperçu en « moi, je borne à cela toutes mes sollicitations. « A votre refus, je chargerai quelqu'autre de « me mettre à ses pieds. » Je le lui promis.

Le retour de mon ami chez ma sœur avait porté l'alarme dans tous les esprits. En arri-

vant, je trouvai les femmes éplorées et les hommes très-inquiets; mais, au compte que je rendis de ma séance, à la vue de ma déclaration, les cris de joie, les embrassemens succédèrent aux larmes; chacun ouvrait un avis différent: les uns opinaient à perdre Clavico, les autres penchaient à lui pardonner; d'autres s'en rapportaient à ma prudence, et tout le monde parlait à la fois. Mais ma sœur de s'écrier: *Non, jamais, jamais, je n'en entendrai parler! courez, mon frère, à Aranjuez: allez voir M. l'ambassadeur, et dans tout ceci, gouvernez-vous par ses conseils.*

Avant de partir pour la cour, j'écrivis à Clavico que ma sœur n'avait pas voulu entendre un seul mot en sa faveur, et que je m'en tenais au projet de la venger et de le perdre. Il me fit prier de le voir avant mon départ, et je me rendis librement chez lui. Après mille imprécations contre lui-même, toutes ses prières se bornèrent à obtenir de moi qu'il allât pendant mon absence avec un ami commun, parler à ma sœur aînée, et que je ne rendisse son déshonneur public qu'à mon retour, s'il n'avait pas obtenu son pardon. Je partis pour Aranjuez.

M. le marquis d'Ossun, notre ambassadeur, aussi respectable qu'obligeant, après m'avoir marqué tout l'intérêt qu'il prenait à moi, en faveur des augustes recommandations qui lui étaient parvenues de France, me dit : « La « première preuve de mon amitié, monsieur, « est de vous prévenir que votre voyage en « Espagne est de la dernière inutilité, quant à « l'objet de venger votre sœur : l'homme qui « l'a insultée deux fois par sa retraite ino- « pinée, n'eût jamais osé se rendre aussi cou- « pable, s'il ne se fût pas cru puissamment « soutenu. Quel est votre dessein ? Espérez- « vous lui faire épouser votre sœur ? — Non, « monsieur, je ne le veux pas ; mais je prétends « le déshonorer. — Et comment ? » Je lui fis le récit de mon entrevue avec Clavico, qu'il ne crut qu'en lisant son récit que je lui présentai.

« Eh bien ! monsieur, me dit cet homme res- « pectable, un peu étonné de mon action, je « change d'avis à l'instant. Celui qui a tellement « avancé les affaires en deux heures, est fait « pour les terminer heureusement. L'ambition « avait éloigné Clavico de Mlle votre sœur, « l'ambition, la terreur ou l'amour le lui ramè- « nent. Mais à quelque titre qu'il revienne, le

« moins d'éclat qu'on puisse faire en pareille « occasion, est toujours le mieux. Je ne vous « cache pas que cet homme est fait pour aller « loin ; et, sous ce point de vue, c'est peut-être « un parti très-avantageux. A votre place, je « vaincrais ma sœur sur ses répugnances, et, « profitant du repentir de Clavico, je les ma- « rierais promptement. — Comment! mon- « sieur, un lâche! — Il n'est un lâche que s'il « ne revient pas de bonne foi ; mais, ce point « accordé, ce n'est qu'un amant repentant. Au « reste, voilà mon avis ; je vous invite à le sui- « vre, et même je vous en saurai gré, par des « considérations que je ne puis vous expliquer. »

Je reviens à Madrid, un peu troublé des conseils du marquis d'Ossun. A mon arrivée, j'appris que Clavico était venu, accompagné de quelques amis communs, se jeter aux pieds de mes sœurs ; que la plus jeune, à son arrivée, s'était enfuie dans sa chambre, et n'avait plus voulu reparaître ; et l'on me dit qu'il avait conçu beaucoup d'espérance de cette colère fugitive.

Depuis mon retour d'Aranjuez, ce Clavico désira me voir tous les jours, me chercha, m'enchanta par son esprit et ses connaissances. Je le servais de bonne foi : c'était son bonheur

et non sa fortune que je désirais : c'était son cœur et non sa main que je voulais forcer.

Le 25 mai, Clavico se retira brusquement du logis de M. Portuguès, et fut se réfugier au quartier des Invalides, chez un ami. Je courus au quartier, il allégua pour motif de cette retraite, que M. Portuguès, étant un des plus opposés à son mariage, il comptait me donner la plus haute preuve de la sincérité de son retour, en quittant la maison d'un si puissant ennemi de ma sœur. Je lui sus un gré infini de sa retraite. — Le 26 mai j'en reçus la lettre suivante :

« Monsieur, je suis dans la ferme intention « de réparer les chagrins que j'ai causés à « mademoiselle Caron ; je lui offre de nouveau « de l'épouser, si les mal-entendus passés ne « lui ont pas donné trop d'éloignement pour « moi. Mes propositions sont très - sincères. « Veuillez être le médiateur de cette heu- « reuse réconciliation, et faites-moi la grâce « d'instruire convenablement tous ceux que « l'ignorance ou la malignité ont fait tomber « dans l'erreur à mon égard. »

Clavico.

A la lecture de cette lettre, ma jeune sœur

fondit en larmes ; je l'embrassai de toute mon ame : « Eh bien ! mon enfant, tu l'aimes en-« core, tu en es bien honteuse, n'est-ce pas ? « Je le vois, mais, va, tu n'en es pas moins « une honnète, une excellente fille ; et puis-« que ton ressentiment tire à sa fin, laisse-le « s'éteindre dans les larmes du pardon, elles « sont bien douces après celles de la colère. « C'est un monstre (ajoutai-je en riant), que « ce Clavico, mais, mon enfant, tel qu'il « est, je me joins à M. le marquis d'Ossun « pour te conseiller de lui pardonner. »

Mon bavardage la fit sourire au milieu de ses larmes, et je pris ce charmant conflit pour un consentement tacite aux vues de M. l'ambassadeur. Je courus chercher mon homme à qui je dis bien qu'il était cent fois plus heureux qu'il ne le méritait ; il arriva tremblant chez ma sœur. On enveloppa la pauvre troublée, qui, rougissant moitié honte et moitié plaisir, laissa échapper enfin, avec un soupir, son consentement à tout ce que nous allions faire pour l'enchaîner de nouveau. Dans son enchantement, Clavico écrivit sur-le-champ une *promesse* qu'il signa et fit signer à sa maîtresse, devant MM. *Laugier*, secrétaire d'ambassade ;

Gazan, consul d'Espagne; *Devignes*, chanoine; *Durocher*, premier chirurgien de la reine-mère; *Durand* et *Périer*, négocians français; *Don Firmin de Salsedo*, contador de la trésorerie; *de Bievardi*, gentilhomme italien; *Boca*, officier.

L'ambassadeur et le ministre me louèrent de ma conduite, et donnèrent leur consentement au mariage de ma sœur.

A mon arrivée à Madrid, je trouvai chez moi une lettre de Clavico, qui m'apprenait qu'un indigne billet répandu, tant à la cour qu'à la ville, outrageait son honneur de la manière la plus sanglante; *qu'il n'était pas convenable que nous nous vissions pendant quelques jours, en attendant que le monde se désabusât.* — Il y avait joint une déclaration fausse, abominable, qui était toute de son écriture.

Je pris un peu d'humeur de la conclusion que tirait Clavico de cet indigne papier; je courus lui en faire les plus tendres reproches; je le trouvai couché. Partie de ses effets étant restée chez M. Portuguès, je lui envoyai, sur-le-champ, du linge de toute espèce à changer; et, pour le consoler du chagrin où cet écrit

fabriqué paraissait le plonger, je lui promis qu'à son rétablissement, je le menerais partout avec moi, comme mon frère et comme un homme raisonnable.

Nous convinmes de tous les préparatifs du mariage de ma sœur; et, le lendemain, plusieurs de ses amis me menèrent, à son invitation, chez le grand-vicaire, chez le notaire apostolique, etc. Cela fait, je reviens chez lui très-content : « Mon ami, lui dis-je en l'em-« brassant, l'état où nous sommes, à l'égard « l'un de l'autre, me permet de prendre « quelques libertés avec vous. Si vous n'êtes « pas en argent comptant, vous ferez fort « bien d'accepter ma bourse, dans laquelle « j'ai mis cent quadruples cordonnés, et autres « pièces d'or, le tout valant environ neuf « mille livres, argent de France, sur quoi « vous enverrez vingt-cinq quadruples à ma « sœur pour avoir des rubans : et voici des « bijoux et des dentelles de France; si vous « voulez lui en faire présent, elle les recevra « de votre main, plus agréablement encore « que de la mienne. » Mon ami accepta les bijoux et les dentelles; mais il refusa l'argent, quelques instances que je lui fisse.

Le lendemain, jour de l'Ascension, un valet que j'avais pris à Bayonne, et qui, la veille, avait été me chercher de l'or cordonné chez mon banquier, me vola ma bourse, toutes mes pièces d'argenterie, un carton de dentelles, mes étoffes d'or, le tout valant, à-peu-près, 15,000 francs, et prit la fuite. J'allai sur-le-champ chez le commandant de Madrid faire ma plainte, et je demeurai surpris de l'air glacé dont elle fut accueillie: l'énigme va bientôt se débrouiller. — Cet accident ne m'empêcha pas de donner tous mes soins à mon ami malade: je lui reprochai doucement ma perte, en lui disant que, s'il eût accepté mon offre, il m'eût empêché d'être volé. Mon ami m'assura que ce petit malheur était irréparable, parce que ce valet, qui avait sûrement pris la route de Cadix, serait parti avec la flotte avant qu'on l'eût attrapé. J'en écrivis à M. l'ambassadeur, et ne m'en occupai plus. Les jours suivans se passèrent en soins assidus de ma part, et en témoignages de la plus tendre reconnaissance de celle de Clavico; mais, le 5 juin, étant venu pour le voir, j'appris, avec surprise, que mon ami avait encore brusquement délogé. Ceci me parut

très-extraordinaire. Je le fis chercher dans tous les hôtels garnis de Madrid ; et, l'ayant enfin trouvé, rue Saint-Louis, je lui témoignai mon étonnement, avec un peu moins de douceur que la première fois. Il m'avoua qu'ayant appris qu'on reprochait à son ami de partager, avec un étranger, le logement que le roi accordait à lui seul, il avait cru devoir quitter à l'instant l'appartement de son ami. Je le grondai obligeamment de n'être pas venu dans la maison de ma sœur ; je voulais même l'y conduire à l'instant. Il me remercia, et m'objecta que, venant de prendre médecine, il ne s'exposerait pas à sortir, cet usage étant celui de tous les Espagnols. — Le lendemain, il refusa sous le même prétexte ; alors, nos amis commencèrent à secouer la tête. J'étais encore tranquille : le contrat était fait. Il ne put être signé de plusieurs jours, à cause de ces impatientantes *purgeries :* en Espagne, tout acte est nul, lorsqu'il se trouve daté du jour qu'un des contractans a pris médecine. Ma sœur tremblait de nouveau : c'était par de semblables délais, que cet homme les avait déjà deux fois conduites à des denouemens affreux. Je lui imposai silence ; cepen-

dant, le soupçon se glissait dans mon cœur. — Pour m'en délivrer, le 7 juin, jour pris enfin pour signer le contrat, j'envoyai chercher, d'autorité, le notaire apostolique. — Mais, quelle fut ma surprise, lorsque cet homme me dit qu'il allait faire signer au seigneur Clavico une déclaration bien contraire à mes vues; qu'il avait reçu, la veille, une opposition au mariage de ma sœur, par une jeune personne qui prétendait avoir une promesse de Clavico, datée de 1755, de neuf années avant l'époque où nous étions, 1764. L'opposante était *una duenna* (fille de chambre). Humilié, furieux, je cours chez l'indigne Clavico :

« Cette promesse de mariage vient de vous, « lui dis-je; elle a été fabriquée hier. Vous « êtes un homme abominable, auquel je ne « voudrais pas donner ma sœur pour tous les « trésors de l'Inde. Mais, ce soir, je vais « rendre compte de votre infamie au mi- « nistre; et, loin de m'opposer, pour ma « sœur, à la prétention de votre *duenna*, je « demande, pour unique vengeance, qu'on « vous la fasse épouser sur-le-champ. Je lui « servirai de père; je lui paierai sa dot, et

« lui prodiguerai tous mes secours, pour « qu'elle vous poursuive jusqu'à l'autel. Alors « vous serez déshonoré, et je serai vengé. »

« Mon cher frère, mon ami, me dit-il, « suspendez vos ressentimens. A la vérité, « dans un délire amoureux, je fis cette pro- « messe, autrefois, à la *duenna* de madame « Portuguès; mais, depuis notre rupture, elle « ne m'en a jamais reparlé. Ce sont les enne- « mis de dona Maria, qui font agir cette fille; « mais, croyez-moi, quelques pièces d'or « feront l'affaire de cette malheureuse. Je vous « conduirai, ce soir, chez un célèbre avocat. « Mettez-moi aux pieds de mademoiselle votre « sœur, que je fais vœu d'aimer toute ma « vie. »

L'amertume était dans mon cœur, et l'indécision dans ma tête. Je ne pouvais pas me croire joué par un fripon. Ne pouvant deviner son but, je suspendais mon jugement, quoique l'effroi eût déjà gagné tout ce qui m'environnait. Je me rends à huit heures chez cet étrange mortel, accompagné des sieurs Perrier et Durand. A peine étions-nous descendus de voiture, que la maîtresse de la maison vint au-devant de nous, et me dit : « Le seigneur

« Clavico est délogé depuis une heure; on « ignore où il est allé. » Frappé de cette nouvelle, et voulant en douter encore, je monte à la chambre qu'il avait occupée; je ne trouve plus aucuns de ses effets : mon cœur se serra de nouveau. De retour chez moi, j'envoyai six personnes courir toute la ville, pour me découvrir le traître à quelque prix que ce fût; mais, convaincu de la trahison, je m'écriais encore : A quoi bon ces noirceurs ! Je n'y concevais rien, lorsqu'un courrier de M. l'ambassadeur, arrivant d'Aranjuèz, me remit une lettre de Son Excellence, en me disant qu'elle était bien pressée. Je l'ai conservée et vais la transcrire ici.

LETTRE DE M. L'AMBASSADEUR DE FRANCE, DONT J'AI L'ORIGINAL.

A Aranjuèz, le 17 juin 1764.

« M. de Robion, monsieur, commandant « de Madrid, vient de passer chez moi, pour « m'apprendre que le sieur Clavico s'était re- « tiré dans un quartier des Invalides, et avait « déclaré qu'il y prenait asyle contre les vio- « lences qu'il craignait de votre part, attendu

« que *vous l'aviez forcé dans sa propre mai-* « *son, il y a quelques jours, le pistolet sur* « *la gorge, à signer un billet, par lequel il* « *s'était engagé à épouser mademoiselle votre* « *sœur*. Il serait inutile que je vous commu- « niquasse ici tout ce que je pense sur un aussi « mauvais procédé; mais vous concevez aisé- « ment que, *quelque honnête et droite qu'ait* « *été votre conduite dans cette affaire*, on « pourrait y donner une tournure dont les « conséquences seraient aussi désagréables « que fâcheuses pour vous. Ainsi, je vous con- « seille de demeurer entièrement tranquille « en paroles, en écrits et en actions, jusqu'à ce « que je vous aie vu, ou ici, si vous y venez « promptement, ou à Madrid, où je retour- « nerai le 12. »

J'ai l'honneur, etc. *Signé* OSSUN.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour moi. Quoi! cet homme qui, depuis quinze jours, me pressait dans ses bras! ce monstre, qui m'avait écrit dix lettres pleines de tendresse, m'avait sollicité publiquement de lui donner ma sœur, était venu dix fois manger chez elle à la face de tout Madrid! il avait

fait une plainte au criminel contre moi pour cause de violence, et me poursuivait sourdement! Je ne me connaissais plus.

Un officier des gardes Walonnes entre à l'instant, et me dit: « Monsieur de Beaumar-« chais, vous n'avez pas un moment à perdre; « sauvez-vous, ou, demain matin, vous serez « arrêté dans votre lit; l'ordre est donné, je « vous en préviens; votre homme est un mons-« tre, il a soulevé tous les esprits, et vous a « conduit de promesses en promesses, pour se « rendre votre accusateur public. Fuyez, fuyez « à l'instant, ou, renfermé dans un cachot, « vous n'avez plus ni protection, ni défense.

— « Moi, fuir! me sauver! plutôt périr. Ne me « parlez plus, mes amis; ayez-moi seulement « une voiture de route à six mules, pour de-« main quatre heures du matin, et laissez-moi « me recueillir jusqu'à mon départ pour Aran-« juèz. » Je me renfermai; j'avais l'esprit troublé, le cœur dans un étau; rien ne pouvait calmer cette agitation. Je me jetai dans un fauteuil, où je restai, près de deux heures, dans un vide absolu d'idées et de résolutions.

Ce repos fatiguant m'ayant enfin rendu à moi-même, je me rappelai que cet homme,

depuis la date de sa plainte, s'était promené publiquement avec moi dans mon carrosse, m'avait écrit dix lettres tendres ; m'avait chargé spécialement de sa demande, auprès du ministre, devant vingt personnes. Je me jette à mon bureau ; j'écris, avec la rapidité d'un homme en pleine fièvre, le journal exact de ma conduite depuis mon arrrivée à Madrid : noms, dates, discours, tout se peint à ma mémoire, tout est fixé sous ma plume. A cinq heures du matin, je monte en voiture ; je refuse l'offre de quelques amis qui veulent m'accompagner. « Je veux être seul, leur dis-je, « je n'ai pas trop de douze heures de latitude « pour calmer mes sens. » Et je partis pour Aranjuèz.

M. l'ambassadeur était au palais quand j'arrivai. « Vous avez bien fait de venir sur-le-« champ, me dit-il ; je n'étais rien moins que « tranquille sur vous. Depuis quinze jours, « votre homme a gagné toutes les avenues du « palais ; sans moi, vous étiez arrêté, perdu. « J'ai couru chez M. de Grimaldi. M. de « Beaumarchais est un homme d'honneur, lui « ai-je dit ; faites retirer l'ordre de l'arrêter, « je vous prie, ceci est le comble de l'atro-

« cité. M. de Grimaldi m'a répondu : *Je ne*
« *suis le maître que de suspendre un moment;*
« *tout le monde est armé contre lui; qu'il*
« *parte à l'instant pour la France, on fer-*
« *mera les yeux sur sa fuite.* — Ainsi, mon-
« sieur, partez, il n'y a pas un moment à
« perdre. Dès demain matin, reprenez la
« route de France ; je ne pourrais vous servir
» contre le soulèvement général, contre des
« ordres si précis, et je serais désolé qu'il
« vous arrivât malheur en ce pays ; partez. »
— En l'écoutant, je ne pleurais pas, mais, par intervalle, il me tombait des yeux de grosses gouttes d'eau, que le resserrement universel y amassait : j'étais stupide et muet. — Je passai la nuit dans les allées sombres du parc d'Aranjuèz. Le lendemain, bien raffermi, bien obstiné, bien résolu de périr ou d'être vengé, je vais au lever de M. de Grimaldi, ministre d'État. J'étais dans son salon, lorsque j'entendis prononcer plusieurs fois le nom de M. Whal : cet homme respectable, qui n'avait quitté le ministère que pour mettre un intervalle de repos entre la vie et la mort, était logé chez M. de Grimaldi. Je me fais annoncer chez lui, comme un étranger qui a

les choses les plus importantes à lui communiquer. Il me fait entrer; et la plus noble figure rassurant mon cœur agité: « Monsieur, « lui dis-je, je n'ai point d'autre titre à vos bien- « faits que celui d'être Français et outragé; « vous êtes né vous-même en France; avec « l'estime de la nation, vous êtes resté l'ami « du roi: c'est le nom dont il vous honore sans « cesse. Eh bien! monsieur, il vous reste une « belle action à faire; elle est digne de vous; « et c'est un Français au désespoir qui compte « sur le secours d'un homme aussi vertueux.

« Vous êtes Français, monsieur, me dit-il, « c'est un beau titre auprès de moi; j'ai tou- « jours chéri la France! Mais vous tremblez! « votre ame est hors d'elle! asseyez-vous, et « dites-moi vos peines; elles sont affreuses, « sans doute, si elles égalent le trouble où « je vous vois. » — Je lui lus mon journal; M. Whal me calmait de temps en temps. Lorsque je vins à la plainte criminelle, à l'ordre de me mettre au cachot, etc. il fait un cri, se lève, et, m'embrassant tendrement: *Sans doute, le roi vous fera justice, et vous avez raison d'y compter. Monsieur, il ne sera pas dit qu'un brave Français ait quitté sa patrie, ses*

protecteurs, ses affaires; qu'il ait fait quatre cents lieues pour secourir une sœur honnête et malheureuse, et qu'en fuyant de ce pays il remporte dans son cœur, de la généreuse nation espagnole, l'abominable idée que les étrangers n'obtiennent chez elle aucune justice. Je veux vous servir de père. C'est moi qui ai donné au roi ce Clavico : je suis coupable de tous ses crimes ! Ah ! Dieux !.... »

Il sonne, fait mettre les chevaux, et me conduit au palais. En attendant M. de Grimaldi qu'il avait fait prévenir, ce généreux protecteur entre chez le roi, s'accuse du crime de mon lâche adversaire, a la générosité d'en demander pardon. Il avait sollicité son avancement avec ardeur, il met plus d'ardeur encore à solliciter sa chute. M. de Grimaldi arrive ; j'entre chez le roi, et me prosterne à ses pieds. « Lisez votre mémoire, me dit « M. Whal avec chaleur, il n'y a pas d'ame « honnête qui n'en doive être touchée comme « je l'ai été moi-même. » J'avais le cœur élevé à sa plus haute région ; je le sentais battre avec force dans ma poitrine ; et, me livrant à ce qu'on pourrait appeler l'éloquence du moment, je rendis, avec force et rapidité,

tout ce qu'on vient de lire. Alors le roi, suffisamment instruit, ordonna que Clavico perdît son emploi, et fût, à jamais, chassé de ses bureaux.

Ames sensibles! croyez-vous qu'il y eût des expressions pour l'état où je me trouvais; je balbutiais les mots de respect, de reconnaissance; et cette ame entraînée naguère presqu'au degré de la férocité contre son ennemi, passant à l'extrémité opposée, alla jusqu'à bénir le malheureux dont la noirceur lui avait procuré le noble et précieux avantage qu'il venait d'obtenir aux pieds du trône.

Le monarque daigna me demander mon manuscrit, et me fit dire qu'il le garderait.

Telle est la justice que j'ai obtenue en Espagne, dans une querelle dont j'étais en partie l'agresseur. Mon cœur se serre en pensant que, depuis, en France, étant offensé..... Telles sont les preuves authentiques et respectables sur lesquelles s'appuie le compte exact que l'animosité vient de me forcer de rendre de ma conduite, en cette occasion, l'une des plus importantes de ma vie. J'ai osé nommer, sans leur aveu, le prince magnanime qui s'est plu à me faire justice; les généreux ministres

qui y ont coopéré; le très-respecté marquis d'Ossun, notre ambassadeur; mon inestimable protecteur, M. Whal, et toutes les personnes qui ont contribué à ma justification.

Je revins à Madrid, où tous les Français s'empressèrent de renouveler à ma pauvre sœur les témoignages de leur ancienne amitié. A la nouvelle de la perte de son emploi, qui se répandit partout, mon lâche ennemi, certain d'être arrêté, se sauva chez les Capucins, d'où il m'écrivit une longue lettre pour implorer ma commisération. Il avait raison d'y compter; je ne le haïssais plus; je n'ai même jamais haï personne.

AFFAIRE GOEZMAN.

CONFRONTATION DE BEAUMARCHAIS AVEC MADAME GOEZMAN.

On n'imaginerait pas, dit Beaumarchais, combien nous avons eu de peine à nous rencontrer madame Goëzman et moi; soit qu'elle fût réellement incommodée autant de fois qu'elle l'a fait dire au greffe, soit qu'elle eût plus besoin d'être préparée pour soutenir le

choc d'une confrontation aussi sérieuse que la mienne ; enfin nous sommes en présence.

Après les sermens reçus et les préambules ordinaires sur nos noms et qualités, on nous demanda si nous nous connaissions. « *Pour* « *cela non*, dit madame Goëzman, *je ne le* « *connais ni ne veux jamais le connaître.* » Et l'on écrivit. — « Je n'ai pas l'honneur non « plus de connaître madame ; mais, en la « voyant, je ne puis m'empêcher de former « un vœu tout différent du sien. » Et l'on écrivit.

Madame Goëzman, sommée ensuite d'articuler ses reproches, si elle en avait à fournir contre moi, répondit : « *Écrivez que je re-* « *proche et récuse monsieur, parce qu'il est* « *mon ennemi capital, et parce qu'il a une* « *ame atroce, connue pour telle dans tout* « *Paris, etc.* »

Je trouvai la phrase un peu masculine pour une dame ; mais, en la voyant s'affermir sur son siége, sortir d'elle-même, enfler sa voix pour me dire ces premières injures, je jugeai qu'elle avait senti le besoin de commencer l'attaque par une période vigoureuse pour se mettre en force ; et je ne lui en sus pas mauvais

gré. Sa réponse écrite en entier, on m'interroge à mon tour. Voici la mienne : « Je n'ai aucun « reproche à faire à madame, pas même sur « la petite humeur qui la domine en ce mo- « ment ; mais bien des regrets à lui montrer « de ne devoir qu'à un procès criminel l'oc- « casion de lui offrir mes premiers hom- « mages. Quant à l'atrocité de mon ame, j'es- « père lui prouver par la modération de mes « réponses, et par ma conduite respectueuse, « que son conseil l'a mal informée sur mon « compte. » Et l'on écrivit. Tel est en général le ton qui a régné entre cette dame et moi pendant huit heures que nous avons passées ensemble en deux fois.

Le greffier lit mes interrogatoires et récolemens, après lesquels on demande à madame Goëzman si elle a quelques observations à faire sur ce qu'elle vient d'entendre. « Ma foi, « non, monsieur (répond-elle, en souriant, au « magistrat); que voulez-vous que je dise à tout « ce fatras de bêtises? Il faut que monsieur ait « bien du temps à perdre pour avoir fait écrire « autant de platitudes. » Je ne fus pas fâché de la voir un peu adoucie sur mon compte : car enfin des bêtises ne sont pas des atrocités.

« Faites vos interpellations, madame, lui dit « le conseiller-commissaire : je suis obligé de « vous prévenir qu'après ce moment, il ne sera « plus temps. — *Eh! mais, sur quoi, mon-« sieur? je ne vois pas moi.... Ah!... écrivez « qu'en général toutes les réponses de mon-« sieur sont fausses et suggérées.* » Je souriais. Elle voulut en savoir la raison : « C'est, « madame, qu'à votre exclamation, j'ai bien « jugé que vous vous rappeliez subitement cette « partie de votre leçon ; mais vous auriez pu « l'appliquer plus heureusement sur une foule « d'objets qui vous sont étrangers dans mes « interrogatoires ; vous ne pouvez savoir si « mes réponses sont *fausses* ou vraies. A « l'égard de la *suggestion*, vous avez certaine-« ment confondu, parce qu'étant regardé par « votre conseil, comme le chef d'une *clique* « (pour user de vos termes), on vous aura dit « que je suggérais les réponses aux autres ; et « non que les miennes m'étaient *suggérées*. « Mais n'auriez-vous rien à dire de particulier « sur la lettre que j'ai eu l'honneur de vous « écrire, et qui m'a procuré l'audience de « M. Goëzman? — *Certainement, monsieur... « attendez.... écrivez... Quant à l'égard de la*

« *soi-disant audience... de la soi-disant... au-*
« *dience...* »

Tandis qu'elle cherche ce qu'elle veut dire, j'ai le temps d'observer au lecteur que le tableau de ces confrontations n'est point un vain amusement que je lui présente : il m'est très-important qu'on y voie l'embarras de la dame, pour lier à des idées très-communes les grands mots de Palais, dont son conseil avait eu la gaucherie de les habiller. *La soi-disant audience.... envers et contre tous... ainsi qu'elle avisera... un commencement de preuve par écrit...* et autres phrases où l'on sent la présence du dieu qui inspire la prêtresse, et lui fait rendre ses oracles en une langue étrangère qu'elle-même n'entend point. — Enfin, madame Goëzman fut si long-temps à chercher; répétant toujours *la soi-disant audience...* le greffier, la plume en l'air, et nos six yeux fixés sur elle, que M. de Chazal, commissaire, lui dit avec douceur : « Eh bien! madame, « qu'entendez-vous par *la soi-disant audience?* « Laissons les mots, assurez vos idées : expli- « quez-vous, et je rédigerai fidèlement votre in- « terpellation. — *Je veux dire, monsieur, que* « *je ne me mêle point des affaires ni des au-*

« *diences de mon mari, mais seulement de mon* « *ménage; et que, si monsieur a remis une let-* « *tre à mon laquais, ce n'a été que par excès* « *de méchanceté : ce que je soutiendrai envers* « *et contre tous.* » Le greffier écrivait. — « Daignez nous expliquer, madame, quelle « méchanceté vous entendez trouver dans l'ac- « tion toute simple de remettre une lettre à « un valet? » Nouvel embarras sur ma méchanceté; cela devenait long, et si long, que nous laissâmes là ma méchanceté; mais, en revanche, elle nous dit : « *S'il est vrai que* « *monsieur ait apporté chez moi une lettre,* « *auquel de nos gens l'a-t-il remise?* — A un « jeune laquais blondin, qui nous dit être à « vous, madame. — Ah! voilà une bonne « contradiction! *Écrivez que monsieur a re-* « *mis la lettre à un blondin : mon laquais n'est* « *pas blond, mais châtain clair* (je fus atterré « de cette réplique); *et si c'était mon laquais,* « *comment est ma livrée ?* » — Me voilà pris : cependant, me remettant un peu, je répondis de mon mieux : je ne savais pas que madame eût une livrée particulière. — « *Écrivez,* « *écrivez, je vous prie, que monsieur, qui a* « *parlé à mon laquais, ne sait pas que j'ai*

« *une livrée particulière ; moi qui en ai deux,*
« *celle d'hiver et celle d'été.* — Madame, j'en-
« tends si peu vous contester les deux livrées
« d'hiver et d'été, qu'il me semble même que
« ce laquais était en veste de printemps du ma-
« tin, parce que nous étions au 3 avril. Par-
« don si je me suis mal expliqué : comme, en
« vous mariant, il est naturel que vos gens
« aient quitté votre livrée pour ne plus porter
« que celle de la maison Goëzman, je n'aurais
« pu distinguer à l'habit si le laquais était à
« monsieur ou à madame. Il a donc bien fallu,
« sur ce point délicat, m'en rapporter à sa pé-
« rilleuse parole ; au reste, qu'il soit blond ou
« châtain clair ; qu'il portât la livrée Goëzman
« ou la livrée Jamar, toujours est-il vrai que,
« devant deux témoins irréprochables, Me Fal-
« connet et le sieur Santerre, un laquais *soi-*
« *disant* à vous, a été chargé par moi, sur le
« perron de votre escalier, d'une lettre qu'il ne
« voulait pas porter alors, parce que monsieur,
« disait-il, était avec madame ; qu'il porta ce-
« pendant quand je l'eus rassuré, et dont il
« nous rendit bientôt cette réponse verbale :
« *Vous pouvez monter au cabinet de monsieur,*
« *il va s'y rendre à l'instant par un escalier*

« *intérieur*. En effet, M. Goëzman nous y joi-« gnit peu de temps après.

« Tout ce bavardage ne fait rien, reprit « madame Goëzman. Vous n'avez pas suivi « mon laquais sur l'escalier, par-devant té-« moins, ainsi vous ne pouvez attester qu'il « m'ait remis la lettre en mains propres. « Et moi, *je déclare que je n'ai jamais reçu « aucune lettre de monsieur ni de sa part : et « que je ne me suis mêlée nullement de lui faire « avoir cette audience*. Écrivez exactement.

— « Eh! dieux! madame, à quel soupçon « nous livrez-vous! c'est bien pis, si vous n'a-« vez pas reçu la lettre des mains du laquais : « comme il est prouvé au procès que cet homme « l'a prise des miennes, et que l'apparition de « M. Goëzman s'accorde en tout avec la ré-« ponse verbale du *châtain clair*, il en faudrait « conclure que ce perfide laquais de femme « aurait remis la lettre à votre mari; cette « lettre, madame, par laquelle vous étiez som-« mée, *suivant votre accord avec Le Jay, de « me procurer l'audience ;* il en faudrait con-« clure que cet époux, non moins honnête que « curieux, se serait cru, en galant homme, « obligé de tenir les engagemens de sa femme.

« et..... Achevez la phrase, madame : en hon-
« neur, je n'ai pas le courage de la pousser
« plus loin; décidez lequel des deux époux ou-
« vrit la lettre qui produisit l'audience; mais,
« si vous persistez à soutenir que ce n'est pas
« vous, ne dites plus au moins que je compro-
« mets M. Goëzman dans cette affaire : il est
« bien prouvé, pour le coup, que c'est vous-
« même qui le compromettez.

« — Laissez-moi tranquille, monsieur, re-
« prit-elle avec colère; s'il fallait répondre à
« tant d'impertinences, on resterait sur cette
« sotte lettre jusqu'à demain matin : je m'en
« tiens à ce que j'ai dit, et n'y veux pas ajouter
« un mot davantage. »

Comme c'était sur mon interrogatoire qu'on argumentait, et que madame Goëzman ne poussa pas plus loin ses observations, ma confrontation avec elle fut close à l'instant. Alors, il fut question de la sienne avec moi; car, pour l'instruction de ceux qui sont assez heureux pour n'avoir pas encore été dénoncés par M. Goëzman sur des audiences payées à sa femme, il est bon d'observer que, quand deux accusés sont confrontés l'un à l'autre, celui dont on a lu l'interrogatoire n'a pas le droit

d'interpeller : il ne fait que répliquer, observer ; mais il prend sa revanche, il interpelle à son tour, à la lecture des pièces de son coaccusé. Il en résulte que, lorsqu'un accusé a fait le tour entier des confrontations actives et passives, il connaît le procès à peu près aussi bien que ceux qui doivent le juger.

Je puis donc attester de nouveau que tout ce que j'ai avancé dans mon premier Mémoire, sur la seule conviction de mon innocence, est exactement conforme aux pièces du procès : je m'en suis convaincu à leur lecture, et ce n'est pas sans raison que je pèse là-dessus. Il se répand dans le public, que la seule réponse due à mon Mémoire, est d'assurer que c'est un tissu de faussetés naïvement débitées. — Laissons cette faible ressource à l'iniquité, ne lui disputons pas ce triomphe d'un moment ; elle n'en aura point d'autre.

O mes juges ! c'est à vous que j'ai l'honneur d'adresser ce que j'écris. Vous lirez, vous comparerez tout, et vous me vengerez de ces nouvelles calomnies. C'est votre jugement qui m'en fera raison. Voudrais-je en imposer sous vos yeux au public ? On entend partout mes ennemis crier contre moi, s'agiter, menacer.

En me ménageant plus, ils me serviraient moins : aux yeux de l'équité, le mal qu'on veut à l'innocence, est la mesure du bien qu'on lui fait. Ils voudraient m'effrayer sur le procès et sur les juges ; m'amener à redouter l'injustice de ceux à qui je viens demander raison de la leur ; et me faire puiser la terreur dans le sein même où je viens chercher la paix. O mes juges ! ma confiance en vous se ranime, et s'accroît par les efforts accumulés pour l'éteindre. Echauffés sur la sainteté de votre ministère, vous saisirez cette occasion de vous honorer aux yeux de la nation, qui vous attend : elle se souviendra surtout qu'en vengeant un faible citoyen, vous n'avez pas oublié que son adversaire était *conseiller au parlement*.

CONFRONTATION DE MADAME GOEZMAN A MOI.

Il était tard : à peine eut-on le temps ce jour-là de lire les interrogatoires et récolemens de madame Goëzman. Ah ! grands dieux ! quels écrits ! Figurez-vous un chef-d'œuvre de contradictions, de maladresse et de turpitude, et vous n'en aurez pas encore une véritable idée. Je ne pus m'empêcher de m'écrier :

« Quoi! madame, il y a quelqu'un au monde « assez ennemi de lui-même, pour vous con- « fier son honneur et le secret d'une intrigue « aussi sérieuse à défendre! Pardon, mon éton- « nement ici porte moins sur vous que sur le « conseil qui vous met en œuvre. — Eh! qu'y « a-t-il donc, monsieur, s'il vous plaît, dans « tout ce qu'on vient de lire? — Que vous êtes, « madame, une femme très-aimable; mais « que vous manquez absolument de mémoire : « et c'est ce que j'aurai l'honneur de vous prou- « ver demain matin. »

Je demande pardon au lecteur si mon ton est un peu moins grave ici, qu'un tel procès ne semble le comporter. Je ne sais comment il arrive qu'aussitôt qu'une femme est mêlée dans une affaire, l'ame la plus farouche s'amollit et devient moins austère; un vernis d'égards et de procédés se répand sur les discussions les plus épineuses; le ton devient moins tranchant, l'aigreur s'atténue, les démentis s'effacent, et tel est l'attrait de ce sexe, qu'il semblerait qu'on dispute moins avec lui pour éclaircir des faits, que pour avoir occasion de s'en rapprocher.

Eh! quel homme assez dur se défendrait

de la douce compassion qu'inspire un trop faible ennemi poussé dans l'arêne, par la cruauté de ceux qui n'ont pas le courage de s'y présenter eux-mêmes! Qui peut voir sans s'adoucir une jeune femme jetée entre des hommes, et forcée, par l'acharnement des uns, de se mettre aux prises avec la fermeté des autres, s'égarer dans ses fuites, s'embarrasser dans ses réponses, sentir qu'elle en rougit, et rougir encore plus de dépit de ne pouvoir s'en empêcher !

Ces greffes, ces confrontations, tous ces débats virils ne sont point faits pour les femmes : on sent qu'elles y sont déplacées. Malheur à qui les y poussa! Celui qui s'appuie sur un faible roseau ne doit pas s'étonner qu'il se brise, et lui perce la main.

Madame Goëzman eut bien de la peine à se rendre au greffe à quatre heures après midi, quoiqu'elle eût promis de s'y trouver à dix heures du matin. Je m'aperçus que de nouveaux confortatifs avaient remonté son ame à peu près au même point de jactance et d'aigreur où je l'avais vue en commençant la veille avec moi. Mais j'avais lu ses défenses : les rires, les propos forcés, les éclairs de fureurs, les

tonnerres d'injures étaient devenus sans effet.

Pour prévenir un nouvel orage, je pris la liberté de lui dire : « Aujourd'hui, madame, c'est « moi qui tiens l'attaque, et voici mon plan : « Nous allons repasser vos interrogatoires et « récolemens : je ferai mes observations ; mais « chaque injure que vous me direz, permettez « que je m'en venge à l'instant, en vous faisant « tomber dans de nouvelles contradictions. — « De nouvelles ! monsieur ! est-ce qu'il y en a « dans tout ce que j'ai dit ? — Ah ! bon Dieu ! « madame, elles y fourmillent ; mais j'avoue « qu'il est encore plus étonnant de ne pas les « apercevoir en relisant, que de les avoir faites « en dictant. » Je pris les papiers pour les parcourir. « Comment donc ! est-ce que monsieur « a la liberté de lire ainsi tout ce qu'on m'a fait « écrire ? — C'est un droit, madame, dont je « ne veux user qu'avec toutes sortes d'égard. « Votre premier interrogatoire, par exemple, « a seize questions de suite sur un même objet ; « c'est à savoir, *si vous avez reçu cent louis de « Le Jay, pour procurer une audience au « sieur de Beaumarchais :* je vois, au grand « honneur de votre discrétion, que les seize

« réponses ne sont chargées d'aucun orne-
« ment superflu.

« Interrogée si elle a reçu cent louis en « deux rouleaux, a répondu : *Cela est faux.* « Si elle les a serrés dans un carton de fleurs: « *Cela n'est pas vrai.* Si elle les a gardés jus-« qu'après le procès : *Mensonge atroce.* Si « elle n'a pas promis une audience à Le Jay, « pour le soir même : *Calomnie abominable.* « Si elle n'a pas dit à Le Jay : L'or n'était pas « nécessaire, et votre parole m'eût suffit : « *Invention diabolique*, etc., etc. » Seize négations de suite au sujet des cent louis.

Et cependant, au second interrogatoire, pressée sur le même objet, on voit que madame Goëzman a répondu librement, « Qu'il « est vrai que Le Jay lui a présenté cent louis; « *qu'il est vrai qu'elle les a serrés et gardés* « *dans son armoire un jour et une nuit;* mais « uniquement par complaisance pour ce pau-« vre Le Jay; parce que c'est un bon homme « qui n'en sentait pas la conséquence, qui « d'ailleurs lui est utile pour la vente des livres « de son mari; et parce que cet argent pou-« vait le fatiguer dans des courses qu'il allait

« faire. » (Quelle bonté! la somme était en or.)

« Comme ces réponses sont absolument « contraires aux premières, je vous supplie, « madame, de vouloir bien nous dire auquel « des deux interrogatoires vous entendez « vous tenir sur cet objet important? — *A « l'un ni à l'autre, monsieur; tout ce que « j'ai dit là ne signifie rien; et je m'en tiens « à mon récolement, qui est la seule pièce « contenant vérité.* » Tout cela s'écrivait.

« Il faut convenir, lui dis-je, madame, que « la méthode de récuser ainsi son propre té- « moignage après avoir récusé celui de tout le « monde, serait la plus commode de toutes, « si elle pouvait réussir. En attendant que le « parlement l'adopte, examinons ce qui est dit « sur ces cent louis dans votre récolement. » Madame Goëzman y assure « qu'elle était à sa « toilette lorsque Le Jay lui a présenté les « cent louis: elle assure qu'elle l'a prié de les « remporter (mais sans indignation pourtant), « *et que, lorsqu'il a été parti, elle a été tout « étonnée de les retrouver dans un carton de « fleurs, au coin de sa cheminée*; et qu'elle a « envoyé *trois fois* dans la journée dire à ce

« pauvre Le Jay de venir reprendre son ar-
« gent ; ce qu'il n'a fait que le lendemain. »

« Observez, madame, que, d'un côté, vous « avez rejeté les cent louis avec indignation ; « que, de l'autre, vous les avez serrés avec « complaisance ; et que de l'autre, enfin, c'est « à votre insu que l'or est resté chez vous. « Voilà trois narrations du même fait, assez « dissemblables : quelle est la bonne, je vous « prie ? — *Je vous l'ai dit, monsieur, je m'en* « *tiens à mon récolement.* — Oserai-je vous « demander, madame, pourquoi vous rejetez « les réponses de votre second interrogatoire, « qui me paraît s'approcher davantage de la « véritable vérité ? — *Je n'ai rien à répondre ;* « *mes raisons sont dans mon récolement : vous* « *pouvez les y lire.* » — En effet, j'y lus, non sans étonnement : « *Madame Goëzman, inter-* « *pelée de nous déclarer si son second inter-* « *rogatoire contient vérité, si elle entend s'y* « *tenir, et si elle n'y veut rien changer, ajou-* « *ter ni retrancher, a répondu que son se-* « *cond interrogatoire contient vérité ; qu'elle* « *entend s'y tenir, et n'y veut rien changer,* « *ajouter ni retrancher, fors seulement, que* « *tout ce qu'elle y a dit est faux d'un bout à*

« *l'autre.* » On y lit ensuite ces propres mots :
« *Par ce que, ce jour-là, madame Goëzman*
« *prétend qu'elle ne savait ce qu'elle disait,*
« *et n'avait pas sa tête à elle,* ÉTANT DANS
« UN TEMPS CRITIQUE... — Critique à part,
« madame, lui dis-je, en baissant les yeux
« pour elle, cette raison de vous démentir
« me paraît un peu bien singulière, et... —
« Vous me croirez, si vous voulez, monsieur,
« mais, en vérité, il y a des temps où je ne
« sais ce que je dis, où je ne me souviens de
« rien ; encore l'autre jour... » Et elle nous enfila une de ces petites histoires dont le mérite est de rassurer la contenance de celui qui les fait.

Pour l'honneur de la vérité, il faut avouer qu'en parlant ainsi, l'éclair des yeux ne brillait plus, la physionomie était modeste, le ton doux ; plus de jactance, plus d'injures : pour le coup, je reconnus le langage aimable d'une jeune femme.

« Eh bien ! madame, je n'insisterai pas sur
« ce point, qui paraît vous mettre à la gêne
« et vous oppresser. Ce que vous ne débattrez
« pas aigrement, vous sera toujours accordé
« par moi. La plus forte arme de votre sexe,

« madame, est la douceur, et son plus beau « triomphe est d'avouer sa défaite. Mais dai- « gnez, au moins, nous expliquer pourquoi « vous avez nié dans votre premier interro- « gatoire, seize fois de suite, le séjour que « les cent louis ont fait chez vous, et dont « vous convenez dans votre récolement. Par- « don, si j'entre ici dans des détails un peu li- « bres pour un adversaire : mais les intimes « confidences que vous venez de faire au par- « lement, semblent m'y autoriser. A en ju- « ger par la date de ce premier interroga- « toire, il ne paraît pas que vous eussiez alors « la tête troublée par des embarras d'un aveu « aussi pénible, que le jour du second ; et ce- « pendant vous n'y êtes pas moins contraire « en tout à votre récolement. — *Si j'ai nié,* « *monsieur, ce jour-là, que j'eusse reçu et* « *gardé l'argent, c'est qu'apparemment je l'ai* « *voulu ainsi ; mais comme je l'ai déjà dit* « *et le répète pour la dernière fois, je n'en-* « *tends m'en tenir sur ce fait qu'à mon ré-* « *colement : je suis fâchée que cela vous dé-* « *plaise.* — A moi, madame, au contraire, « on ne peut pas mieux répondre, et je vous « jure que cela me plaît à tel point, qu'en

« l'écrivant, je serais désolé qu'on y changeât « un mot ! »

Le ton, comme on voit, était déjà remonté d'un degré. — « Puisque votre dernier mot, « madame, est de vous en tenir sur ces cent « louis à votre récolement, me permettez-« vous de proposer encore une observation? — « Ah! pardi, monsieur, avec vos questions, « vous m'impatientez, vous êtes bavard « comme une femme. — Sans adopter les « qualités pour les dames ni pour moi, ne « vous offensez pas si j'insiste, madame, à « vous prier de nous dire quelle personne « vous avez envoyée, trois fois dans la jour-« née, chez ce pauvre Le Jay, pour qu'il vînt « reprendre les cent louis; ces perfides cent « louis qu'il avait furtivement glissés parmi « vos fleurs d'Italie, pendant que vous aviez « le dos tourné, et que vous ne pouviez au « plus voir ce qu'il faisait, que dans votre « miroir de toilette? — *Je n'ai pas de compte « à vous rendre: écrivez que je n'ai pas de « compte à rendre à monsieur, et qu'il ne me « pousse ainsi de questions, que pour me « faire tomber dans quelques contradictions.* « — Ecrivez, monsieur, dis-je au greffier : la

« réponse de madame est trop ingénue pour « qu'on doive la passer sous silence. » Cependant, pressée de nouveau par le conseiller-commissaire, de répondre plus catégoriquement sur l'homme qui avait fait les trois commissions, elle lui dit, avec un petit dépit concentré : « *Eh bien! monsieur, puisqu'il faut* « *absolument le nommer, c'est mon laquais* « *que j'y ai envoyé: il n'y a qu'à le faire* « *entrer.* »

Pendant qu'on écrivait sa réponse, M. de Chazal reprit très-sérieusement : « Obser« vez, madame, que si votre laquais, inter« rogé sur ce fait, allait dire qu'il n'a pas été « chez Le Jay, cela tirerait à conséquence « pour vous : voyez, rappelez-vous bien. — « *Monsieur, je n'en sais rien : écrivez si vous* « *voulez que ce n'est pas mon laquais, mais* « *un savoyard. Il y a cent crocheteurs sur* « *le quai Saint-Paul, où je demeure : mon*« *sieur peut y aller aux enquêtes, si le jeu* « *l'amuse.* (Ce qui fut écrit aussi.) — Je n'irai « point, madame, et je vous rends grâces « de la manière dont vous avez éclairci les « cent louis : j'espère que la cour ne sera pas « plus embarrassée que moi, pour décider si

« vous les avez *rejetés hautement et avec in-*
« *dignation*, ou si vous les avez serrés dis-
« crètement et avec satisfaction.

« Passons à un autre article non moins in-
« téressant : celui des quinze louis. — N'allez-
« vous pas dire encore, monsieur, que je
« conviens de les avoir reçus? — Pour des
« aveux formels, madame, je n'ai pas la
« présomption de m'en flatter : je sais qu'on
« n'en obtient de vous qu'en certain temps, à
« certains jours marqués.... mais j'avoue que
« je compte assez sur de petites contradic-
« tions, pour espérer qu'à l'aide de Dieu et
« du greffier nous dissiperons le léger brouil-
« lard qui offusque encore la vérité. »

Alors, je la priai de vouloir bien nous dire, nettement et sans équivoque, si elle n'avait pas exigé de Le Jay quinze louis pour le secrétaire, et si elle ne les avait pas serrés dans son bureau, quand Le Jay les lui remit en argent. — « *Je réponds nettement et sans équivo-*
« *que, que jamais Le Jay ne m'a parlé de ces*
« *quinze louis, ni ne me les a présentés.* —
« Observez, madame, qu'il y aurait bien plus
« de mérite à dire, *je les ai refusés,* qu'à sou-
« tenir que vous n'en avez eu aucune connais-

« sance. — *Je soutiens, monsieur, qu'on ne* « *m'en a jamais parlé : y aurait-il eu le sens* « *commun d'offrir quinze louis à une femme* « *de ma qualité ! à moi qui en avais refusé* « *cent la veille !* De quelle veille parlez-vous « donc, madame ? — Eh ! pardi, monsieur, « de la veille du jour..... (Elle s'arrêta tout « court en se mordant la lèvre.) — De la « veille du jour, lui dis-je, où l'on ne vous a « jamais parlé de ces quinze louis, n'est-ce « pas ?

« Finissez, dit-elle, en se levant furieuse, « ou je vous donnerai une paire de soufflets.... « J'avais bien affaire de ces quinze louis. « Avec toutes vos mauvaises petites phrases « détournées, vous ne cherchez qu'à m'em- « brouiller et me faire couper ; mais je jure « en vérité que je ne répondrai plus un seul « mot. » Et l'éventail appaisait, à coups redoublés, le feu qui lui était monté au visage.

Le greffier voulut dire quelque chose, il fut rembarré d'importance. Elle était comme un lion de sentir qu'elle avait manqué d'être prise.

MAITRESSE, ET HÔTEL SUPERBE DE L'ABBÉ TERRAY, MINISTRE DES FINANCES.

L'abbé Terray eut long-temps pour favorite la baronne de La Garde : pour conserver le portefeuille, il se vit obligé de l'exiler quelque temps de Paris ; mais dès que l'orage fut passé, elle revint à Paris, et, y ayant vécu quelque temps dans une sage obscurité, elle reparut, se rapprocha de son amant, se raccommoda avec lui, trop heureuse d'être désormais la surintendante de son sérail ; elle avait repris un grand état et affichait de nouveau son crédit auprès du ministre. Elle avait ramené une sœur aussi grande qu'elle, espèce de *virago* qu'on présumait destinée pour la couche de monseigneur, dont elle connaissait le goût pour les haquenées de cette taille.

On allait voir le superbe hôtel qu'il faisait construire rue Notre-Dame-des-Champs, où on admirait la richesse des ameublemens ; mais on parlait surtout d'un lit de parade qu'on évaluait à 80,000 livres, et l'on disait que c'était le lit de noces de M. l'abbé, parce qu'il était digne, par son élégance et sa somptuosité, de recevoir la mariée de la plus haute distinction.

INTRIGUES DES MINISTRES DE LOUIS XV, POUR FAIRE ADOPTER UNE RÉDUCTION DANS LES RENTES.

Le chancelier Maupeou et l'abbé Terray, contrôleurs des finances, pour faire passer les édits désastreux qui convenaient à leurs passions et à leur fortune, avaient soin de farcir l'assemblée du parlement de gens qui leur étaient vendus, de podagres, d'infirmes, d'honoraires qui n'y venaient pas ordinairement, et qui écrasaient par leur nombre inattendu les patriotes éclairés et laborieux qui en faisaient la gloire.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

HISTOIRE CIVILE.





